



AUDE 2030 UN PACTE TERRITORIAL POUR L'AVENIR DE L'AUDE

Schéma départemental
d'aménagement et
de développement
durable du territoire

LES 24 OBJECTIFS

AUDE 2030!



VOLUME 2







SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

*UN PACTE TERRITORIAL
POUR L'AVENIR DE L'AUDE*

LES 24 OBJECTIFS

SOMMAIRE

Introduction	6
---------------------------	---

1^{ER} AXE :

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AUDOIS

Assurer une offre de transport diversifiée et de qualité

1. Positionner l'Aude au carrefour du réseau LGV français et européen.....	11
2. Déployer des aménagements routiers performants.....	18
3. Développer la complémentarité de l'offre de transports et l'intermodalité ...	25

Améliorer la vie quotidienne des audois

4. Impulser une politique de l'habitat adaptée	33
5. Assurer un accès au très haut débit	40
6. Favoriser l'égalité d'accès aux services de santé et de secours	47
7. Agir en faveur de l'accès aux services de proximité	54
8. Soutenir les services aux familles sur tous les territoires	58
9. Renforcer l'offre culturelle, sportive et de loisirs et son accès pour tous.....	64
10. Développer l'offre d'enseignement et de formation.....	71

2^{ÈME} AXE : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer les atouts audois : agriculture, tourisme, petites entreprises et ESS

11. Accompagner les mutations de l'agriculture et plus particulièrement de la viticulture.....	83
12. Valoriser les complémentarités des ressources touristiques	93
13. Valoriser les filières économiques de proximité	99
14. Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.....	104

Inscrire l'Aude dans les dynamiques régionale, nationale et européenne de développement

15. Renforcer le rayonnement du port multi activités de Port la Nouvelle et de l'aéroport de Carcassonne Sud de France.....	109
16. Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique.....	115

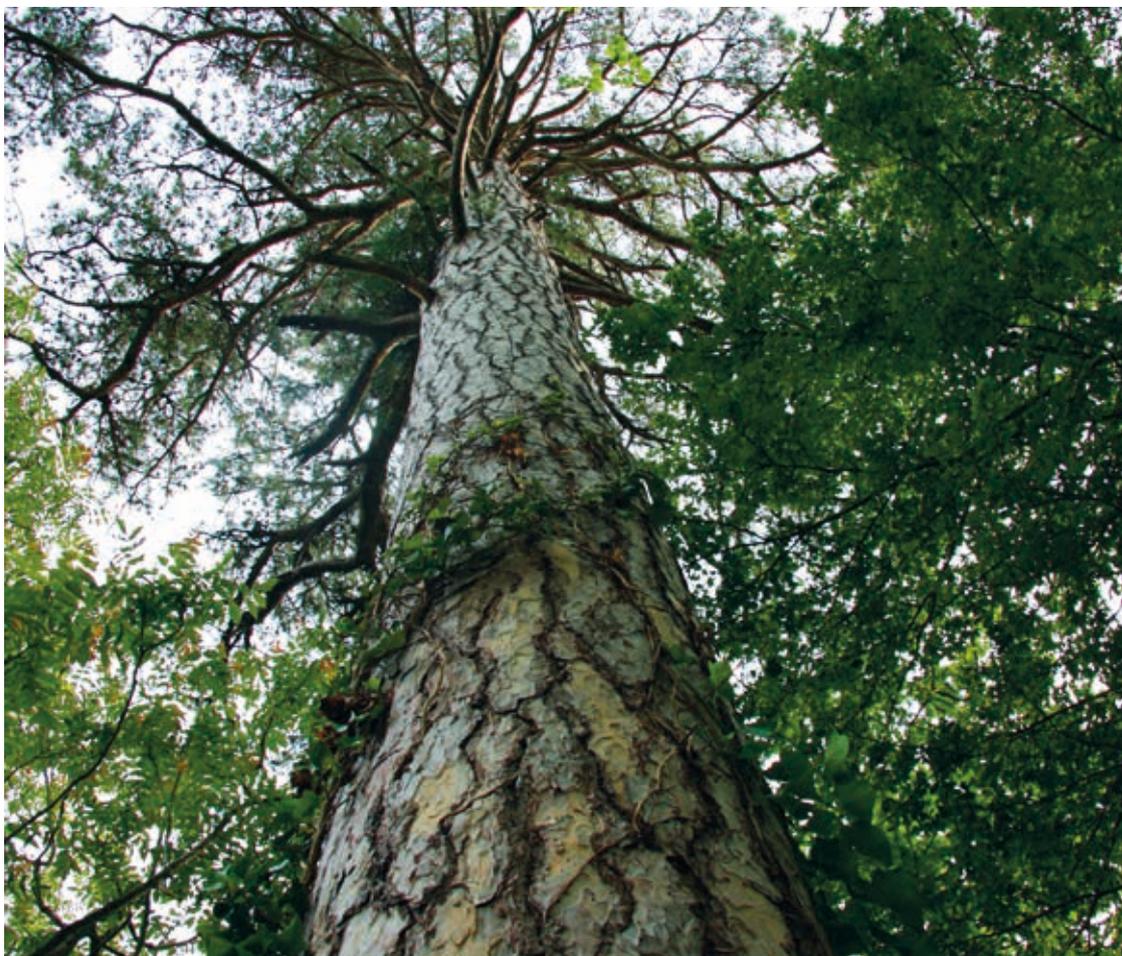
3^{ÈME} AXE : VALORISER LES PATRIMOINES NATUREL, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE

Faire des ressources patrimoniales, une source de développement

- 17.** Faire du Canal du Midi un axe majeur de développement 123
- 18.** Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques 129
- 19.** Aménager le territoire en préservant les ressources foncières et paysagères 137

Préserver les ressources naturelles

- 20.** Gérer durablement la ressource en eau..... 143
- 21.** Valoriser les espaces naturels en partenariat avec les territoires 152
- 22.** Assurer la planification de la gestion des déchets au regard des évolutions démographiques..... 159
- 23.** Soutenir le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations 162
- 24.** Assurer la mobilisation de tous pour prévenir les risques majeurs..... 169



INTRODUCTION

I. Mettre en œuvre la stratégie territoriale du SDADDT à travers 24 objectifs

“QUELLE AUDE VOULONS-NOUS CONSTRUIRE À HORIZON 2030, ET COMMENT CONCRÉTISER CE PROJET ?”. TELLE EST LA QUESTION QUI A ANIMÉ TOUTE LA DÉMARCHÉ DES PARTENAIRES DU SDADDT.

“UNE AUDE SOLIDAIRE ET DYNAMIQUE” : tels sont les deux mots clés de la réponse.

Sans ancrage territorial concret, celle-ci serait restée vaine : c’est donc une vision prospective du département que les partenaires ont élaborée. Grâce à un fin travail d’analyse de ses caractéristiques actuelles, ils ont pu définir une ligne commune pour peser sur son développement de demain.

ETRE “SOLIDAIRE”, cela signifie un territoire et des acteurs qui savent créer du lien entre l’urbain, le rural et le littoral, et qui poussent les villes à œuvrer ensemble plutôt que de subir, en restant isolées, des influences contradictoires.

ETRE “DYNAMIQUE”, c’est partir de cette solidarité renouvelée entre les territoires pour positionner le département en véritable catalyseur des forces de développement régional, national et européen. Il s’agit ainsi de faire de l’Aude un territoire de rencontre, d’organisation et de diffusion des forces et dynamiques qui le traversent ou l’environnent.

Cette vision partagée anime toute la stratégie d’organisation territoriale poursuivie par le SDADDT. Elle se décline de manière concrète pour chaque acteur et chaque territoire. Tout en respectant leurs spécificités propres, elle fixe des orientations pour que ces acteurs travaillent en réseau afin de valoriser leurs complémentarités et stimuler leur développement réciproque :

- Narbonne et Carcassonne doivent être confortées dans leurs rôles pour devenir véritablement les deux pôles d’équilibre complémentaires du département, pour constituer une véritable **dorsale de développement du département et pour renforcer son unité.**

- Les cinq pôles urbains, Narbonne, Carcassonne, Lézignan-Corbières, Limoux et Castelnaudary, ont pour objectif d’établir des synergies : ensemble, ils permettront de diffuser le développement du territoire de manière coordonnée et **jouer le rôle de catalyseur et d’accélérateur du développement.**

- Au sein des avant-pays, les polarités rurales qui maille le territoire ont deux objectifs : garantir à tous l’accès aux commerces, aux services et être en prise directe avec les pôles urbains **pour participer à la diffusion du développement.**

Unie et cohérente, l’Aude sera à même de profiter pleinement des opportunités de sa position géographique optimale. Interface entre des métropoles à fort dynamisme économique et démographique, ouverte sur la Méditerranée, aux portes de la Catalogne, l’Aude a tous les atouts pour réussir son ouverture vers l’extérieur, et devenir, dans ces jeux d’acteurs, une partie prenante qui compte.

TROIS AXES ENCADRENT LA CONCRÉTISATION DE CETTE VISION STRATÉGIQUE TERRITORIALE.

1. RENFORCER L’ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AUDOIS

Cet axe vise à conforter l’attractivité résidentielle du département, tout en répartissant de manière plus équilibrée la croissance démographique, à travers l’offre de transport et mobilité et les services du quotidien.

2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il s’agit de stimuler la croissance économique du département par deux voies principales :

- L’exploitation des atouts économiques spécifiques au département.

- Le positionnement de l’Aude dans les dynamiques de développement régionale, nationale et européenne en construisant une stratégie partenariale de développement.

3. VALORISER LES PATRIMOINES NATUREL, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE

Le développement de l’Aude s’appuie sur ses richesses patrimoniales qui permettent de construire une économie non délocalisable qui valorise les ressources naturelle, historique et touristique dans un esprit de développement durable.

Ces axes stratégiques sont déclinés en 24 objectifs afin de préciser sur chaque domaine de politique publique la position des partenaires et la manière dont ils veulent y répondre.

II. Le SDADDT, un ensemble cohérent d'engagement pour chacun des acteurs

Le SDADDT, c'est avant tout une œuvre collective. Né d'une démarche d' "union sacrée" pour le développement de l'Aude, inspiré de la dynamique participative d'Audevant, le SDADDT s'est construit grâce à un travail partenarial.

L'élaboration d'une vision partagée des enjeux et la construction concertée de la stratégie a permis aux acteurs de dépasser leurs différences (démographique, politique, géographique, sociologique, économique, monde urbain/ rural/ littoral...).

Cette logique de solidarité se poursuit dans la mise en œuvre du SDADDT. Si l'objectif et la stratégie sont communs, leur déploiement est possible uniquement par la coopération de tous les acteurs. Chaque acteur participe en fonction de ses compétences, de ses moyens, et de son champ d'action territorial à la mise en œuvre des objectifs et donc du SDADDT.

La structure de chaque objectif découle de cette logique, et se compose par conséquent des parties suivantes :

Une présentation **du contexte** dans lequel il s'inscrit. Ainsi, chacun peut saisir l'état actuel de la situation et se rappeler des éléments fondamentaux qui motivent la prise de décision.

■ La mise en évidence **des enjeux** soulevés par cette situation sont mis en valeur. De cette manière, les problématiques auxquelles l'ensemble des partenaires doivent répondre deviennent transparentes.

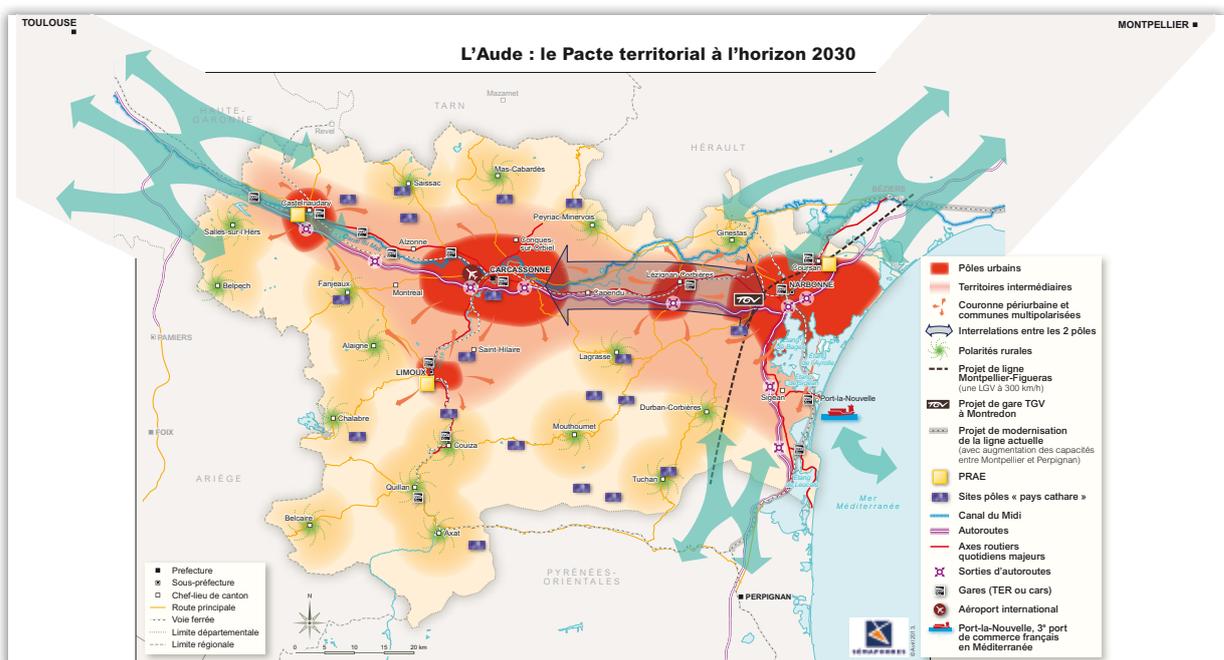
■ La présentation **des objectifs** qui découlent de l'analyse des enjeux.

■ La formalisation du cadre de partenariat sur les actions à mener pour atteindre ces objectifs.

■ Le **calendrier de mise en œuvre** de chacune des différentes actions contenues dans l'objectif.

■ Les **éléments budgétaires** nécessaires et relevant de chacun des partenaires.

Les objectifs, s'ils fixent des engagements partagés et réciproques, doivent être considérés comme un **cadre de référence collectif**, une trame qui distingue les actions et moyens que chacun peut mettre en œuvre pour respecter son engagement. Débattus, rédigés, stabilisés collectivement, ces objectifs ont non seulement amené les partenaires à dialoguer, à prendre en compte la réalité des autres partenaires, à nouer des relations durables..., mais aussi et surtout, ils leur ont permis de **se doter d'une ligne commune et d'identifier leur rôle dans cette marche vers un aménagement et un développement équilibré et plus harmonieux pour l'Aude.**





1^{er} Axe

**RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE AUDOIS**



**ASSURER UNE OFFRE
DE TRANSPORT DIVERSIFIÉE
ET DE QUALITÉ**



OBJECTIF 1

POSITIONNER L'AUDE AU CARREFOUR DU RÉSEAU LGV FRANÇAIS ET EUROPÉEN

LE CONTEXTE

A l'heure actuelle, le département est traversé par deux lignes ferroviaires classiques (ligne Toulouse - Narbonne et ligne Montpellier - Perpignan - Cerbère) empruntées par des trains Corail, des trains régionaux, des TGV ou des trains de marchandises qui assurent une desserte du sillon audois et du narbonnais et assurent une connexion aux deux agglomérations régionales, Toulouse et Montpellier.

Cependant, les temps de parcours pour rejoindre les principales métropoles et centres économiques régionaux, nationaux ou européens restent longs du fait de la vitesse de circulation des trains et d'un cadencement insuffisant.

⋮ Les temps de parcours par le réseau ferroviaire existant





POSITIONNER L'AUDE AU CARREFOUR DU RÉSEAU LGV FRANÇAIS ET EUROPÉEN

DEUX PROJETS DE LIGNE À GRANDE VITESSE (LGV) PRIORITAIRES POUR L'AUDE

Le réseau LGV national se compose dans sa partie au sud de Paris de deux lignes : la ligne Paris-Lyon-Nîmes prochainement prolongée à l'horizon 2017 par le contournement de Nîmes et Montpellier et la ligne Paris-Tours.

Dès 1996, l'axe ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de l'Europe a été déclaré par l'Europe "axe prioritaire n° 3" du réseau Transeuropéen de Transport puis confirmé par "la feuille de route pour un

Espace Européen Unique de Transport" approuvé en Mars 2011 par l'UE qui a inclus la section Montpellier-Perpignan parmi les projets constitutifs du Corridor Méditerranéen.

Actuellement, plusieurs projets de ligne nouvelle à grande vitesse sont donc à l'étude afin de compléter ce réseau ; elles sont inscrites au Schéma National d'Infrastructures de Transport (SNIT).

⋮ Les principaux projets de Lignes à Grande Vitesse issus du Grenelle de l'Environnement





POSITIONNER L'AUDE AU CARREFOUR DU RÉSEAU LGV FRANÇAIS ET EUROPÉEN

Deux projets majeurs du SNIT concernent tout particulièrement notre département car ils permettront, s'ils sont réalisés, d'améliorer très significativement l'accessibilité ferroviaire de l'Aude :

- **Le projet de Ligne nouvelle à Grande Vitesse Nîmes-Montpellier-Perpignan, inclus dans les projets du corridor méditerranéen**, véritable chaînon manquant entre les lignes existantes Paris-Lyon-Montpellier et Perpignan-Barcelone (cette seconde devenant totalement opérationnelle en 2013).

- **Le projet de ligne "Liaison Toulouse Narbonne" prolongement du "Grand Projet Ferroviaire Sud Ouest Bordeaux-Toulouse"**, qui permettra de mailler le réseau LGV entre les 2 lignes au sud de Paris (les travaux de la ligne Tours-Bordeaux ont démarré en 2012, pour une mise en service programmée en 2017).

"L'UNION SACRÉE"

Face aux enjeux considérables de ces projets, le Conseil général et les Agglomérations de Carcassonne et de Narbonne ont établi une "Union Sacrée" dès janvier 2011 afin de démontrer la crédibilité du projet audois et sa cohérence. Cette union démontre la volonté de l'ensemble des collectivités du département, unanimement mobilisées et impliquées, pour que le territoire puisse bénéficier du développement majeur apporté par la création de ces deux nouvelles LGV et des gares associées.

LA LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN

Les acteurs économiques et sociaux se sont largement mobilisés dans le débat public.

La phase d'études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique est en cours, l'étape 1 ayant pris fin en 2011 et l'étape 2 relative aux gares et à la mixité devant prochainement conduire à une décision ministérielle.

Le Comité de Pilotage du 8 octobre 2012, qui a réuni l'ensemble des partenaires du Projet (Etat, RFF, Conseil Régional, Conseils Généraux, Agglomérations) a retenu à l'unanimité les propositions suivantes, tout en souhaitant un fort engagement de l'Europe sur le financement de ce projet :

- Une poursuite de la mixité ferroviaire voyageurs/fret, à ce jour actée pour le contournement ferroviaire de Nîmes à Montpellier, le plus loin possible entre Montpellier et Perpignan. En cas d'impossibilité au sud de Narbonne, une solution pourrait être le déplacement, à terme, de la ligne classique le long de l'Autoroute A9. Ceci permettrait de faire face à une future augmentation du trafic et au risque de submersion de la voie actuelle lié au changement climatique ;

- L'implantation de deux gares nouvelles dans les agglomérations de Narbonne et Béziers ;

- La possibilité d'une nouvelle gare, à terme, dans le secteur de Perpignan ;

- Une section de ligne nouvelle mixte dans la plaine du Roussillon et un barreau de raccordement mixte, au nord de Perpignan, vers la ligne actuelle.

Les partenaires audois ont également rappelé leur attachement à la grande vitesse du projet, condition indispensable à une maximisation des gains de temps espérés vers les grands centres de décision français et européens.

La décision ministérielle, qui interviendra courant 2013, confirmera les choix retenus au niveau national. L'objectif calendaire est un lancement de l'enquête publique d'ici 2015 et une mise en service à l'horizon 2020.

LA LIGNE BORDEAUX-NARBONNE

Cette ligne permettra de boucler le réseau LGV à l'échelle nationale entre les lignes ouest et est. Elle confortera le positionnement du département comme carrefour des réseaux de transport à la croisée des lignes d'Ouest en Est, vers l'Europe du Sud, l'Espagne et l'Italie avec l'Arc Méditerranéen et vers l'Europe du Nord, via Nîmes et Lyon.

Cette ligne fait l'objet de deux projets distincts :

- La Ligne Bordeaux-Toulouse ;

- La Ligne Toulouse-Narbonne.

La Ligne Bordeaux-Toulouse est prévue à l'horizon 2020.

La Ligne Toulouse-Narbonne, inscrite au programme supplémentaire du Schéma National d'Infrastructures de Transports, est prévue à l'horizon 2025-2030.

La phase de pré-étude fonctionnelle de la section Toulouse-Narbonne s'est achevée en mars 2012. Le dossier entre à présent en phase de lancement du débat public, qui devrait avoir lieu en 2013.

L'objectif calendaire est un lancement de l'enquête publique en 2020.



LES ENJEUX MAJEURS

CONSERVER L'INSCRIPTION DES DEUX LGV MONTPELLIER-PERPIGNAN ET TOULOUSE-NARBONNE DANS LE NOUVEAU SCHÉMA NATIONAL D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT) ET GARANTIR LA RÉALISATION D'ICI 2020 DE LA LIGNE NOUVELLE À GRANDE VITESSE MONTPELLIER-PERPIGNAN.

Afin d'atteindre l'objectif de retour à l'équilibre du budget national, le Schéma National d'Infrastructures de Transport doit faire l'objet d'une révision en 2013. En effet, le financement du SNIT actuel nécessite un investissement de l'Etat de 90 milliards d'euros sur 25 ans, alors que la capacité financière sur cette période n'est que de 50 milliards d'euros.

Les projets de création de LGV vont faire l'objet d'une priorisation. La commission instituée en octobre 2012 par le gouvernement, baptisée "Mobilité 21", doit rendre son rapport pour un arbitrage national prévu en juin 2013.

Il convient donc que l'ensemble des collectivités, tant au niveau de notre département que des autres départements concernés, reste mobilisé et réaffirme unanimement sa volonté de soutenir ces projets, afin de bénéficier du développement territorial généré.

GARANTIR LA RÉALISATION DE LA GARE NOUVELLE DE NARBONNE-MONTREDON.

Pour que la LGV soit le vecteur d'un développement économique et démographique pour notre département, la création de la gare de Narbonne-Montredon sur le territoire audois est une nécessité.

Il s'agit donc dans un premier temps de garantir dans la suite des études et décisions liées à la LGV Montpellier - Perpignan la réalisation d'une gare nouvelle à Narbonne - Montredon. Dans un second temps, lorsque le projet de LGV Toulouse - Narbonne entrera en phase d'études, il conviendra de veiller à la réalisation de la gare à Carcassonne - centre sur cette ligne.

FAIRE DE CES DEUX LGV UN PORTAIL DE L'AUDE SUR LA FRANCE ET L'EUROPE.

En améliorant considérablement l'accessibilité et l'attractivité de notre département, en facilitant la mobilité des personnes et des marchandises, elles constitueront un formidable relais pour les moteurs de notre économie, de notre agriculture et de notre activité touristique. Les retombées économiques directes et indirectes que généreront ces infrastructures sont indéniables.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE.

Il conviendra de veiller à l'irrigation des bénéficiaires de ces LGV sur l'ensemble du territoire audois. Une attention particulière devra être portée aux impacts économiques, patrimoniaux et environnementaux générés par ces ouvrages linéaires.

LES OBJECTIFS

AFFIRMER ET RENFORCER L'ENGAGEMENT COLLECTIF DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR UNE VISION COMMUNE ET UNANIME DES DEUX PROJETS DE LGV.

La mobilisation des collectivités sera un paramètre clé dans les choix que sera amenée à faire la commission gouvernementale de juin 2013 pour hiérarchiser les grands projets d'infrastructure inscrits au SNIT. Une mobilisation et une détermination sans faille des collectivités sont absolument nécessaires pour renforcer la crédibilité de ces projets. La ligne nouvelle à grande vitesse Montpellier-Perpignan est une priorité pour le territoire, et l'ensemble des acteurs est mobilisé pour une réalisation de ce projet avant 2020. Ce même engagement devra permettre, une fois les projets de ligne maintenus, de garantir la réalisation de la gare nouvelle de Narbonne - Montredon.

ANTICIPER, PRÉPARER ET ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION DE LA GARE DE NARBONNE-MONTREDON.

Pour que l'ensemble du territoire bénéficie de la ligne nouvelle à grande vitesse Montpellier - Perpignan et de la gare de Narbonne-Montredon, notamment en matière de développement économique et touristique, il convient de planifier la réalisation de projets de développement : infrastructures routières de liaison, zones d'activité, zones d'habitat, intermodalité, ...

Il conviendra de veiller à la complémentarité de ce projet de gare avec le projet de LGV Toulouse-Narbonne, prévu dans un second temps :

■ Assurer la possibilité de raccordement de la future LGV Toulouse-Narbonne à la gare de Narbonne-Montredon ;



POSITIONNER L'AUDE AU CARREFOUR DU RÉSEAU LGV FRANÇAIS ET EUROPÉEN

■ Veiller à l'intégration de la gare de Carcassonne-Centre dans les projets de développement de l'intermodalité afin que les réseaux (urbain, interurbain, ferroviaire, routier et modes doux) s'articulent autour de ce nœud de correspondance.

GARANTIR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET PARTAGÉ DU TERRITOIRE.

L'objectif réside dans le fait que les aménagements et investissements structurants indiqués ci-dessus assurent un désenclavement de l'ensemble du territoire audois, afin de garantir un équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'entre la zone littorale et le sillon audois.

Une nouvelle cohérence des territoires traversés devra être recherchée tant sur le plan des déplacements et de l'activité rurale que des espaces agricoles et naturels

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

POURSUIVRE "L'UNION SACRÉE" DES COLLECTIVITÉS AUTOUR DES DEUX PROJETS DE LGV ET DES GARES ASSOCIÉES, PRIORITÉ ÉTANT DONNÉE À LA RÉALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE À GRANDE VITESSE MONTPELLIER-PERPIGNAN AVANT 2020.

De nombreuses actions ont déjà été conduites dans ce sens, (études, conférence de presse du 15 janvier 2011 instituant cette union, campagne d'affichage pour une gare nouvelle dans l'Aude en 2012, pétition des Audois en faveur de ce projet, ...). Elles ont donné lieu à des engagements financiers de la part de ces partenaires

RÉALISER EN PRIORITÉ LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA GARE NOUVELLE NARBONNE-MONTREDON.

Les aménagements et infrastructures routières liés à l'intermodalité nécessaires à leur connexion avec le reste du département devront être réalisés en priorité (Cf. Objectif 2 Déployer les aménagements routiers performants).

Les infrastructures routières sont estimées à 71 millions d'euros (valeur 2012), et comprennent :

- Le barreau de raccordement de la gare nouvelle Narbonne-Montredon au réseau routier (RD 6113 – RD 607) ;
- Le doublement de l'accès de la gare nouvelle de l'ouest Narbonnais à l'A9 (RD 6113) ;
- La déviation Est de Lézignan-Corbières (RD 6113 – RD 611).

De même, la politique des transports du Département et des autres autorités organisatrices de transports devra intégrer l'implantation de cette gare, afin que le réseau s'articule autour de ce nouveau centre de déplacement (Cf. objectif 3 Développer la complémentarité de l'offre de transports et l'inter-modalité).

RÉALISER DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT FONCIER POUR PRÉPARER L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES ET COMPENSER LES IMPACTS ÉVENTUELS GÉNÉRÉS SUR LES ESPACES TRAVERSÉS.



LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Lutter pour le maintien des projets de deux lignes dans le Schéma National des Infrastructures de Transport et la réalisation de la LNMP et des gares associées avant 2020.
- Défendre la création de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.
- Coordonner les partenaires dans le cadre des études liées à la création des LGV et des gares associées.
- Participer financièrement aux études et, dans l'hypothèse de la création de la gare nouvelle Narbonne-Montredon, aux travaux de réalisation des lignes et de la gare nouvelle.
- Conduire et mobiliser les moyens nécessaires pour mettre en œuvre, en lien avec les commissions communales ou intercommunales, les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sur l'ensemble des communes concernées.

INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

- Participer aux études et aux investissements portant sur la gare nouvelle de Narbonne-Montredon et les LGV.
- Assurer les études et le financement des projets de territoire liés à la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.
- Impulser et coordonner la création de pôles d'échange, lieux d'intermodalité avec l'ensemble des modes de transport autour des gares LGV afin d'irriguer l'ensemble du territoire.
- Participer aux commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier agricole et forestier.
- En l'absence d'association d'aménagement foncier, assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux ruraux connexes.

CONSEIL RÉGIONAL

- Participer aux études portant sur les LGV et la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.
- Participer financièrement aux études et aux travaux de réalisation des lignes et de la gare nouvelle.
- Faciliter la réalisation des lignes en réalisant les acquisitions foncières nécessaires par le biais de l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR).

ETAT

- Participer aux études portant sur les LGV et les gares.
- Participer financièrement aux études et aux travaux de réalisation des lignes et de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.

CLIDA

- Participer aux études portant sur les LGV et la gare nouvelle de Narbonne Montredon et plus spécifiquement aux études de valorisation économique des nouvelles lignes et gares.

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF), MAÎTRE D'OUVRAGE DES LGV

- Poursuivre l'association forte des acteurs audois dans les études et travaux de réalisation des LGV et de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.
- Participer financièrement aux études et aux travaux de réalisation des lignes et de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.
- Financer la réalisation des opérations d'aménagement foncier agricole et des travaux ruraux connexes sur l'ensemble du périmètre perturbé par les ouvrages.

EUROPE

- Participer financièrement aux études et aux travaux de réalisation des lignes et de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon.



LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Priorisation par la commission gouvernementale "Mobilité 21" du SNIT.
- Priorisation à l'échelle du département des projets d'investissement des LGV et de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon : aménagements routiers, zones d'activité, ...
- Lancement des études préalables au débat public du projet Toulouse - Narbonne ;

2015 :

- Lancement de l'enquête publique de la LGV Montpellier – Perpignan.

2020 :

- Mise en service attendue de la LGV Montpellier – Perpignan.
- Lancement de l'enquête publique de la LGV Toulouse – Narbonne.

2030 :

- Mise en service attendue de la LGV Toulouse - Narbonne.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

LE COÛT DE LA LGV MONTPELLIER - PERPIGNAN EST ESTIMÉ À ENVIRON 6 MILLIARDS D'EUROS (VALEUR 2011).

Le financement des études fait l'objet d'un plan de financement entre les partenaires du projet : l'Etat, RFF, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, les Conseils Généraux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, les Communautés d'Agglomération de Montpellier, Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo et Perpignan Méditerranée.

Le plan de financement des travaux, y compris des gares nouvelles, ainsi que les modalités de portage et de réalisation du projet (maîtrise d'ouvrage classique, PPP), restent à définir.

Le coût de la gare nouvelle de Narbonne-Montredon est estimé entre 100 et 200 millions d'euros suivant le type d'aménagement retenu.

Les infrastructures routières nécessaires à l'accompagnement de la réalisation de cette gare sont estimées à 71 millions d'euros (valeur 2012), ce qui représente plus de la moitié de la capacité de financement des infrastructures de modernisation du réseau routier départemental pour les 15 prochaines années (130 millions d'euros au total).

LE COÛT DE LA LGV TOULOUSE – NARBONNE EST ESTIMÉ À 2,1 MILLIARDS D'EUROS.

Le financement des études fait l'objet d'un plan de financement qui inclut les partenaires suivants : l'Etat, RFF, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Conseil général de la Haute-Garonne, le Conseil général de l'Aude, Toulouse Métropole, le Sicoval, Carcassonne Agglo, et le Grand Narbonne.

Ces partenaires ont affirmé, à la quasi-unanimité, leur volonté de poursuivre rapidement ce projet, en y apportant leur financement.

Les pré-études fonctionnelles, achevées en 2012, ont retenu cinq scénarios d'aménagement, qui vont de l'aménagement de la ligne existante à la création d'une ligne nouvelle.

OBJECTIF 2

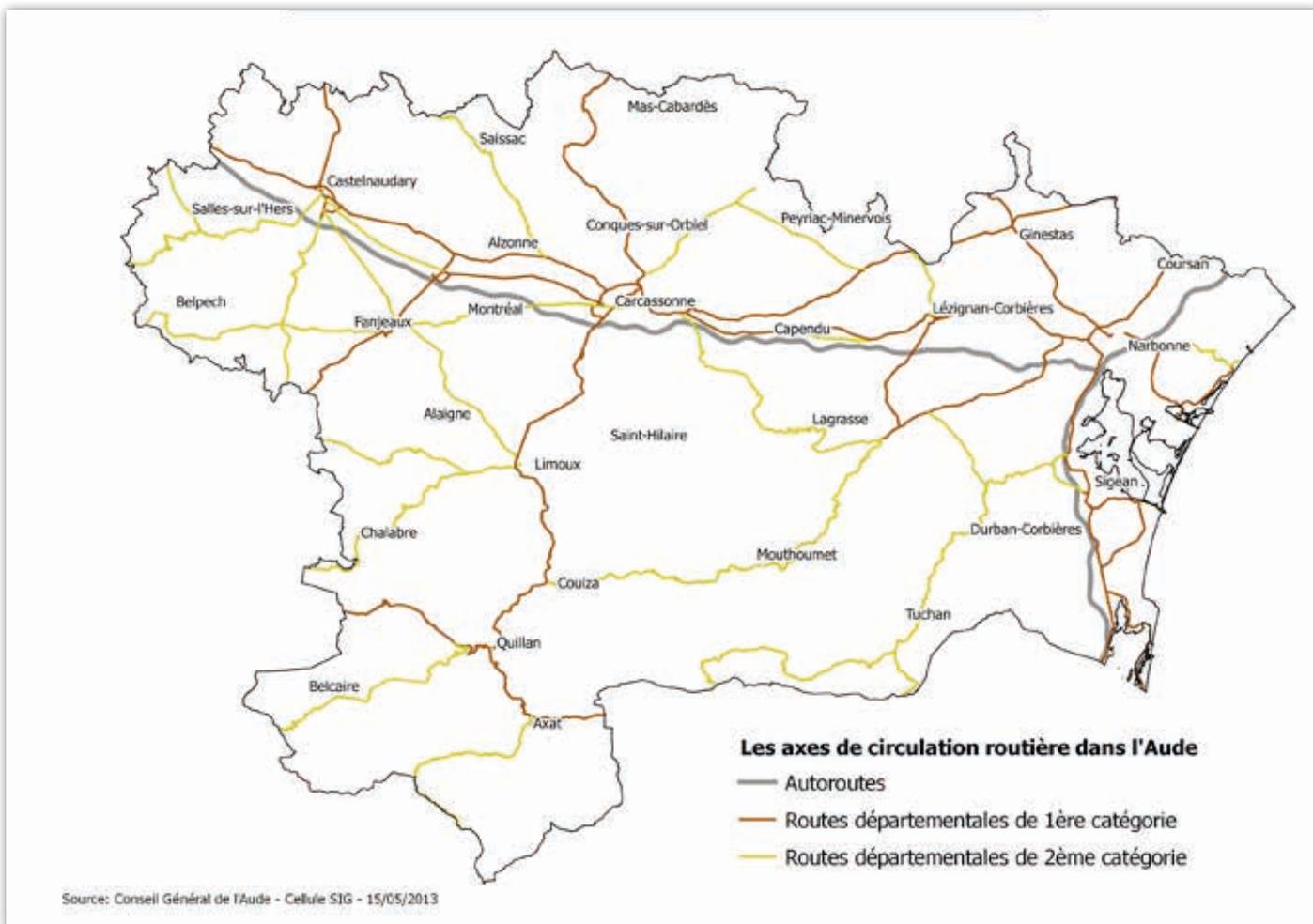
DÉPLOYER DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS PERFORMANTS

LE CONTEXTE

Le département est traversé par deux axes autoroutiers d'importance nationale (A61 et A9) représentant 150 kilomètres de réseau, qui assurent la liaison entre la France et l'Espagne, ainsi que la liaison entre Bordeaux et Marseille. Ces autoroutes supportent un trafic très important et l'Aude constitue à ce titre un carrefour des échanges routiers du sud de la France et vers le sud de l'Europe. En raison des niveaux de trafic constatés sur l'A61, un projet d'élargissement à trois voies de cette autoroute est envisagé par l'Etat.

Le réseau routier départemental se décompose en 3 catégories, en fonction de l'importance du trafic et du type de liaison assuré par la route : les routes de 1ère et 2ème catégories correspondent au réseau structurant, qui assure la liaison entre les principaux pôles du département et des départements limitrophes. Le classement des voies conditionne notamment leur niveau d'entretien.

Principales routes de l'Aude
(Schéma directeur des axes structurants de l'Aude, 2008)



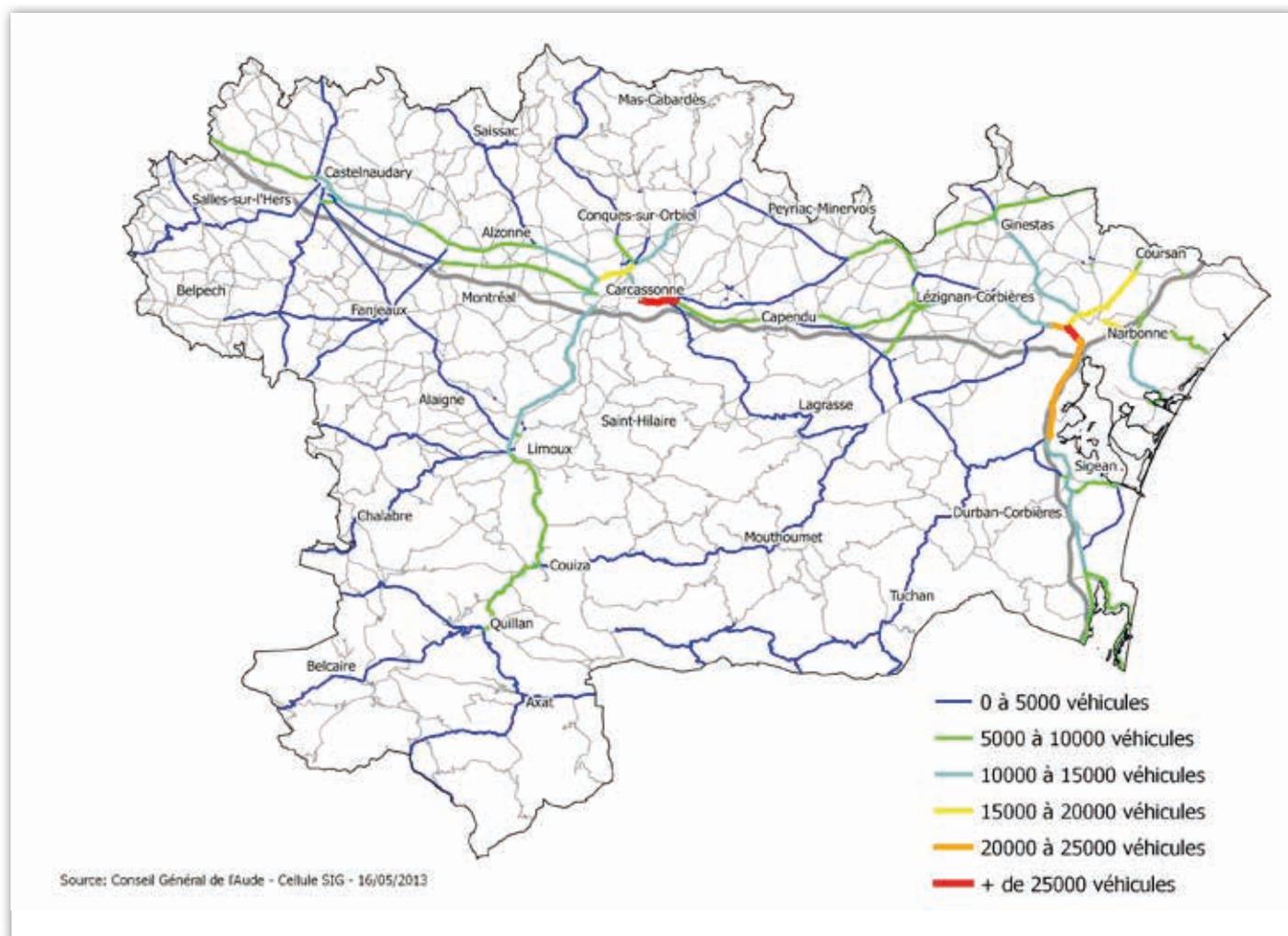
Les routes départementales, qui représentent un linéaire de près de 4 300 kilomètres, s'articulent sur la base d'un réseau structurant qui comprend deux types de voie :

- Des voies fréquentées, deux en particulier, entre les 5 pôles urbains et leur périphérie ;
- Des voies de fréquentation moindre mais composantes essentielles d'aménagement du territoire pour favoriser l'accessibilité des territoires les plus ruraux du département, tant en termes de mobilité quotidienne des habitants que de développement économique et touristique.

UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES FLUX ROUTIERS A ÉTÉ OBSERVÉE SUR LA PÉRIODE RÉCENTE : LE TRAFIC A PLUS QUE DOUBLÉ EN VINGT ANS SUR LA PLUPART DES AXES PRINCIPAUX. C'est sur les routes littorales et à proximité des agglomérations qu'on observe les croissances de circulation les plus importantes. La voiture particulière est le mode de déplacement très majoritairement utilisé. L'usage des modes de déplacement alternatifs (transports en commun, vélo, co-voiturage, ...) reste largement minoritaire et doit être largement soutenu et encouragé (Cf. Objectif n°3 Développer la complémentarité de l'offre de transports et l'inter-modalité).

Une partie du réseau est située dans un relief de moyenne montagne ou de montagne, ce qui engendre des contraintes fortes d'entretien et d'exploitation, notamment liées à la viabilité hivernale. Afin d'adapter le réseau routier à l'évolution des trafics et au développement du département, des projets de modernisation du réseau structurant sont envisagés.

Trafic sur itinéraires principaux
Source : CG 11 - données 2011



LES ENJEUX

L'évolution démographique soutenue du département, la forte fréquentation touristique, le développement économique et les projets à venir de grands équipements structurants (LGV, aéroport, port, ...) font évoluer les besoins de mobilité et impliquent une adaptation des infrastructures routières du département dans les 15 à 20 ans à venir. Dans ce contexte, les enjeux sont les suivants :

ASSURER LE FINANCEMENT DES PROJETS ROUTIERS.

Sur une période de 15 ans, les projets routiers envisagés doivent être priorités et hiérarchisés afin d'être compatibles avec les capacités financières des collectivités maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers.

DÉPLOYER DES PROJETS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE.

La réalisation des projets routiers sur le réseau structurant doit jouer le rôle de catalyseur du développement économique et touristique du territoire.

ASSURER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE.

La réalisation des projets d'amélioration de la desserte des territoires plus ruraux doit être maintenue, pour leur assurer un accès de qualité et ainsi permettre à l'ensemble du territoire de bénéficier du développement du département.

INTÉGRER DANS LES PROJETS ROUTIERS LE DÉVELOPPEMENT DES AUTRES MODES DE DÉPLACEMENT.

Le coût de l'usage de la voiture particulière, fortement lié aux incertitudes sur l'évolution future du prix du pétrole, combiné à une prise en compte croissante des problématiques environnementales par les citoyens, rend nécessaire le développement d'autres modes de déplacement : transports en commun, co-

voiturage, transport à la demande, vélo, ... Les futurs projets routiers se doivent de favoriser le recours à ces modes alternatifs à la voiture particulière (intégration de pistes cyclables notamment ...).

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL.

Les aménagements routiers doivent participer à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route, notamment les plus vulnérables. Le fort taux d'accidentalité dans le département mérite qu'une attention particulière soit portée afin de réduire tant le nombre des accidents de la route que leurs conséquences.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE.

Le développement du numérique nécessite de créer un réseau Très Haut Débit (Cf. Objectif 5 : Favoriser l'accès au THD). Un tel réseau permettra de proposer aux usagers des routes de nouveaux services. Pour faciliter leur déploiement, les projets routiers futurs devront intégrer la pose de fourreaux pour la fibre, ainsi que la mise en œuvre de nouveaux services numériques pour les usagers : trafic en temps réel, exploitation dynamique de la circulation.... Il s'agit de développer des "routes intelligentes".

LES OBJECTIFS

DÉFINIR DES PRIORITÉS POUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DÉPARTEMENTAUX DANS LES 15 ANS À VENIR AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE EN CONSERVANT UNE LOGIQUE DE SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : il s'agit d'assurer des liaisons de qualité entre les grandes infrastructures économiques (gare nouvelle de Narbonne - Montredon, Aéroport, port de Port la Nouvelle, PRAE, ZAE, ...) et d'assurer une irrigation de l'ensemble du territoire départemental pour permettre la mobilité des Audois.

ASSURER L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL afin de garantir un niveau de service de qualité et la sécurité des usagers.

POURSUIVRE L'OUVERTURE ET L'INTERCONNEXION DU TERRITOIRE AUDOIS VERS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS LIMITOPHES.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS À LA VOITURE PARTICULIÈRE LIÉS AUX AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, EN VEILLANT PARTICULIÈREMENT À LA SÉCURITÉ DES MODES DOUX DE DÉPLACEMENT.

ANTICIPER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES POUR LES AUDOIS par l'intégration de la fibre optique dans les infrastructures routières et l'exploitation des possibilités offertes par ces nouveaux réseaux au service de "routes intelligentes".

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

RÉALISER LES PROJETS ROUTIERS DE MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT.

Des travaux d'ampleur doivent être réalisés à court et moyen termes sous maîtrise d'ouvrage départementale et/ou locale : reconstruction du pont de Pomas et création d'un giratoire, création d'un giratoire entre les RD 33 et 623 à Castelnaudary, giratoire au droit de l'aéroport de Carcassonne, giratoire à la sortie est de Lézignan-Corbières (RD 6113/611), voie nouvelle de liaison entre la RD 6113 et la RD 34 à Alzonne, voie d'accès au centre hospitalier de Carcassonne, rocade Est de Narbonne, contournement de Bram, délestage entre les RD 118 et 623 à Limoux, création d'un giratoire sur la RD 623 à Leucate, travaux de recalibrage et de rectification de virages sur plusieurs routes départementales, créneaux de dépassements sur la RD 118 (Haute-Vallée), ...

Par ailleurs, la réalisation de projets à long terme permettra d'améliorer les conditions de circulation et ainsi de catalyser le développement économique et touristique du territoire.

LES PROJETS ACCOMPAGNANT LES PROJETS STRUCTURANTS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SONT PRIORITAIRES DURANT LA PÉRIODE DU SDADDT. Ces projets sont les suivants : le TGV, avec la création de la gare nouvelle de Narbonne - Montredon, l'Aéroport de Carcassonne, le Port de Port-la-Nouvelle.

Au vu du montant total de ces investissements évalué à 520 millions d'euros (cf. tableau p.22), tous les projets ne pourront pas être réalisés dans les 10 à 20 ans à venir.

Durant cette période, le Conseil général pourra mobiliser un financement de l'ordre de 130 millions d'euros pour la réalisation de projets routiers sur le réseau structurant. Il devra en parallèle mobiliser des cofinancements auprès de la Région pour les opérations sur le réseau d'intérêt régional et auprès des collectivités concernées (intercommunalités ou communes). Ainsi, ces cofinancements permettront un volume d'investis-

sement plus conséquent.

Les priorités et le calendrier de réalisation de ces projets pourront être revus en fonction des cofinancements mobilisables, qui pourront permettre d'accélérer leur mise en œuvre, et de l'état d'avancement des projets de la Gare de Narbonne-Montredon et du Port de Port-la-Nouvelle.

PRIORISER LES PROJETS ROUTIERS SUR LE RÉSEAU STRUCTURANT.

Les autres projets routiers sur le réseau structurant seront réalisés en fonction de l'avancement des études et du calendrier de réalisation des projets prioritaires listés ci-dessus.

MAINTENIR LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS ROUTIERS POUR LA DESSERTE DES TERRITOIRES RURAUX.

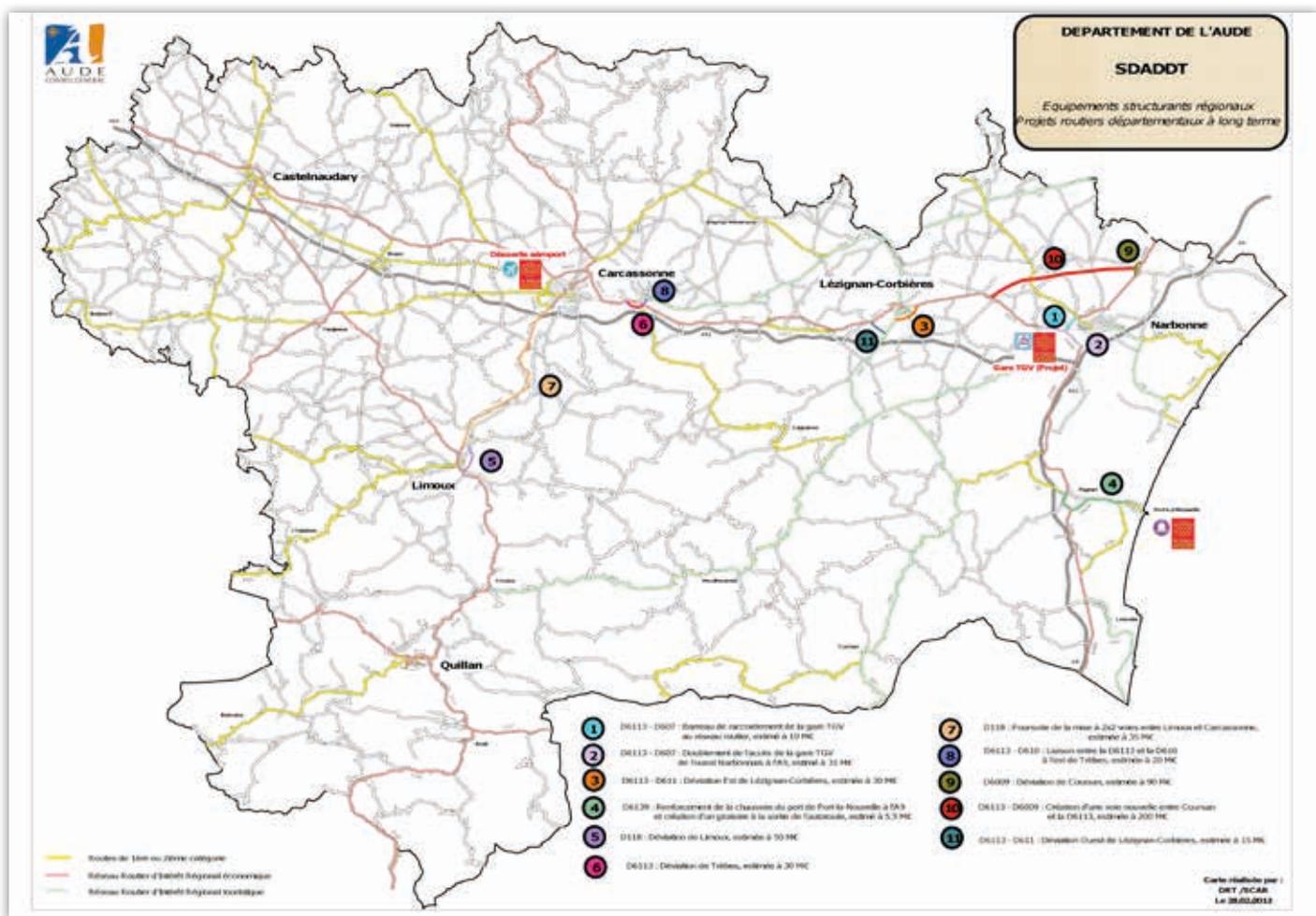
L'amélioration du réseau routier assurant la desserte des territoires ruraux doit se poursuivre, afin de renforcer leur attractivité et de permettre un développement économique et touristique équilibré sur tout le territoire du département.

ASSURER UN COFINANCEMENT PÉRENNE DES PROJETS ROUTIERS.

L'ampleur des projets routiers prévus pour accompagner le développement de notre territoire nécessite une mobilisation de toutes les collectivités afin de permettre leur réalisation dans des délais acceptables.

AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS.

Le changement des pratiques de mobilité, et notamment la réduction de l'usage de la voiture particulière au profit des modes de déplacement alternatifs, nécessite un développement coordonné et cohérent de tous ces modes de déplacement sur l'ensemble du réseau. Les futurs projets routiers devront faciliter autant que possible leur déploiement, en intégrant par exemple dans les projets la création de pistes cyclables, d'aires de co-voiturage, ...



Le tableau ci-dessous classe ces projets selon leur ordre de priorité.

Numéros (cf. carte)	RD	LIBELLE DU PROJET	ESTIMATION
1	RD 6113 - RD 607	Barreau de raccordement de la gare TGV Narbonne au réseau routier	10 M d'€
2	RD 6113	Doublement de l'accès de la gare TGV de l'ouest Narbonnais à l'A9	31 M d'€
3	RD 6113 - RD 611	Déviation Est de Lézignan-Corbières	30 M d'€
4	RD 6139	Renforcement de la chaussée du port de Port-la-nouvelle à l'A9 et création d'un giratoire à la sortie de l'autoroute	5,5 M d'€
5	RD 118	Déviation de Limoux	50 M d'€
6	RD 6113	Déviation de Trèbes	30 M d'€
7	RD 118	Poursuite de la mise à 2x2 voies entre Limoux et Carcassonne	35 M d'€
8	RD 6113 - RD 610	Liaison entre la RD 6113 et la RD 610 à l'est de Trèbes	20 M d'€
9	RD 6009	Déviation de Coursan	90 M d'€
10	RD 6113 - RD 6009	Création d'une voie nouvelle entre Coursan et la RD 6113	200 M d'€
11	RD 6113 - RD 611	Déviation ouest de Lézignan - Corbières	15 M d'€
TOTAL			520 M€

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Réaliser en priorité les projets routiers destinés à accompagner le développement du département et tout particulièrement les projets d'intérêt national et régional, en favorisant l'accessibilité et le développement économique.
- Maintenir le déploiement de projets routiers sur le réseau structurant et pour la desserte des territoires ruraux sur l'ensemble du territoire.
- Intégrer dans les futurs aménagements routiers départementaux les enjeux d'inter-modalité, de mobilités douces et de déploiement du numérique (infrastructures du THD et services associés – Cf. objectifs 5).
- Mobiliser des financements européens et des crédits d'Etat "Massif Pyrénéen" et "Massif Central", en particulier pour les projets routiers facilitant le développement de l'inter-modalité et ceux concernant la sécurisation des massifs rocheux.
- Assurer l'entretien du réseau routier départemental afin de garantir un niveau de service de qualité et la sécurité des usagers.
- Déployer un Système d'Information Géographique routier départemental (SIG Routes) afin d'optimiser la gestion patrimoniale.

INTERCOMMUNALITÉS/COMMUNES

- Participer financièrement aux projets d'aménagement routiers départementaux. Par délibération en date du 29 novembre 2010, il a été posé la règle suivante pour le financement des projets routiers sur le réseau départemental : si une collectivité demande au Conseil général la réalisation d'un projet et que ce projet concourt à améliorer la sécurité sur la route, alors son financement est assuré à parité entre le Conseil général et la collectivité maître d'ouvrage, sur le reste à charge.

Cette participation à parité entre Conseil général et collectivités sur le reste à charge doit devenir la règle pour tous les projets de modernisation du réseau routier. Le foncier pourrait être apporté par les com-

munes, valorisé et déduit de leur participation. Cette participation est indispensable pour permettre de financer les projets dans des délais compatibles avec la volonté de développement économique, touristique et équilibré du territoire de l'Aude.

Pour certains projets, où la notion d'intercommunalité apparaît trop restreinte vis-à-vis du territoire desservi par le projet, il pourra être envisagé le financement des collectivités à travers la création de syndicats mixtes, réunissant plusieurs intercommunalités, et ayant la capacité financière de participer à ces projets.

Ceci sera concrétisé à travers une délibération du Conseil général.

CONSEIL RÉGIONAL

- Participer financièrement aux projets d'aménagement routiers départementaux sur les voiries d'intérêt régional dans le cadre d'un protocole pluriannuel en

priorisant les projets et équipements d'envergure régionale (LGV, Port La Nouvelle...).

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 - 2030 :

- Réalisation des projets routiers conformément aux priorités fixées dans le SDADDT.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

CONSEIL GÉNÉRAL

Sur une enveloppe annuelle d'investissement de 30 M€ inscrite au budget départemental en 2013, la répartition actuelle est la suivante :

- 15 M d'euros sont consacrés à la pérennisation du réseau afin de garantir un niveau de service de qualité et la sécurité des usagers.
- 9 M d'euros sont consacrés à la réalisation des aménagements routiers départementaux sur les axes les plus fréquentés.
- 6 M d'euros sont consacrés aux projets d'amélioration de la desserte des territoires ruraux.
- Budget du fonctionnement routier : 12 M d'euros.

Sur 15 ans, dans l'hypothèse d'un maintien de cette structure budgétaire, cela représente une capacité de financement de :

- 130 M d'euros pour les projets sur le réseau structurant ;
- 90 M d'euros pour les projets d'amélioration de la desserte des territoires ruraux.

Il est donc indispensable de :

- Procéder à une hiérarchisation et une priorisation des projets futurs afin de définir un calendrier de réalisation.
- Assurer la pérennité des financements sur le long terme.

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Les communes et intercommunalités participeront financièrement aux projets routiers sur le réseau

structurant de leur territoire, dans l'esprit de la délibération du 29 novembre 2010 à amender.

CONSEIL RÉGIONAL

Un protocole entre la Région et le Département est signé chaque année pour les travaux sur le réseau routier d'intérêt régional. La Région participe financièrement à hauteur de 30 % du coût des investissements, sauf à titre exceptionnel pour les opérations permettant l'accessibilité d'un site Régional (aéroport, port, ...), la participation financière est

à hauteur de 70 % : il s'agit de projets pour lesquels la Région a transféré la maîtrise d'ouvrage des aspects routiers au Conseil général.

Afin de pérenniser le financement des projets routiers, il est proposé de contractualiser un protocole pluriannuel de financement des projets routiers sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR).



ETAT ET EUROPE

Cette source de financement (crédits européens et crédits de massif) doit être mobilisée par l'ensemble des collectivités.

L'intégration de l'inter-modalité et du déploiement du numérique dans les projets routiers est à ce titre un aspect fondamental pour pouvoir bénéficier de ces financements.



OBJECTIF 3

DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORTS ET L'INTERMODALITÉ

LE CONTEXTE

L'évolution démographique marquée par une densification rapide de l'habitat autour de grandes polarités régionales, pose avec une nouvelle acuité la question de l'organisation des mobilités locales. Favoriser les déplacements répond en effet à nombre d'enjeux transversaux, sur le plan social, économique, et du développement durable.

Le contexte économique, marqué à la fois par une certaine paupérisation des usagers, par le renchérissement du coût des transports et par la fragilisation financière des collectivités en charge de leur organisation, rend plus urgente encore la nécessité de renforcer l'efficacité comme l'efficacité des dispositifs de transport et de mobilité.

Dans l'Aude, la forte croissance démographique du département, par ailleurs encore marqué par un caractère rural prédominant, la présence de trois pôles urbains de petite dimension et de deux pôles plus attractifs en termes d'emploi, engendrent un fort besoin de déplacement.

Les besoins de mobilité sont diversifiés, de même que les publics concernés :

- Transports scolaires, en lien avec de vastes secteurs collèges et lycées ;
- Flux domicile-travail vers les deux grandes villes essentiellement, pour les actifs résidant en zone urbaine, périurbaine ou rurale ;
- Démarches médico-sociales, services et commerces de proximité vers les bourgs-centres ruraux, essentiellement pour les personnes âgées, pour les jeunes actifs, les jeunes (saisonniers) sur les territoires urbains et périurbains ;

- Désenclavement, réinsertion sociale, recherche d'emploi pour les personnes en situation précaire, résidant en zone périurbaine ou rurale ;

- Déplacements professionnels ou de loisirs vers les départements limitrophes et en particulier leurs pôles urbains attractifs : Montpellier, Toulouse, Perpignan ;

- Déplacements touristiques intérieurs au sein du département ;

- Déplacements nationaux ou internationaux (auto-route, aéroport).

A l'heure actuelle, le recours à la voiture individuelle demeure la norme : 70% des déplacements sont effectués de cette façon ; le trafic routier a doublé en 20 ans sur les axes principaux.

L'offre publique départementale de transports, assurée conventionnellement et jusqu'en 2008 par le Conseil général sur l'ensemble du territoire audois hors des réseaux urbains de Narbonne et de Carcassonne, est en voie de régularisation institutionnelle avec le retour de compétence progressif vers les deux Communautés d'Agglomération conformément au Code des Transports. Engagée en 2008, cette réforme est achevée en ce qui concerne le Grand Narbonne et sera terminée en septembre 2013 pour Carcassonne Agglo. Elle permettra, par la mise en cohérence des périmètres territoriaux et des compétences de chacune des trois collectivités, de faire évoluer l'offre de transport public vers une meilleure adaptation aux différents publics urbains, périurbains et ruraux.



DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORTS ET L'INTERMODALITÉ

Cependant cette organisation légale, qui apporte une amélioration qualitative sur chacun des réseaux, présente l'inconvénient, si elle est appliquée de manière statique, de morceler le dispositif offert aux usagers : l'organisation des transports publics relève ainsi de cinq Autorités Organisatrices :

- Le Conseil général assure les transports interurbains réguliers (réseau Audelignes), les transports scolaires (145 services) et le transport à la demande rural (11 réseaux) hors des périmètres de transports urbains des deux communautés d'agglomération ;
- Les communautés d'agglomération Carcassonne Agglo (réseau Agglobus) et Grand Narbonne (réseau Citibus) organisent ces mêmes services sur leurs périmètres ;
- La Région Languedoc-Roussillon est responsable des services régionaux de voyageurs (train et cars) jusqu'à Bram ;
- La Région Midi-Pyrénées organise les services régionaux de voyageurs sur l'axe Toulouse-Castelnaudary-Bram, ainsi que les lignes routières Toulouse-Carcassonne et Revel-Castelnaudary.

Des premiers efforts de coordination ont été engagés entre les trois Autorités Organisatrices Audoises dont les liens se sont renforcés à l'occasion des transferts de compétence. La mise en place d'une tarification à 1€ sur l'ensemble des réseaux interurbains et urbains audois, ainsi que la politique du train à 1€ initiée par la Région sur la ligne Car-

cassonne-Quillan dans le cadre du développement global de cette tarification sur le réseau ferroviaire du Languedoc Roussillon, constitue à cet égard un socle permettant d'envisager le développement de l'interopérabilité et de l'intermodalité des quatre réseaux. De même, une recherche d'optimisation des correspondances entre les réseaux urbains et le ferroviaire, ainsi que la mise en œuvre de la carte Kartatoo, ont constitué des avancées significatives pour renforcer l'intermodalité des réseaux.

Concernant les modes de déplacement alternatifs (covoiturage, auto-partage, modes doux), il n'existe pas de dispositif public d'ampleur dans l'Aude. Seul un site de covoiturage a été mis en place par le Conseil général.

Des solutions adaptées aux particularités de chaque territoire sont en place (transports interurbains ou urbains, transport à la demande en milieu moins dense), avec un effort particulier sur la tarification et des premières avancées en matière de coordination des interventions. Toutefois, la coordination entre ces différentes solutions est insuffisamment structurée. Par ailleurs, elles n'intègrent pas de manière suffisante les articulations avec les autres modes de déplacement (véhicule individuel, modes doux, covoiturage).

Les acteurs locaux devraient pouvoir construire une réponse collective à cette problématique, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

LES ENJEUX MAJEURS

FAVORISER LA MOBILITÉ GÉNÉRALE SUR LE TERRITOIRE AUDOIS, comme des Audois vers l'extérieur et notamment vers les régions, départements, centres urbains limitrophes.

PARTICIPER, PAR L'APPUI À LA MOBILITÉ, À LA POLITIQUE GÉNÉRALE D'ÉQUITÉ TERRITORIALE ET SOCIALE.

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CAR LA MOBILITÉ CONTRIBUE À L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE, POUR LES ENTREPRISES D'ORES ET DÉJÀ IMPLANTÉES ET POUR CELLES QUI SOUHAITERAIENT S'INSTALLER DANS L'AUDE.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AUDOIS, par le report modal progressif du véhicule particulier vers les modes de transport en commun et les nouvelles formes d'utilisation de la voiture (covoiturage notamment).

LES OBJECTIFS

CRÉER UNE POLITIQUE COMPLÈTE ET COORDONNÉE DE MOBILITÉ REGROUPANT L'OFFRE PUBLIQUE DE TRANSPORTS EN COMMUN ET LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX MODES ALTERNATIFS, DANS UNE OPTIQUE D'INTER-MODALITÉ TOTALE DES MODES DE DÉPLACEMENT.

Le déplacement doit aujourd'hui se concevoir en terme de recours coordonné à l'ensemble des moyens privés et publics disponibles sur le territoire audois (véhicule personnel, transport en commun, modes alternatifs tels que le co-voiturage, l'auto-partage, le vélo, ...). La politique mise en place doit fixer l'objectif d'une inter-modalité complète sur le territoire audois, au moyen d'une action sur la gouvernance, l'organisation technique, l'économie et les infrastructures relatives aux différents modes de déplacement.

COORDONNER LES INTERVENTIONS PUBLIQUES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, POUR RÉPONDRE À L'ATTENTE D'INTER-MODALITÉ MISE EN AVANT PAR LES USAGERS.

Les usagers attendent un service public de transport et de mobilité unifié : coordination des services, connexion physique des réseaux, liaison transports collectifs/modes alternatifs, tarification, information et services au public.

CRÉER LES CONDITIONS POUR AMÉLIORER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN sur le département, en facilitant l'inter modalité et l'interopérabilité des cinq réseaux de transport public et en améliorant les performances des réseaux collectifs, notamment dans les villes centres (priorité aux feux, voies réservées...).

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITÉ EN MILIEU RURAL reposant notamment sur le réseau Audelignes et les réseaux locaux de transport à la demande. Elargir le choix de destinations extérieures possibles et connecter les zones rurales à toutes les zones urbaines, par le recours intermodal aux différents niveaux de réseau (voiture / T.A.D. / Lignes Régulières / T.E.R.).

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS (covoiturage, auto-partage, vélo etc....) en favorisant l'émergence d'initiatives privées ou associatives, en assurant la connexion technique et intermodale avec les autres modes de déplacement (parkings-relais, pôles d'échanges...), en apportant un soutien financier notamment par l'outil tarifaire.

PRÉPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE AU PLAN NATIONAL EN ANTICIPANT, DANS LE PROLONGEMENT DE "L'UNION SACRÉE POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT", LA MISE EN PLACE DE L'INTER-MODALITÉ DES DISPOSITIFS DE TRANSPORT ET DE MOBILITÉ AUTOUR DE LA FUTURE GARE TGV ET DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE.



LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ORGANISER INSTITUTIONNELLEMENT LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE COMPLÈTE, INTERMODALE ET COORDONNÉE DE MOBILITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

■ Créer une Conférence des Autorités Organisatrices de Transport Audoises, instance de coordination et de planification en matière de mobilité et de transport en commun dans le département. Les deux Conseils Régionaux (Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) y seront invités à titre de partenaires associés, afin d'intégrer l'ensemble des liaisons de Transports Régionaux qui intéressent le département. Le domaine d'intervention de cette Conférence couvrira tout

aspect de la politique générale de mobilité : coordination des politiques en matière de transports en commun et de modes alternatifs, coordination des offres de service, de la tarification, de l'information et des services aux usagers.

■ Participer collectivement et de manière constructive, au titre de cette Conférence d'AOT, aux travaux d'élaboration du Schéma Régional de Mobilité.

METTRE EN PLACE, À TRAVERS LES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA CONFÉRENCE D'AOT, UNE OFFRE CONCERTÉE ET INTERMODALE DE TRANSPORTS ET DE MOBILITÉ.

■ Eriger l'inter-modalité en objectif permanent et en outil systématique de l'amélioration de l'offre de mobilité sur le département comme vers l'extérieur.

■ Approfondir l'unification tarifaire : sur la base de la tarification commune à 1 €, engager la mise en œuvre de l'interopérabilité tarifaire et billettique sur les cinq réseaux.

■ Améliorer l'articulation des services (horaires et cadencements), en particulier entre :

- Les transports interurbains et les transports urbains (Conseil général, Grand Narbonne et Carcassonne Agglo),
- Les Transports Régionaux et les lignes SNCF d'une part, les transports urbains et interurbains d'autre part sur les gares SNCF du département (Castelnaudary, Bram, Carcassonne, Lézignan, Narbonne, Limoux, Quillan, Port la Nouvelle, Coursan et Leucate) comme sur la future gare TGV. Il s'agira également d'améliorer l'articulation des horaires entre certaines lignes Audelignes et les lignes de car de Transport Régional,
- Les lignes de Béziers et Perpignan.

■ Conquérir une nouvelle clientèle pour les transports en commun et les modes alternatifs, par le soutien actif à la mise en place des plans de déplacement d'entreprises et d'administrations.

■ Favoriser le développement du covoiturage : négocier avec ASF l'aménagement de parkings de covoiturage de tailles adaptées dans les zones d'entrée/sortie des autoroutes, développer les outils de promotion du covoiturage sur tout le département : promotion de la plate-forme existante, création d'un réseau de parkings de covoiturage sur tout le territoire avec l'appui des intercommunalités.

■ Créer ou améliorer des Pôles d'échanges multimodaux Transports Régionaux/Transports interurbains/Transports urbains autour de Carcassonne et de Narbonne, en intégrant la création de parkings relais en périphérie (parking de délestage) permettant de parcourir les "premiers ou les derniers kilomètres". Par ailleurs, la question des emprises foncières devra être analysée finement autour des gares. Ces pôles multimodaux pourraient également être envisagés autour des autres gares de Transports Régionaux des pôles urbains. Enfin, la Gare TGV à Narbonne - Montredon nécessitera la conception d'une plate-forme sur cet équipement.

■ Participer à la mise en place d'une centrale de mobilité au niveau pertinent, qui puisse assurer la promotion de la totalité de l'offre du département en bonne articulation et en synergie avec l'ensemble des initiatives infra ou supra départementales. Une réflexion devra être menée sur la possibilité de faire des réservations (type transport à la demande), voire de vendre des titres de transport à partir de cette centrale.

■ Promouvoir de manière permanente et adaptée le recours aux modes de mobilité durables.

■ Créer les conditions optimales pour favoriser le développement des transports collectifs, au détriment de la voiture, notamment dans les villes centres : coordination TC / politique de stationnement, priorité aux feux, couloirs réservés, cadencement, SAEIV...

■ Favoriser l'usage du vélo et promouvoir les modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : développement d'itinéraires cyclables aux abords d'une route, ou même une simple piste multifonction, et des voies vertes exclusivement dédiées à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

■ Mettre en place une offre de mobilité coordonnée et adaptée, comprenant une desserte urbaine et interurbaine, autour de la future gare TGV et de l'aéroport de Carcassonne.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général a contribué ces dernières années, avec ses partenaires, à la création d'une politique globale de mobilité sur le département de l'Aude :

- Accompagnement des reprises de compétence "transports" des deux Communautés d'Agglomération ;
- Mise à disposition des dispositifs techniques et financiers en matière de transports scolaires, conduisant à une homogénéité sur le département ;
- Amélioration de l'offre de transport public sur l'ensemble du territoire audois avec la création du réseau Audelignes en 2008 ;
- Modernisation des entreprises de transport et incitation au développement de l'offre commerciale, par la mise en place de conventions DSP comme support de ce nouveau réseau ;
- Promotion du recours aux transports en commun, avec notamment la mise en place de la tarification à 1€ sur le réseau Audelignes et les Transports A la Demande (TAD) en 2011 ;
- Couverture des zones rurales, en complément du réseau régulier, par 11 circuits de TAD pris en charge par les intercommunalités avec l'aide du Conseil général depuis 2007.

Son action portera désormais prioritairement sur les axes suivants :

- Impulsion pour la création et l'animation initiale de la Conférence des AOT.
- Promotion et développement technique de l'intermodalité des moyens de déplacement.

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

- Réalisation des Plans de déplacements (PTU ou PGD) sur les PTU concernés.
- Promotion et développement technique de l'intermodalité des moyens de déplacement.
- Participation à la création de la conférence des AOT, à sa direction, à son animation.
- Adaptation des réseaux urbains et périurbains pour améliorer les connexions avec les autres modes de transport en commun ou solutions de mobilité.
- Participation à la conception et au financement de pôles multimodaux, de parkings-relais et d'aires de covoiturage sur leur PTU.
- Participation aux travaux de mise en œuvre d'une interopérabilité tarifaire et billettique.

- Adaptation du réseau Audelignes pour améliorer les connexions avec les autres modes de transport en commun ou solutions de mobilité (adaptation des horaires, réorganisation de circuits...).
- Mise en place concertée d'une offre de mobilité comprenant une offre de transports collectifs urbains et interurbains, pour la desserte de la future gare TGV et de l'aéroport de Carcassonne.
- Poursuite de l'appui au déploiement du transport à la demande, structuré par bassin de vie et rayonnant autour des pôles ruraux.
- Participation au financement de pôles multimodaux dès lors qu'ils concernent le réseau Audelignes, à travers l'aide aux communes ou les contrats d'agglomération.
- Participation aux travaux de mise en œuvre d'une interopérabilité tarifaire et billettique.
- Participation aux travaux de mise en œuvre d'une centrale de mobilité au niveau pertinent.
- Prospection auprès des chambres consulaires, avec les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes, pour la mise en place de Plans de Déplacement d'entreprises et d'administrations.
- Initiative, auprès des Communautés d'Agglomération et des Communautés de Communes, pour la création d'aires de covoiturage ; développement du site internet dédié.
- Développement de vélo routes et voies vertes, afin de favoriser l'usage du vélo et promouvoir les déplacements doux.



DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORTS ET L'INTERMODALITÉ

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Participation à la prospection auprès des chambres consulaires, avec le Conseil général, pour la mise en place de Plans de Déplacement d'entreprises et d'administrations sur les pôles urbains.
- Développement technique de l'inter-modalité des moyens de déplacement.
- Participation à la conception et au financement de pôles multimodaux, de parkings-relais et d'aires de covoiturage sur leur périmètre.
- Participation aux travaux de mise en œuvre d'une centrale de mobilité au niveau pertinent.
- Poursuite du déploiement du transport à la demande structuré par bassin de vie et rayonnant autour des pôles ruraux.

CONSEIL RÉGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Participation à la conférence des AOT en tant que membre associé.
- Promotion et développement technique de l'inter-modalité des moyens de déplacement.
- Elaboration concertée du Schéma Régional de Mobilité, en partenariat avec la Conférence des AOT Audoises.
- Adaptation du cadencement des Transports Régionaux pour améliorer les connexions avec les autres modes de transport en commun ou solutions de mobilité ; coordination des services de Transports Régionaux par car, avec les lignes interurbaines.
- Participation à la conception et au financement des pôles multimodaux, parkings-relais et aires de covoiturage présentant un intérêt régional (liaison avec les services de Transports Régionaux).
- Cofinancement des réseaux locaux de Transport à la Demande, au titre du soutien au développement local.
- Participation aux travaux de mise en œuvre d'une interopérabilité tarifaire et billettique.
- Participation aux travaux de mise en œuvre d'une centrale de mobilité au niveau pertinent.
- Prospection auprès des chambres consulaires, avec le Conseil général, les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes, pour la mise en place de Plans de Déplacement d'entreprises et d'administrations.
- Mise en place concertée d'une offre de mobilité comprenant une offre de transports collectifs urbains et interurbains, pour la desserte de la future gare TGV et de l'aéroport de Carcassonne.

CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

- Participation à la conférence des AOT en tant que membre associé.
- Adaptation du cadencement des Transports Régionaux pour améliorer les connexions avec les autres modes de transport en commun ou solutions de mobilité ; coordination des services de Transports Régionaux par car, avec les lignes interurbaines.
- Promotion et développement technique de l'inter-modalité des moyens de déplacement.
- Participation à la conception et au financement des pôles multimodaux, parkings-relais et aires de covoiturage présentant un intérêt régional (liaison avec les services de Transports Régionaux).

CLIDA

- Participation à la définition des pôles intermodaux pour leur connaissance des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels.
- Appui à la définition de plans de déplacement d'entreprises (PDE) ou interentreprises (PDIE) afin de favoriser l'utilisation des transports en commun.

SNCF

- Adaptation du cadencement des Transports Régionaux pour améliorer les connexions avec les autres modes de transport en commun ou solutions de mobilité.
- Participation aux projets LGV et au dossier de la gare TGV (Montredon).
- Participation à la conception et au financement des pôles multimodaux, parkings-relais et aires de covoiturage présentant un intérêt régional (liaison avec les services de Transports Régionaux).

ASF

- Participation à la conception et au financement d'aires de covoiturage en entrée d'autoroute.

DÉLÉGATAIRE DE L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE

- Participation à la conception et à la prise en charge de l'offre de mobilité autour de l'aéroport de Carcassonne, en tant qu'exploitant délégué.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Lancement ou poursuite des plans de déplacements (PGD ou PDU).
- Installation opérationnelle de la Conférence des AOT Audoises (décembre).
- Intégration de la problématique de mobilité lors de la réflexion menée sur la priorisation à l'échelle du département des projets d'investissement d'accompagnement des lignes TGV et de la gare TGV de Narbonne-Montredon (investissements routiers, zones d'activité...).

2014 :

- Démarrage des travaux d'établissement du Schéma Régional de Mobilité, sous l'égide de la Région Languedoc-Roussillon.
- Adaptation des réseaux : les travaux de la Conférence d'AOT, les premières pistes du Schéma Régional de Mobilité, ainsi que les orientations des PDU du Grand Narbonne et de Carcassonne Agglo, devront être intégrés aux études préalables de renouvellement des contrats de transport en cours (échéance septembre 2015 pour les DSP Audelignes restées sous gestion du Conseil général ou transférées aux Communautés d'Agglomération; septembre 2016 pour la DSP du Grand Narbonne).
- Unification tarifaire : les grands principes devront être définis par la Conférence d'AOT en liaison avec les travaux du Schéma Régional de Mobilité, pour être intégrés dans le cahier des charges de renouvellement des contrats de transport.
- Transport à la demande : adaptation des réseaux existants aux nouvelles intercommunalités; intégration de la problématique TAD dans l'étude de renouvellement des DSP Audelignes.
- Plans de Déplacement des Entreprises et des Administrations : schémas à établir courant 2014 pour intégration aux divers documents stratégiques des AOT comme aux cahiers des charges de renouvellement des DSP.

2015 :

- Etablissement du Schéma Régional de Mobilité.
- Infrastructures (pôles multimodaux; aires de covoiturage, parkings relais) : calendrier et programme pluriannuel d'investissement à définir en fonction du programme établi par le Schéma Régional de Mobilité et des propositions de la Conférence d'AOT.
- Mise en place du nouveau réseau Audelignes (septembre).
- Mise en place du nouveau réseau régulier de Carcassonne Agglo (septembre).
- Mise en place d'une offre de transport collectif urbain et interurbain desservant l'aéroport de Carcassonne .
- Campagne de promotion initiale des deux réseaux.

2016 :

- Mise en place d'une centrale de mobilité au niveau pertinent, en lien avec le Schéma Régional de Mobilité.
- Premières réalisations en investissement : aires de covoiturage, parkings-relais.
- Campagne de promotion générale de la mobilité durable.

2020 :

- Mise en place d'une offre de mobilité autour de la gare TGV de Narbonne-Montredon, comprenant une desserte par les transports collectifs urbains et interurbains.



AMÉLIORER
LA VIE QUOTIDIENNE
DES AUDOIS

OBJECTIF 4

IMPULSER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ADAPTÉE

LE CONTEXTE

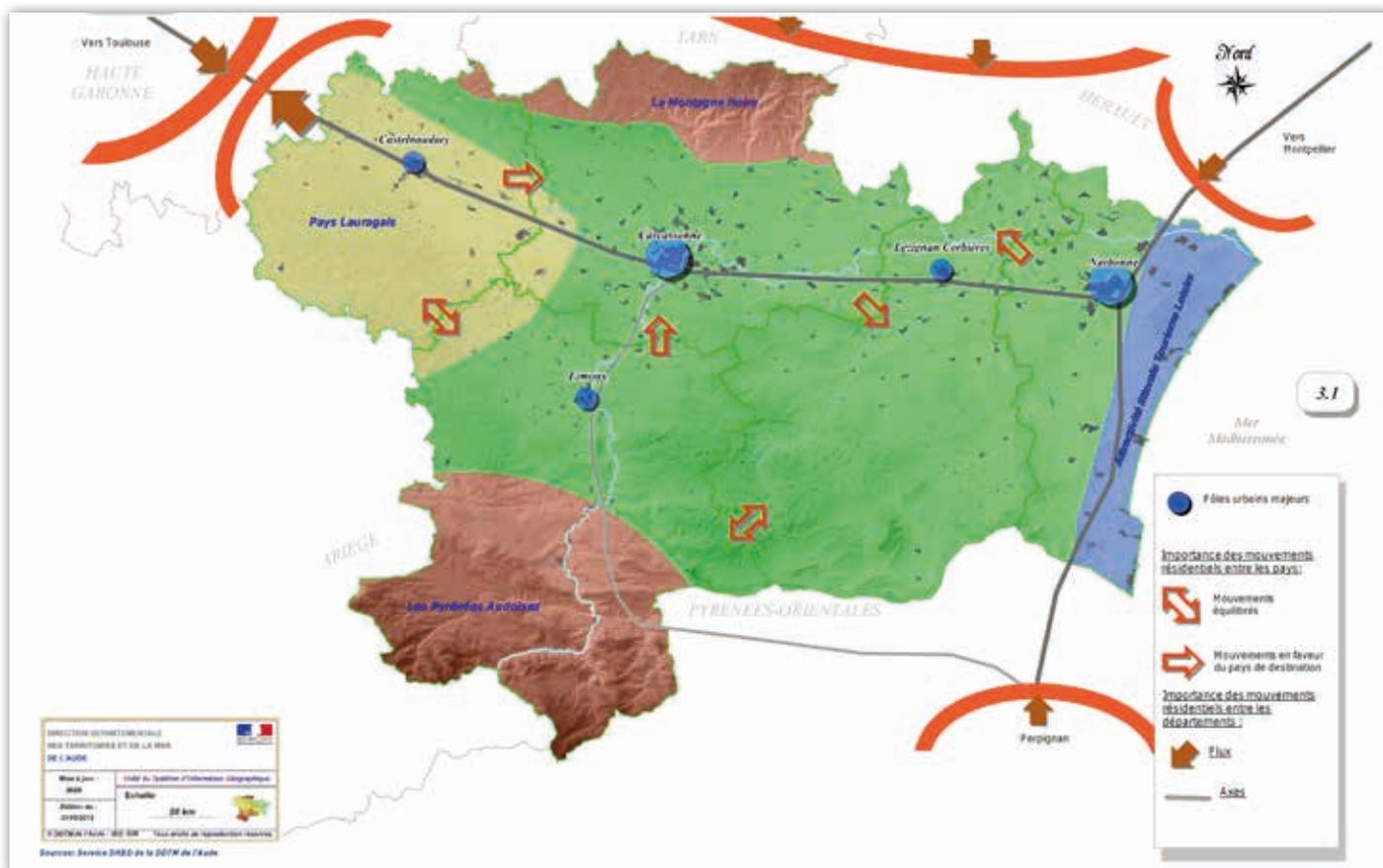
Département rural, l'Aude est en partie préservé de la crise du logement qui sévit au niveau national. Les besoins en logement du département de l'Aude sont liés à ses caractéristiques socio-démographiques :

- Une croissance démographique soutenue, liée principalement aux migrations, qui amènent dans le département des familles avec enfants et de jeunes retraités,
- Un vieillissement significatif de la population,
- Des revenus des ménages plus bas que la moyenne nationale, qu'il s'agisse des actifs ou des retraités,

■ Une taille des ménages très basse (2,2 personnes en moyenne), et une sous représentation des ménages de 4 personnes et plus.

Les dynamiques résidentielles sont à l'œuvre au sein du département et en provenance, plus rarement à destination, des départements limitrophes. Les mobilités qu'elles impliquent sont liées à la recherche d'emploi, mais aussi de logements moins chers.

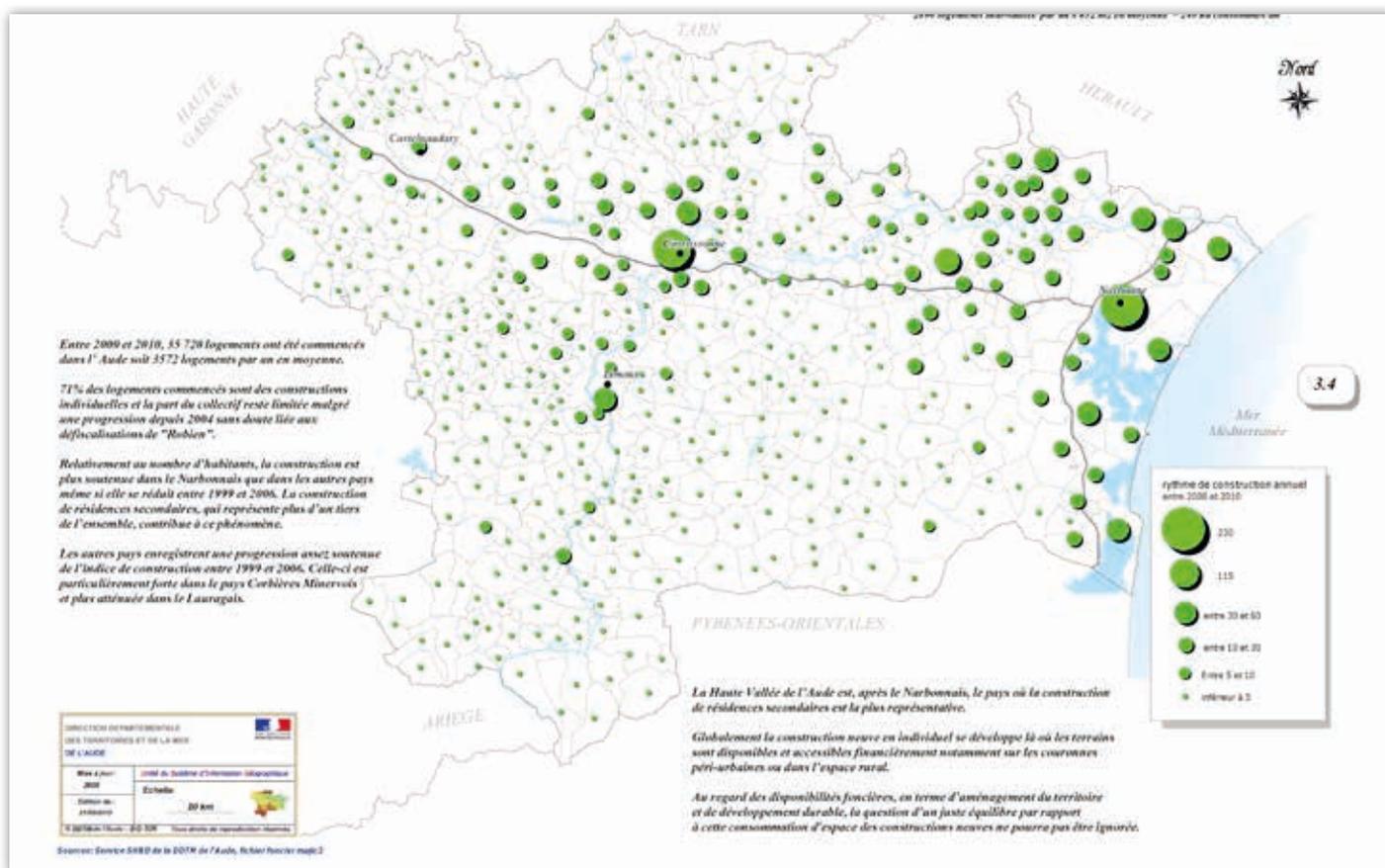
Le schéma des grandes dynamiques résidentielles et du territoire (Atlas Départemental, DDTM de l'Aude, 2012)



Le parc de logements audois se caractérise par :

- Un rythme de construction très soutenu, avec une moyenne de 3 500 logements par an (qui concerne pour près de 20% la réalisation de résidences secondaires), mais une diminution ces dernières années à hauteur de 3 000 logements,
- Un nombre insuffisant de logements sociaux avec un recul de la proportion de ce parc, alors que les revenus des ménages sont faibles dans l'ensemble et que les besoins s'accroissent du fait de l'évolution démographique et de la crise économique,
- Des difficultés à répondre aux besoins en logement des jeunes, en raison de la discontinuité de leurs parcours mais aussi de leur manque de solvabilité,
- Un parc d'avant 1949 qui représente encore 35% des résidences principales,
- Un niveau de confort globalement satisfaisant mais la présence encore marquée de résidences privées potentiellement indignes,
- Beaucoup de résidences principales de grande taille alors que les ménages de 4 personnes et plus sont relativement peu nombreux (situations de sous-occupation) et déficit en logement de petite et moyenne taille pour fixer les jeunes ménages,
- Un fort engouement pour la maison individuelle (seuls 29% des logements sont en collectif), allié à une tendance à l'étalement urbain et à une vacance significative des logements anciens dans les centres-bourgs,
- Une forte représentation des résidences secondaires liée à l'attractivité touristique du département principalement dans les secteurs littoraux et de moyenne montagne, situation qui contribue à fixer des retraités.

Rythme des constructions des logements entre 2000 et 2010
(Atlas Départemental, DDTM de l'Aude, 2012)



L'offre de logement social dans l'Aude est principalement le fait des quatre bailleurs sociaux audois :

- L'Office Public Départemental Habitat audois, outil du Département,
- L'Office Public de l'Habitat du Grand Narbonne, outil de la communauté d'agglomération Le Grand Narbonne,
- La SA ALOGEA,
- Le groupe Marcou.

Au 1er janvier 2010, le département de l'Aude comptait 13 944 logements HLM. Près des trois quarts du parc social sont concentrés dans les communautés d'agglomération, et les villes centres de Carcassonne et Narbonne concentrent 65% des logements HLM du département.

La part du logement social est en baisse en raison d'une progression soutenue de l'offre résidentielle privée. Le taux d'équipement en HLM est ainsi passé de 9,3% en 2003 à 8,9% en 2009, soit un ratio inférieur à celui de la région Languedoc-Roussillon (10,2%).

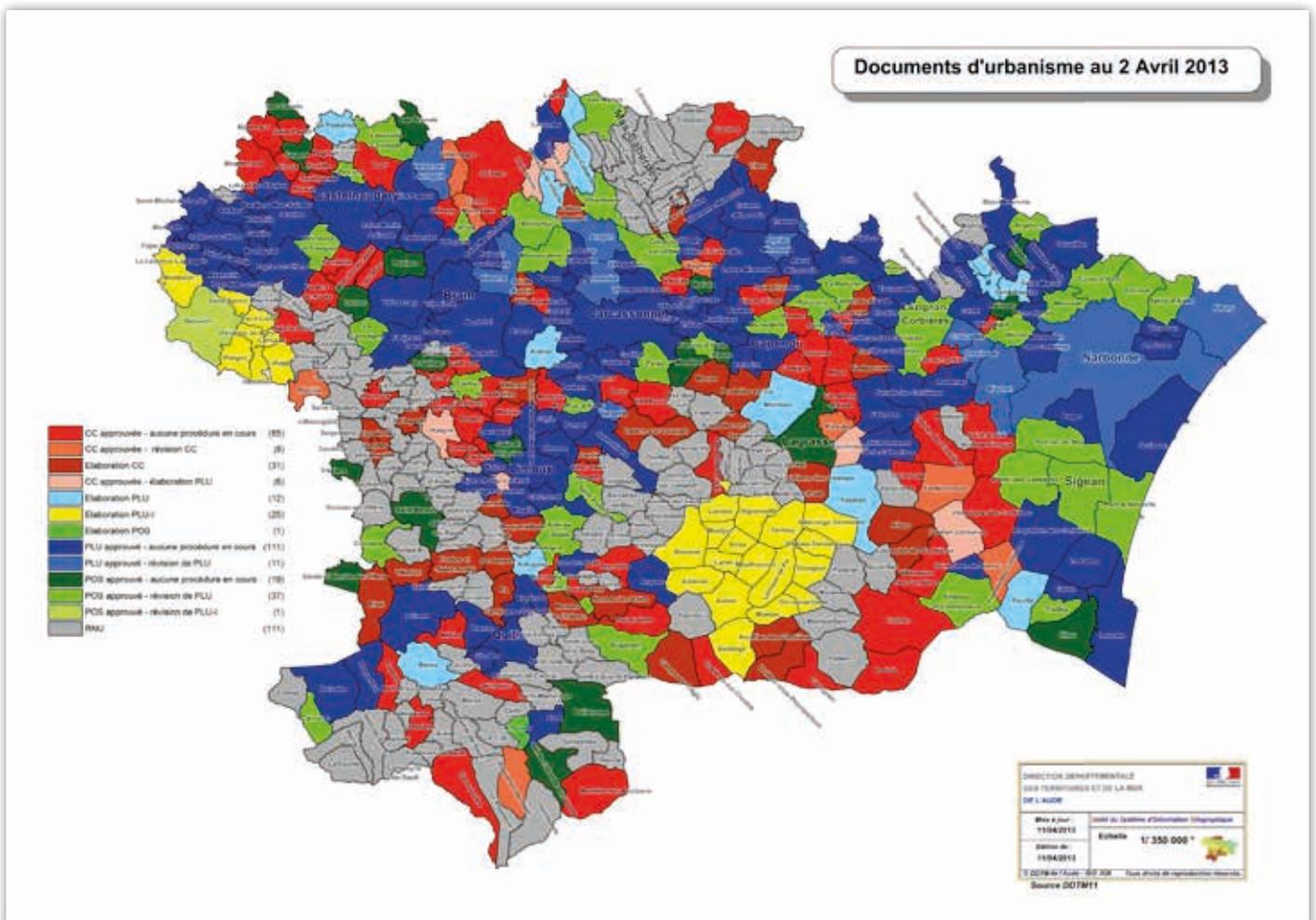
Deux opérations importantes de rénovation urbaine sont en cours, à Carcassonne (quartiers La Conte et Ozanam) et à Narbonne (quartier Saint-Jean Saint-Pierre).

Les Conventions d'Utilité Sociale conclues entre les bailleurs sociaux audois et l'Etat, auxquelles le Département s'est associé, font état des perspectives suivantes en nombre de logements pour les années 2013 à 2016 :

- 2013 : 374
- 2014 : 325
- 2015 : 408
- 2016 : 347

La situation du marché du logement est globalement positive, du fait d'un bon rapport entre l'offre et la demande, mais certains segments sont plus tendus, et notamment le locatif social et privé et l'accession aidée pour les ménages à faibles revenus, qu'il s'agisse de jeunes, de couples avec et sans enfants, de familles monoparentales ou de ménages âgés.

En juin 2012, sur 438 communes, 152 ont adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 67 un Plan d'Occupation des Sols (POS), 108 une carte communale. 3 SCoT sont en fin d'élaboration. Le SCoT du Narbonnais a été élaboré en 2006. Son volet littoral, valant schéma de mise en valeur de la mer, est en cours d'élaboration.



Une réflexion d'ensemble autour d'une **politique commune de l'habitat** au niveau du département a été lancée en 2010, et permettra l'élaboration de réponses adaptées aux enjeux du territoire. Cette réflexion aboutira à la construction du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), dont le pilotage est assuré conjointement par le Président du Conseil général et le Préfet.

Le Plan Départemental de l'habitat (PDH), créé par la loi du 13 juillet 2008 portant Engagement National pour le Logement, a pour vocation d'assurer la cohérence entre politiques territoriales et politiques sociales, de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et de mettre en place un dispositif d'observation.

L'élaboration du PDH est conduite en partenariat avec les structures territoriales impliquées dans les politiques de l'habitat (intercommunalités, syndicat mixte des Pays) représentatives des différents bassins de vie et plus particulièrement les agglomérations de Narbonne et Carcassonne, porteuses d'un Plan Local de l'Habitat (PLH). L'instance de concertation départementale mise en place pour assurer l'élaboration du PDH associe les collectivités, les professionnels de l'habitat et les organisations d'usagers.

LES ENJEUX MAJEURS

Le développement du logement est intimement lié au développement économique du Département, qu'il soutient en favorisant l'installation de nouveaux habitants, consommateurs de biens et services, et en créant de l'activité pour les entreprises du bâtiment, et donc de l'emploi.

Les enjeux qui ressortent de l'état des lieux et des travaux d'élaboration du PDH sont les suivants :

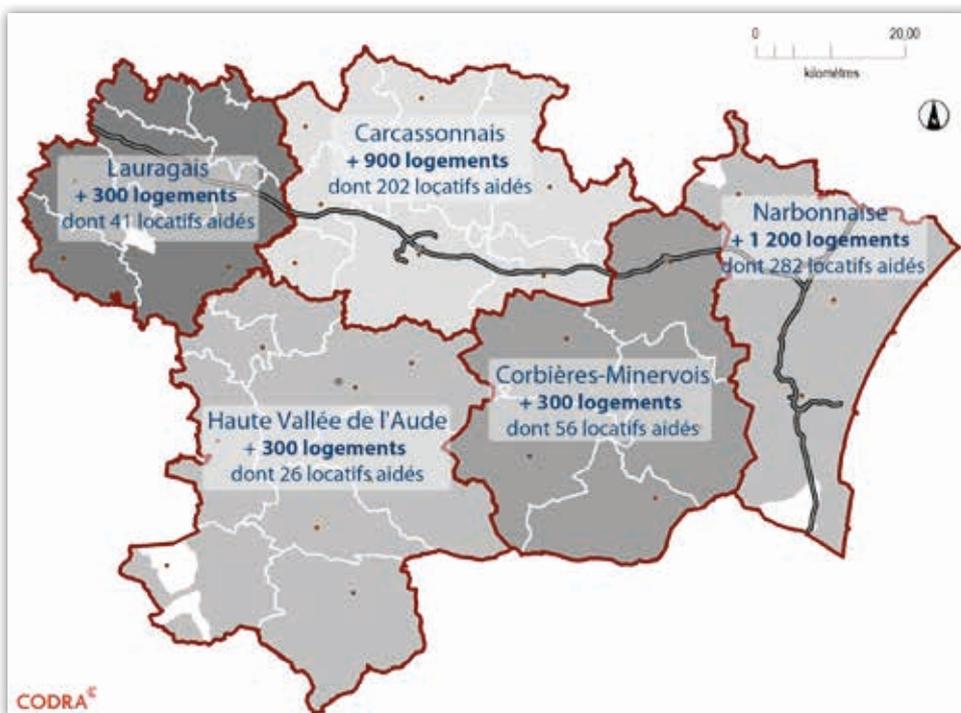
DÉFINIR UNE RÉPARTITION TERRITORIALE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS, de remise sur le marché de logements existants et de diversification de l'offre favorisant un développement démographique équilibré ;

PORTER UNE RÉFLEXION GLOBALE INCLUANT LE NEUF, LA RÉHABILITATION, LE PARC PRIVÉ, LE PARC PUBLIC, pour structurer une offre de logements répondant aux besoins des ménages audois ;

ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES.

LES OBJECTIFS

PRODUIRE 3 000 LOGEMENTS PAR AN (hors résidences secondaires) : neuf, réhabilitation, sortie de vacance, dont 20% de logement locatif aidé (soit 600), selon la répartition territoriale ci-dessous :



ACCOMPAGNER LES ÉLUS LOCAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SUR LEUR TERRITOIRE : la conception du PLU dans une perspective d'aménagement et de développement durable (PADD) doit intégrer la perspective de réalisation des équipements qui accompagnent nécessairement le développement du logement (VRD, école, crèche...) ; pour ce faire, une fois le PLU validé, le soutien de l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR) doit être recherché pour le portage de l'acquisition du foncier ou des bâtiments nécessaires à sa mise en œuvre.

SOUTENIR LES BAILLEURS SOCIAUX AUDOIS pour l'adaptation du parc aux besoins de la population (construction neuve, rénovation urbaine, réhabilitation du parc).

MOBILISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES pour un aménagement durable du territoire en lien avec l'EPFR.

ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDEN- TIELS pour répondre aux besoins des populations spécifiques.

PLACER LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS ET L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS ANCIENS au cœur des stratégies des territoires.

ASSURER EN PARTENARIAT LE PILOTAGE, L'OBSER- VATION ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU LOGEMENT DANS LE DÉPARTEMENT en lien avec l'Etat et les intercommunalités.

FAVORISER L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU BÂTI- MENT, notamment par le biais de la clause d'insertion sociale, systématiquement intégrée dans les marchés passés par les bailleurs sociaux.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

CONCEVOIR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT QUI PARTICIPE PLEINEMENT À UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE DÉVE- LOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

- Garantir l'accueil de nouvelles populations sur l'en-semble du territoire.
- Maîtriser les espaces à urbaniser (concilier déve-loppe- ment et préservation des zones agricoles et des espaces naturels).
- Identifier, en lien avec le développement de l'habi- tat, les besoins en services publics (aménagements routiers, réseaux d'eau et d'assainissement, trans- ports, crèches, écoles, ...) et concevoir des politiques globales de développement en lien avec les docu- ments d'urbanisme stratégiques.
- Définir des programmes d'investissements plu- riannuels permettant de contribuer à la croissance endogène de l'Aude et de dynamiser les entreprises du secteur du bâtiment. Inclure dans ce cadre une politique de l'emploi favorisant l'insertion sociale.
- Valoriser au travers des constructions nouvelles les économies d'énergie et contribuer au développement durable et à la lutte contre le changement climatique.
- Promouvoir une politique de l'habitat génératrice de qualité de vie (accessibilité des espaces et bâti- ments publics, nouveaux modes d'habitat, nouveaux modes de construction...).

MOBILISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.

- Connaître et anticiper les besoins fonciers en mettant en place des outils permettant une meilleure connais- sance des réserves et besoins fonciers, et en maîtrisant dès maintenant le foncier permettant de mener à bien les projets d'habitat durable dans l'avenir.
- Promouvoir un urbanisme économe en foncier : il s'agira de privilégier un développement de l'habitat dans les villes et bourgs ruraux équipés et desservis, de soutenir les projets des communes par la diffu- sion d'un guide de l'habitat durable, et de mettre en évidence les opérations exemplaires réalisées par les opérateurs du département, ceci afin de favoriser un aménagement durable du territoire.

ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDEN- TIELS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULA- TIONS SPÉCIFIQUES.

- Accompagner le développement d'une offre de logements autonomes pour les personnes âgées et les personnes handicapées : il s'agira de produire une offre de logement dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie adaptée aux ressources des Audois, de favoriser l'adaptation des logements quand cela est possible en valorisant les dispositifs mobilisables auprès des personnes et de leurs aidants, de vérifier de façon prospective, au regard des évolutions démographiques, l'opportunité de développer une offre complémentaire d'équipement de type EHPAD sur les territoires.

- Proposer des solutions adaptées aux personnes et aux ménages en situation fragile, en insertion professionnelle ou en grande précarité : le lien entre politiques de l'habitat et politiques de solidarités devra être conforté. La création de dispositifs de logement spécifiques pour les gens du voyage sédentarisés devra être également une priorité. Les aides financières à l'accès ou au maintien dans le logement, au paiement des factures d'énergie et d'eau doivent s'articuler avec des mesures d'accompagnement social et des dispositifs favorisant la réalisation de logements adaptés aux ménages les plus précaires.

- Proposer une offre de logement diversifiée permettant de répondre aux besoins des jeunes à coût modique, mobilisable ponctuellement en fonction des besoins, répartie sur tout le territoire départemental. Deux axes sont à privilégier : améliorer l'information des jeunes sur les solutions qui existent déjà (les Foyers de Jeunes Travailleurs, les logements étudiants proposés par divers gestionnaires, le Fonds Unique Logement et le LOCA-PASS pour la solvabilisation) ; proposer en complément de l'existant des solutions alternatives et innovantes (une plate-forme de colocation, un dispositif intergénérationnel offrant le logement d'un jeune par une personne âgée en échange de services entre jeunes et personnes âgées ...

PLACER LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS, LA RÉNOVATION URBAINE ET L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS ANCIENS AU CŒUR DES STRATÉGIES DES TERRITOIRES

- Donner la priorité à la mobilisation des potentiels immobiliers vacants des cœurs de bourgs, des villages et des villes : cette option tend à privilégier la rénovation des logements vacants dans les cœurs urbains et les centres-bourgs, plutôt que la construction neuve en périphérie ; un objectif quantitatif de remise en marché de 1% du parc vacant par an pourrait être recherché ; il conviendra d'accompagner les collectivités à se doter de stratégies d'ensemble pour valoriser les centres et résorber la vacance.

- Requalifier le parc dégradé et renforcer la coordination des acteurs sur les situations d'indignité : divers dispositifs existent et doivent être mieux valorisés, notamment la MOUS habitat indigne.

- Améliorer la performance thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique : cette orientation vise aussi bien les logements neufs, pour lesquels des pratiques de construction éco-performantes devront être promues auprès des constructeurs et artisans du bâtiment, qui devront s'emparer des exigences de la nouvelle réglementation thermique, que les logements anciens pour lesquels les dispositifs existants, en particulier le programme Habiter Mieux, devront être valorisés.

- Encadrer et accompagner la reconversion des résidences secondaires en résidences principales, dans les zones rurales où ces résidences secondaires vacantes pourraient être mobilisées pour accueillir de nouveaux résidents, mais aussi et surtout sur le secteur Littoral, où des nouveaux arrivants dans le département s'installent dans des logements de vacances inadaptés à leurs besoins et générant des factures d'énergie élevées. La question du logement des saisonniers est également à envisager sur ce territoire.

ASSURER UN SUIVI PARTAGÉ DE L'HABITAT AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- Mettre en synergie les politiques et veiller à la cohérence des développements de l'habitat : il conviendra d'inciter à la formalisation des stratégies locales de développement de l'habitat et de valoriser les stratégies déjà mises en place par les territoires (SCoT, PLH), mais aussi de consolider les partenariats pour rendre les politiques plus efficaces, en organisant un suivi des objectifs et de la production et en contractualisant les objectifs.

- Faire du PDH un outil partagé de connaissance territoriale : la création d'un Observatoire départemental qui s'appuiera sur les dispositifs en place, notamment au sein de la DDTM, permettra de partager les connaissances et les orientations.

- Améliorer l'information de tous les publics sur les dispositifs liés au logement.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Soutien à la production de logements sociaux.
- Garantie des emprunts des bailleurs sociaux pour les opérations correspondant aux critères du Département.
- Soutien à la réhabilitation de logements dans les cœurs de villages, en particulier dans les territoires intermédiaires.
- Soutien aux opérations de rénovation urbaine.
- Accompagnement financier pour les propriétaires occupants aux revenus modestes ou entrant dans la

dépendance pour des opérations d'amélioration de leur logement, notamment dans le cadre d'OPAH ou de PIG, du programme Habiter Mieux ou de plans APA.

- Participation à l'Observatoire Départemental du Logement.

- Attribution d'aides financières au logement aux personnes en situation de précarité par l'intermédiaire du Fonds Unique Logement, mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement et de mesures d'accompagnement social personnalisé.

INTERCOMMUNALITÉS — COMMUNES

- Programme de construction de logements sociaux.
- Opérations de réhabilitation des cœurs de village dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.
- Portage d'OPAH et PIG.
- Définition des PLH dans le cadre des SCoT.

CONSEIL RÉGIONAL

- Présidence de l'Établissement Public Foncier Régional : stratégie de mobilisation foncière au service des collectivités.
- Soutien financier au logement social.
- Soutien technique aux intercommunalités pour la réalisation de programmes de logements.

ETAT

- Accompagnement technique et financier du logement social.
- Accompagnement technique des collectivités pour l'élaboration de pré-diagnostic bâtiments, de diagnostics de consommation énergétique.
- Accompagnement technique des collectivités pour faire émerger une culture urbaine et paysagère dans le département.
- Accompagnement technique et financier des opérations de rénovation (rénovation urbaine, OPAH, PIG).
- Participation à l'Observatoire départemental.

CAUE

- Accompagner techniquement les ménages réalisant des travaux d'amélioration de leur logement.
- Formation Bailleurs sociaux/Architecture et Qualité de vie, énergie...
- Formation des élus/Extensions urbaines cohérence et qualité de quartier. Accompagnement et conseil aux communes dans leur PADD/ Augmentation de la population et perspectives communales (services, aménagements, gestion économique, sociale, culturelle, environnementale, futures de la commune).

BAILLEURS SOCIAUX

- Réalisation d'opérations de logement social en lien avec les communes et les intercommunalités.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Adoption du PDH

2014 :

- Ouverture du Foyer de Jeunes Travailleurs de Narbonne

2013 À 2020 :

- Réalisation de 3 000 logements par an (neuf ou réhabilitation), dont 20% de logements sociaux.
- Remise en marché de 1% du parc de logements vacants.

OBJECTIF 5

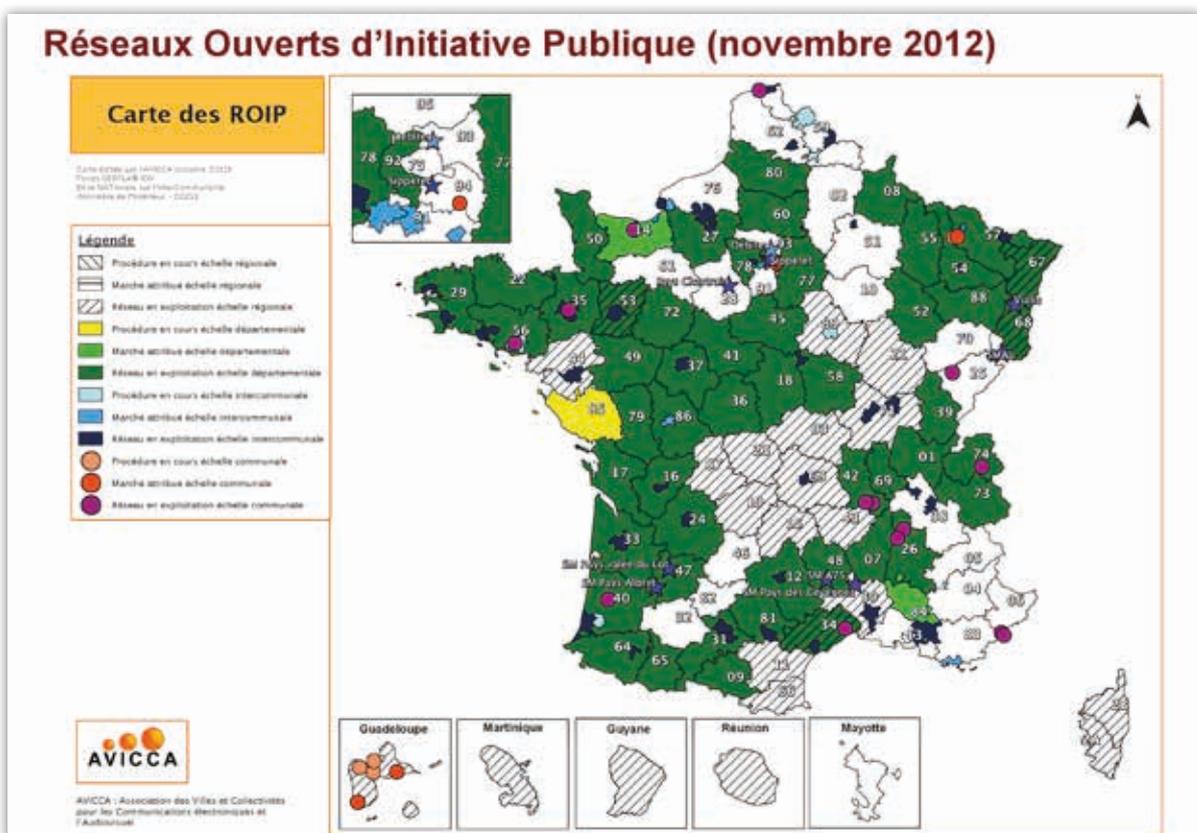
ASSURER UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT

LE CONTEXTE

Les collectivités locales ont investi de manière croissante dans le Haut-débit depuis 2004.

Le début des années 2000 a été caractérisé par le développement de la concurrence entre les opérateurs, concurrence basée sur le "dégroupage" de la boucle locale en cuivre de France Télécom. Cette procédure a permis aux acteurs de se concurrencer sur les tarifs et les services.

Le thème de la fracture numérique entre des territoires bien desservis et des territoires délaissés a alors émergé. Il a conduit un certain nombre de collectivités pionnières à investir massivement dans des réseaux de fibres dits de collecte, et simultanément à revendiquer une évolution du cadre réglementaire et législatif leur permettant d'établir des infrastructures supports de réseaux de télécommunication, à les exploiter, ou à les faire exploiter dans certaines conditions.



LA NOUVELLE DONNE DU TRÈS HAUT-DÉBIT

Majoritairement, les réseaux qui étaient des réseaux de collecte n'allaient jamais jusqu'à l'abonné final. La desserte parfois appelée le "dernier kilomètre" restait toujours la paire de cuivre de France Télécom. Ce réseau cuivre, bâti dans les années 70 (téléphone) et 80, n'a pas été conçu pour supporter les nouveaux services numériques. Son débit restera limité à 20 ou 30 Mbps sur de faibles distances alors que les besoins d'un ménage dus au multi-équipement et à l'enrichissement des médias TV (HD, 3D, ...) vont très vite se situer dans une fourchette de 50 à 100 Mbps. Le haut-débit est donc très radicalement différent du Très Haut Débit (THD).

Le basculement vers le THD, via le déploiement des réseaux en fibre optique (> 100 Mbps), constitue un enjeu mondial majeur de la prochaine décennie. Il transforme le rapport au territoire, il renforce le rôle du numérique dans la croissance et dans la performance des entreprises, le THD est au cœur de la construction de la compétitivité et de l'attractivité des territoires de demain. Un territoire sans THD sera demain un territoire menacé.

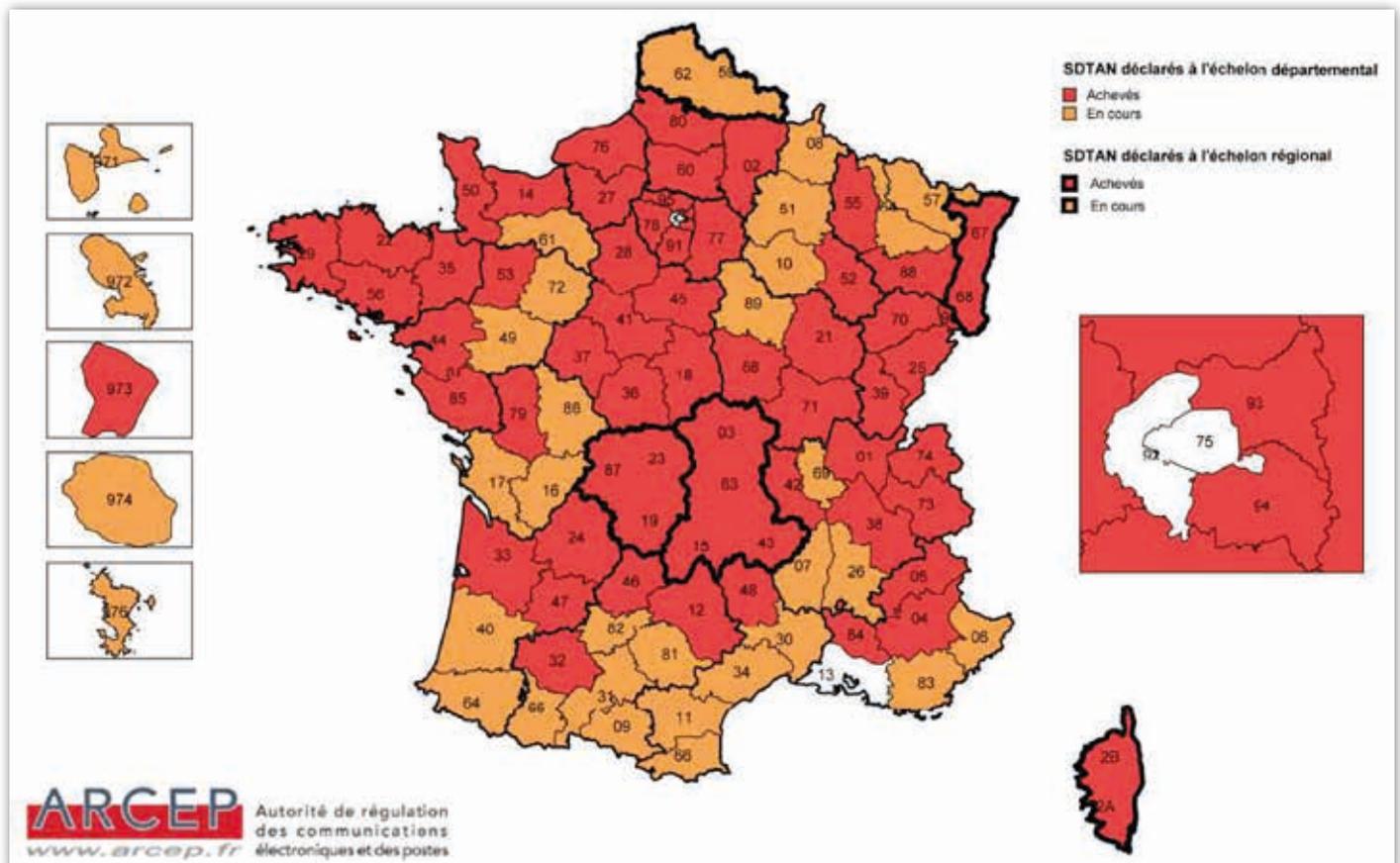
LE RETOUR DE L'ÉTAT APRÈS UNE DÉCENNIE D'ABSENCE

Un premier plan pour le Très Haut-débit a vu le jour en 2010 au travers duquel le gouvernement a décidé de donner une priorité d'intervention aux opérateurs et de ne mobiliser les collectivités locales que dans une logique de complémentarité.

Un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) a été lancé auprès des opérateurs pour déterminer les périmètres où ces derniers étaient susceptibles d'intervenir. Ces zones dites AMII étaient en quelque sorte préemptées, limitant voire empêchant l'initiative publique. Les engagements des opérateurs ne restaient qu'à l'état d'intentions, leur confirmation devait faire l'objet de conventions avec les collectivités concernées. Ainsi les Collectivités se retrouvaient en seconde ligne pour agir en complément des opérateurs sur plus de 30 000 communes et ce pour desservir 17 Millions de foyers.

De manière plus favorable aux collectivités, l'Etat a souhaité, par souci de bonne cohérence entre les actions publiques et privées comme entre les actions publiques, que les collectivités se dotent de deux outils de stratégie et de cadrage opérationnel (cf loi PINTAT de 2009) pour le déploiement du THD sur leur territoire: la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale), le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique).

SDTAN déclarés à l'ARCEP au 1^{er} janvier 2013



Pour satisfaire les engagements du Président de la République actuel, son gouvernement a été mandaté pour que les nouvelles infrastructures numériques de pointe soient généralisées au plus vite, sur l'ensemble du territoire. Son choix a été de s'appuyer sur les dynamiques déjà engagées, tant par les opérateurs privés que par les collectivités locales pour accélérer le déploiement du Très Haut Débit.

Le nouveau plan de déploiement présenté en début d'année 2013 se veut particulièrement ambitieux, marquant le retour de l'Etat stratège pour le pilotage du déploiement de ces nouvelles infrastructures essentielles pour la France et clôturant plusieurs années d'atermolements et de signaux contradictoires. Son ambition majeure est la généralisation de la fibre optique sur l'ensemble des territoires et sa vocation à remplacer à terme le réseau téléphonique actuel en cuivre. Son objectif est de couvrir l'intégralité du pays en très haut débit d'ici 2023, essentiellement en FttH mais en mobilisant également dans certains cas d'autres technologies.

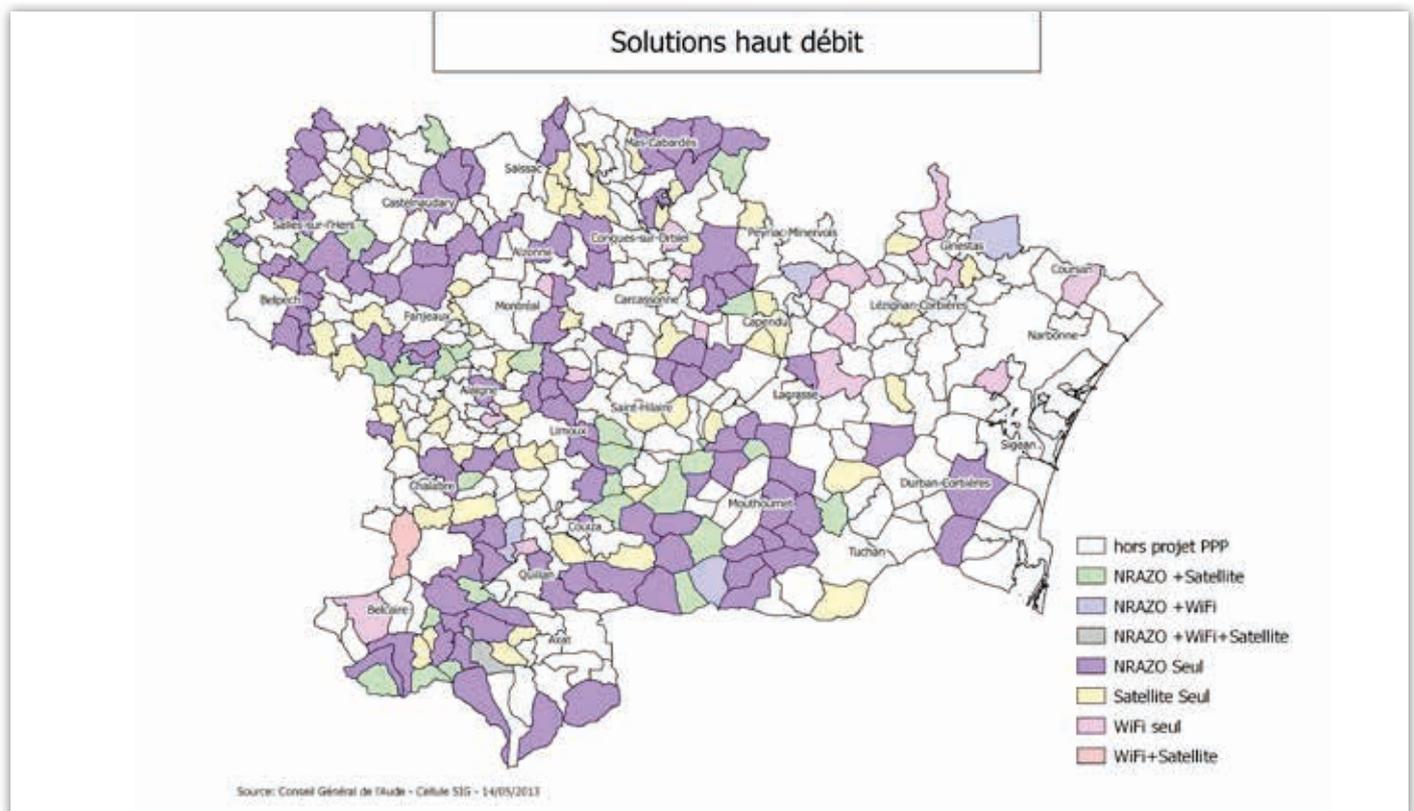
Cette stratégie nationale, qui nécessitera la mise en chantier de réseaux représentant plus de 20 milliards d'euros d'investissement au cours des 10 prochaines années, reposera surtout sur le soutien aux collectivités : l'Etat mobilisera les fonds d'épargne pour accorder des prêts aux collectivités et créera un fonds de subventionnement spécifique dès 2014. L'outil de la planification locale demeure le SDTAN. Enfin, il convient de rappeler que la desserte en Technologie d'Information et de Communication est une mesure Grenelle II, qui devra figurer dans les futures SCoT.

Par ailleurs, au travers de l'acte 3 de la décentralisation, les Départements pourraient devenir les chefs de file de l'aménagement numérique.

Concernant la desserte Haut Débit du territoire audois, le Département s'est engagé dans un Partenariat Public Privé (PPP) avec la Région Languedoc Roussillon et France Télécom, prestataire du déploiement. La Région a mis en œuvre ce partenariat avec les départements, dont l'Aude pour résorber les zones blanches en haut débit. Le Département de l'Aude avec certaines intercommunalités associées contribuent financièrement à ce PPP pour un total de 5,9 Millions d'euros. L'objectif de ce programme de résorption des zones blanches en haut débit était d'apporter un accès de 2 Mbps à au moins 80% de la population de chaque commune grâce principalement à la technologie filaire (mais aussi hertzienne et satellitaire). 220 communes audoises étaient concernées, ce qui a permis le taux de desserte à 2 Mbps de passer de 83,5% à 94,9%.

Malgré des efforts financiers conséquents des acteurs publics, le département souffre encore d'une couverture numérique en matière de Haut Débit et de téléphonie mobile incomplète sur certains territoires ruraux mais aussi dans certains secteurs urbains. Cette situation accentue la fragilité de ces territoires en matière d'accueil d'entreprises et d'accueil de populations pour lesquelles ces services sont de plus en plus indispensables.

⋮ Desserte Haut Débit suite PPP (Carte Services Conseil général /Conseil régional LR)



Concernant le déploiement du Très Haut débit (THD), la Région a adopté en février 2013 un SCORAN-SDTAN qui prévoit pour l'Aude un déploiement d'ici 2025 tel que décrit ci dessous :

- 66% de la population minimum desservie en THD avec un niveau de service de 100 Mbps en FTTH dont 49% grâce aux opérateurs privés dans les zones AMII (périmètre comprenant les agglomérations de Narbonne et de Carcassonne) ;
- 34 % desservis par des technologies alternatives, éventuellement transitoires, permettant d'atteindre un niveau de service d'au moins 30 Mbps (4G, réseau cuivre amplifié) ;

- Un réseau comprenant 211 571 "prise-domicile" dont 104 497 en zone AMII, d'une longueur totale de 2 881 kms dont 575 kms pour le réseau de collecte ;

- Un coût de réseau évalué à 160 millions d'euros, sans toutefois prendre en compte les charges de fonctionnement et les charges financières.

L'Aude est traversée par deux réseaux de fibre optique : le long de l'autoroute A61 et le long du Canal du Midi. Les coûts nécessaires pour amener le très haut débit aux Audois en "pas de porte" (ou FTTH) ont été évalués dans le SCORAN-SDANT à 160 millions d'euros (pour un taux de pénétration de 66 % de la population). Si les opérateurs privés sont censés intervenir dans les deux agglomérations, la question du financement des infrastructures hors de celles-ci reste posée.

LES ENJEUX MAJEURS

UN ENJEU À COURT TERME (2013-2015), améliorer la desserte en haut débit et la couverture téléphonie mobile du département de l'Aude à la fois pour les particuliers, les sites publics, mais aussi pour les entreprises de l'Aude.

DEUX ENJEUX À LONG TERME (2013 – 2030).

- Le basculement vers le THD, via notamment le FttH, constitue un des enjeux majeurs de nos territoires pour la prochaine décennie. L'apport des services numériques offerts par les réseaux en fibre optique constituera de fait un facteur essentiel de croissance, de compétitivité et de gisement d'emplois.

- Le déploiement des services numériques qu'ils soient publics et privés, sur le territoire national, régional et départemental dans les domaines notamment de la e-administration, le e-tourisme, la télémédecine, le télétravail ...

LES OBJECTIFS

ACHEVER LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DES COMMUNES SITUÉES EN ZONE BLANCHE 2G TELLE QUE DÉFINIE PAR LA DATAR : "sont concernés les bourgs-centres où il n'est pas possible de passer, un appel téléphonique avec un opérateur au moins et de le maintenir une minute, à l'extérieur des bâtiments, avec un terminal classique et en position statique".

AMÉLIORER LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DES COMMUNES SITUÉES EN ZONES BLANCHES ARCEP : sont concernées "les communes où il n'est pas possible de passer, avec au moins 95% de taux de réussite, un appel téléphonique avec un opérateur au moins et de le maintenir une minute, à l'extérieur des bâtiments, avec un terminal classique et en position statique".

AMÉLIORER LA COUVERTURE EN HAUT DÉBIT DU DÉPARTEMENT EN FACILITANT L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS FILAIRES.

ELABORER EN 2013 UN SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN) À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE en complément du SCORAN-SDTAN piloté en 2012 par la Région afin de définir des priorités dans le déploiement du THD qui permettent aux territoires audois qui ne disposent pas d'une offre haut débit satisfaisante, ou qui n'en disposent pas du tout, de rattraper leur retard. En effet, si le SCORAN – SDANT régional dresse les grandes lignes d'une stratégie pour l'Aude, cette dernière n'est pas actuellement partagée par les acteurs audois. Ces derniers pourront être amenés à choisir un scénario cible plus ambitieux (> 66 % taux de pénétration) ou plus modeste. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude plus fine de l'existant, des potentiels de développement, d'étudier les modèles économiques, juridiques et financiers qui permettront de réaliser un réseau THD audois interconnecté avec les réseaux THD des départements voisins.

ASSURER À PARTIR DE 2015 LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD) avec des solutions techniques destinées aux usages professionnels et domestiques, adaptées aux territoires.

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES AFIN D'ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES (e-administration, e-tourisme, e-santé, e-éducation ...).

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

TRAITEMENT PRIORITAIRE DES ZONES D'OMBRE EN MATIÈRE DE HD ET DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Il apparaît nécessaire de trouver des solutions pour les secteurs encore mal desservis par le haut débit et ceux non couverts par la téléphonie mobile afin d'assurer le développement des services de base sur une plus large majorité du territoire. Concernant la téléphonie mobile, la résorption des dernières zones blanches "DATAR" est en cours de réalisation. La maîtrise d'ouvrage de cette opération est portée par le SYADEN avec le concours technique du CIDAP. Les communes situées en zone blanche "ARCEP" et celles majoritairement dépourvues du haut débit pourront être traitées au cas par cas.

DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Définir, à travers l'élaboration d'un SDTAN audois en 2013, les zones prioritaires de déploiement (zones insuffisamment desservies en HD, zones d'activités, bâtiments scolaires et de formation professionnelle, équipements culturels, établissements de santé, services publics), pour lesquelles le très haut débit est nécessaire à court ou moyen terme (horizon 2025). Cela suppose d'identifier les besoins des entreprises actuelles et/ou de décider des stratégies d'accueil d'entreprises positionnées sur le créneau des hautes technologies. Ce type d'entreprises se développant peu jusqu'à présent dans l'Aude, cela suppose de travailler sur l'ensemble de l'environnement économique favorable à ce type d'activité, au-delà du seul accès au haut débit (qualification des zones d'activité, offre en services d'entreprise, recherche et développement,

environnement urbain et culturel adapté aux attentes des salariés). Le SDANT intégrera les zones rurales mais aussi urbaines qui ne seraient pas couvertes en THD. Il devra prioriser les efforts en fonction du déploiement réel des opérateurs sur l'ensemble du territoire. Pour ce qui concerne les usages domestiques, il serait intéressant d'avoir une évaluation précise des besoins à long terme afin de choisir la meilleure solution technique pour les territoires les plus ruraux (montée en débit des réseaux existants ou fibre optique). Un rapprochement avec les départements limitrophes du Tarn, de l'Ariège et de l'Hérault qui sont également concernés par cette problématique pourrait être utile dans le cadre de l'élaboration du SDTAN audois.

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES

- En matière de services publics, développer la e-administration pour permettre aux usagers d'accéder à des services de qualité 24 heures sur 24 heures, notamment dans les domaines des transports, des loisirs, des services aux familles (APA, crèches, cantines ...).
- En matière de services privés, favoriser le développement de ces derniers dans des domaines stratégiques pour favoriser l'attractivité du territoire comme la télémédecine, la formation à distance, ou le télétravail.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Téléphonie mobile : participer financièrement à la résorption des communes situées en zone blanche "ARCEP", dans les limites du nouveau règlement départemental financier.
- Haut débit : participer à la résorption des zones encore mal desservies par le Haut débit.

- Elaborer un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) pour améliorer la maturité du projet sur le territoire audois.

Le SDTAN est un outil de cadrage stratégique qui prévoit le déploiement du Très Haut-débit (THD) sur un territoire couvrant au moins un département. L'élaboration spécifique d'un SDTAN audois aura le mérite de clarifier la problématique du THD dans l'Aude. Sa fonction pédagogique permettra à l'ensemble des acteurs locaux de mesurer les enjeux de l'Aménagement numérique. La concertation en phase de construction d'un socle indispensable pour conduire des actions dans un vrai consensus assurera la cohérence des actions que conduiront les différents acteurs du domaine ainsi qu'une meilleure prise en compte du long terme.

Le SDTAN s'inscrit dans une perspective de planification à 10 ou 15 ans. Il est bâti sur la définition d'une situation cible volontariste de long terme qui précise les ambitions des collectivités pour leur territoire. Les projets d'infrastructures n'auront accès aux financements d'Etat que s'ils entrent dans le cadre du SDTAN.

Un SDTAN audois, s'appuierait sur les travaux réalisés par la Région dans le SCORAN - SDTAN. Il s'articulerait

en quatre phases de travail :

- Un diagnostic des infrastructures et des services,
- Une prise en compte du territoire, de ses attentes et de ses objectifs,
- Des scénarios de développement du THD,
- Un scénario cible constituant le SDTAN.

A moyen terme et en fonction des conclusions du SDTAN, le Département de l'Aude pourra choisir de maîtriser le déploiement du Très Haut-débit sur son territoire. Il conviendra alors d'identifier un maître d'ouvrage, de mener des études plus poussées (économique, financière, technique, juridique, ...), de définir le modèle économique et juridique cible, de mobiliser enfin les financements permettant de mener à bien le projet : prêts de fonds d'épargne, fonds régionaux, nationaux et européens.

- Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des services publics numériques (e-administration, e-santé, e-transports, e-éducation, e-tourisme, ...).

INTERCOMMUNALITÉS/COMMUNES

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations liées à la résorption des zones encore mal desservies par le Haut débit et participer à leur financement.

- Etre co-décisionnaire des choix et des priorités en

participant au comité de pilotage du SDTAN audois et, le cas échéant, au financement du THD pour, le coût restant à évaluer en fonction de la nouvelle stratégie de l'Etat et du déploiement des opérateurs.

■

CONSEIL RÉGIONAL

- Finaliser la mise en place du PPP Haut Débit avec France Télécom.
- Piloter et élaborer le SCORAN - SDTAN approuvé en février 2013.

- Participer au financement du déploiement du THD hors des zones AMII.

ETAT

- Assurer la mise en place du plan Très Haut Débit 2023.

- Apporter le soutien logistique et financier aux projets de réseau d'initiative publique (RIP).

CLIDA

- Participer au comité de pilotage du SDTAN audois.

Participer au financement d'une étude définissant des sites à équiper prioritairement.

SYADEN

- Participer à la résorption des dernières zones blanches de téléphonie mobile.

- Participer à l'élaboration d'un SDTAN audois.

EUROPE

- Mobilisation de financements.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013/2014 :

- Février 2013 : adoption du SCORAN – SDTAN par la Région Languedoc Roussillon.
- Améliorer la desserte en haut débit, finaliser la couverture des zones blanches en téléphonie mobile et élaborer un SDTAN audois avec l'ensemble des partenaires (Etat, Région, SYADEN, intercommunalités, CLIDA).
- Lancer un SDTAN audois piloté par le Département en partenariat avec les intercommunalités, l'Etat, le Conseil Régional, le CLIDA, la CDC et le SYADEN.

A PARTIR DE 2014 :

- Mener des études économiques, financières, techniques, juridiques complémentaires afin de définir le modèle adapté au contexte audois et la maîtrise d'ouvrage pour créer et exploiter le réseau (Conseil général, Syndicat Mixte, SEM ...).
- Réaliser le schéma directeur des services publics numériques du Département.

A PARTIR DE 2015 ET JUSQU'EN 2030 :

- Déploiement du THD sur le territoire audois en conformité avec le scénario cible défini dans le SDTAN et des services cibles priorités par les partenaires, publics et privés.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES DE TÉLÉPHONIE MOBILE "DATAR"

Le coût global du programme concernant les quinze communes s'élève à 800 000 € dont 150 000 € au titre de l'alimentation électrique des installations. L'ensemble est financé par l'Etat à hauteur de 12,5 %, l'Union Européenne à hauteur de 37,5 %, les intercommunalités concernées pour 22,5 %, et le Conseil général via le SYADEN à hauteur de 27,5 %.

RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES DE TÉLÉPHONIE MOBILE "ARCEP"

Le Conseil général intervient à hauteur de 20% des dépenses spécifiques plafonnées à 80.000 € dans la limite de l'enveloppe de l'aide aux communes.

TRÈS HAUT DÉBIT

Le SDTAN adopté par la Région évalue le coût d'investissement du réseau THD pour le Département de l'Aude à 160 M€. Toutefois, ce montant mériterait d'être réexaminé, au regard du scénario cible qui pourrait être choisi par les partenaires (taux de pénétration, débit, ...) et des recettes et dépenses prévisionnelles en matière de fonctionnement et financier, du modèle économique, financier et juridique non connus à ce jour.

OBJECTIF 6

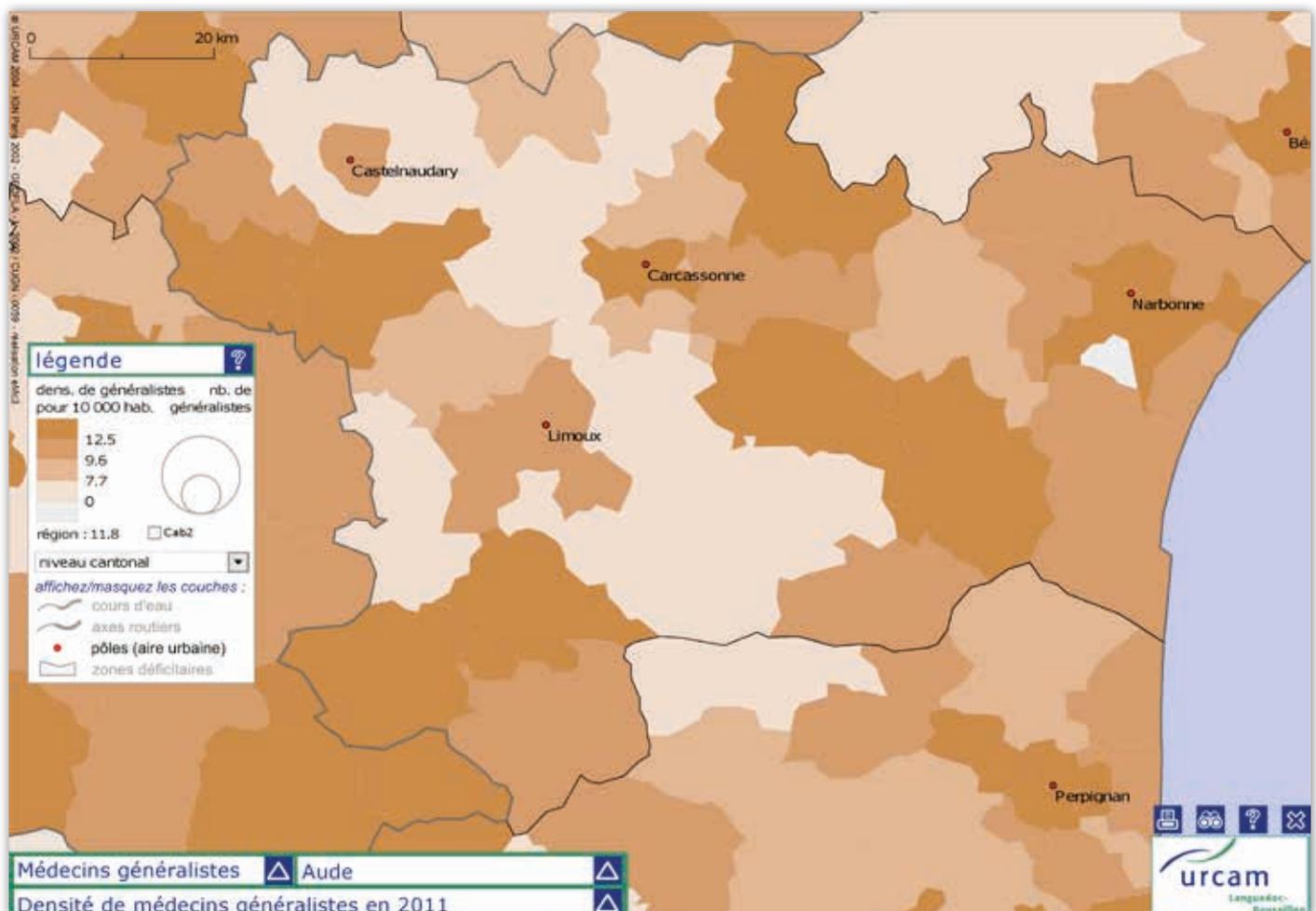
FAVORISER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ ET DE SECOURS

LE CONTEXTE

Le département de l'Aude présente une offre de santé d'un niveau qui apparaît globalement satisfaisant. Cependant, cette moyenne masque de fortes disparités entre les territoires. Certains secteurs du département sont encore bien dotés (le Littoral, le

secteur Carcassonnais, Castelnaudary, et plus globalement le long des principales voies de communication). En revanche, de vastes zones rurales sont dépourvues de médecin généraliste.

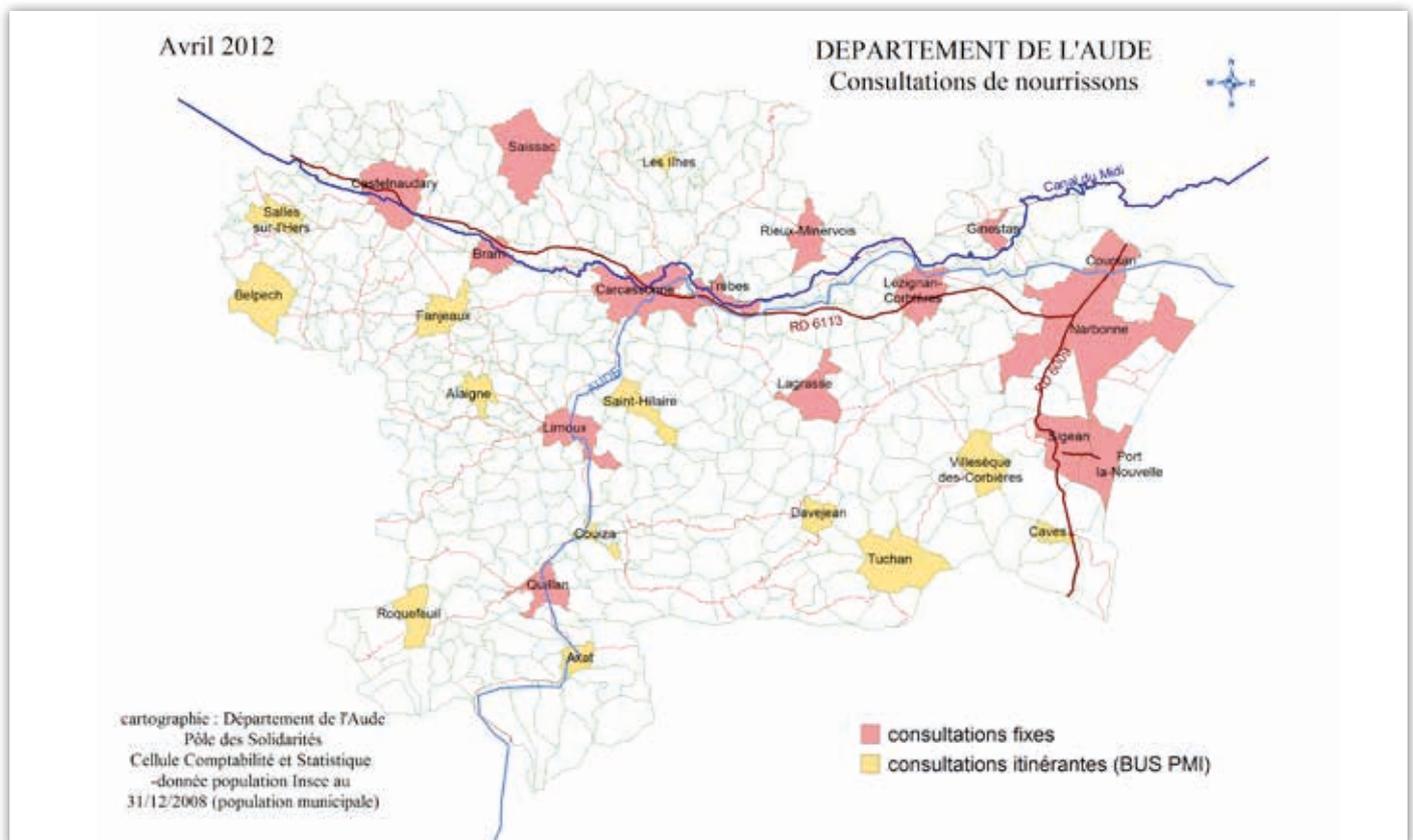
..... Densité de médecins généralistes dans l'Aude en 2010
..... (source ARS – cartosanté)



Dans l'Aude, les médecins sont en outre globalement plus âgés qu'au niveau national. Chaque année, moins de 20 nouveaux médecins s'inscrivent à l'Ordre dans l'Aude tous exercent dans une commune urbaine et moins de deux ou trois d'entre eux s'installent en libéral. Ainsi, la désertification médicale du territoire rural audois et, à terme, celle du département en son entier, est un risque réel, et appelle une action volontariste pour l'enrayer.

Au 1er janvier 2012, deux Maisons Pluri professionnelles de Santé (MSP) sont en fonctionnement dans l'Aude, à Tuchan et à Axat. Ces structures, créées grâce à des cofinancements de l'État, du Département, de la Région, de l'Europe et des collectivités locales concernées, permettent aux professionnels de santé des territoires un exercice regroupé dans des locaux adaptés à cet effet. Elles répondent aux attendus d'un cahier des charges national et se fondent prioritairement sur un projet de santé élaboré par l'ensemble des professionnels parties prenantes. Ces MSP constituent une réponse intéressante aux attentes des médecins, qui ne souhaitent pas travailler de façon isolée dans les secteurs ruraux. Plusieurs autres sont en projet dans le département de l'Aude. Toutefois, les MSP ne sont pas la seule solution aux besoins de travail collectif des professionnels de santé, et d'autres pistes sont poursuivies.

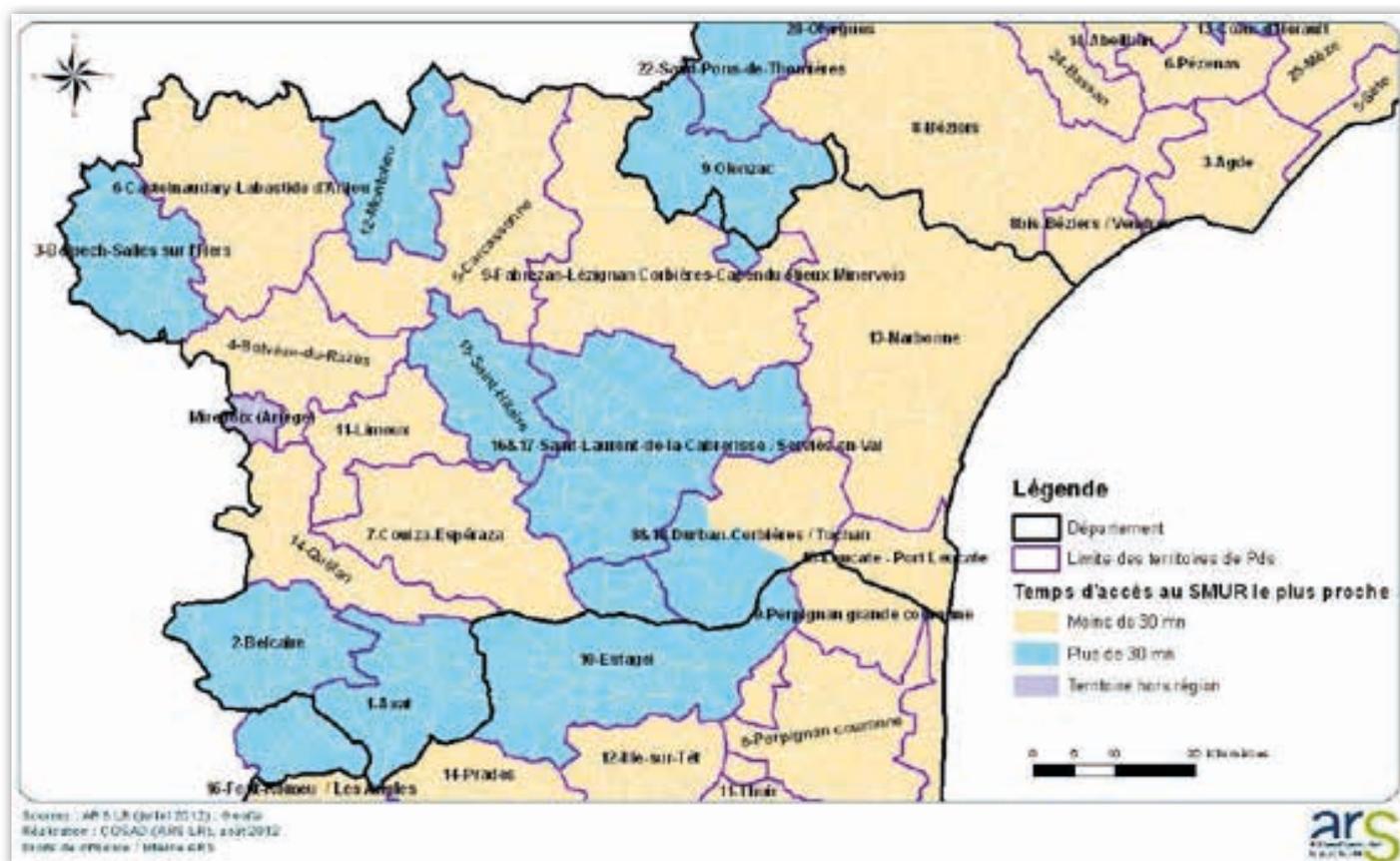
Le Conseil général, dans le cadre de sa compétence de Protection Maternelle et Infantile, propose une offre sanitaire en direction des enfants de moins de six ans et des femmes enceintes. La recherche d'une accessibilité maximale sur l'ensemble du territoire audois a conduit le Département à mettre en place depuis septembre 2012, en plus des lieux de consultation de nourrissons habituels, une consultation itinérante de protection maternelle et infantile qui dessert 13 communes rurales.



La question de la permanence des soins est importante dans le département. L'organisation de la permanence des soins ambulatoires (PDSa) est de la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé. Elle vise à maintenir l'offre de soins de premier recours aux heures de fermeture des cabinets médicaux. Elle doit garantir l'accès de la population à un médecin sur l'intégralité des plages horaires de la permanence des soins, au moins tous les jours de 20 heures à 8 heures du matin, et les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures.

Elle s'effectue sur des territoires de PDSa définis par le directeur de l'Agence Régionale de Santé. Le dispositif repose sur une régulation médicale téléphonique préalable accessible sur l'ensemble du territoire par le numéro d'appel 15 et organisée par le SAMU. Les demandes sont orientées sur les médecins volontaires. En fonction des besoins, la prise en charge des patients dans le cadre de la PDSa donne lieu à une consultation ou à une visite à domicile

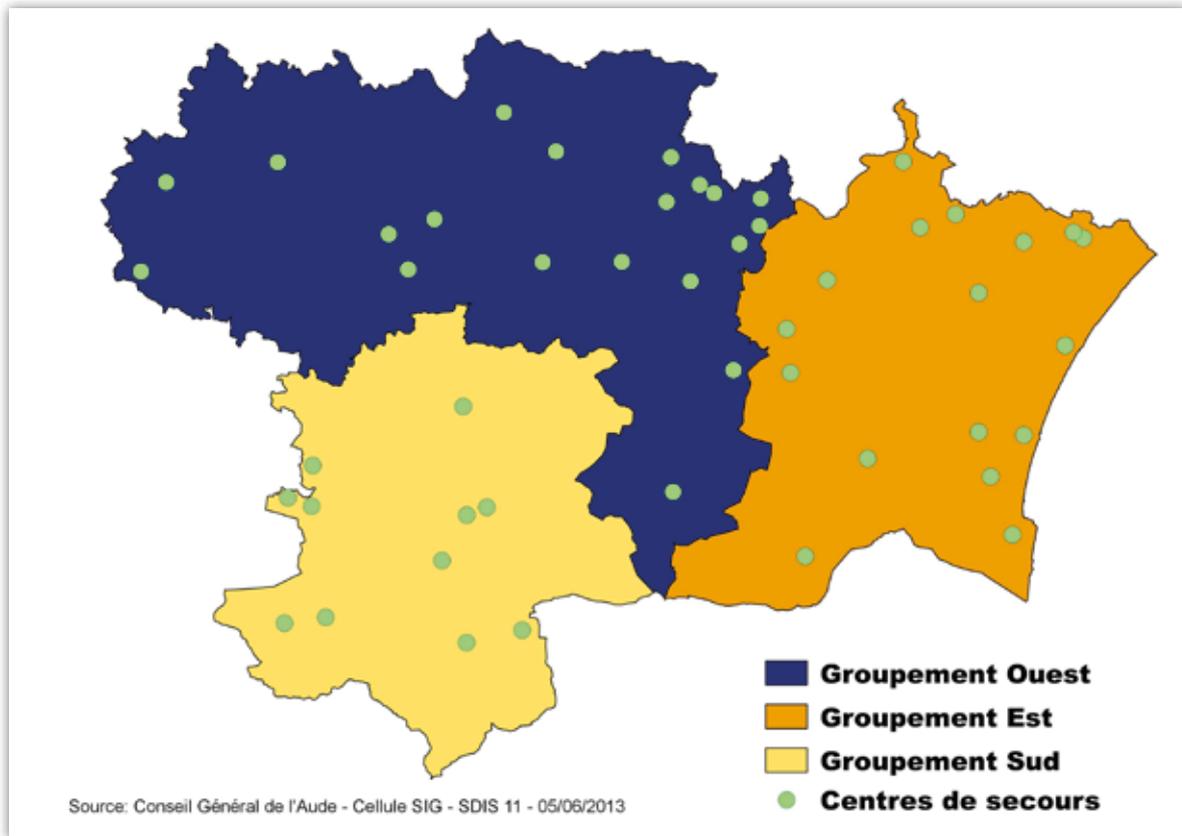
Territoires de permanence des soins ambulatoires en fonction du temps d'accès au SMUR le plus proche (source : ARS)



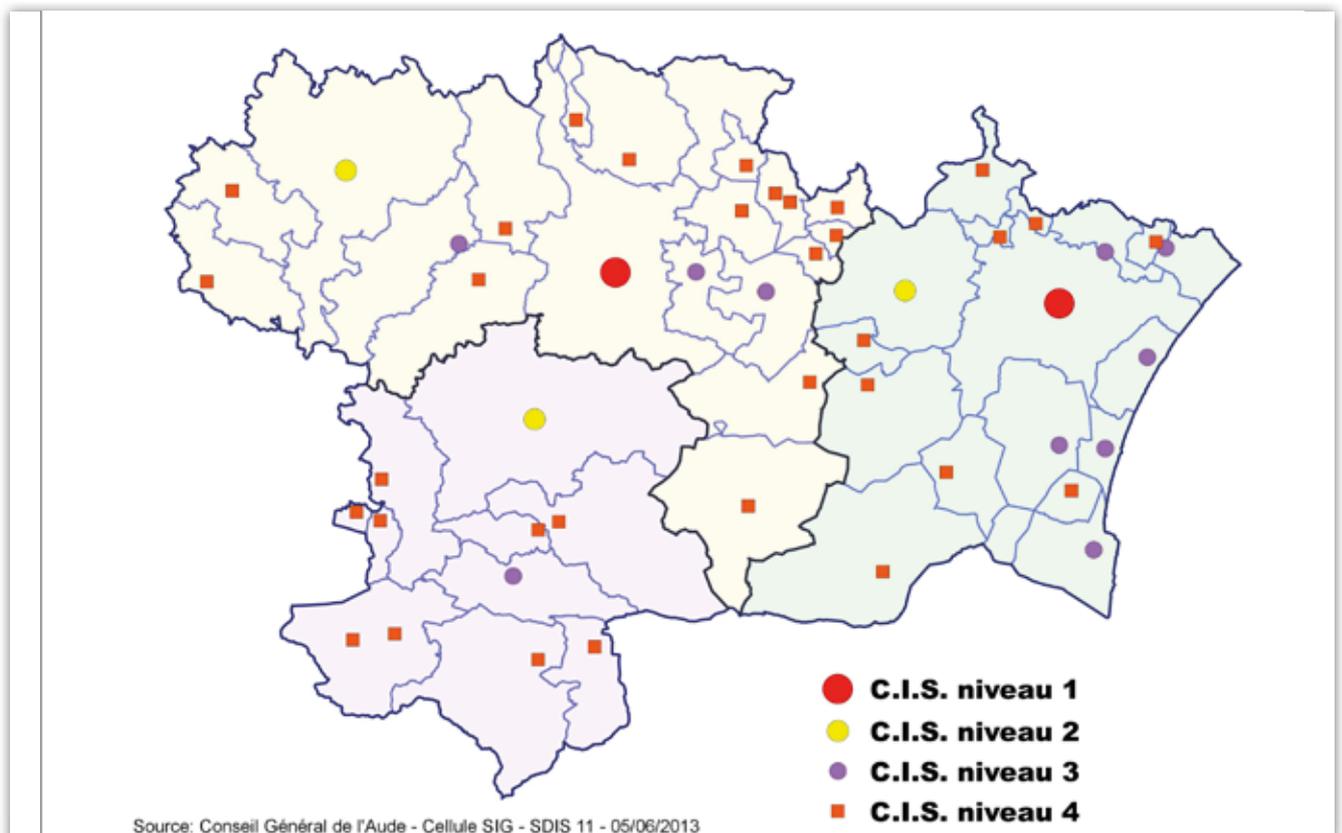
Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

L'organisation territoriale des secours s'appuie sur un réseau de 48 centres de secours organisés en 3 groupements d'intervention pour une efficacité maximale. Les sapeurs-pompiers audois effectuent plus de 30.000 interventions par an, un chiffre en constante progression.

Les trois Groupements territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Organisation départementale des Secours



LES ENJEUX MAJEURS

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA DÉSERTEIFICATION MÉDICALE DES ZONES RURALES.

GARANTIR AUX HABITANTS UN ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ, ET ADAPTER L'OFFRE AUX SPÉCIFICITÉS ET AUX BESOINS DES POPULATIONS AUDOISES. Il s'agit de prendre en compte le phénomène de vieillissement que connaissent les territoires, mais également de garantir le maintien de leur attractivité pour l'accueil de familles, en assurant la présence d'une offre de services de santé adaptée et/ou accessible.

MAINTENIR UN NIVEAU DE SECOURS PERFORMANT ET EFFICACE SUR TOUT LE TERRITOIRE.

LES OBJECTIFS

AMÉLIORER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ POUR TOUS LES AUDOIS et surtout ceux qui habitent les territoires les plus ruraux.

MOBILISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTEIFICATION MÉDICALE.

MAINTENIR UN MAILLAGE DE PROXIMITÉ DES CENTRES DE SECOURS EN FAVORISANT LES SYNERGIES SUR LES TERRITOIRES ET EN DONNANT UNE PLACE PRÉPONDERANTE À LA NOTION DE VOLONTARIAT.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS SUR LES TERRITOIRES

Cet engagement, qui suppose l'implication de tous, et en premier lieu celle des professionnels de santé audois, s'inscrit dans une nécessaire complémentarité avec les mesures gouvernementales du plan Territoires-Santé. Il s'agit en premier lieu de rendre le territoire audois attractif pour les médecins généralistes, avec trois axes de travail :

- Attirer de nouveaux médecins dans l'Aude, notamment en faisant connaître l'exercice en zone rurale aux internes en médecine générale ;
- Permettre aux médecins en zone rurale de se consacrer aux tâches médicales et non aux tâches administratives en apportant un soutien à l'emploi d'assistants administratifs ;
- Favoriser l'exercice groupé et coordonné, en réunissant dans un même lieu (qui peut être, ou non, une maison pluri professionnelle de santé) diverses professions médicales et paramédicales.

Ce dernier point doit faire l'objet d'un partenariat actif que le Conseil général s'engage à mobiliser et animer, avec la participation active de l'Agence Régionale de Santé, de l'Ordre des Médecins et de la Faculté de Médecine de Montpellier, et le soutien du Conseil régional. Le Groupe Départemental d'action contre la désertification médicale doit se donner pour mission d'aller au-devant des élus et des professionnels de santé des territoires en voie de désertification, pour promouvoir et accompagner l'émergence de projets de santé collectifs.

Au-delà de l'offre de soins, l'accès à la prévention sanitaire doit être possible sur les territoires ruraux. Chaque acteur (Agence Régionale de Santé, Conseil général, communes ou intercommunalités) doit faciliter l'accès à son offre de service sur tout le territoire, ainsi que le fait le Conseil général avec la consultation itinérante de protection maternelle et infantile et le soutien à l'installation de défibrillateurs dans les communes rurales.

FAVORISER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER SECOURS (PS)

Le SDADDT acte que l'offre de soins de premier secours ne peut être déployée sur l'ensemble des communes et doit être organisée à partir des polarités rurales. Dès lors, les acteurs locaux doivent agir afin de favoriser l'accès aux généralistes là où ils se trouvent, ce qui peut passer par le développement :

- De cabinets secondaires,
- De transports adaptés, permettant notamment aux personnes âgées de se rendre auprès des médecins généralistes les plus proches aux jours et heures de consultation,
- De la télémédecine, qui suppose la couverture du territoire en haut débit voire, pour certains examens, en très haut débit.

GARANTIR L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE SECOURS SUR TOUS LES TERRITOIRES

■ Poursuivre l'organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours au plus près de tous les habitants de l'Aude par un maillage territorial adapté des centres de secours.

Permettre la réactivité de la réponse opérationnelle des services de secours lors des périodes de forte sollicitation (notamment l'été) en optimisant les modalités de fonctionnement en fonction de la taille des centres.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Animer le Groupe Départemental d'action contre la désertification médicale.
- Favoriser les stages d'internat de médecine générale en zone rurale.
- Participer au déploiement de lieux réunissant différentes professions médicales et paramédicales (les maisons pluri-professionnelles de santé en étant une forme parmi d'autres), dans le cadre d'un maillage des territoires déficitaires organisés autour des polarités rurales.
- Organiser une consultation itinérante de protection maternelle et infantile dans les zones rurales.
- Apporter un appui à l'exercice professionnel des médecins par un soutien à l'emploi d'assistants administratifs.
- Participer au financement du SDIS, via la convention SDACRE et notamment de l'hélicoptère du SAMU.

INTERCOMMUNALITÉS

- Participation au financement de l'investissement et/ou du fonctionnement de lieux réunissant différentes professions médicales ou paramédicales (maisons pluri professionnelles de santé, maisons médicales...).
- Participation aux actions en faveur de l'installation des professionnels.
- Mettre en adéquation l'offre de transport (TAD) avec l'offre de soins (permanences, Maison de santé...).

CONSEIL RÉGIONAL

- Participation au financement des maisons pluri professionnelles de santé.
- Participation au financement de l'hélicoptère du SAMU.
- Soutien au Groupe Départemental d'action contre la désertification médicale.

CLIDA

- Mettre en réflexion un ensemble de mesures favorisant l'installation pour compléter l'aide financière limitée, sous la forme de packages incluant : le logement, des services annexes de lien avec les autres professionnels de santé, les maisons de santé, les connexions numériques,...

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Proposer une organisation territoriale des centres de secours permettant une réponse adaptée aux besoins des territoires.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

- Déploiement du panier de services de prévention dans la totalité des territoires audois.
- Participation au Groupe Départemental d'action contre la désertification médicale.
- Mise en œuvre des mesures du plan Territoires Santé.
- Organisation de la Permanence des Soins ambulatoires.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

- Participer aux actions de sensibilisation des futurs professionnels sur l'exercice de leur métier en milieu rural.
- Participer au Groupe Départemental d'action contre la désertification médicale.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Définition d'un dispositif d'aide à l'emploi d'assistants administratifs pour les médecins.
- Réunions sur les territoires du Groupe Départemental d'action contre la désertification médicale.

2013-2016 :

- Financement de 3 à 5 nouvelles Maisons de Santé Pluri professionnelles.



OBJECTIF 7

AGIR EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

LE CONTEXTE

L'accessibilité aux services de proximité qu'ils soient publics ou privés est un enjeu important pour le département de l'Aude à dominante rurale dont la densité de population est de 56 habitants au km² (au plan national : 100 habitants au km²).

L'analyse du taux d'équipement par habitant montre une situation plutôt satisfaisante. En matière de services de proximité, l'Aude se situe au 42^{ème} rang des départements français, avec plus de 23 000 établissements offrant des services à la population (commerces, transport, hôtellerie, administration, soins...) et presque 1 900 établissements offrant des services aux particuliers. La présence de petits commerces est encore forte (l'Aude est située dans les 20 départements les mieux dotés ramené au nombre d'habitants – source INSEE 2009). La densité des bureaux de poste dans l'Aude est supérieure à la moyenne nationale masquant cependant une forte disparité dans leur répartition sur le territoire audois. En revanche, certains services (Pôle emploi, CPAM, CAF, trésorerie) souffrent d'une présence insuffisante en milieu rural.

Pour autant, ces chiffres ne doivent pas masquer la réelle difficulté d'accès pour les habitants des territoires les plus ruraux qui apparaît dès lors que l'on raisonne en temps et facilité d'accès et non plus en seule densité. Ainsi, le maintien des commerces de première nécessité en milieu rural est difficile au regard de la faible densité de population et pose la question de l'intervention publique pour maintenir une offre minimum.

Pour ce qui concerne les services publics, le mouvement de fond engagé depuis de nombreuses années sur l'optimisation financière des services publics a entraîné la fermeture d'un certain nombre d'entre eux en milieu rural (poste, centre des impôts, CPAM, Pôle emploi...) et met en péril l'attractivité résidentielle des territoires. Certains services en milieu urbain sont aussi menacés, à l'exemple du service des douanes du port de Port-La-Nouvelle, des agences de pôle emploi ...

Ces dernières années ont donné lieu à une profonde réforme de la présence des services publics de l'État : réforme de l'administration territoriale de

l'État (RéATE), réforme de la carte judiciaire, fusion des réseaux du Trésor et de la comptabilité publique, suppression de services de soins dans des hôpitaux publics de proximité (Plan Hôpital 2012).

A ces réformes se sont ajoutées la désertification des professions de santé (médecins notamment) dans les secteurs les plus ruraux et, depuis plusieurs années, les réformes de la carte scolaire, les fermetures de classes qui modifient le paysage territorial. Le ressenti de la population est celui d'un recul du service public.

La disparition d'un service public en milieu rural impacte toujours plus fortement les populations les plus fragiles (personnes âgées), les plus précaires (bénéficiaires des minimas sociaux) car elles sont souvent, de surcroît, confrontées à des difficultés de déplacement. Cela renforce les inégalités entre les citoyens, notamment en milieu rural.

Conscientes des enjeux que représente le maintien des services publics, facteur de lutte contre la désertification rurale, les collectivités se sont impliquées dans des dispositifs pour maintenir ces services : mise en place de points multiservices, création de relais des services publics, conventionnement avec la Poste, mise en place de délégations de service public pour certains besoins spécifiques (station essence), etc....

Le Conseil général, dans le cadre de l'exercice même de ses compétences, constitue en tant que tel un service public de proximité par la territorialisation de certaines de ses activités. Il intervient également de façon plus générale par son soutien aux projets permettant de favoriser le maintien des services de proximité. Il apporte des subventions de fonctionnement aux communes de moins de 500 habitants possédant une agence postale en prenant en compte la durée d'ouverture au public et en favorisant le fonctionnement en point multiservices, ...

Face aux problèmes croissants de démographie médicale, la question de l'accès aux soins apparaît comme la première attente des habitants des territoires ruraux. Ainsi le Conseil général a accompagné l'équipement de 304 communes en défibrillateurs automatiques externes (D.A.E) et a développé des actions de sensibilisation et de formation en lien

avec le S.D.I.S. et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Il soutient financièrement l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires dans des secteurs très ruraux et participe au financement de l'hélicoptère du SAMU afin de garantir aux Audois un accès aux urgences dans les meilleurs délais. Le Conseil général a également mis en place un service de bus itinérant PMI pour assurer sa mission de prévention maternelle et infantile dans des secteurs ruraux.

La problématique des services publics s'étend également aux petites communes. L'Aude compte seulement 25 communes de plus de 2 000 habitants et 245 de moins de 200 habitants. Ces petites communes ne disposent pas toujours de moyens techniques suffisants pour répondre à l'ensemble de leurs responsabilités. Le repositionnement des services de l'Etat sur des missions régaliennes et l'abandon progressif de missions de conseil créent un besoin important en assistance pour ces collectivités.

Pour apporter des réponses à ces communes, le Département de l'Aude se prépare à rejoindre la cinquantaine de départements Français qui disposent d'une agence technique. Suite à une enquête menée auprès des collectivités territoriales audoises à laquelle 85% d'entre elles se sont dites favorables à ce projet, le Conseil général a décidé de lancer la réflexion sur la création d'une Agence Technique Départementale. L'objectif est une mise en œuvre de l'ATD au 1er janvier 2014 avec au départ un périmètre d'intervention ciblé sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage eau/assainissement et voirie, besoins jugés les plus prioritaires par les communes.

A travers ses actions en faveur de l'accès aux services de proximité et de soutien aux territoires ruraux, le Conseil général améliore l'attractivité résidentielle des territoires les plus fragiles (en terme de santé, de petite enfance, de services publics, de loisirs, d'éducation, ...). Cette politique volontariste du Département de l'Aude se trouve confortée par l'avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique qui l'investit de responsabilités en qualité de chef de file en matière de solidarité territoriale.

LES ENJEUX MAJEURS

**MAINTENIR ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN-
DENTIELLE DES TERRITOIRES LES PLUS RURAUX** à travers une offre de services et de commerces satisfaisante.

**ŒUVRER AU MAINTIEN DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS
AUX SERVICES PUBLICS POUR TOUS LES AUDOIS.**

LES OBJECTIFS

**RECHERCHER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR
MAINTENIR DES SERVICES DE PROXIMITÉ** sur tout le territoire et plus particulièrement dans les zones rurales.

LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE (cf. objectif 6).

**AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE
SERVICES PUBLICS ET AU PUBLIC.**

**APPORTER DES RÉPONSES OPÉRATIONNELLES
AUX PETITES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LES
AIDER DANS L'EXERCICE DE LEURS COMPÉTENCES.**

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

S'ENGAGER COLLECTIVEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS, ETAT ET COLLECTIVITÉS, SUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Le maintien de services publics de proximité, en particulier pour les zones les plus rurales, repose en partie sur l'implication des collectivités locales mais elles ne peuvent se substituer à l'Etat. Un engagement collectif de l'ensemble des collectivités est essentiel pour favoriser le maintien des services publics et doit donner lieu par ailleurs à l'établissement d'un schéma structurant et durable réalisé en lien avec l'Etat et ses satellites, les CCI.

FAVORISER LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ

La préservation et le développement d'une base économique équilibrée constituent une condition nécessaire au maintien de l'emploi, et donc à une évolution démographique favorable dans nos territoires ruraux.

Il est souhaitable par ailleurs de penser à consolider le fonctionnement des structures de type multiservices par des conventions financières à moyen ou long terme ou des solutions financières innovantes (partenariat public privé, mécénat...). Il sera éventuellement nécessaire d'étoffer la présence de ce type de structures sur des territoires spécifiques, en relais des polarités rurales.

FAVORISER L'ACCÈS DES HABITANTS AUX SERVICES PUBLICS

- Favoriser l'accès à l'information des usagers aux services publics des collectivités et de l'Etat.
- Rendre les services publics accessibles : poursuivre les dispositifs du type relais de service public, adapter l'offre de transport (cf. : objectif 3),
- Développer l'e-administration (cf. objectif 5 : assurer un accès au très haut débit).

Le Conseil général met des outils à disposition des structures intercommunales et de l'ensemble des collectivités territoriales de l'Aude notamment autour de l'accessibilité à l'information à travers les services numériques avec la mise en place d'un site portail (démarches administratives, urbanisme...) et le maintien du réseau de points d'accès.

DÉVELOPPER LES SERVICES PROPOSÉS AUX COLLECTIVITÉS : constituer une Agence Technique Départementale afin d'apporter notamment une aide technique aux collectivités adhérentes dans l'exercice de leurs compétences : AMO voirie, AMO eau et assainissement...

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Coordination de négociations collectives avec l'Etat et l'ensemble des acteurs du service public pour assurer la présence de services adaptés dans les pôles ruraux à travers les espaces mutualisés de services au public (élaboration d'un schéma des services publics structurant et durable).
- Participation à la lutte contre la désertification médicale.
- Soutien à la mise en place de points multiservices et de commerces de première nécessité dans les avant-pays au travers de l'aide aux communes et à leurs groupements.
- Soutien à la création, reprise et au développement d'entreprises artisanales et commerciales, à travers le Règlement Départemental des Aides aux Entreprises.

- Mobilisation et fédération des acteurs en vue de la création d'une Agence Technique Départementale.

INTERCOMMUNALITÉS/COMMUNES

- Participation au développement ou au maintien de services et commerces de proximité tant en terme d'investissement que de fonctionnement.
- Etablissement d'un schéma des services et commerces de 1ère nécessité dans le cadre de démarches intercommunales ou de Scot.

CONSEIL RÉGIONAL

- Soutien aux services et commerces.

ETAT ET ORGANISMES SOCIAUX

- Engagement d'un maintien de services publics, y compris sous forme de permanences.
- Structuration pérenne de l'offre d'enseignement.
- Mise en place de politiques de lutte contre la désertification médicale.
- Mobilisation d'aides publiques pour le maintien du commerce et de l'artisanat.

CONSULAIRES

- Accompagnement des entreprises relevant des services de proximité (commerce, artisanat...).

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2014 :

- Création de l'agence technique.

2014 - 2015 :

- Elaboration d'un schéma des services publics.



OBJECTIF 8

SOUTENIR LES SERVICES AUX FAMILLES SUR TOUS LES TERRITOIRES

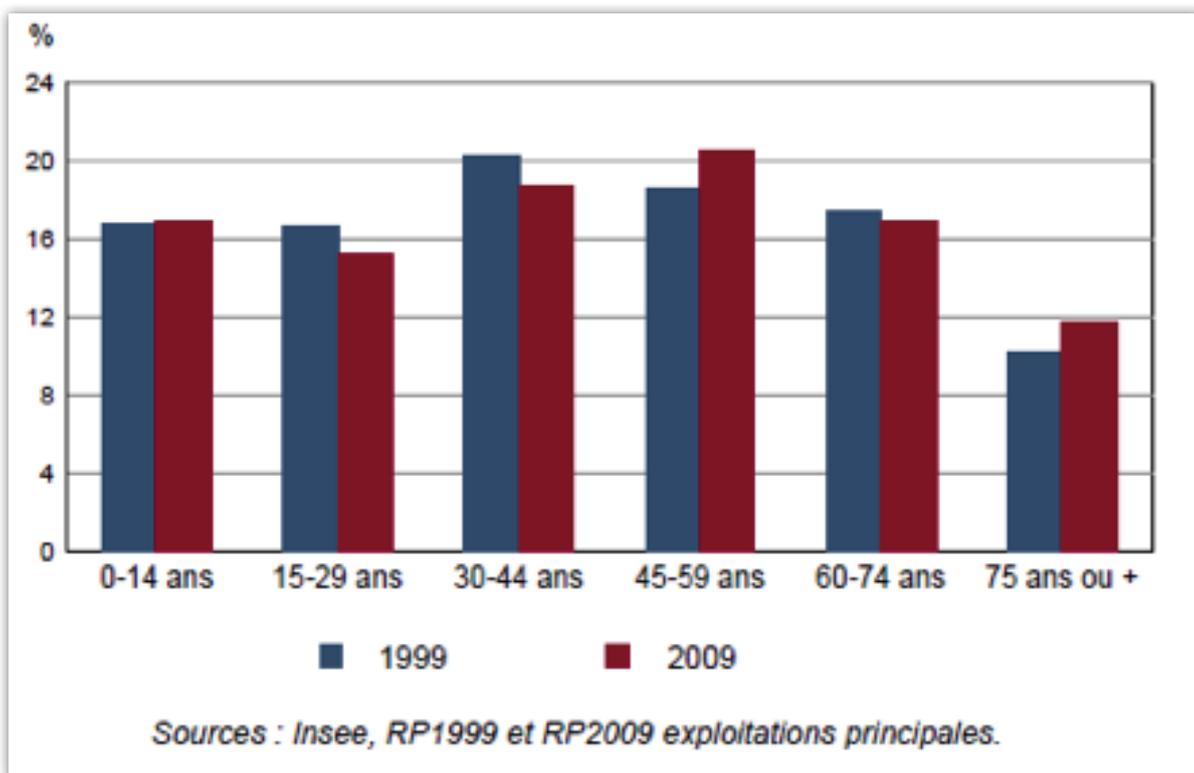
LE CONTEXTE

Au niveau national, l'attente des familles en termes de services est forte, qu'il s'agisse de services d'accueil ou de loisirs pour les enfants et adolescents ou de services d'aide au maintien à domicile pour les personnes en situation de handicap ou âgées.

Dans ce contexte, la dynamique démographique forte du département entraîne l'augmentation des besoins en termes de services aux familles. La population a particulièrement progressé au cours de la dernière décennie avec un rythme annuel d'augmentation de 1,73%. Cette progression se manifeste essentiellement sur le sillon audois et le littoral, et se trouve accentuée sur ses parties Est et Nord-Ouest.

L'analyse fine de l'évolution de la population montre que le solde migratoire est particulièrement positif sur les personnes entre 35 et 50 ans et sur les moins de 20 ans : cela traduit l'arrivée de couples avec des

enfants, souvent des actifs. Les actifs ayant un emploi représentent 41% des nouveaux arrivants. On note un excédent d'arrivées après 55 ans qui fait rebondir le solde migratoire : ce sont des installations soit pour une fin de carrière professionnelle, soit pour la retraite : 18% des nouveaux arrivants sont des retraités. Cela se traduit évidemment par un vieillissement de la population qui devrait se poursuivre dans les décennies à venir : les projections de l'INSEE montrent que la part des personnes âgées de plus de 60 ans en 2040 aura augmenté de 10 points par rapport à 2007 et passera à 37,8%, les plus de 80 ans passeront de 6,6% en 2007 à 11,7% de la population en 2040.



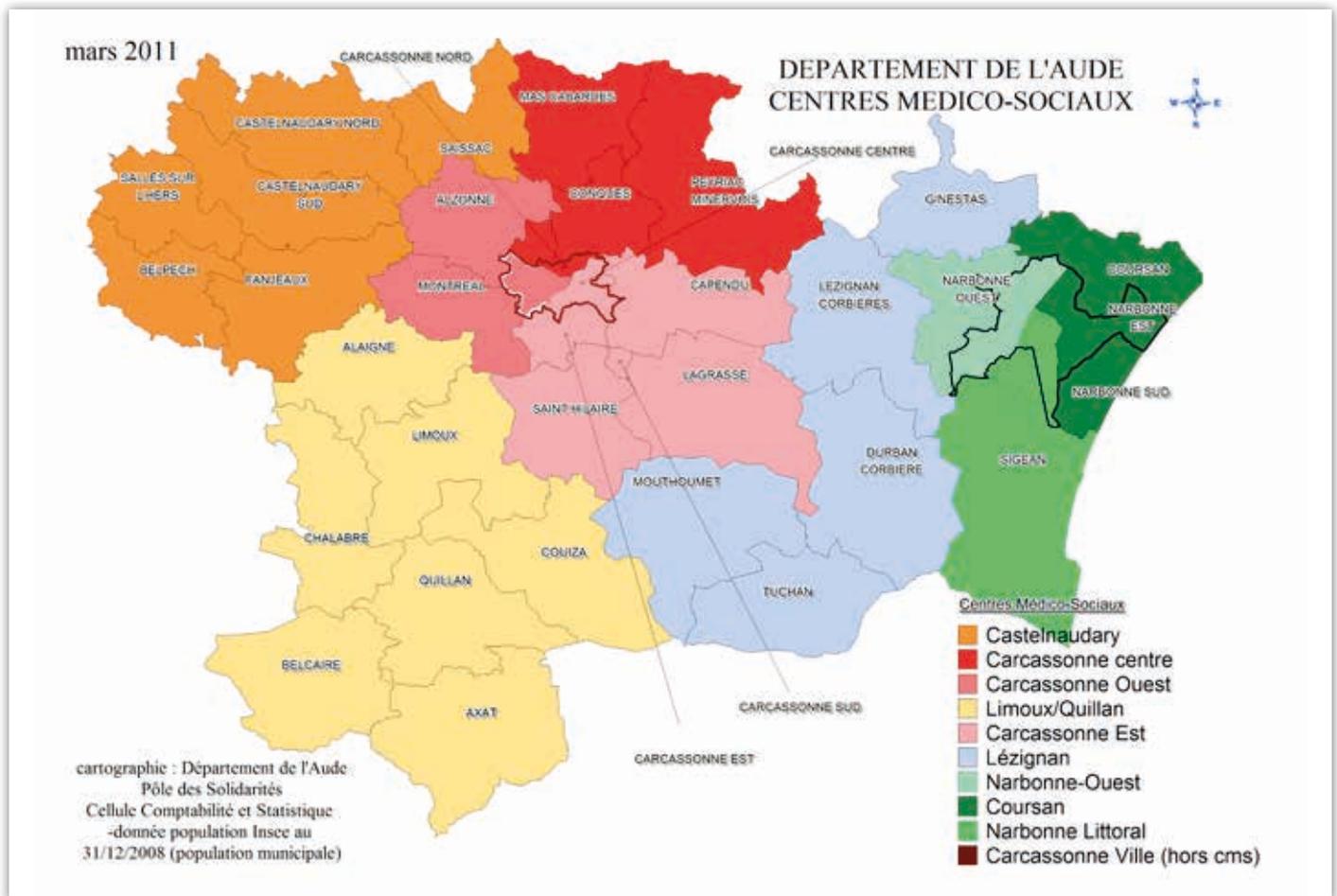
SOUTENIR LES SERVICES AUX FAMILLES SUR TOUS LES TERRITOIRES

Ces évolutions démographiques renvoient à la nécessaire adaptation des services aux familles dont une partie relève de l'intervention du Conseil général et des intercommunalités, dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs institutionnels (CAF, CPAM, MSA...).

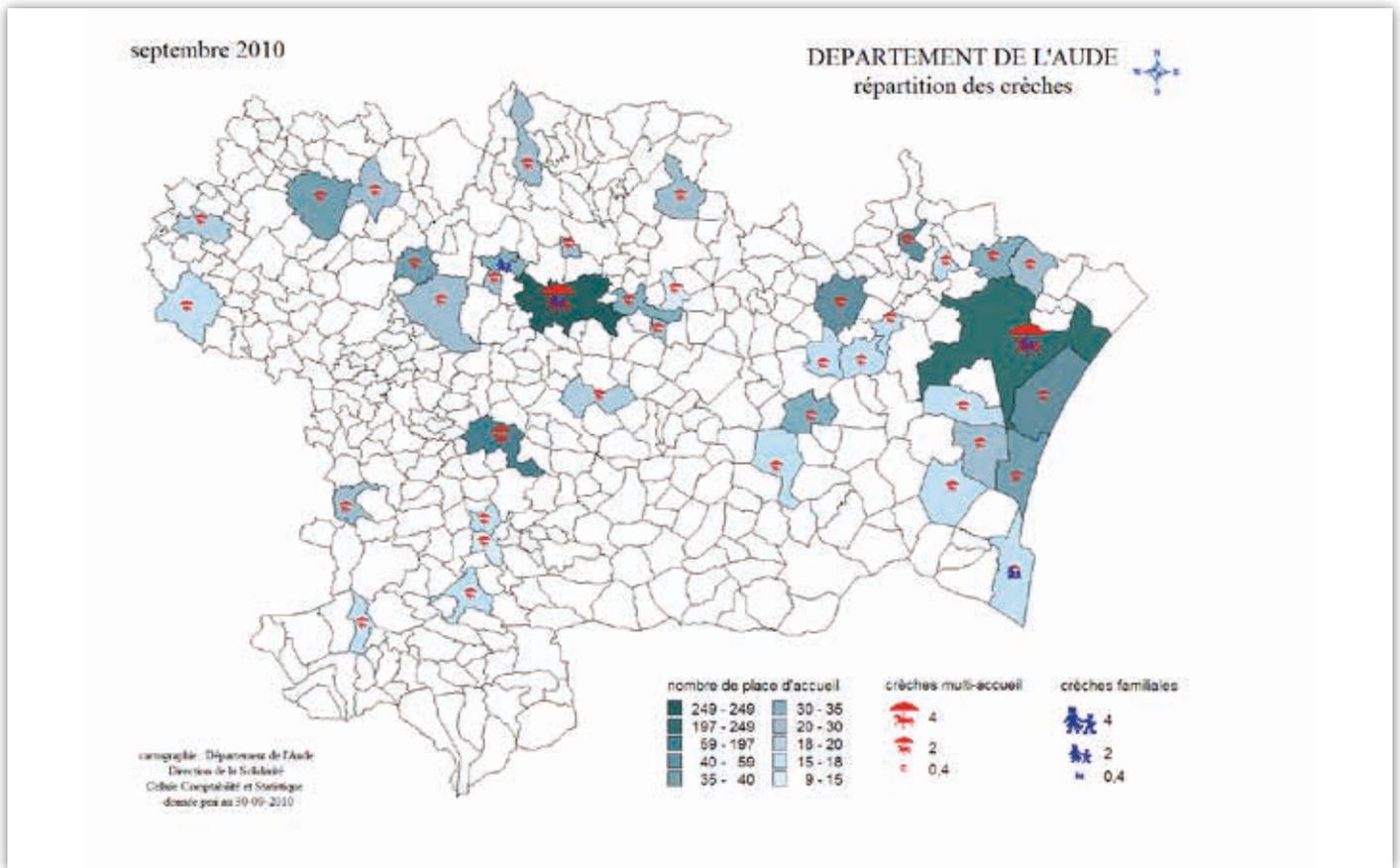
La raréfaction des moyens des divers organismes sociaux conduit à réduire leur présence sur les territoires, en remplaçant les accueils physiques par des dispositifs tels que les plateformes téléphoniques.

Le Conseil général a souhaité maintenir ses services sociaux au plus près des usagers : les 9 Centres Médico-sociaux sont les services sociaux de proximité du Conseil général, lieux d'accueil de la population au cœur des territoires avec leurs permanences et consultations délocalisées.

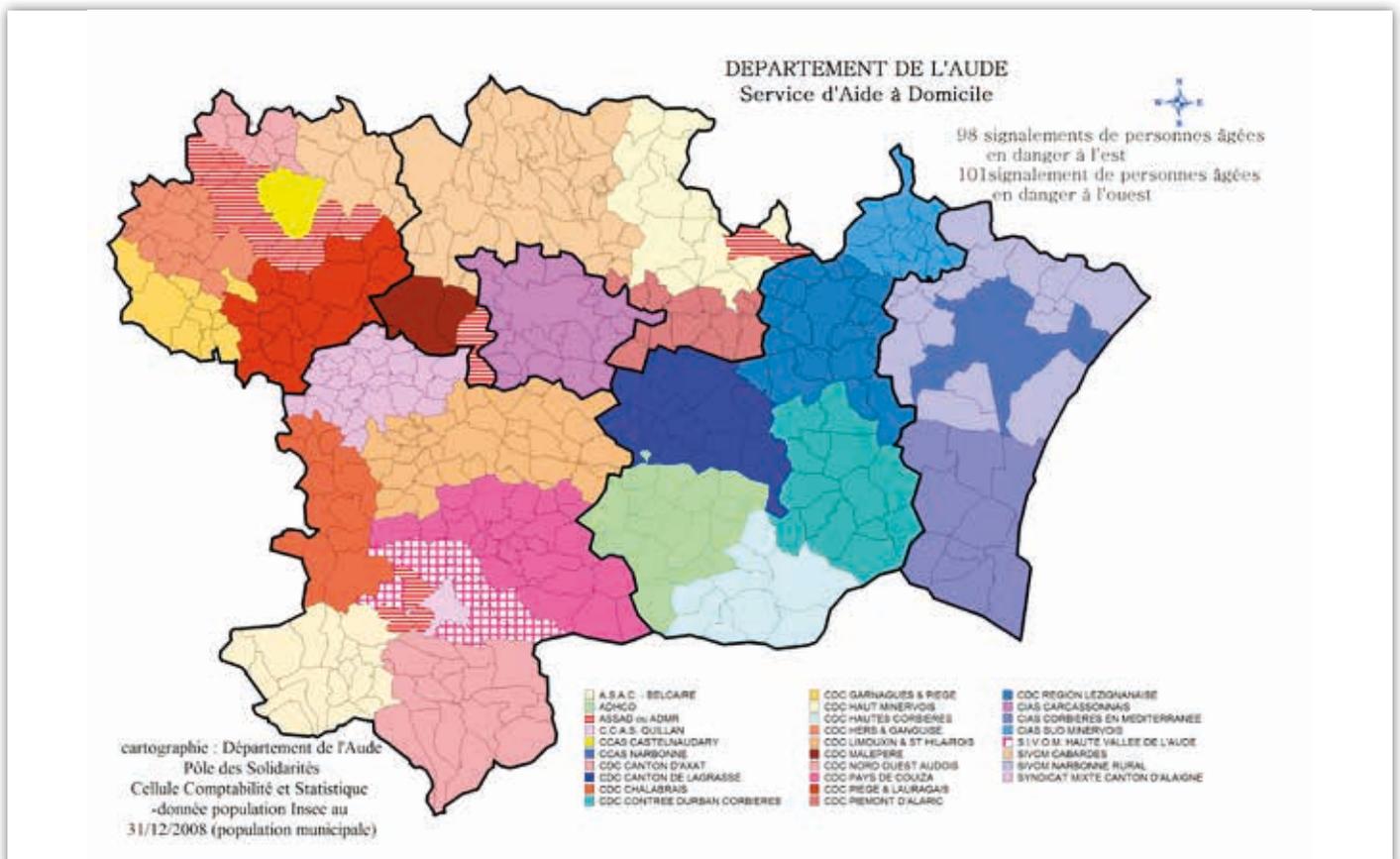
LE TERRITOIRE AUDOIS EST INÉGALEMENT COUVERT PAR L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF DES JEUNES ENFANTS.



SOUTENIR LES SERVICES AUX FAMILLES SUR TOUS LES TERRITOIRES



EN REVANCHE, LE TERRITOIRE EST TOTALEMENT DESSERVI PAR DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE.



LES ENJEUX MAJEURS

ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES PERSONNES ET DES TERRITOIRES.

GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX CAPACITÉS CONTRIBUTIVES DES AUDOIS.

PARTAGER AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS UN CADRE DE RÉFÉRENCE ET ORGANISER UNE COORDINATION pour maintenir et adapter l'offre de services à la population.

FAVORISER UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX SUR TOUT LE TERRITOIRE.

LES OBJECTIFS

ASSURER UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES AUX FAMILLES POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

ADAPTER ET AMÉLIORER L'OFFRE, notamment en matière de petite enfance et enfance-jeunesse en répondant de manière adaptée aux besoins des différents territoires (avant-pays, quartiers sensibles...).

POURSUIVRE LES EFFORTS DE PROFESSIONNALISATION DE TOUS LES INTERVENANTS DE LA FILIÈRE DES SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND ÂGE.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES

Cette offre de services doit permettre d'assurer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, mais également l'épanouissement des enfants et des jeunes sur tous les territoires. Elle doit aussi s'adapter aux besoins des personnes en insertion ou en recherche d'emploi. Elle passe par :

- Le développement d'une offre d'accueil collectif des jeunes enfants, apportée prioritairement par des structures publiques, offrant des possibilités de prise en charge adaptées à des besoins spécifiques,
- Le développement de l'accueil par des assistants (es) maternels (les) formés (ées),
- La possibilité pour les enfants de deux à six ans d'accéder à la préscolarisation sur tous les territoires,
- Le développement d'une offre d'activités de loisirs pour les enfants et les jeunes, leur permettant d'accéder sur tous les territoires à la culture et au sport.

CONSERVER UN ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX SUR TOUT LE TERRITOIRE

La recherche d'efficience ne doit pas conduire à faire disparaître les services sociaux des zones rurales ; toutefois, les moyens des organismes publics amènent certains d'entre eux à proposer, pour l'accès aux services, des solutions autres qu'une présence physique (visioconférence, plateformes téléphoniques).

Une mutualisation de moyens entre les divers services sociaux (Conseil général, CPAM, CAF, MSA...) pourrait être recherchée pour permettre de maintenir des accueils physiques sur les territoires ruraux.

SOUTENIR LES SERVICES AUX FAMILLES SUR TOUS LES TERRITOIRES

AIDER AU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Plus nombreuses que dans d'autres territoires, les personnes âgées ont également des ressources inférieures aux moyennes nationales. Elles souhaitent toutefois vieillir dans un cadre adapté à leur perte d'autonomie. Pour ce faire, une gamme de services doit leur être proposée sur l'ensemble des territoires :

- Une offre d'activités et de loisirs favorisant le maintien du lien social,
- Des actions de sensibilisation des personnes et de leur entourage, afin de prévenir les difficultés liées à l'entrée dans la dépendance,
- Des services d'aide à domicile dotés d'un personnel formé et soutenu dans sa pratique professionnelle, proposant des interventions à des tarifs horaires adaptés aux capacités financières des personnes, permettant ainsi de développer une offre de qualité à des tarifs accessibles à tous,
- Des services de soins infirmiers à domicile, si possible coordonnés avec les services d'aide à domicile,
- Des dispositifs d'accueil de jour répartis sur le territoire de façon à en favoriser l'accès,
- La possibilité d'aides à l'aménagement du logement pour en favoriser l'adaptation à la perte d'autonomie,
- Une offre de logements adaptés, intermédiaires entre le domicile familial et l'EHPAD.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Soutenir le développement d'une offre d'accueil des jeunes enfants de qualité en priorisant les territoires déficitaires.
- Assurer le maintien des services sociaux sur les territoires en impulsant la mutualisation de moyens entre les divers partenaires (Conseil général, CPAM, CAF, MSA...).
- Mener une politique d'aide aux personnes âgées dans tous les territoires afin qu'elles bénéficient de loisirs, de services et de logements adaptés.
- Concrétiser dans le cadre du futur Schéma Unique des Solidarités les orientations du SDADDT en matière de services aux familles.

INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

- Organisation territoriale des services à la petite enfance, des activités de loisirs pour les enfants et les adolescents et des différentes offres pour les personnes âgées.
- Poursuite d'un partenariat constructif entre les Intercommunalités, le Conseil général, la CAF et l'Etat pour un projet partagé 2014-2020.

CONSEIL RÉGIONAL

- Accompagner le développement des services à la personne, mettre en place des formations dans ce domaine.

ÉTAT

- Développer la scolarité à deux ans.
- Encadrer les activités de loisirs pour les enfants et les jeunes.
- Participer au financement de l'offre de services aux personnes âgées.

CLIDA

- Partage de l'engagement des collectivités, des associations et des professionnels en faveur de la pérennisation des services de proximité dans tous les territoires.

CAF

- Soutien à la création d'établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)

ORGANISMES SOCIAUX

■ Engagement dans la mutualisation de moyens afin d'assurer la présence de ces services dans tous les territoires.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

■ Renégociation des conventions qualité entre le Conseil général et les services d'aide à domicile.

2013 ET SUIVANTES :

■ Accompagnement du Conseil général et de la CAF à la réalisation d'EAJE sur les territoires prioritaires.

2014 :

■ Adoption du Schéma Unique des Solidarités.

2014-2019 :

■ Mise en œuvre du Schéma Unique des Solidarités.

OBJECTIF 9

RENFORCER L'OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS ET SON ACCÈS POUR TOUS

LE CONTEXTE

La culture et le sport participent au socle commun pour donner, notamment aux jeunes, les moyens d'une bonne intégration dans la société.

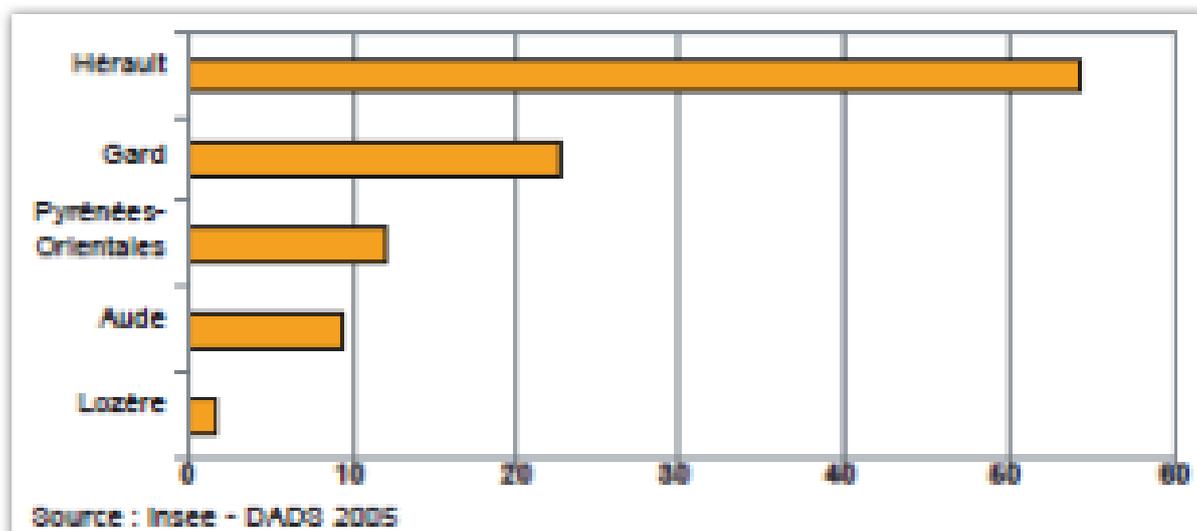
Dans le contexte audois, ils constituent des leviers majeurs pour l'insertion des populations dans le département. Une de leurs caractéristiques est la position singulière qu'ils occupent par rapport au secteur marchand : l'importance des pratiques amateurs, une fréquentation assez peu filtrée par le niveau de revenus, la part importante du bénévolat (à titre d'exemple 517 bénévoles participent au réseau de lecture publique), la forte valorisation qu'ils engendrent pour les territoires et leur attractivité.

Ce sont également des moteurs d'activité économique de par :

- Les emplois directs qu'ils génèrent : 469 personnes travaillent dans l'édition, audiovisuel et diffusion soit 0,36% de la pop considérée (0,9% en France) et 1 869 personnes travaillent dans les arts, spectacles, activités récréatives soit 1,46% de la population considérée (1,47% en France)¹.

- Les budgets alloués : en 2012, sur les seuls dossiers présentés au Conseil général, on relevait pour l'ensemble des structures culturelles intervenant dans le département un budget de fonctionnement de 8 646 493 € pour le spectacle vivant, et de 3 157 374 € pour les autres domaines culturels.

⋮ Les emplois culturels du secteur privé en 2005



¹ Insee recensement 2009 de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par sexe, statut et secteur d'activité économique

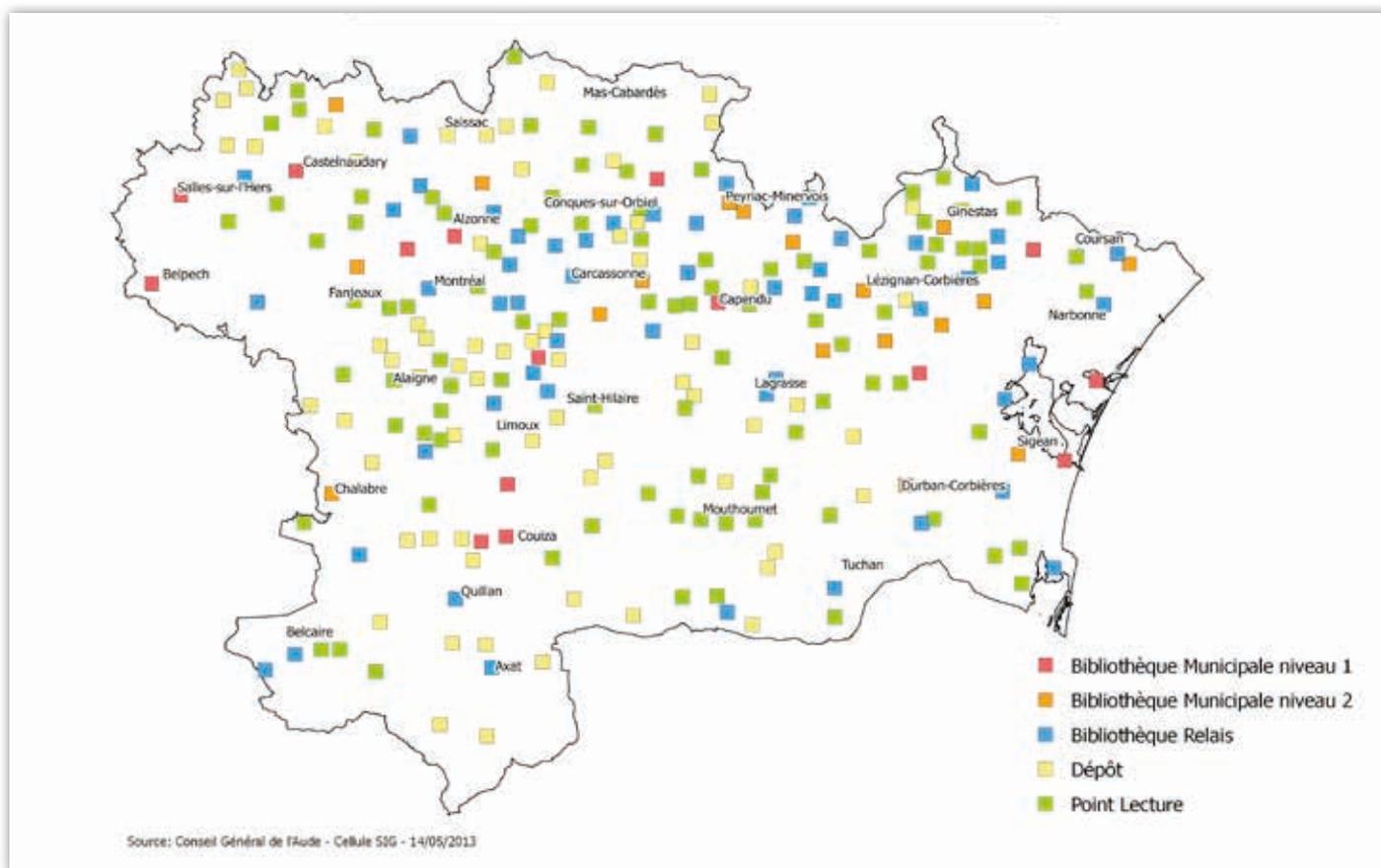
RENFORCER L'OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS ET SON ACCÈS POUR TOUS

■ Les retombées induites sur le commerce, l'artisanat et l'hébergement et la restauration² (ex. des festivals ou des sites patrimoniaux).

Par ailleurs, l'intégration plus ou moins poussée de certains pans de ces domaines dans les programmes éducatifs demeure un sujet national d'actualité avec aujourd'hui une problématique particulière liée à la mise en place d'activités périscolaires.

Le département apparaît aujourd'hui quantitativement assez bien doté en équipements. C'est le cas pour les bibliothèques, les établissements d'enseignements artistiques, les écrans de cinéma, les terrains et les salles de sport, en nombre satisfaisant comparé à d'autres départements aux caractéristiques similaires.

⋮ Réseau de lecture publique (source SIG service culture du CG 11- 2013)

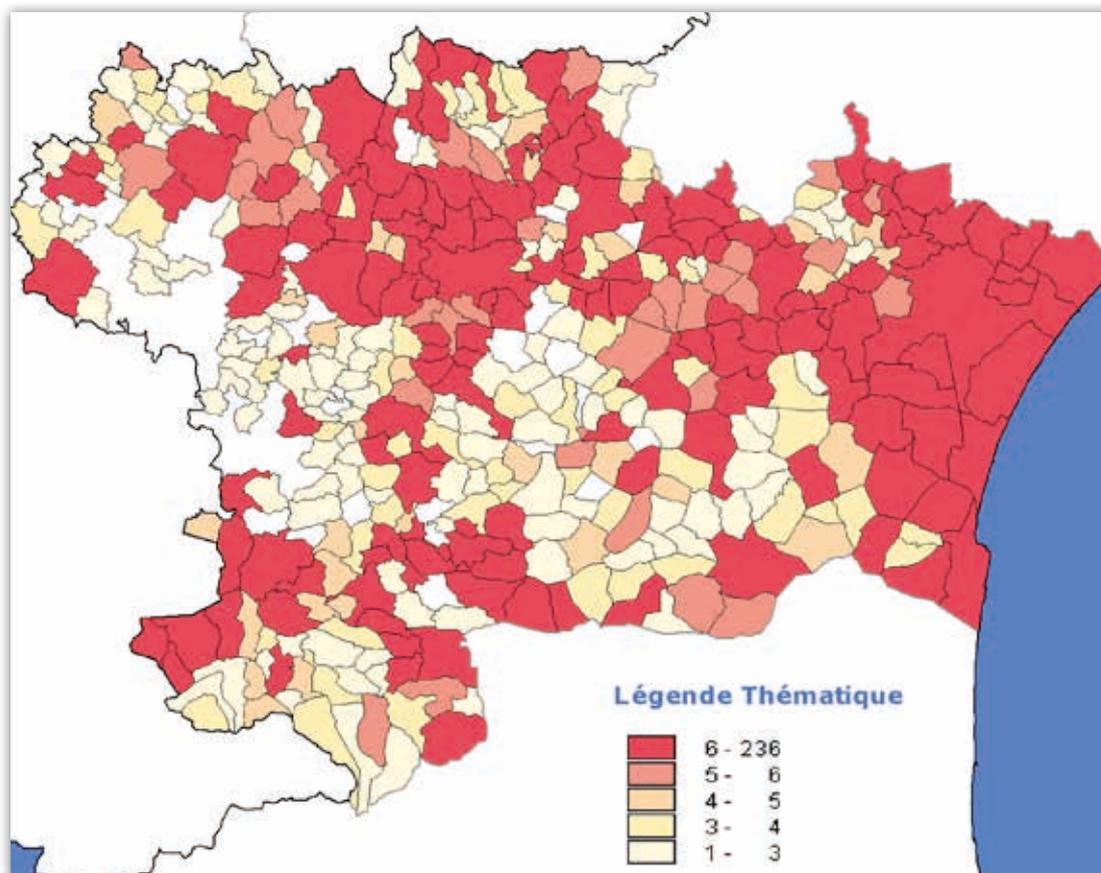


Cependant, cet état des lieux ne doit pas masquer des inégalités qualitatives, en particulier pour les lieux de diffusion culturelle et pour certains types d'équipements sportifs. De plus, l'offre en spectacle vivant et en loisirs, particulièrement pour les

jeunes, reste assez faible, à l'exception de quelques territoires qui en ont fait un axe de développement à part entière.

² D'après une enquête des CCI audoises et du CDT menée en 2011, sur les raisons qui ont motivé un séjour dans l'Aude, 31% des personnes interrogées du bassin lyonnais relèvent des monuments, musées, patrimoine historique, ce chiffre passe à 50%, pour les Barcelonnais.

⋮ Nombre total d'équipements sportifs. Source INSEE janvier 2011



Dans ce contexte, la réforme intercommunale et notamment l'extension du périmètre des agglomérations constituent des éléments susceptibles de favoriser de nouvelles dynamiques en fonction du champ des compétences assumées par les nouveaux EPCI.

Des publics aux pratiques plurielles, illustrées par quelques chiffres :

- 91 000 licences sportives dans l'Aude,
- 30 073 inscrits en 2010 dans le réseau de lecture publique (hors médiathèques de Carcassonne et Narbonne),
- 20 000 personnes ayant pris part en 2012 aux activités culturelles et éducatives proposées par les Archives départementales,

- 140 000 spectateurs accueillis dans les stades de Narbonne et Carcassonne pour la saison de rugby à XV,

- 13 000 participants³ au Banquet d'été 2012 à l'abbaye de Lagrasse,

- 2 852 élèves inscrits en 2011 dans les écoles d'arts du département.

Ainsi que par des interprétations prudentes : un même individu peut aller voir un match de volley-ball, être inscrit à la bibliothèque de son village, visiter une exposition et aller au cinéma. La somme de la fréquentation, si elle était mesurée, pour l'ensemble des deux domaines serait donc à considérer avec prudence.

³ Audience cumulée

LES ENJEUX MAJEURS

FAVORISER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE : l'offre existante, plutôt abondante et diversifiée sur le sillon audois est de niveau variable sur le reste du territoire. Il serait nécessaire de la coordonner et de la renforcer pour favoriser les complémentarités et l'accès de tous en tenant compte des identités, particulièrement la langue et la culture occitane. Cela passe par un maillage efficace d'équipements culturel, de loisirs et sportif, en prenant appui sur les intercommunalités pour en optimiser la mise à niveau, l'utilisation et l'entretien. Des stratégies et outils de projection de services et de diffusion régulière sur les territoires les plus ruraux ont aussi à être assumés et mis en place.

RENFORCER L'EFFICIENCE : chaque point du territoire ne pouvant être doté de l'ensemble des équipements spécifiques aux domaines sportif et culturel, il s'agit en zone rurale de renforcer la polyvalence d'usage d'équipements. Cette exigence structurelle doit s'accompagner d'un fonctionnement articulé entre fréquentations scolaire et associative, fréquentations annuelle et saisonnière. De plus, ce sont les objectifs, les missions et les conditions adéquates du fonctionnement d'une structure qui doivent être vérifiés et établis de manière pérenne avant son lancement.

DÉVELOPPER LES FILIÈRES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : pour l'ensemble des domaines considérés, les investissements pertinents génèrent de l'activité pour le BTP (investissement), pour le commerce, l'artisanat et les services (fonctionnement) mais permettent aussi de développer des emplois locaux à la fois directement et en jouant sur l'attractivité renforcée du territoire ou du micro-territoire considéré.

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LA VIE CULTURELLE et grâce à elle le bien et le mieux-vivre des citoyens.

FAIRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DONC ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE, notamment dans un contexte de forte prégnance de sites emblématiques (Carcassonne et ses deux sites classés au Patrimoine mondial de l'Unesco).

LES OBJECTIFS

OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS ET LES PROGRAMMATIONS en assurant leur complémentarité à l'échelle des bassins de vie.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE par une mutualisation plus forte des acteurs mobilisés dans des logiques partenariales de complémentarité.

RENFORCER L'OFFRE CULTURELLE au travers d'un réseau de lecture publique plus fortement structuré.

SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE, L'ACCUEIL DES ARTISTES ET DES SPORTIFS D'EXCELLENCE.

VALORISER LES PRATIQUES DE SPORTS DE PLEINE NATURE ET DÉVELOPPER L'OFFRE.

FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS À L'INFORMATION AVEC LA CRÉATION D'UN PORTAIL INTERNET CULTUREL, intégrant notamment l'accès aux archives numérisées et l'agenda des manifestations.

VALORISER LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LES NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS (sous réserve de leurs prises de compétences), pour structurer l'offre culturelle et sportive sur un périmètre élargi dans une logique de complémentarité et d'équilibre territorial.

ACCOMPAGNER LES FILIÈRES CULTURELLES ET SPORTIVES pour développer les compétences de leurs acteurs.

APPORTER UN SOUTIEN STRUCTURANT AUX PRATIQUES AMATEURS, génératrices de sociabilité et permettant la découverte des domaines culturels et sportifs.

FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE, PAR LA FORMATION, DES ACTEURS (associatifs, privés, collectivités) pour leur permettre d'augmenter la qualité des actions et leur apporter un accompagnement dans les actions de développement (administration, organisation, médiation).

POSITIONNER L'AIDE POUR L'ACCUEIL DES TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

RENFORCER LES RÉSEAUX COORDONNÉS

■ Coordonner et organiser la programmation des manifestations entre les différents acteurs territoriaux pour assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle du département, viser la complémentarité et l'étalement dans le temps en répondant aux attentes des différents publics. Établir, en partenariat avec les villes, les intercommunalités et le Département, des stratégies territoriales reconnaissant éventuellement des chefs de file par domaine.

■ Dans le domaine culturel et en prenant appui sur des structures au possible rayonnement départemental (Scène nationale, Conservatoires, réseaux de diffusion etc.), développer l'offre dans les territoires les plus ruraux.

■ Le réseau des enseignements artistiques est structuré par le schéma départemental en lien notamment avec les intercommunalités. La réforme de l'intercommunalité est l'occasion de poursuivre cette structuration et de renforcer la mutualisation et l'échange de compétences entre les lieux d'enseignement, afin d'élargir l'offre et son niveau qualitatif sur l'ensemble du département. Les Conservatoires des deux agglomérations notamment travaillent à se rapprocher en postulant ensemble au rang de conservatoire à rayonnement départemental.

■ Les médiathèques centrales des agglomérations et le réseau départemental de lecture publique doivent trouver une complémentarité articulée avec les services assurés par la Bibliothèque départementale de l'Aude (circulation des fonds dans l'ensemble du réseau, carte unique, catalogue, coordination des animations, etc.).

RENFORCER LES ACTEURS LOCAUX

■ Favoriser le déploiement et la pérennité de l'offre sur l'ensemble du territoire par un soutien au fonctionnement des structures.

■ Apporter un soutien structurant aux pratiques amateurs, génératrices de sociabilité et permettant la découverte des domaines culturel et sportif.

■ Déployer la programmation culturelle adaptée au public jeune.

■ Faciliter l'accès à l'offre culturelle distante, en particulier pour les habitants des territoires ruraux, par une amélioration par exemple des transports organisés, de la diffusion de spectacles en haute définition dans des salles équipées, etc.

■ Favoriser la montée en compétence par la formation des acteurs (associatifs, privés, collectivités) pour leur permettre d'augmenter la qualité de leurs actions et leur apporter un accompagnement dans leurs actions de développement (administration, organisation, médiation).

STRUCTURER LE MAILLAGE TERRITORIAL EN ÉQUIPEMENTS CULTUREL, SPORTIF ET DE LOISIRS

■ Organiser la répartition des principaux équipements culturels, sportifs et de loisirs par bassins de vie ou à l'échelle des nouvelles intercommunalités afin de garantir un maillage le meilleur possible. Il s'agira de créer, mettre à niveau et optimiser l'utilisation et le fonctionnement d'équipements dédiés à des usages spécifiques (en privilégiant en zone rurale la véritable polyvalence bien conçue et bien comprise des équipements) pour un même bassin de vie, voire entre bassins de vie, notamment en créant des partenariats forts avec les acteurs locaux, particulièrement associatifs afin d'assurer le fonctionnement et l'animation de ces équipements. Parallèlement développer un réseau de transports qui permette aux populations rurales d'accéder aux équipements.

■ Mettre à disposition des collectivités et des associations un matériel partagé itinérant (matériel scénique, chapiteau, etc.).

■ Prendre appui sur les polarités rurales dans les avant-pays pour poursuivre la structuration et le rayonnement du réseau de lecture publique.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Créer un portail internet culturel, intégrant notamment l'accès aux archives numérisées et un agenda des manifestations culturelles.
- Publier un agenda internet des manifestations.
- Impulser et œuvrer à la coordination de l'offre départementale dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.
- Intégrer le développement des activités périscolaires dans l'élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques et de la lecture publique, de même pour les objectifs de la cellule Plein air.
- Renforcer le réseau de lecture publique et travailler la collaboration avec les médiathèques des agglomérations.
- Actualiser le schéma des enseignements artistiques pour une mutualisation et une coordination renforcée, en lien avec les Conservatoires des agglomérations.
- Soutenir la modernisation, ou la création d'équipements structurants d'intérêt intercommunal, à travers l'aide aux communes.
- Maintenir une offre d'expositions itinérantes (Archives départementales, BDA) et de médiation culturelle.
- Aider les nouvelles structures intercommunales en termes d'archivage et de valorisation du patrimoine écrit notamment dans le contexte de l'éclatement des structures antérieures.
- Maintenir et renforcer les propositions patrimoniales (label musée de France, classement au patrimoine mondial) (cf. Objectif 19 Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques).
- Maintenir l'offre de formation de la BDA.
- Soutenir le cinéma, en partenariat avec le CNC.
- Soutenir les centres de formation des grands clubs sportifs.
- Mettre en place le plan d'action pour le livre, la lecture, le patrimoine écrit et la pensée.
- Soutenir les sportifs de haut niveau.

INTERCOMMUNALITÉS

- Etablir des schémas intercommunaux des équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- Participer activement aux différents réseaux (lecture publique, enseignements artistiques, programmation culturelle, portail culturel départemental) dans une logique de mutualisation des ressources et compétences.
- Carcassonne agglo, l'élaboration d'un schéma de développement culturel et sportif, à partir d'un état des lieux et des projets d'établissements doit permettre une approche multidisciplinaire et multi-sites. De plus, les actions s'orientent également vers le partenariat culturel territorialisé.
- Grand Narbonne, la collaboration portera plus spécifiquement sur les outils et les méthodes d'analyse de l'offre culturelle locale ainsi que sur l'accompagnement pour l'amélioration des compétences des acteurs culturels.
- Établir un partenariat entre les deux agglomérations pour un conservatoire à rayonnement départemental.
- Rechercher avec les acteurs culturels du territoire, les possibilités de mutualiser les tâches administratives pour les soulager de tensions financières et leur permettre potentiellement le redéploiement de ces moyens vers des missions actuellement lacunaires.

CONSEIL RÉGIONAL

- Participer à la structuration départementale en équipement tant en investissement qu'en aide au fonctionnement des acteurs majeurs.
- Aider à la préservation et à la valorisation du patrimoine.
- Aider à la formation des acteurs.
- Soutenir la diffusion dans le domaine du spectacle vivant.
- Soutenir le cinéma.
- Soutenir les actions concernant le livre et la lecture.
- Valoriser les actions et les structures départementales exemplaires et participer à leur rayonnement.
- Programme de soutien à la construction d'équipements culturels structurants
- Programme de soutien à l'acquisition de matériels et d'équipement numérique des salles de cinéma.
- Programme de soutien aux librairies indépendantes.
- Programme de soutien à l'édition.
- Programme de soutien pour la restauration du patrimoine protégé.
- Programme de création d'infrastructures sportives de qualité.

ÉTAT POLITIQUE DE SUBVENTIONS DANS DIFFÉRENTS SECTEURS

- Architecture : Villes et Pays d'art et d'histoire.
- Archives : enrichissement des collections des services d'archives relevant des collectivités territoriales ; gestion et préservation de l'information numérique ; archivage numérique ; numérisation restauration et valorisation.
- Arts de la rue : allocation d'installation d'atelier.
- Centre national des arts plastiques : soutien aux centres d'art, subventions aux salons d'artistes.
- Cinéma : centre national du cinéma et de l'image animée, soutien au cinéma et à la protection du patrimoine cinématographique.
- Cirque : aide à l'itinérance, aide à la création.
- Danse : centres de développement chorégraphique, compagnie chorégraphique, convention création, danse en amateur et répertoire.
- Livre : soutien aux librairies, soutien aux maisons d'édition, aides à la lecture publique.
- Monuments historiques : études et travaux sur les monuments historiques.
- Musées : aide aux projets de développement des musées de France, label Exposition d'intérêt national musées de France.
- Musique : aide aux scènes de musiques actuelles et aux lieux de musiques actuelles.

CLIDA

- Favoriser le développement d'un partenariat élargi et d'une meilleure synergie entre les acteurs concernés par l'organisation des manifestations culturelles, en mettant en œuvre les conditions d'un dialogue élargi.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

Création du portail internet culturel.

2014 :

- Nouveau schéma départemental de développement des enseignements artistiques.
- Label scène départementale pour le Chapeau Rouge (Carcassonne, Conseil général).
- Portail culturel : partie lecture publique et patrimoine mobilier (Conseil général).
- Nouveau schéma départemental de lecture publique (Conseil général).
- Conservatoire à rayonnement départemental (Carcassonne Agglo, Grand Narbonne)
- Participation du Conseil général à la convention CNC-Etat-Région pour le cinéma.

2015 :

- Ouverture du centre d'interprétation de l'abbaye de Lagrasse (Conseil général).
- Ouverture de la médiathèque de Lézignan-Corbières (CCRLCM).

2016 :

- Ouverture de la médiathèque de Carcassonne (Carcassonne Agglo).
- Création d'un Musée de la Préhistoire et d'un Centre de recherche (Carcassonne Agglo).
- Ouverture du Musée de la romanité à Narbonne (Région).

OBJECTIF 10

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

LE CONTEXTE

A l'heure de l'économie de la connaissance, l'offre de formation présente sur le territoire, du primaire au supérieur, est une composante essentielle et à part entière de l'attractivité territoriale et du développement économique. Elle irrigue le couple formation emploi, lui-même composante de l'attractivité et de la compétitivité du territoire. L'offre d'enseignement dans l'Aude est hétérogène selon les degrés : forte et équilibrée pour ce qui concerne les premier et second degrés, modérée en matière d'enseignement supérieur entre les métropoles toulousaine et montpelliéraine, bien dotée en matière d'enseignement agricole.

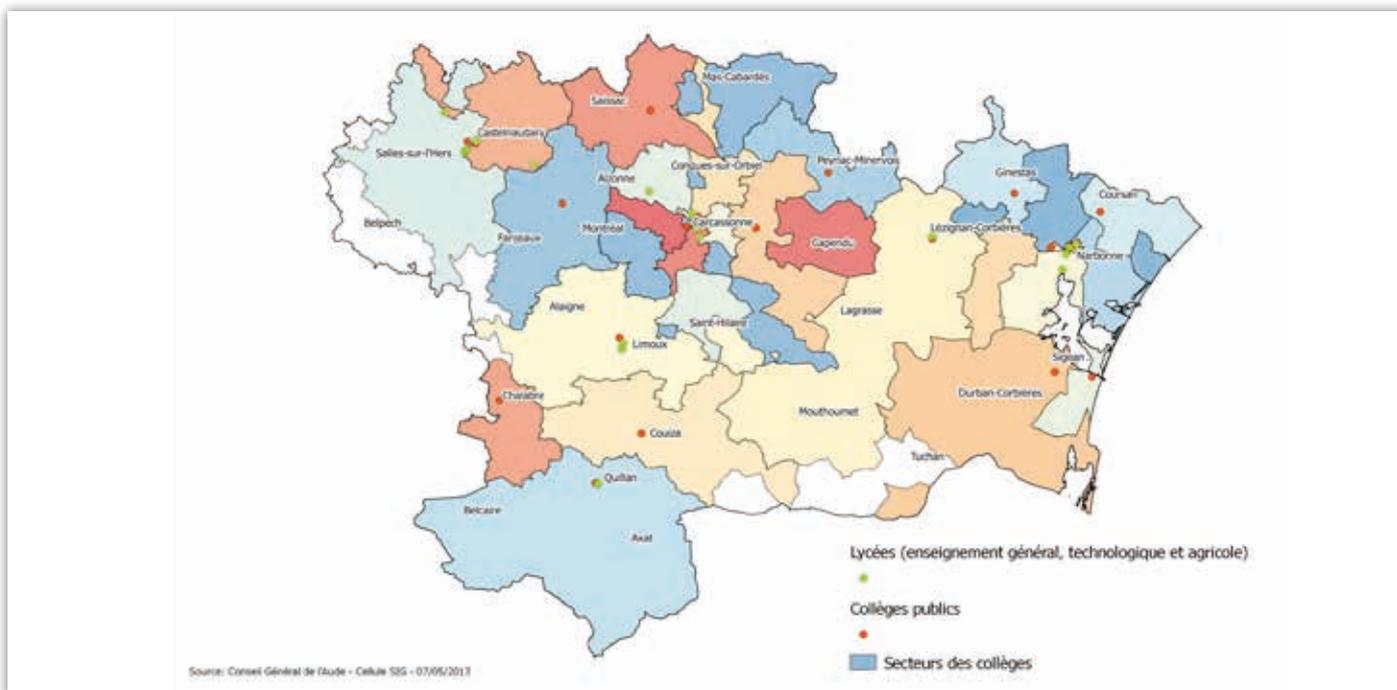
Sur la période du SDADDT, notre département devra conforter ses atouts actuels et améliorer ses points de faiblesses, en lien avec les besoins des entreprises (cf. objectif définir une stratégie économique partagée)

■ **Dans le premier degré, 32 938 élèves sont scolarisés** (année scolaire 2011-2012) : le département de l'Aude se caractérise par une forte présence des écoles primaires sur tout le territoire, fruit de la volonté des élus

locaux de faciliter l'accès à un enseignement de proximité pour les enfants. Mais cette présence territoriale est aussi un facteur d'attractivité pour la population et un support indispensable du maintien d'une vie sociale de proximité. Le département compte 355 écoles dont 87 écoles maternelles, 127 écoles élémentaires et 141 écoles primaires, alors que l'Aude a 438 communes dont 321 ont moins de 1 000 habitants.

■ **Dans le second degré, 16 498 élèves sont scolarisés en collège et 10 187 en lycées** dont 30 % en lycée professionnel. 27 collèges maillent le territoire dont 3 en réseau de réussite scolaire RRS. 9 d'entre eux voient une partie de leurs équipements (cuisine, gymnases) mutualisés avec les collectivités locales afin d'élargir leurs usages. L'Aude dispose de 6 lycées généraux et technologiques et 5 lycées professionnels. Onze d'entre eux proposent des sections générales, présentes sur 4 des cinq pôles urbains.

Carte des lycées et des collèges de l'Aude et de leurs secteurs (Source – Conseil général – 2012)



■ **En matière d'enseignement supérieur, 1 274 étudiants suivent des études dans l'Aude.** Les disciplines sont regroupées à Carcassonne et Narbonne, hormis pour l'enseignement agricole que l'on trouve également à Castelnaudary et Limoux. Les étudiants audois, peu nombreux, se voient proposer un panel assez étendu allant jusqu'au troisième cycle, notamment grâce à des délocalisations de l'Université Via Domitia de Perpignan et de l'IUFM de Montpellier. Le département comptait à la rentrée 2011 un total de 1 274 élèves, réparti ainsi : 16 élèves en pré-baccalauréat, 680 élèves en premier cycle, 407 élèves en second cycle et 171 en 3ème cycle.

La répartition par site est la suivante :

- Carcassonne / 283 étudiants dont 66 rattachés à l'Université de Montpellier 2 et 217 pour l'Université Via Domitia ;
- Narbonne / 991 étudiants rattachés à Via Domitia de Perpignan.

Répartition du nombre de diplômes délivrés par discipline en 2012

AES	40
Aménagement	20
Archéologie	25
Arts	103
Histoire	26
Langue et littérature française	29
Mathématiques	10
Physique	16
Physique-chimie	16
Plurilingues	41
Pluri-sciences fondamentales et applications	2
Psychologie	81
Sciences de gestion	24
Sciences de la vie	59
Sciences de l'information et de la communication	18
Sciences juridiques	181
Total des diplômes délivrés en 2012	691

■ **En matière de Brevet de Technicien Supérieur, 1010 étudiants suivent cette filière dans l'Aude,** dont 837 dans l'enseignement public, 109 dans l'enseignement privé sous contrat et 64 dans le privé hors contrat.

Le Grand Narbonne investit depuis de nombreuses années dans l'enseignement supérieur sur son territoire avec notamment l'antenne de l'Université de Perpignan implantée à Narbonne, structurée autour de 2 pôles d'excellence :

- Un pôle juridique avec, en dehors de la filière classique de DUT et Licence en droit, des formations telles que Licence professionnelle de Droit et gestion de la filière vitivinicole, ou encore 3 Masters professionnels 2 de Droit ;
- Un pôle scientifique situé sur le Parc Méditerranéen de l'Innovation, avec le DUT Génie Chimique Génie des Procédés et les 2 Licences professionnelles Eco-dépollution et Eco-construction.

Le Grand Narbonne en tant que maître d'ouvrage délégué a construit et financé à hauteur de plus de 5 M€ deux équipements universitaires structurants : l'IUT Génie chimique génie des procédés et le bâtiment dédié au droit de l'Urbanisme et de l'Immobilier.

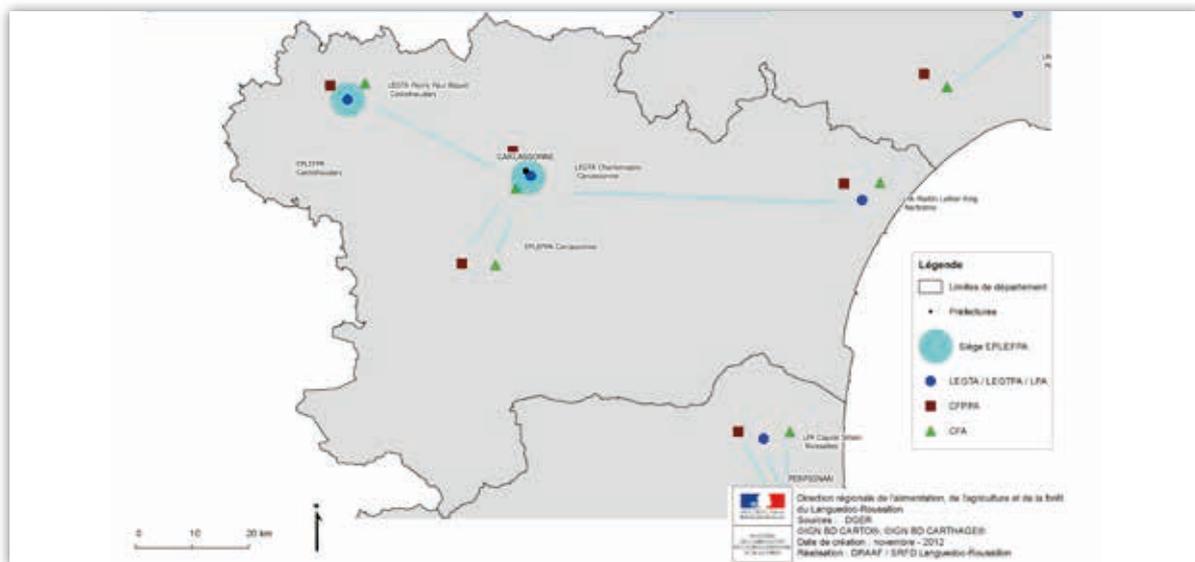
■ **L'enseignement agricole constitue un atout pour l'Aude et accueille 1 435 élèves dans ces filières.**

Sa présence est fortement liée aux besoins d'une industrie agroalimentaire qui représente un des principaux employeurs départementaux. 9 établissements scolaires sont dédiés à l'agriculture dont un dispense une formation par apprentissage, il y a également 4 CFPPA à Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne.

L'enseignement agricole accompagne, depuis son origine, les mutations du monde agricole et des territoires ruraux. Il forme les professionnels de l'agriculture mais aussi de l'agroalimentaire, de la forêt (Limoux est en pointe sur la filière bois et énergie), de l'environnement, des services et du paysage. L'enseignement agricole, via ses EPLEFPA prépare à de nombreux métiers du secteur agricole et du monde rural. Ses formations couvrent 14 champs professionnels à tous les niveaux, de la 4e au Bac +2 dans l'enseignement général, technologique et professionnel ; de Bac +3 au doctorat dans l'enseignement supérieur. Les LEGTPA proposent aussi des cycles généraux débouchant sur des Bac S pour mieux préparer l'accès à l'enseignement supérieur scientifique dans les domaines du vivant.

Ainsi, à Castelnaudary, 2 projets de couveuses sont en cours de réflexion : un portant sur des productions de semences sur une superficie d'environ 10-12 ha en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude et Arterris, un autre sur du maraîchage en circuit court dans le cadre du plan local de l'alimentation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes de Castelnaudary-Lauragais Audois. Une pépinière-couveuse est également en projet sur le Narbonnais.

⋮ Etablissements agricoles publics



■ **En terme de formation professionnelle initiale**, le département de l'Aude est atypique par rapport au reste de la Région Languedoc-Roussillon, notamment par la force de sa filière agricole (9% de l'offre en formation professionnelle sont des filières agricoles). Toutes filières thématiques confondues, les Bac professionnels et les Bac technologiques représentent 40,6 % des diplômes préparés, soit 4422 étudiants pour un total de 10 888 étudiants.

■ **2300 apprentis se répartissent sur les 10 CFA de l'Aude** : les 4 principaux organismes de formation des apprentis sont :

- Le CPFP de la Rouatière, dans le Lauragais, qui regroupe 576 élèves sur les métiers des services à la personne principalement ;
- Le CFA Agricole de l'Aude, réparti sur 4 sites (Limoux, Carcassonne, Castelnaudary et Narbonne) pour 180 jeunes adultes. Il dispense des formations diplômantes par la voie de l'apprentissage allant du niveau CAPA au BTSA, orientées vers les métiers de l'Aménagement Paysager, du Commerce et de la Vente, de la Viticulture-Cœnologie, de l'Élevage, des Productions horticoles et Végétales, du Cheval, de l'Agroéquipement et de la Restauration Collective ;
- Le CFA de la CCI Castelnaudary-Limoux-Carcassonne avec 390 apprentis.

Dans le cadre de l'appel à projets «Investir dans la formation en alternance», la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary a élaboré un ambitieux projet "Carcassonne 2015 : l'Alternance en Actions". S'inscrivant dans la dynamique de renforcement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation en alternance initiée par le Conseil régional, ce projet a pour ambition de faire de l'actuel CFA un pôle d'excellence dans les filières Tourisme, Patrimoine et Services associés en s'appuyant sur les atouts culturel, naturel, historique et agricole audois. Le projet présente la particularité de doter les élèves d'un socle commun de formation appliqué au sein de chacune des filières de formation afin qu'ils puissent s'approprier le territoire et son patrimoine. Le territoire audois constituera dès lors un véritable théâtre d'application, outil commun de formation pour tous niveaux et toutes filières.

Cette ambition se double d'un objectif quantitatif puisque le projet vise une augmentation de 50% des effectifs d'alternants, tant en apprentissage qu'en formation professionnelle et continue. Cette croissance s'appuiera sur deux facteurs d'attrait des alternants : l'élévation du niveau des formations proposées pour atteindre des niveaux III et II ainsi que le renforcement de leur dimension internationale. Le premier acte de ce projet est la construction prochaine d'un nouveau centre de formation à Carcassonne.

Ce projet a trois objectifs:

- L'accueil de 460 alternants supplémentaires
- Le développement de l'excellence pédagogique
- Le développement de solutions d'hébergement adaptées

Le coût d'investissement est estimé à 24,9 M€ TTC pour le centre de formation et à 5,1 M€ TTC pour le centre d'hébergement.

■ Le CFA Interprofessionnel Henri Martin avec 746 apprentis portés par la Chambre de Métiers. Ce CFA, implanté à Lézignan-Corbières, offre 16 000 m² d'ateliers, une palette de 21 métiers du CAP au BTS dans les métiers de l'automobile, de l'alimentation et des services.

Dans le cadre du projet de réseau régional de formation aux métiers de l'artisanat, le centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude, a proposé deux pôles d'excellence, l'un relatif aux métiers de l'automobile, l'autre aux métiers de la gastronomie.

A travers ces projets, la Chambre de Métiers propose une diversification des formations techniques dispensées dans ces centres de formation. Cette

stratégie s'articule également autour d'un important programme d'investissements portant tant sur la modernisation de l'appareil de formation en alternance que sur le développement de solutions d'hébergement adaptées pour les jeunes engagés dans un de ces dispositifs de formation.

Le montant des travaux est estimé à :

- Action 1 : modernisation de l'appareil de formation en alternance : 13 617 440 €TTC.
- Action 2 : modernisation de l'hébergement : 7 295 600 TTC.

Ces investissements seront financés par le Grand Emprunt (5 558 720 €) et le Conseil régional Languedoc-Roussillon (4 535 232 €), collectivité territoriale compétente en matière de formation professionnelle.

"Par ailleurs, contribuent au développement de la formation, les mouvements d'éducation populaire qui agissent auprès et avec les habitants sur les territoires où elles sont présentes. Leur mission commune est de donner la parole, interpellier, proposer, agir, former en complément du rôle de l'école et de l'éducation familiale."

LES ENJEUX MAJEURS

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET ADAPTATION AUX BESOINS DES POPULATIONS

L'offre en enseignement primaire et secondaire joue un rôle important dans l'attractivité des territoires. Elle permet de répondre aux besoins des familles désireuses de s'installer, avec une offre structurée, apportant de la proximité. L'école au sens générique est un lieu de mixité sociale et un facteur d'intégration.

D'ici à 2030, le département devrait accueillir 70 000 habitants supplémentaires (données INSEE), dont 22 % auront moins de 19 ans. Cela signifie pour les collectivités une obligation d'adaptation de l'offre en établissements scolaires adéquate. En cela, la création d'un observatoire de la vie scolaire en lien avec l'ensemble des partenaires permettra une mise en adéquation de l'offre et de la demande, anticipée à 5 ans (cohorte des enfants de maternelle et la prévoyance de leur entrée au collège avec les variations dues aux changements de situation familiale et/ou professionnelle).

Spécifiquement, les collèges sont des supports d'équipements qui peuvent avoir plusieurs usages et participer à l'offre en équipements structurants d'un territoire. L'enjeu sur la période du SDADDT sera de généraliser la mutualisation de l'utilisation des équipements publics, notamment les gymnases et les espaces de restauration scolaire avec des expériences de restaurants intergénérationnels. De plus, certains équipements peuvent être mis à disposition des intercommunalités et des communes hors du temps scolaire.

Le dialogue entre les collectivités locales doit permettre de définir et d'anticiper les capacités d'accueil des établissements scolaires. Ainsi, la sectorisation dont le Département a la charge permet une anticipation des besoins des populations à moyen terme.

L'un des enjeux consiste à renforcer l'offre structurante et faire évoluer son fonctionnement pour tenir compte des évolutions démographiques à venir, en application de la stratégie du SDADDT (adaptation des outils de planification de l'offre en établissements scolaires).

ADAPTATION ET MAINTIEN DU NIVEAU D'EXIGENCE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN COLLÈGE

Chargé par les lois de décentralisation des bâtiments des collèges publics, le Conseil général gère leur aménagement et leur équipement. L'évolution à court terme des effectifs de collégiens dans le département nécessite la construction d'un 28ème collège à Lézignan-Corbières ainsi que la reconstruction progressive du collège des Fontanilles à Castelnaudary pour augmenter sa capacité d'accueil.

Soucieux de préserver l'égalité des chances entre les jeunes quel que soit leur lieu de résidence, le Département privilégie le maintien des petits collèges en zone rurale et prend en charge corrélativement une partie des frais de transport engagés par les familles. Il dote les collèges, lorsque c'est possible, d'équipements sportifs et, dans les autres cas, participe financièrement aux investissements des communes qui mettent leurs installations à la disposition de ces établissements d'enseignement. Ainsi, il contribue à un maillage du territoire en équipements adaptés et modernes.

EQUITÉ TERRITORIALE ET MIXITÉ SOCIALE

L'Aude a la spécificité d'une forte présence de petites structures notamment dans l'enseignement primaire. Or, dans le contexte de la scolarisation des moins de 3 ans et de la réforme des rythmes scolaires, ces écoles sont fragilisées, de même que les écoles situées en secteurs défavorisés, alors même que la scolarisation anticipée ainsi que l'accès à des activités périscolaires sont des facteurs d'intégration et de mixité sociale. Les collectivités dont elles dépendent (communes ou syndicat de communes) se voient confrontées à une augmentation des coûts de fonctionnement. En termes d'équité territoriale, se pose alors la question de l'offre complémentaire notamment en matière périscolaire.

Pour les trois Autorités organisatrices des transports audoises (Conseil général, Carcassonne Agglo et Grand Narbonne) il s'agira, dans un contexte de finances publiques contraintes, de coordonner leurs interventions dans le cadre d'une Conférence permanente, puis de valoriser leur position commune au regard de ce double enjeu lors de l'élaboration du futur Schéma Régional de Mobilité.

ADAPTATION DE L'ÉCOLE AUX MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET À L'E-ÉDUCATION

À l'échelle d'un territoire, la question de l'accès aux services publics numériques est cruciale dans un contexte d'éloignement par rapport aux centres urbains ou de cloisonnement social. Ainsi, plusieurs acteurs doivent se mobiliser pour garantir le déploiement et le fonctionnement des projets numériques en lien avec l'Education Nationale.

Une politique volontariste d'accès aux usages du numérique pour les élèves s'avère nécessaire dans les 15 ans à venir. Pour cela, l'implication des enseignants pour conduire des projets pédagogiques, en s'appuyant sur les infrastructures, équipements et services mis en œuvre sera indispensable. Les usages de l'école numérique sont aussi ouverts aux parents et facilitent, à travers par exemple un Espace Numérique de Travail (ENT), l'accès aux informations qui concernent le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le déploiement des Espaces Numériques de Travail, en cours dans les collèges, permet de rapprocher le cercle éducatif de l'enfant, en interagissant sur les besoins en communication des différents intervenants : parents, enfants, communauté éducative.

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PROFESSIONNEL DIVERSIFIÉE

A la croisée des campus universitaires d'envergure nationale ou régionale de Toulouse, Montpellier et Perpignan, l'Aude doit développer une offre diversifiée afin de former les jeunes Audois mais aussi, dans une moindre mesure, d'attirer sur ses terres des étudiants venant d'autres horizons géographiques.

L'offre de formation supérieure sur notre territoire doit permettre de :

- Fournir un débouché post-bac aux lycéens audois, notamment ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder aux grandes villes universitaires, au regard des coûts induits par les études supérieures ;
- S'ancrer dans un territoire afin de proposer des formations en lien avec les débouchés professionnels des bassins économiques environnants, de l'Aude et des départements limitrophes ;
- Accroître le vivier de compétences et faire de l'enseignement supérieur et de la recherche de véritables facteurs d'attractivité pour le territoire.

La prédominance de certains secteurs économiques (tourisme, agriculture...) comme la montée en puissance des domaines d'avenir (énergies renouvelables, économie sociale et solidaire...) constituent des filières de formation dans lesquelles des efforts doivent être réalisés afin de lier offres de formation et besoins du territoire. Ainsi, l'agroalimentaire et la logistique constituent des thématiques sur lesquelles des campus peuvent émerger pour répondre aux attentes des acteurs économiques. De même, mailler le territoire par une offre en enseignement supérieur variée favorise l'attractivité tant pour les familles que pour les milieux économiques qui voient s'adosser à leur activité des opportunités en terme de candidats au recrutement. L'enseignement supérieur agricole est aussi un débouché important pour de nombreux jeunes. Son implantation dans l'Aude sera donc favorisée. Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire

et de la Forêt a voulu l'inscrire dans la "refondation de l'école" et a entrepris de mettre en débat une nouvelle "Loi d'avenir pour l'agriculture" au cours de l'année 2013 afin qu'il demeure un laboratoire pédagogique et un creuset des innovations.

Rassembler et créer des liens entre tous les étudiants de l'enseignement supérieur de Carcassonne (IUFM, IUT, BTS, école d'infirmières...) revêtent un intérêt pour développer une culture estudiantine attractive et pour travailler sur la notion de parcours universitaire. Offrir aux post-bacs la possibilité de poursuivre ou débiter des études universitaires au sein du département de l'Aude, en synergie avec les centres universitaires voisins (Toulouse, Montpellier, Perpignan).

LES OBJECTIFS

PRISE EN COMPTE DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES DANS LA FUTURE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (2017 – 2025).

ANTICIPATION DE L'ACCUEIL DE POPULATIONS EN ADAPTANT LA SECTORISATION EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION et avec une recherche de mixité sociale, en lien avec les collectivités et évaluer la faisabilité d'une concertation avec la Région sur la question de la sectorisation notamment pour coordonner les services connexes.

RECHERCHE DE LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS des collèges afin d'optimiser leur fonctionnement (cuisines, équipements sportifs, équipement numérique).

PARTICIPATION À LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE, en lien avec les collectivités locales, les établissements et les acteurs socioculturels.

INTÉGRATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES AUX PROJETS STRUCTURANTS en s'appuyant sur la Conférence des Autorités organisatrices de transport Audoises afin de promouvoir l'intégration de ces évolutions au futur Schéma Régional de la Mobilité (sectorisation, rythmes, création d'établissements...)

ADAPTATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLES AUX BESOINS DES ENTREPRISES AUDOISES.

SOUTIEN À L'INSTALLATION DE FILIÈRES D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DANS LE DÉPARTEMENT en développant des synergies avec les universités des grandes villes voisines.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

- Mettre en place des outils de suivi des besoins (exemple : observatoire de la vie scolaire) qui analysent annuellement les évolutions sociodémographiques afin d'anticiper et de coordonner l'offre en formation et en équipements scolaires de proximité dans une démarche de mixité sociale (prévision de production de logements, objectifs démographiques des SCoT, suivi de l'évolution démographique des territoires...). Pour cela travailler en lien avec tous les intervenants : collectivités locales, bailleurs sociaux... et avoir une approche transversale (équipements, transports) dans une vision en terme de bassin de vie.
- Développer la mutualisation de certains équipements spécifiques des établissements afin de les inscrire dans les logiques de développement territorial : structuration d'équipements sportifs ou de loisirs dans les intercommunalités / bassins de vie, ou dans des logiques de services aux personnes (utilisation des cantines pour d'autres établissements, pour du portage de repas à domicile, équipements numériques à mutualiser...)
- Développer le numérique éducatif raisonné sur toutes les strates de l'enseignement en adaptant les moyens pédagogiques qui tiennent compte des évolutions techniques.
- Elaborer et mettre en œuvre des programmations pluriannuelles d'investissement (établissements scolaires, pôles de formation,...) qui prennent appui sur les besoins recensés.

Coordonner les dispositifs de transport à travers la Conférence des Autorités organisatrices de transport Audoises et dans le cadre du Schéma Régional de la Mobilité afin de garantir l'équité territoriale et sociale des usagers.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Organiser l'accueil des collégiens en fonction des évolutions démographiques des territoires et anticiper les besoins futurs en partenariat avec les collectivités locales à travers le pilotage de l'observatoire de la vie scolaire (SIG, géo localisation des populations scolaires) et disposer d'un recul sur l'ensemble des cycles scolaires.
- Rechercher la valorisation des équipements des collèges en lien avec les collectivités locales.
- Réaliser les investissements nécessaires au niveau des collèges du département.
- Développer l'e-éducation et les services numériques du type "espaces numériques de travail".
- Améliorer la continuité éducative, en travaillant à la coordination avec les Lycées.
- En lien avec les deux autres Autorités organisatrices des transports, adapter l'offre en transports scolaires à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en concertation avec les élus locaux (maires ou présidents de RPI) et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, dans un souci de maîtrise des coûts supplémentaires par la cohérence des dispositifs locaux.

INTERCOMMUNALITÉS

- S'engager à alimenter l'observatoire de la vie scolaire, participer aux analyses sur les évolutions possibles.
- Carcassonne aggro : projet de développement du pôle universitaire à Carcassonne autour des structures existantes (IUFM, IUT techniques de commercialisation, Institut de formation en soins infirmiers, augmenté d'un nouveau parcours "innovation et cultures numériques").
- Les Communautés d'agglomération de Narbonne et de Carcassonne mettent un accent particulier sur le développement de filières post-bacs permettant d'offrir aux étudiants Audois une alternative à Toulouse, Montpellier et Perpignan, en forte synergie avec ces pôles universitaires.

■ Grand Narbonne : utiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme vecteur de développement économique, en développant un campus universitaire en liaison avec le monde du travail et en s'appuyant sur la Maison Emploi Formation, en proposant de nouvelles filières universitaires, et en favorisant l'innovation, le transfert technologique, dans des filières porteuses de développement.

■ S'impliquer dans les efforts de mutualisation des équipements des collèges en lien avec leur stratégie d'équipements structurants (équipements sportifs ou de loisirs) et de services aux personnes (cuisine).

■ Agglomération du Grand Narbonne : favoriser et faire connaître les formations supérieures présentes sur le territoire (construction et cofinancement d'un équipement structurant dédié au Droit de l'Urbanisme et de l'Immobilier).

■ Agglomération du Grand Narbonne, Carcassonne Agglo : en lien avec les deux autres Autorités organisatrices des transports, adapter l'offre en transports scolaires à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en concertation avec les élus locaux (maires ou présidents de RPI) et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, dans un souci de maîtrise des coûts supplémentaires par la cohérence des dispositifs locaux.

■ Conservatoire de Carcassonne Agglo : création d'une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art (2012) et préfiguration de l'ouverture d'une MANA (mise à niveau en arts appliqués - 2014).

COMMUNES

■ Être les moteurs de la prise en compte des établissements scolaires dans les schémas directeurs de l'aménagement numérique des territoires.

■ Assurer une égalité des chances dans le cadre notamment de l'offre périscolaire et dans la prise en charge globale de l'enfant.

■ Commune de Carcassonne : projet de développement d'un pôle universitaire à Carcassonne autour des structures déjà existantes (IUFM site de Carcassonne, IUT Technique de commercialisation, Institut de Formation en Soins infirmiers) augmentées d'un nouveau parcours "innovation et cultures numériques" constitué de deux DU à la rentrée de septembre 2013 sous l'égide de l'Université de Perpignan : DU / Ecritures transmédia appliquées à la photographie documentaire et au photojournalisme et DU / cultures numériques appliquées aux patrimoines et au tourisme.

CONSEIL RÉGIONAL

■ Réaliser les investissements nécessaires au niveau des lycées du département.

■ Travailler sur une dynamique territoriale du type "Campus lycéen" permettant de créer des espaces de travail mutualisés et une taille critique de regroupement territorial d'établissements scolaires favorisant un renforcement de l'attractivité.

■ Dans le cadre d'un travail partenarial avec la Conférence des Autorités organisatrices de transport, intégrer les problématiques particulières du département de l'Aude en matière d'organisation des transports scolaires, au futur Schéma Régional de la Mobilité.

■ Accompagner les projets de développement des centres de formation portés par la Chambre de Métiers et de la CCI de Castelnaudary-Limoux-Carcassonne

ETAT (EDUCATION NATIONALE)

■ Garantir le maintien d'une offre d'enseignement adaptée sur l'ensemble du territoire audois et organiser le développement de formations universitaires

■ Accompagner la mise en place d'une stratégie de déploiement des services numériques (Espaces numé-

riques de travail ...) par une formation adaptée des personnels et le déploiement de services.

■ Encourager la mise en place d'un projet territorial éducatif permettant une vision prospective de l'accueil des enfants de la maternelle au lycée.

CHAMBRES CONSULAIRES

■ Développer l'offre de formation professionnelle en lien avec les besoins de qualification identifiés au plan local.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013/2015 :

- Réalisation du programme d'investissement du CFA Henry Martin à Lézignan-Corbières.
- Validation du projet de CFA de la CCI de Carcassonne.

2016 : :

- Ouverture d'un campus (Lycée, collège) à Lézignan Corbières.

2018 :

- Ouverture du collège les Fontanilles à Castelnaudary après rénovation et reconstruction (plusieurs phases de 2014 à 2018).
- Ouverture du nouveau lycée à Castelnaudary.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE SPORT À CARCASSONNE SITE «DELTEIL» pour les 3 collèges du centre ville (Varsovie, A.Chénier, Le Bastion) soit 1500 élèves sur un terrain appartenant à la Ville. Cette halle sera mutualisée avec la ville et ses associations qui l'utiliseront en dehors du temps scolaire. On pourra y pratiquer également des compétitions interrégionales (présence de 500 places en gradins).

- Coût : 4 750 000€.
- Mise en service début 2015.

RECONSTRUCTION DU COLLÈGE LES FONTANILLES À CASTELNAUDARY.

- Coût 22 M€.
- Phasage par tranche de 2014 à 2018.

CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE À LÉZIGNAN-CORBIÈRES.

- Coût 14 M€.
- Ouverture Septembre 2016.

MISE EN CONFORMITÉ DES COLLÈGES AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

- Coût global : 10 M€.
- Fin de l'opération en 2015.

COÛT ESTIMÉ DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS SCOLAIRES.

Coût annuel : 500 k€ par an pour le Conseil général.



2^{ème} Axe

**SOUTENIR
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



**RENFORCER LES ATOUTS
AUDOIS : AGRICULTURE,
TOURISME, PETITES
ENTREPRISES ET ESS**



OBJECTIF 11

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE LA VITICULTURE

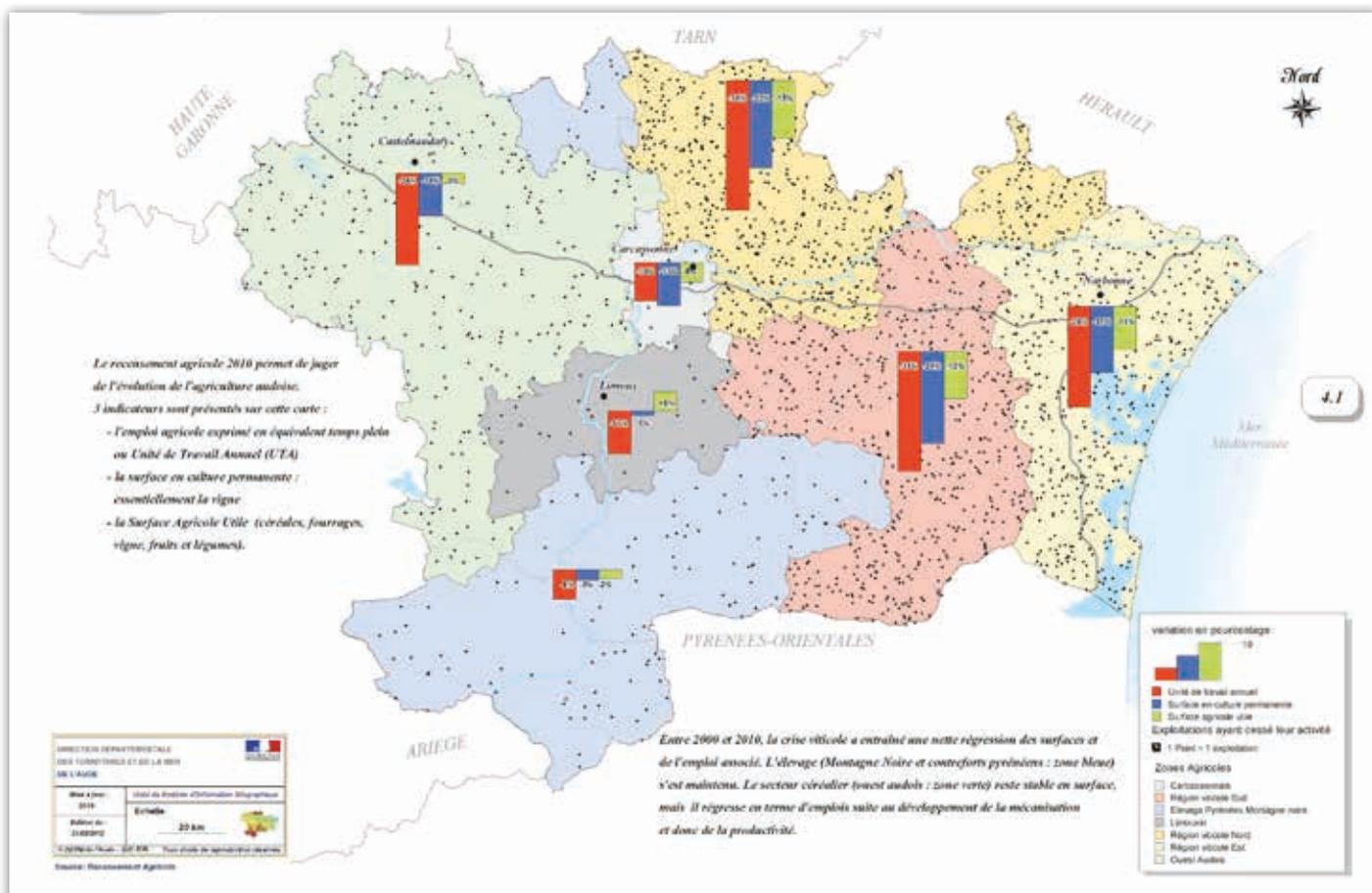
LE CONTEXTE

L'agriculture et la viticulture constituent des atouts de l'économie audoise dont il convient d'accompagner les mutations. Elles occupent une place importante dans l'Aude en raison de leur poids économique et culturel. En effet, l'agriculture constitue la seconde activité économique du département derrière le tourisme, elle contribue à hauteur de 7 % du PIB, et représente directement 7% de l'emploi, soit 9 000 équivalents temps plein pour 7 300 exploitations. Les exploitations agricoles participent activement au dynamisme des territoires les plus ruraux. Dans certaines communes, elles constituent même les seuls acteurs économiques. Elles occupent un rôle majeur dans la gestion du territoire puisqu'elles

couvrent 220 000 hectares soit plus du 1/3 de la surface totale du département.

A l'instar des tendances françaises, le nombre d'exploitations diminue dans le département, toutefois ce dernier est moins touché que d'autres par la baisse du nombre d'exploitations : cette baisse s'établit à -22 % entre 2000 et 2010 ; elle est à comparer aux -30 % observés en Languedoc-Roussillon. Les petites exploitations sont en nette diminution (-27 %) mais restent malgré tout très nombreuses puisqu'elles représentent encore 44 % des exploitations audoises.

Evolution de l'agriculture par zone de production entre 2000 et 2010.
(Atlas Départemental de l'Aude, DDTM de l'Aude, 2012)



Le revenu moyen des actifs agricoles audois apparaît en revanche comme l'un des plus bas de France avec 12 000 € annuel en 2010 et de grandes disparités extra et intra filières. Cette faiblesse des revenus est liée à la spécificité de la production agricole méditerranéenne qui doit faire face à plusieurs enjeux, dont la diversification de la production, l'amélioration de la qualité et la disponibilité de l'eau.

Pour autant, l'agriculture audoise dispose d'atouts à mettre en valeur, notamment la qualité sanitaire des productions, due à une climatologie favorable qui permet d'alléger considérablement les traitements. Environ deux tiers des exploitations ont un produit sous signe officiel de qualité, 11 % des exploitations disposeront d'une certification bio à l'horizon 2015. Par ailleurs, près de 1 300 exploitations pratiquent la vente des produits en circuit court, soit 17 % des exploitations.

Il est à ce titre à noter que l'agriculture audoise s'est engagée depuis plus de 20 ans dans une stratégie de qualité territoriale en développant des cahiers des charges adossés à la marque "Le Pays Cathare®". Cette marque couvre un large panel de produits et de services de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme. Elle permet de valoriser la production agricole de qualité, respectueuse de l'environnement dans lequel elle est produite en favorisant la commercialisation en circuit court afin d'optimiser les marges de production. Parmi les 450 agriculteurs engagés dans la marque on dénombre 208 viticulteurs en cave particulière (caveaux de dégustation) et 242 agriculteurs (producteurs d'asperges, cerises, haricots secs, melons première fleur, oignons doux, pommes, pommes de terre, huiles d'olive, miels, porcs, agneaux, volailles, laits, écu, jus de fruits, truffes, foies gras, œufs et poissons d'eau douce-bio).

Par ailleurs, un partenariat est établi avec la Région pour articuler la stratégie de communication des marques départementale et régionale, il s'est concrétisé depuis plusieurs années par une communication générique "Le Pays Cathare®, une marque Sud de France".

Ce partenariat devrait s'intensifier dans le cadre des nouveaux cahiers des charges Sud de France et tendre vers une procédure de double labellisation permettant aux producteurs de bénéficier des deux marques "Le Pays Cathare®" et "Sud de France".

De plus, durant cette période pour répondre à de nouvelles demandes l'agriculture a su diversifier son activité en direction de l'économie touristique et de la vente en circuit court. Ce sont aujourd'hui 3,7 % des exploitations qui pratiquent une activité d'hébergement ou de restauration soit 269 exploitations, et 17 % des exploitations qui commercialisent une partie de leur production en circuit court.

La vente directe de vin aux consommateurs représente 24% des volumes commercialisés par les caves particulières.

LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AUDOISES :

■ **La viticulture** présente dans le Minervois, les Corbières, le Narbonnais, le Cabardès, la Malepère et dans le secteur de plaine de la haute vallée de l'Aude ;

■ **Les céréales et les semences** dans le sillon Lauragais et pour partie dans la Piège. On observe également, en parallèle de ces cultures, un développement d'ateliers de diversification sur des productions du type : porcs, volailles, palmipèdes gras ;

■ **L'élevage** en Montagne Noire, en Haute Vallée sur le piémont et dans les hautes Corbières ;

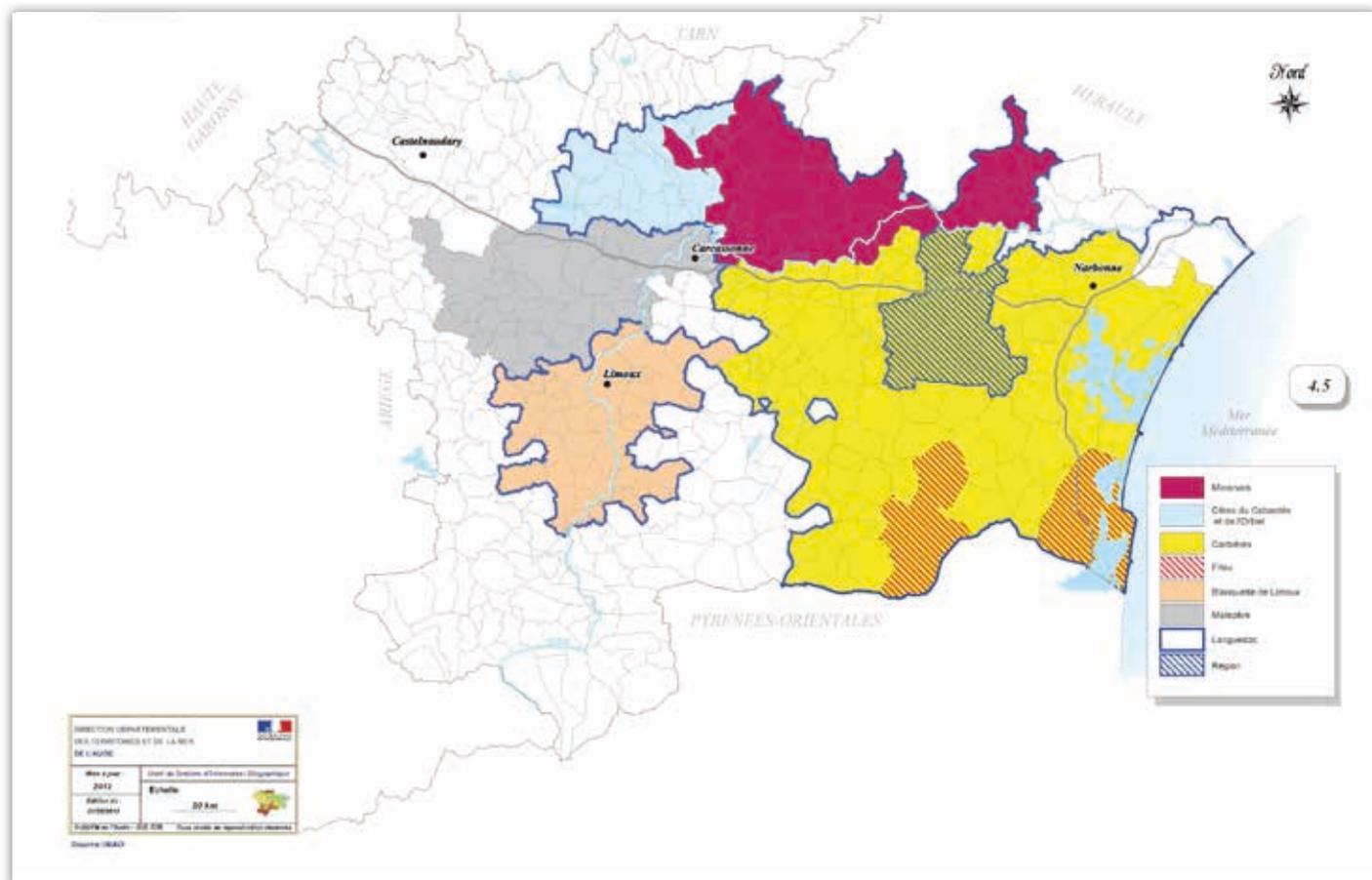
■ **Les fruits et légumes** en Minervois, dans le Narbonnais et pour partie en Haute Vallée ;

■ **La pêche et la conchyliculture sur la frange littorale du Narbonnais.** Le secteur de la pêche est en grande difficulté. A Port-la-Nouvelle le nombre de bateaux a considérablement baissé entre 2008 et 2012. Dans le cadre des plans de sortie de flotte financés par l'Union Européenne, les 3 derniers thoniers ont été démantelés consécutivement à la mise en place des quotas et des restrictions de période de pêche et 8 chalutiers sur 15 suite à l'augmentation du carburant. Les petits métiers de la pêche rencontrent également des difficultés suite notamment à la mise en place de quotas et de restrictions de pêche concernant l'anguille. Enfin les conchyliculteurs sont confrontés à des pertes économiques importantes liées à la surmortalité des huîtres due à l'Herpès virus.

La viticulture, implantée dans l'est et le centre du département ainsi que dans le limouxin, constitue la principale production agricole audoise. Elle couvre 1/3 de la Surface Agricole Utile et contribue à hauteur de 59 % à la valeur produite. Toutefois, ce secteur souffre : on constate une diminution de 28 % en dix ans du nombre d'exploitations cultivant de la vigne. En 2010, 5 240 exploitations, soit près des trois quarts des exploitations, cultivent de la vigne, dont 4 960 en font leur activité principale. Ainsi l'Aude est, après l'Hérault, le deuxième département viticole de la région.

Une grande partie du vignoble dans le département est couverte par des Appellations d'Origine Protégée, l'autre partie étant constituée de vins bénéficiant d'une indication géographique.

⋮ Aire d'Appellation d'Origine Protégée pour les vins



Bien que la qualité des produits issus de la vigne soit au rendez-vous, les professionnels s'accordent à dire qu'un travail important et nécessaire reste à faire en matière de segmentation et de positionnement des vins sur les marchés.

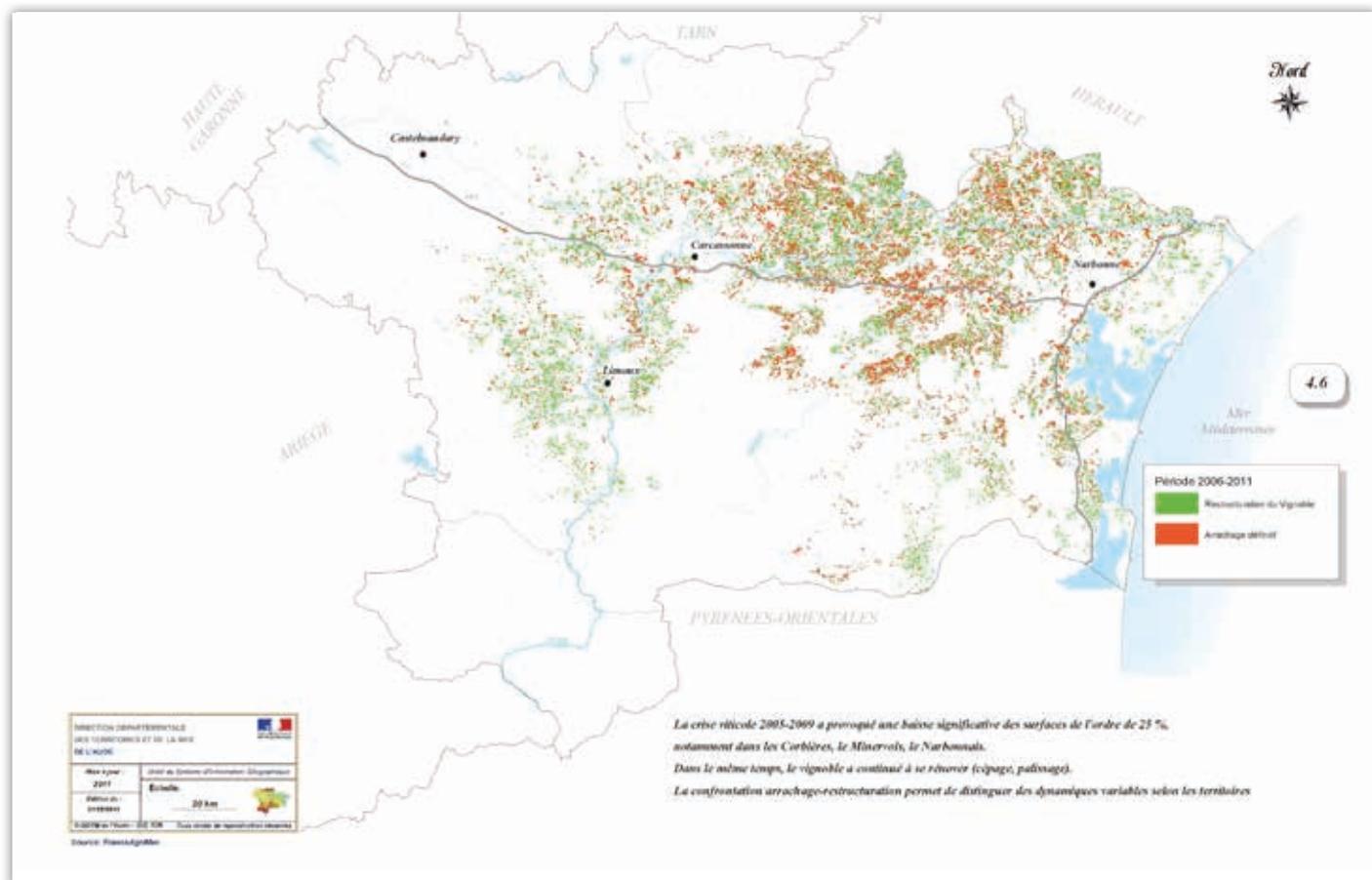
L'image de nos produits, en lien avec l'identité de nos territoires et la qualité naturelle des terroirs audois, n'est pas assez affirmée et ne permet donc pas une différenciation positive avec les vins des autres bassins français de production, tant sur le marché national que mondial.

Pour sortir de la spirale négative des prix bas, notamment à l'export, une réflexion sur une stratégie collective en matière de communication et de commercialisation est appelée des vœux par les professionnels qui souhaitent se démarquer d'une logique d'écoulement des produits et s'orienter vers une valorisation de ceux-ci.

Toutes ces orientations tendent vers la nécessaire professionnalisation des acteurs qui doit être poursuivie.

Une politique d'arrachage a été mise en place à la suite de la crise profonde du secteur : ce sont environ 15 000 ha qui ont été concernés entre 2006 et 2010. Cet arrachage a été traité au gré des situations individuelles sans gestion collective et se traduit aujourd'hui par une perte de production qui impacte les structures coopératives et par une multiplicité de friches dont certaines ont des conséquences paysagères ou sanitaires importantes et contribuent à l'augmentation du risque incendie.

Arrachage et Restructuration du vignoble Audois (2006-2011)



LES ENJEUX MAJEURS

L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE AUDOISES doivent s'adapter pour répondre à des enjeux économiques, sociétaux, environnementaux et territoriaux.

■ **Enjeu économique** : le maintien et le développement du volume et du poids économique des productions est déterminant en matière de filières et d'emploi mais il doit s'inscrire dans le cadre d'une juste répartition de la valorisation qui permette aux producteurs de vivre décemment.

■ **Enjeu sociétal** : cette adaptation doit prendre en compte les attentes de la société, des citoyens et des consommateurs en termes de santé, de proximité, de budget et de qualité de l'environnement et des productions.

■ **Enjeu environnemental et territorial** : l'agriculture est également essentielle en termes de gestion de l'espace, de prévention des risques incendies, de paysages et de dynamisme des territoires ruraux.

LA PÊCHE ET À LA CONCHYLICULTURE activités structurantes du littoral audois, doivent poursuivre leur démarche de gestion durable des ressources et de recherche de pérennité économique.

LES OBJECTIFS

SOUTENIR, MAINTENIR, DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES AUDOISES :

- En adaptant les filières et les structures collectives existantes ;
- En créant de nouvelles filières grâce à la recherche, l'expérimentation et l'accompagnement technique ;
- En s'assurant de la prise en compte des spécificités départementales dans les débats d'orientation du nouveau programme européen ;
- En réalisant de grands projets agricoles s'appuyant sur la restructuration parcellaire et le développement de l'irrigation, en particulier en zone viticole, grâce à une mobilisation optimale des financements publics et privés.

DYNAMISER LA FILIÈRE VITICOLE :

- En clarifiant et renforçant les valeurs des vins audois pour fonder ou refonder l'image et la promotion des vins ;
- En coordonnant les acteurs pour une meilleure efficacité économique et pour une meilleure promotion ;
- En soutenant et accompagnant les acteurs actuels pour assurer et renforcer leur pérennité ;

AUGMENTER LE REVENU DES ACTIFS AGRICOLES :

- Par une meilleure valorisation des productions :
 - En poursuivant et en amplifiant les démarches de production respectueuses de l'environnement agriculture biologique ou raisonnée ainsi que les démarches de qualité, en particulier dans le cadre de la marque Pays Cathare, mais sans exclusive ;
 - En développant et en structurant les filières locales de transformation et de commercialisation ;
 - En améliorant la visibilité des qualités de produits audois et leur promotion en lien avec les acteurs de la promotion touristique ;
- Par une diversification en direction d'activités extra agricoles (vente directe, accueil touristique, travaux ruraux...);
 - En favorisant l'ensemble des démarches contribuant à développer la vente en circuit court.
- Par une optimisation des facteurs de production :
 - Mécanisation ;
 - Irrigation ;
 - Restructuration parcellaire.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE, LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE DES ESPACES RURAUX ET NON URBANISÉS :

- En préservant la typologie familiale des exploitations audoises facteur de dynamisme des territoires ruraux en travaillant sur le renouvellement des générations et l'installation ;
- En travaillant sur les friches, en particulier viticoles, et le mitage impactant les territoires présentant des enjeux paysagers et environnementaux en termes de biodiversité et de risque incendie ;
- En accompagnant une politique foncière de type ceinture verte à vocation agricole (et notamment maraichère) afin de préserver les terres agricoles de la pression foncière et assurer une offre de produits de proximité aux populations locales.

ASSURER UNE PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE DES PETITS MÉTIERS DE LA PÊCHE, par une meilleure valorisation des productions et par une diversification des activités (accueil touristique...).

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES DE MAINTIEN, DE DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUDOISES :

- Partager, lors de conférences agricoles départementales, des ambitions communes pour une agriculture audoise performante et de qualité ;
- Accompagner l'adaptation et la relocalisation des filières existantes et les projets de mise en œuvre d'ateliers de diversification de cultures ;
- Participer activement aux débats d'orientation du nouveau programme européen afin de s'assurer de la prise en compte des spécificités départementales ;
- Accompagner la réalisation des grands projets en s'appuyant sur la restructuration parcellaire et l'irrigation raisonnée par la mobilisation de financements publics, notamment en lien avec le PDRH, et/ou privés ;
- Soutenir l'accompagnement technique pour le développement de nouvelles productions agricoles (BIOCIVAM, Chambre d'Agriculture de l'Aude,...) ;
- Adapter la production destinée à l'approvisionnement des restaurants scolaires ;
- Développer des partenariats avec des structures d'entreprises non agricoles intervenant dans les domaines de la transformation et de la commercialisation.

FAVORISER LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

- Avoir une approche partenariale concertée au niveau départemental et territorial des projets d'installation ;
- Soutenir les structures professionnelles en charge de l'accompagnement à l'installation, notamment hors cadre familial, à la cession et à la transmission des exploitations agricoles (Point info installation, ADEAR, Chambre d'Agriculture de l'Aude, SAFER ...) et à l'expérimentation de nouvelles formes d'accès au foncier ;
- Mettre en œuvre des actions territoriales d'animation visant au maintien et développement des activités agricoles et rurales en s'appuyant sur la mesure 341B du FEADER, cofinancées par le Conseil général et le Conseil régional.

GÉRER LE FONCIER AGRICOLE ET LES ESPACES AGRICOLES EN DÉPRISE :

- Identifier les territoires les plus concernés par les espaces en déprise et élaborer, pour chacun d'entre eux, un projet de remise en valeur qui intégrera les enjeux économiques, paysagers, environnementaux, en lien avec les potentiels agronomiques et hydrauliques. Ce travail s'inscrira en articulation avec le premier axe afin de prendre en compte les difficultés de transmission d'exploitation ;
- Selon la nature ou l'ampleur des projets, des schémas de gestion de l'espace rural pourront être mis en œuvre, comprenant éventuellement une action de restructuration foncière qui devra mieux exploiter l'ensemble des dispositifs existants (aménagement foncier agricole et forestier, échanges amiables, travaux d'aménagement ruraux, mise en œuvre du dispositif "terres incultes" pour traiter les friches, maîtrise foncière par l'achat, portage foncier, mise à disposition du foncier, gestion collective du foncier...).

AMPLIFIER LES PRODUCTIONS DE QUALITÉ ET LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT :

- Déployer les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages, en prenant appui sur les dispositifs contractuels (mesures agro-environnementales, Natura 2000, DFCI) ou des démarches volontaires telles que celles construites par plusieurs groupements de vigneron de Limoux où les fermes éco-phyto ;
- Poursuivre le déploiement des démarches qualité (Pays Cathare, IGP...) et élargir la gamme de produits par un appui technico-économique aux producteurs ou aux groupements ;
- Favoriser le transfert de technologies et d'innovations en prenant appui sur les centres de recherche (INRA).

FAVORISER LA TRANSFORMATION DES PRODUCTIONS, LA VENTE DIRECTE ET DE PROXIMITÉ ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE :

- Accompagner la création d'outils collectifs de transformation des productions agricoles (structuration de la filière viande à partir de l'abattoir de Quillan) ;
- Investir dans des plateformes de distribution de produits agricoles locaux pour des circuits courts et pour une commercialisation vers les métropoles régionales ;
- Développer l'approvisionnement des structures collectives de restauration en produits locaux ;
- Soutenir la transformation, la vente directe et l'accueil touristique sur l'exploitation.

RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS POUR UNE MEILLEURE VALORISATION ET PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES VINS AUDOIS : «DES PRODUCTIONS IDENTITAIRES DE QUALITÉ DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ» :

- Favoriser l'émergence d'une gouvernance dans le cadre d'un projet collectif ; pour la filière viticole : assurer une veille économique des marchés pour orienter les décisions stratégiques collectives ;
- Clarifier et renforcer ce qui fait la spécificité des vins audois, en lien avec le climat, les pratiques naturelles, le patrimoine ...;
- Améliorer la coordination et les synergies entre les actions de promotion des produits avec les acteurs du tourisme ;
- S'appuyer sur la marque départementale "Le Pays Cathare®" ;
- Construire des circuits touristiques multithématiques afin de développer l'agritourisme et l'oenotourisme ;
- Optimiser les actions de promotion par leur recensement et priorisation à l'occasion d'une conférence annuelle réunissant l'ensemble des partenaires et cofinanceurs.

Ces précédents engagements s'inscrivent dans la stratégie partenariale de la marque départementale "Le Pays Cathare®" dont il convient de :

- Renforcer les ambitions en matière de qualité et de contrôle,
- Développer les démarches intégrées (de l'amont à l'aval) garantissant la qualité et la traçabilité à toutes les étapes du processus de production et de transformation,

- Développer la gamme de produits agricoles référencés,
- Développer l'accompagnement des producteurs à la commercialisation afin d'augmenter les ventes,
- Poursuivre les actions de promotion et de communication permettant aux producteurs de différencier leurs produits sur le marché,
- Prolonger le partenariat établi avec la Région pour articuler les stratégies marketing et la communication des marques départementale "Le Pays Cathare®" et régionale "Sud de France".

DÉVELOPPER ET MODERNISER L'IRRIGATION DANS LE CADRE D'UNE GESTION COLLECTIVE :

- Favoriser l'extension de réseau ou la création de nouveaux réseaux en tenant compte de la doctrine départementale sur l'irrigation qui s'appuie sur des critères économiques, réglementaires et environnementaux et sur l'optimisation des ressources existantes ;
- Appuyer la modernisation des réseaux d'irrigation existants à partir de ressources renouvelables (grandes concessions hydrauliques ou retenues collinaires en gestion collective) pour accroître leurs rendements et optimiser leurs usages ;
- Favoriser la mise en place de ressources en eau alternatives par la récupération ou le recyclage en substitution des prélèvements sur les réseaux d'eau collectifs (stockage de l'eau hivernale, retenues collinaires, récupération des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux, utilisation des eaux issues des STEP pour l'irrigation en zone littorale...);
- Engager des démarches de sensibilisation aux "Economies d'eau", visant à satisfaire une gestion rationnelle et solidaire de la ressource en eau ;
- Disposer de structures foncières adaptées à l'équipement d'irrigation.

ASSURER UNE PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE DES PETITS MÉTIERS DE LA "PÊCHE"

- Par une meilleure valorisation des productions : aménagement de points de débarquement, structuration de filières locales (criste Port la Nouvelle) et développement de la vente directe ;
- Par une diversification des activités (accueil touristique).

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

Les partenaires départementaux de l' "Union Sacrée" se mobiliseront afin d'avoir une intervention coordon-

née et concertée autour des projets agri-viticoles de type irrigation raisonnée, ceinture verte et promotion.

CONSEIL GÉNÉRAL

■ Adapter sa politique agricole aux grandes orientations stratégiques définies conjointement avec les organisations professionnelles agricoles à l'occasion de la conférence agricole départementale :

- Conventions d'objectifs et partenariales avec les OPA ;
- Soutien aux démarches territoriales d'animation agricole et rurale dans le cadre de la mesure 341B du FEADER.

■ Gérer le foncier agricole et les espaces agricoles en déprise : accompagnement technique et financier des projets de schémas agricoles portés par les territoires, de manière directe ou indirecte dans le cadre des partenariats avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER.

■ Mobiliser l'ensemble de la compétence départementale en Aménagement foncier rural ainsi que les outils de protection (Cf objectif 19) :

- Mise en œuvre de procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier notamment dans le cadre de la réalisation des grandes infrastructures (cf objectif 1) ;
- Développement du dispositif de prise en charge des frais liés aux échanges d'immeubles ruraux en lien avec la SAFER et le CRPF (bourse foncière forestière) ;
- Financement des travaux ruraux connexes aux aménagements fonciers ;
- Mise en œuvre avec l'Etat du dispositif "terres incultes" pour lutter contre les friches (procédure réglementaire du code rural permettant d'imposer la remise en culture des friches).

■ Amplifier les productions de qualité et les pratiques respectueuses de l'environnement :

- Soutien au suivi qualité (contrôle), à la promotion et à la commercialisation des produits marqués Pays Cathare ;
- Soutien et accompagnement de la profession agricole dans des opérations de déploiement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

■ Favoriser la transformation des productions, la vente directe et de proximité et l'accueil touristique :

- Soutenir la création d'outils collectifs de transformation des productions agricoles et de plateformes de distribution ;
- Soutenir les investissements liés à la vente directe et à l'accueil touristique sur l'exploitation dans le cadre de la mesure 311 du FEADER (règlement actuel) ainsi que les points de vente collectifs ;
- Développer l'approvisionnement des produits locaux dans les structures collectives de restauration gérées par le Conseil général.

■ Développer et moderniser l'irrigation :

- S'engager à soutenir la sécurisation des ressources en eau stratégiques interdépartementales, et appuyer financièrement le déploiement de l'extension des infrastructures hydrauliques de la concession régionale AQUA DOMITIA ;
- Soutenir la création de réseaux d'irrigation raisonnée ;
- Relayer et soutenir les démarches de sensibilisation aux "Economies d'eau", visant à satisfaire une gestion rationnelle et solidaire de la ressource en eau.

■ Soutenir les organisations professionnelles de la pêche (CEPRALMAR, CRPMEM, ...) et les opérations collectives pour améliorer les conditions de débarquement, la structuration de la filière locale et la vente en circuit court.

INTERCOMMUNALITÉS

■ Mise en œuvre d'actions territoriales d'animation en matière de maintien et de développement des activités agricoles ;

■ Elaboration de schémas de gestion des espaces agricoles et naturels avec une implication particulière dans la gestion des friches dans le cadre d'une approche paysagère ;

■ Participation à l'élaboration de mesures agro-environnementales réglementaires ou volontaires ;

■ Prise en compte des impacts sur les zones de production agricoles des opérations d'aménagement portées par les intercommunalités ;

■ Participation à la coordination des actions de promotion des produits agricoles, voire organisation ou soutien à des manifestations. Participation à la définition de "routes thématiques" ;

■ Mobilisation pour la mise en réseau des acteurs touristiques avec les acteurs agricoles pratiquant la vente directe et les autres productions artisanales des territoires ;

■ Financement des projets hydrauliques agricoles en gestion collective instruits dans le cadre du Comité Départemental de l'Eau.

CONSEIL RÉGIONAL

- Mise en œuvre des dispositifs de soutien à l'agriculture (OCAGER ou TerraRural en particulier) ;
- Cofinancement des organisations professionnelles de la pêche (CEPRALMAR, CRPMEM, ...) et des opérations collectives pour améliorer les conditions de débarquement et la vente en circuit court ;
- Aquadomitia ;
- Dispositif d'aide à l'irrigation.

ETAT

- Rôle dans les projets de revalorisation des espaces agricoles en déprise (en particulier pour la mise en œuvre du dispositif "terres incultes").

CLIDA

- Formation des acteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce, et des artisans à la connaissance des produits agricoles du département pour en assurer la promotion ;
- Déploiement d'actions inter consulaires de promotion, en lien avec le CDT ;
- Mise en œuvre du suivi qualité dans le cadre de la marque "Le Pays Cathare®".

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE

- Rôle majeur de coordination, d'animation et d'appui technique dans :
 - La définition des orientations stratégiques définies conjointement dans le cadre de la conférence agricole départementale ;
 - La construction d'une gouvernance collective par filière, en particulier pour la filière viticole ;
 - L'élaboration des schémas de gestion des espaces agricoles et naturels en particulier lors des démarches de planification, avec une implication particulière dans cadre de la gestion des friches dans le cadre d'une approche économique ;
 - La gestion quantitative et qualitative de l'eau et du développement des réseaux d'irrigation dans le cadre du Comité Départemental de l'Eau ;
 - La réflexion partagée entre la profession agricole et les collectivités sur le débat d'orientation des prochains fonds européens ;
- La mobilisation de financements publics, notamment en lien avec le PDRH, et la recherche de nouvelles ressources financières notamment dans le cadre d'une compensation pour les dommages causés à l'agriculture par l'artificialisation (habitats, services, infrastructures...)
- Représentation auprès de l'Etat et des collectivités des acteurs du monde agricole et rural ;
- Participation à la définition du Projet Stratégique Agricole Départemental, fixant les grandes orientations du développement agricole dans le département, en lien avec l'ensemble de ses partenaires, Etat, collectivités, et organismes.

SAFER

- Participation à l'élaboration et à la réalisation des schémas agricoles et aux démarches de gestion de l'espace rural ;
- Accompagnement de l'installation des agriculteurs par l'utilisation d'outils fonciers innovants ;
- Soutien à la transmission des exploitations agricoles par un meilleur repérage ;
- Restructuration du foncier agricole par la création d'îlots fonciers adaptés (en particulier sur les secteurs viticoles et dans les zones à équiper).

CDT

- Participation active à la coordination des actions de promotion et mise en synergie avec les actions de promotion touristique.
- Participation à l'élaboration de routes "multithématiques".

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

GÉRER LE FONCIER ET LES ESPACES AGRICOLES EN DÉPRISE

2013 - 2014 :

- Identification des territoires à enjeux,
- Mise en œuvre de la convention SAFER.

2014 - 2020 :

- Elaboration des projets locaux de remise en valeur ou d'aménagement et conduite des actions en découplant.

RENFORCER LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES AUDOIS

2013 :

- Recensement des actions de promotion.

2013 - 2014 :

- Réalisation de l'étude sur le "plus" des vins audois.

2014 - 2015 :

- Elaboration des "Routes des vins, des patrimoines et des paysages".

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE L'IRRIGATION

2013 :

- Engagement de la stratégie ALDAE 2015 et appui à la création de réseaux d'irrigation.



OBJECTIF 12

VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS DES RESSOURCES TOURISTIQUES

LE CONTEXTE

LE TOURISME REPRÉSENTE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT.

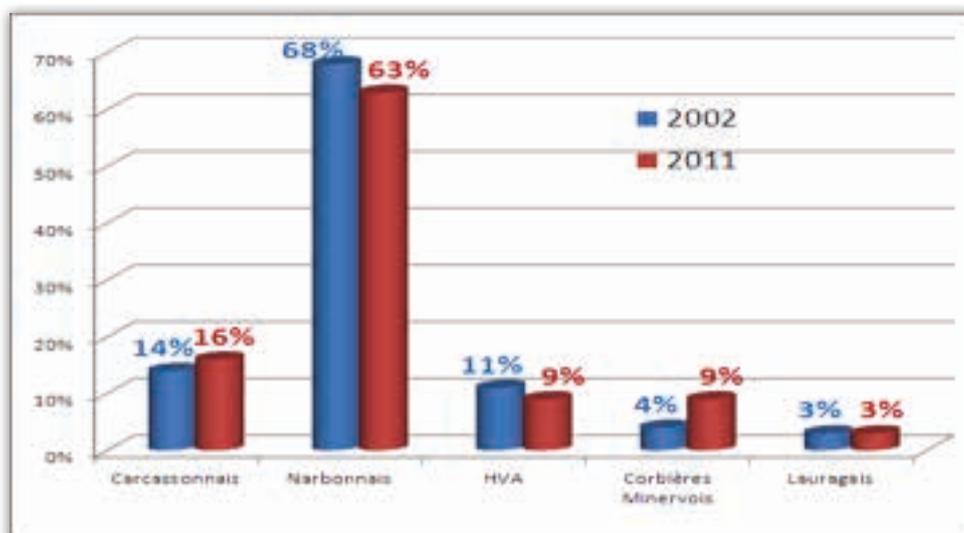
Avec 2,6 millions de touristes accueillis dont 65 % de français, 17,5 millions de nuitées, une durée de séjour moyenne de 6,7 jours, un chiffre d'affaire généré de 842 M€, 2,3 millions d'entrées payantes auprès de 43 sites touristiques audois, une dépense journalière moyenne de 49,60 € (supérieure de 9 % à la moyenne régionale), 7 000 emplois directs en moyenne annuelle, et 11 000 emplois salariés en saison soit près de 12 % de l'emploi salarié total, l'Aude Pays Cathare se situe au 25ème rang des départements touristiques français pour le nombre de nuitées réalisées auprès des clientèles française. (Données INSEE 2009 & Observatoire touristique CDT 2011).

Au delà de ces éléments chiffrés, il convient d'appréhender l'activité touristique comme une ressource non délocalisable, inhérente à l'essence même (géographique, climatique, historique, culturelle...) du territoire départemental, mue par de multiples forces et acteurs... levier de développement économique.

LE TOURISME AUDOIS REPOSE PRINCIPALEMENT SUR DEUX MOTEURS DE DÉVELOPPEMENT

■ **Le littoral méditerranéen et les activités balnéaires.** Le littoral audois représente le moteur le plus puissant de l'activité touristique départementale, du moins en terme de capacité d'hébergement (+ de 60 % du parc). Par ailleurs, ce territoire bénéficie d'un environnement de qualité, reconnu notamment au travers de la labellisation Parc Naturel Régional. Héritières de la mission Racine, les "stations Villages" du littoral audois bénéficient d'infrastructures balnéaires à taille humaine, dont la montée en gamme et la diversification des prestations (Hébergement, Offre Balnéo ludique, Activités voile, sports de glisse, Œnotourisme, ...) constituent les nouvelles caractéristiques. Il faut voir dans ce phénomène l'amorce de nouveaux équilibres et le fait que le seul héliotropisme ne permet plus désormais de garantir une attractivité suffisante, et par voie de conséquence des retombées économiques proportionnées au coût des politiques publiques et des investissements privés.

⋮ Évolution du poids des territoires en nombre de lit entre 2002 et 2011



VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS DES RESSOURCES TOURISTIQUES

■ **Le complexe "Carcassonne / Aude Pays Cathare"** qui est reconnu au niveau national et international et qui tend à consacrer l'attractivité historique, patrimoniale et culturelle globale du département (Sites UNESCO). Ce complexe, puissant marqueur d'identité repose principalement sur des paysages, des vestiges monumentaux, une histoire, des hommes et des savoir-faire. Il s'appuie également sur une démarche de qualité territoriale incarnée par La Marque Pays Cathare et les Sites Pôles du Pays Cathare (Cf. objectif opérationnel 18 : renforcer la destination Aude Pays Cathare : ses sites Pôles, la Marque).

La complémentarité de ces deux moteurs de développement et la gestion coordonnée, sur l'ensemble du territoire départemental, des flux qu'ils génèrent, constituent depuis de nombreuses années le socle de la stratégie de développement touristique de l'Aude Pays Cathare.

Le potentiel touristique audois repose en substance sur :

■ **Des sites rares à forte notoriété**, tels que les monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (Cité de Carcassonne, Canal du Midi et de la Robine), qui s'inscrivent de façon forte sur le marché touristique national et international (Circuits des grandes destinations européennes...etc.). (Cf. objectif opérationnel 18 : valoriser les sites patrimoniaux emblématiques).

■ **Des sites complémentaires, fortement générateurs d'image, répartis sur l'ensemble du territoire départemental** (Ensemble monumental de Narbonne, ville d'Art et d'Histoire, Fils de Carcassonne / Sites Pôles, auxquels s'ajoutent des espaces naturels spectaculaires et variés), ce qui contribue à donner de l'attractivité à l'ensemble de l'espace départemental.

■ **Un patrimoine immatériel dont la forte capacité évocatrice (gastronomie, art de vivre, langue occitane, Oenotourisme, Marque Pays Cathare...)** qui constitue un vecteur d'attractivité considérable et intéressant en cela qu'il permet d'extraire le département de la saisonnalité notamment induite par la forte prégnance du tourisme balnéaire.

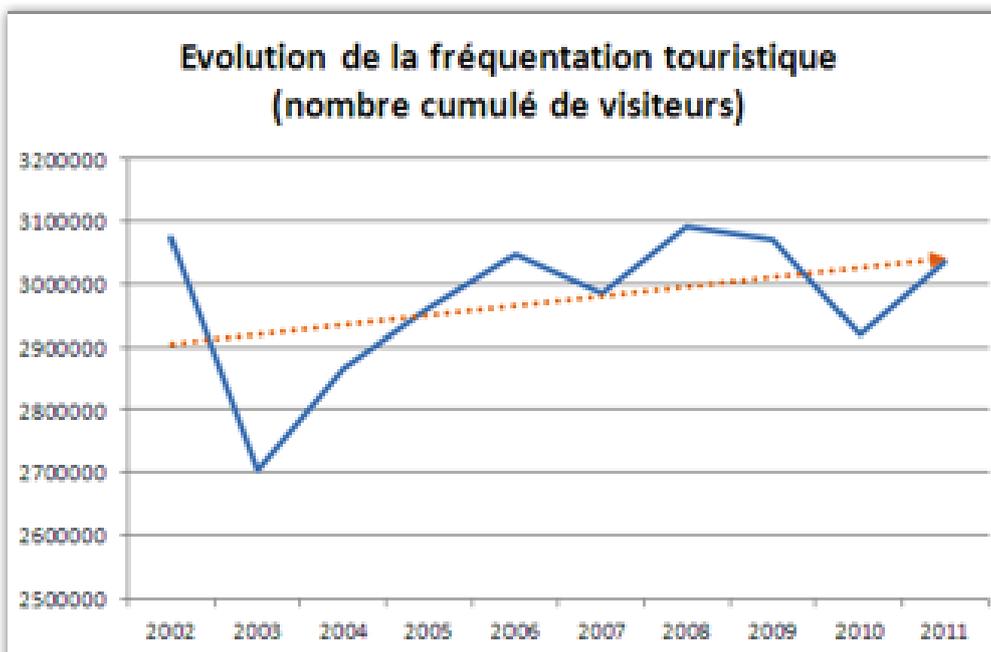
■ **L'émergence d'un tourisme "de niche" pour lequel le département a des atouts** : la Romanité (Musée de la Romanité de Narbonne), les sports de glisse (les spots du littoral et du Lauragais...), des pratiques sportives (randonnées...).

La fréquentation touristique audoise se caractérise par :

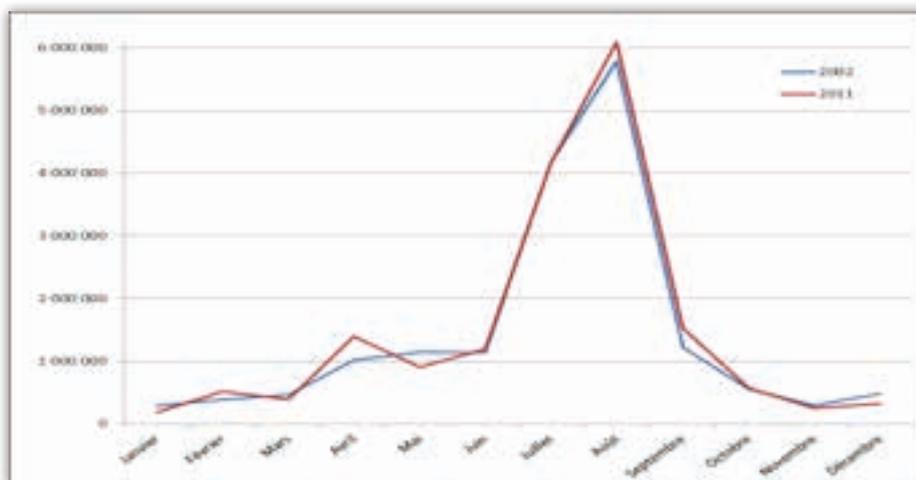
■ **Une fréquentation en hausse régulière**, fruit d'une communication essentiellement développée sur le Patrimoine, l'Histoire et la Culture, additionnant notamment une fréquentation internationale sensible à la notoriété des sites UNESCO, à des clientèles des catégories CSP + et moyenne, largement appelées pour ces dernières par l'offre balnéaire de la destination. A cela s'ajoute encore, la dimension "Art de Vivre" soutenue par l'engagement des institutionnels et des professionnels au titre des démarches qualités territoriales (Pays Cathare / Sud de France).

■ **Une saisonnalité encore largement marquée**, mais compensée par une forte augmentation de la fréquentation sur les ailes des saisons (+12 % en hiver, +5 % au printemps et + 18 % à l'automne entre 2002 et 2011), augmentation bénéficiant à l'ensemble du territoire départemental.

⋮ Une progression des flux touristiques (+ 15% entre 2003 et 2011)



⋮ Répartition de la fréquentation touristique – comparaison 2002 - 2011



Compte tenu de ces éléments qui marquent une forme d'exception audoise, différentes formes de tourisme (Balnéaire, culturel/patrimonial, vert/pleine nature, oenotourisme, gastronomique, d'affaire...) coexistent dans le département, les mêmes clientèles pouvant, selon l'âge, la saison, leur situation familiale ou économique "Trouver à consommer" différents espaces ou segments de l'offre touristique.

Cet objectif est à mettre en relation avec :

- L'objectif 16 : Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique,
- L'objectif 17 : Faire du Canal du Midi un axe majeur de développement,
- L'objectif 18 : Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques.

LES ENJEUX MAJEURS

CONFORTER LA DESTINATION TOURISTIQUE AUDE PAYS CATHARE, sur les marchés national, européen et à l'international via la notoriété des grands sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

VALORISER ET OPTIMISER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EXISTANTE, dans toutes ses composantes en allongeant la durée des séjours hors saison estivale, en augmentant le panier moyen des excursionnistes et des touristes en séjour, en gérant et diffusant les flux de fréquentation estivale sur l'ensemble du département par l'organisation de l'offre à l'échelle des territoires.

FAVORISER, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUTIEN DES FILIÈRES TOURISTIQUES STRUCTURANTES, la modularité et mise en synergie des segments de l'offre départementale : Balnéaire-Méditerranée Carcassonne le Pays Cathare l'Histoire le Patrimoine la Culture les Activités de Pleine Nature l'Art de Vivre...

ORGANISER LES ACTEURS PUBLICS ET LES FILIÈRES TOURISTIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (SDDT) autour d'objectifs partagés de développement économique, de professionnalisation des acteurs, de qualification de l'offre, de mutation numérique, et de mutualisation des moyens.

RENFORCER LA VISIBILITÉ DU PATRIMOINE IMMATERIEL et notamment de la gastronomie et de l'art de vivre audois pour en faire des atouts touristiques et des moteurs du développement touristique équilibré du territoire.

TRAVAILLER À L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DES SÉJOURS PAR LA VALIDATION D'UNE POLITIQUE DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES SITES, notamment entre le littoral, les sites phares et le reste du département.

LES OBJECTIFS

En cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique, quatre objectifs majeurs sont posés dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Touristique :

ORGANISER LES TERRITOIRES, FAVORISER LA CRÉATION :

- Poursuivre les efforts de qualification des hébergements, restaurants et autres sites de visite et de loisirs (cf. Acte II du Pays Cathare : objectif opérationnel 18 : valoriser les sites patrimoniaux emblématiques).
- Impulser, accompagner le développement des mobilités douces.
- Aider les pôles touristiques à se moderniser et innover (SLOT/organisation, numérisation).
- Favoriser l'accessibilité des territoires et des produits touristiques via la démarche "Tourisme et Handicap".
- Soutenir l'élaboration de circuits pluri-sites qui mettent en valeur le patrimoine (organisation de circuits avec visites guidées sur des sites y compris ceux qui ne bénéficient pas de visites organisées, dégustation de produits locaux...).
- Accompagner l'émergence de nouvelles stratégies de développement qui articuleront le littoral avec les richesses patrimoniales de l'intérieur des terres, tout en ayant une volonté affirmée de requalifier les

stations littorales et d'anticiper la nécessaire mutation liée à l'évolution du tourisme de masse et aux contraintes écologiques.

RATIONALISER ET MUTUALISER LES EFFORTS :

- Apporter l'ingénierie de projet nécessaire aux Maîtres d'ouvrage publics et privés.
- Prioriser les dossiers structurants identifiés sur les territoires via les SLOT (Schéma Locaux d'Organisation Touristique).
- Définir des cadres de financement mutualisés, mobilisant des moyens publics (CG11, EPCI, Collectivité) et privés.

DIFFUSER LES FLUX TOURISTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

- "Infuser" l'ensemble du territoire audois à partir des pôles de concentration des clientèles : Littoral / Méditerranéen, Carcassonne / Pays Cathare.
- Mieux répartir les flux touristiques en qualifiant et structurant l'offre des Avant-pays.
- Accentuer l'organisation d'une offre touristique axée sur l'œnotourisme, la gastronomie et le tourisme d'affaires.
- Développer la promotion du patrimoine à partir des sites phares par des outils innovants (Cdrom de présentation des richesses patrimoniales...).

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

DÉFINIR ENSEMBLE UNE NOUVELLE ORGANISATION ET DE NOUVELLES MODALITÉS D' ACTIONS :

- Construire, via les SLOT qui constitueront le volet territorial du futur SDDT, une organisation territoriale qui s'inscrive dans une logique de destination départementale, qui intègre le développement conjoint des espaces ruraux et des villes-centre, qui organise et consolide les liens entre le littoral méditerranéen, Carcassonne et le reste du département.
- Organiser une nouvelle animation économique des acteurs territoriaux et professionnels du tourisme qui prenne appui sur une nouvelle Agence de Développement Touristique (ADT), dont le rôle sera d'accompagner les acteurs, favoriser la montée en gamme des prestations, le développement du e-marketing, du e-commerce, de partenariats public-privé, d'une ingénierie de projet et la qualification des dispositifs d'observation économique.

- Rechercher la coordination des actions d'animations des offices de tourisme intercommunaux.

AFFIRMER ET DÉCLINER L'IDENTITÉ PAR UN MARKETING TERRITORIAL :

- Construire et poser durablement les fondements d'un pacte de Communication Départemental qui fédère toutes les formes d'expression et de communication des acteurs publics et privés du tourisme audois autour d'une identité de destination partagée, avec le souci constant de respecter les différentes identités.
- Favoriser la modularité de l'offre de produits touristiques départementaux et constituer des packages thématiques adaptables à la demande.

VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS DES RESSOURCES TOURISTIQUES

POURUIVRE LA MONTÉE EN GAMME À TRAVERS UNE POLITIQUE DE FILIÈRES :

- Poursuivre le déploiement et l'articulation des marques de qualités départementale, régionale et nationale (Cf. objectif opérationnel 13 : Valoriser les filières économiques de proximité pour optimiser les retombées d'une économie présenteielle).
- Assurer via la formation et les TIC, la professionnalisation des acteurs des filières suivantes : Balnéaire et nautisme, Culture et patrimoine, Pleine nature et environnement, oenotourisme et gastronomie, tourisme d'affaires, restauration et hébergement, ...

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX MODES D'INFORMA- TION ET DE CONSOMMATION TOURISTIQUE : TIC ET E-COMMERCE :

- Consolider le Système d'Information Touristique Informatisé Départemental (SITI) et la Base de données de la Marque Pays Cathare.
- Renforcer les moyens d'observation économique du tourisme et de la Marque Pays Cathare (Pérennisation des dispositifs d'enquête Sites Majeurs).
- Mettre en œuvre le plan de Médiation Touristique Numérique pour l'élaboration et la diffusion de contenus web de qualité.
- Dynamiser le positionnement sur le Web et les réseaux sociaux de la destination et de l'offre produit Aude Pays Cathare.
- Créer une plateforme de réservation et de vente en ligne ouverte à l'offre touristique agro alimentaire, viticole et artisanale du département.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Mise en œuvre du SDDT, via le CDT.
- Soutenir financièrement les projets structurants issus des SLOT et la montée en gamme des hébergements touristiques (hôtellerie, meublés et hôtellerie de plein air) ainsi que l'offre de restauration, via l'instauration d'une taxe additionnelle départementale, coordonnée avec les partenaires territoriaux EPCI/Communes.
- Renforcer les synergies entre la destination touristique Aude Pays Cathare, la Marque Pays Cathare et les sites pôles du Pays Cathare (cf. objectif 13)

INTERCOMMUNALITÉS

- Élaboration des SLOT, constitutifs du volet territorial du 3ème SDDT, portant définition des grands projets structurants des territoires appelant contractualisation avec le Conseil général de l'Aude.
- Reconsidérer le volet promotion à l'aune de l'évolution de l'intercommunalité.
- Rechercher la coordination des actions d'animations des offices de tourisme intercommunaux.

CONSEIL RÉGIONAL

- Mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Touristique voté le 28 janvier 2011 définissant la politique régionale de :
 - Promotion et de communication touristique axée sur la Marque ombrelle Sud de France et sur la démarche Qualité Sud de France,

- Valoriser les filières économiques de proximité pour optimiser les retombées d'une économie présenteielle / cf. objectif 18 : Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques).
- Coordonner une dynamique de promotion croisée entre tourisme et viticulture (voir Objectif 11 – Accompagner les mutations de l'agriculture et plus particulièrement de la viticulture) en lien avec la modularité de l'offre et sa thématisation.

- Définition et mise en œuvre d'actions de promotion touristique, coordonnées avec les plans d'actions du Département (CDT) et de la Région (CRT/SEM SDF Développement).
- Instauration ou uniformisation, à l'échelle du territoire de compétence, des modes de prélèvement et des barèmes, de la taxe de séjour en lien avec l'instauration d'une taxe additionnelle départementale, sur la base de la concertation et du partenariat.

- Soutien aux entreprises et aux dynamiques territoriales touristiques,
- Structuration des filières prioritaires,
- Qualification de l'offre, d'organisation et de professionnalisation des acteurs.

VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS DES RESSOURCES TOURISTIQUES

■ Partenariat autour des projets structurants pour le développement du tourisme :

- Canal du Midi, (cf. objectif 17),

- Opération Grand Site de Carcassonne, (cf. objectif 18),
- Sites patrimoniaux (cf. objectif 18).

ETAT

■ Accompagnement des projets touristiques au travers d'un appui technique et financier notamment le FNADT qui est un levier important des actions des territoires sur la thématique touristique.

■ Partenariat autour des projets structurants pour le développement du tourisme :

- Canal du Midi, (cf. objectif 17),
- Opération Grand Site de Carcassonne, (cf. objectif 18),
- Sites patrimoniaux (cf. objectif 18).

CLIDA / CONSULAIRES

■ Mobilisation des acteurs professionnels dans la mise en œuvre du SDDT.

■ Mise en place de formations pour améliorer l'accueil (formations aux langues, formations à la connaissance et à la valorisation des productions et patrimoines locaux...).

■ Suivi qualité des prestataires de la Marque Pays Cathare, gestion des filières de la Marque "Pays Cathare" et promotion des quatre grandes familles de produit sous label.

■ Renforcer le soutien à l'accompagnement des porteurs de projets et des acteurs de la filière.

CDT

■ Mise en œuvre des différents axes du SDDT, en partenariat avec les différents acteurs concernés.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE

■ Sur son territoire d'intervention, le PNR anime une politique "Tourisme de Nature" en lien avec les stratégies régionale, départementale, et intercommunale en la matière. Dans ce cadre, il contribue à la structuration de cette filière et à la promotion et articulation des marques de qualité de ces collectivités et de la Marque PNR.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

■ Adoption du 3ème Schéma Départemental de Développement Touristique

2014 – 2020 :

■ Mise en œuvre du SDDT



OBJECTIF 13

VALORISER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DE PROXIMITÉ

LE CONTEXTE

Le tissu économique français est constitué à 95% de Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés. Leur rôle majeur en termes d'aménagement du territoire et de création d'emplois n'est plus à démontrer. En effet, entre 2002 et 2010, les TPE / PME ont assuré 85% des créations nettes d'emplois dans l'Union Européenne.

Ces TPE constituent le socle de l'économie présentielle et résidentielle qui comprend la production locale de biens et de services destinés à satisfaire les besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes (commerces, banques, restaurants, loisirs, santé et action sociale, éducation, services de proximité...). Par complémentarité, l'économie productive comprend les activités de fabrication de biens et de services majoritairement consommés hors du territoire de production.

Ces deux modèles coexistent et s'inscrivent dans une logique globale de développement économique de l'Aude (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie de développement économique) :

■ **L'économie productive audoise** est représentée par les principales grandes filières audoises telles que les industries agroalimentaires ou la viticulture... et les grandes infrastructures économiques (cf. objectif 15 : Renforcer le rayonnement du port multi-activités de Port la Nouvelle et de l'Aéroport de Carcassonne Sud de France / objectif 5 : Assurer un accès au Très Haut Débit).

■ **L'économie présentielle audoise** est représentée par un réseau de TPE artisanales, commerciales, et de services qui assurent une présence territoriale indispensable répondant aux effets de la dynamique démographique et de l'attrait touristique de l'Aude Pays Cathare (cf. objectif 12 : Valoriser les complémentarités des ressources touristiques).

Le tissu économique de l'Aude est donc principalement constitué de TPE/PME dans les principaux métiers :

■ **De l'artisanat** : avec 7 970 entreprises artisanales (données CMA 2012), ce secteur d'activité est le premier employeur privé dans l'Aude avec 21 757 salariés

ou patrons (chiffres 2011). Il couvre la majeure partie de l'activité économique du département dans les secteurs du bâtiment (45 %), des services (28 %), de l'alimentation (15 %), et de la production (12 %).

Les entreprises se concentrent principalement sur le Carcassonnais et le Narbonnais. Les bassins secondaires se situent le long des axes de communication à travers le Lauragais et le Minervois ainsi qu'autour de Limoux, Castelnaudary et Lézignan-Corbières en forte progression ces dernières années. Il y a plus de 510 activités différentes, des plus traditionnelles (maçonnerie, menuiserie, boucherie ...) aux plus modernes (micro-électronique, son et image, génie climatique ...) y compris les services (mécanique, coiffure, confection ...) et la création artistique (céramique, bijouterie, arts graphiques, décoration). L'Artisanat audois s'est également doté d'un des premiers centres de formation du grand sud, le Pôle Automobile du Centre de Formation des Apprentis à Lézignan-Corbières.

■ **Du tourisme** (cf. objectif 12 : valoriser les complémentarités des ressources touristiques) : avec environ 2 300 entreprises dont 2 100 en hôtellerie / restauration ce qui représente 5 800 emplois salariés directs en moyenne annuelle (10 000 emplois directs en haute saison soit environ 10 % de l'emploi salarié total).

■ **De l'agriculture** (cf. objectif 11 : accompagner les mutations de l'agriculture et plus particulièrement de la viticulture) : avec 3 112 exploitations viticoles, le tissu des entreprises agricoles audoises est aussi caractérisé par une diversification autour de la céréaliculture (2 000 exploitations céréalières soit 50 % de la production de la Région) et l'élevage (1 000 exploitations).

■ **De l'industrie agroalimentaire** : avec près de 8 milliards d'euros de Chiffres d'Affaires, dont 1 milliard d'euros à l'export, et plus de 21 000 emplois en Région Languedoc-Roussillon, ce secteur est en pleine croissance et représente 1 200 TPE / PME regroupées principalement sur 5 filières : la viticulture, les céréales et leurs dérivés, les produits d'origine animale, les fruits et légumes, les produits divers (sel, chocolaterie-confiserie, transformation du thé et du café, fabrication de condiments, eaux minérales) dont 70 % des matières premières utilisées proviennent du Languedoc-Roussillon. Le département de l'Aude représente sur la Région Languedoc-Roussillon : 19 % des établissements agroalimentaires (dont 50 % dans le secteur Vins-alcools), 25 % du Chiffre d'Affaire (dont 47 % secteur Vins-alcools), 31 % du Chiffre d'Affaire à l'export.

L'accompagnement de ces secteurs d'activités de proximité a depuis de longues années constitué une priorité majeure d'intervention des acteurs publics et professionnels. L'Aude peut ainsi compter sur un important réseau d'intervenants (Conseil général, EPCI, Consulaires, Pépinières, Plate Forme d'Initiatives Locales...) qui participent à l'accueil et au développement de ces TPE (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie de développement économique).

Par ailleurs, de nombreux dispositifs sont déjà engagés (subvention, prêt d'honneur, appui technique...) pour favoriser la création, la reprise et le développement de TPE, en particulier en milieu rural, et ce afin de permettre à la population locale de disposer de services de proximité (cf. objectif 7 : agir en faveur de l'accès aux services de proximité) et de première nécessité (boulangier, coiffeur, épicerie, garage, boulangerie...).

Enfin, des efforts significatifs sont aussi engagés pour accompagner la structuration de filières porteuses pour l'Aude à partir de la valorisation des ressources locales.

Ainsi le développement des circuits courts d'approvisionnement, de l'oenotourisme, du développement des produits agricoles BIO, la filière bois, constitue des champs de développement privilégiés.

Le Conseil général, à travers le Programme Pays Cathare, initié il y a plus de 20 ans s'est donné pour ambition de structurer le développement des territoires à partir des ressources non délocalisables telles que le patrimoine emblématique (les Sites Pôles), et les produits ou services locaux de qualité (la Marque "Le Pays Cathare®").

Facteur de valeur ajoutée, la Marque "Le Pays Cathare®" regroupe aujourd'hui 900 professionnels des secteurs du tourisme, de l'agroalimentaire, de la viticulture, de l'artisanat d'art et de nombreux représentants des métiers de bouche, tous engagés dans un projet de qualité territoriale et de développement durable. Le développement de la Marque "Le Pays Cathare®" est le fruit d'un travail partenarial et d'une implication permanente de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels audois (CLIDA, Chambres Consulaires, CDT, relais des gîtes, association des sites). C'est un outil de différenciation économique, mis au service des entreprises et des professionnels de l'Aude.

Basée sur une démarche marketing qui fédère les 37 réseaux professionnels, les offres de produits et services marqués "Le Pays Cathare®" sont structurées autour de 4 lignes de produits : activités et découvertes : 8%, gastronomie et saveurs : 45%, rencontres de créateurs : 26%, séjours et hébergements : 21%. Un cahier des charges spécifique précise les engagements "qualité" de chaque réseau. Par ailleurs, un partenariat est établi avec la Région pour articuler la stratégie marketing et la communication des marques départementale et régionale.

La Marque "Le Pays Cathare®" et la Marque régionale "Qualité Sud de France" permettent aux prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, campings ou caveaux de dégustation...) de bénéficier d'une double labellisation. Enfin, ce partenariat avec la Région s'est concrétisé pour l'ensemble de la communication générique à travers la signature "Le Pays Cathare®", une Marque Sud de France".

LES ENJEUX MAJEURS

STRUCTURER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNALISER UN RÉSEAU DE PME DE PROXIMITÉ QUI DÉVELOPPE LA CRÉATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS LOCAUX.

PERMETTRE AUX POPULATIONS LOCALES (AUDOIS, TOURISTES) DE DISPOSER D'UNE OFFRE COORDONNÉE DE SERVICES MARCHANDS DE PROXIMITÉ.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET UN CONTRÔLE QUALITÉ DE LA MARQUE "LE PAYS CATHARE®", EN LIEN AVEC LA MARQUE SUD DE FRANCE, POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE, VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE .

LES OBJECTIFS

RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ en poursuivant l'accompagnement ciblé à la création, la reprise et au développement des TPE/PME.

ENCOURAGER LA STRUCTURATION DE VÉRITABLES FILIÈRES DE PROXIMITÉ (ACTUELLES OU D'AVENIR) à partir des ressources locales de qualité. En ce sens, la commercialisation en circuits courts est une démarche à privilégier. Cela suppose également une implication et une promotion transversale de l'ensemble des acteurs économiques engagés (agroalimentaires, tourisme ...). La volonté affichée de promouvoir les activités ou filières permettant de

valoriser les ressources locales est très importante dans une démarche de développement durable.

QUALIFIER ET PROFESSIONNALISER LES TPE/PME DE PROXIMITÉ pour conforter les filières actuelles et d'avenir.

ENGAGER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET RENFORCER LA DÉMARCHE QUALITÉ DE LA MARQUE "LE PAYS CATHARE®" en lien avec les professionnels engagés (marketing, contrôle qualité systématique et continu, élaboration de gamme de produits, communication...).

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ACCOMPAGNER LA CRÉATION, REPRISE ET LE DÉVELOPPEMENT DE TPE/PME PAR :

- La prise en compte des spécificités de l'économie présentielle (résidentielle) dans la réflexion globale de développement économique de l'Aude (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique).

- L'organisation d'une offre de services (réactivation de cellules économiques) complémentaire, réactive et de proximité qui, à travers un réseau d'experts, accompagnerait les projets d'investissement des TPE/PME ou d'aide à la formation et à la création d'emploi.

- Accompagner les pépinières d'entreprises pour faciliter la création d'entreprises. Ces partenaires techniques apportent soutien technique, conseils et services aux entreprises. Compte tenu de la nature du tissu économique audois marqué par une prépondérance des petites entreprises, ce partenariat doit encourager les entreprises locales dans leur démarche de création surtout dans des filières innovantes ou expérimentales.

DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES ACTUELLES ET D'AVENIR PAR :

- La mise en œuvre généralisée et partagée d'une Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences : adéquation entre offre de formation et emplois.

- Le développement d'emplois partagés à travers le soutien aux Groupements d'Employeurs.

- Le développement des liens et des complémentarités entre économie dite "conventionnelle" et Economie Sociale et Solidaire.

- La qualification des TPE : dont l'élaboration d'un plan de formation pour les chefs d'entreprises (normes, stratégie de développement...) et les salariés ...

- Un accès facilité à la R&D et à l'innovation (accès au pôle de compétitivité, lien avec le centre de formation, CFA, ...).

- L'amélioration de l'accès à la commande publique, pour les TPE/PME audoises.

ENGAGER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET RENFORCER LA DÉMARCHE QUALITÉ DE LA MARQUE "LE PAYS CATHARE®" EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS PAR :

- Un renforcement de l'implication des attributaires de la marque "Le Pays Cathare®": principaux acteurs et bénéficiaires de cette démarche, les modalités de collaboration entre partenaires et entreprises devront permettre d'asseoir définitivement le développement commercial. La mise en œuvre d'un accompagnement et d'un contrôle qualité systématique et continu garantissant la conformité des produits commercialisés. Une amélioration de la gouvernance de la marque : l'ensemble des partenaires se doit de mettre en œuvre une gouvernance coordonnée et partagée avec les professionnels pour définir les stratégies de développement et élaborer les outils de promotion, communication, voire de commercialisation à la hauteur des ambitions de la Marque.

- L'élaboration d'une gamme de produits marqués "Le Pays Cathare®" diversifiée et accessible aux cibles cibles : consommateurs audois et touristes séjournant.

- La coordination des démarches marketing et de communication développées par la Région Languedoc-Roussillon avec sa Marque ombrelle "Sud de France" et sa Marque Qualité "Qualité Sud de France".

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Assurer le pilotage stratégique de la Marque, son suivi juridique, et son financement.
- Cofinancer la création, reprise et développement des TPE à travers le Règlement Départemental des Aides aux Entreprises qui regroupe les aides directes et indirectes, sous forme de subventions, de prêts bonifiés ou à taux zéro, en faveur des entreprises artisanale, commerciale, industrielle, agroalimentaire et vitivinicole.
- Co-piloter la réflexion globale de développement économique (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique), participer au réseau d'ingénierie et aux cellules économiques.
- Assurer l'interface avec la Région Languedoc-Roussillon et les instances de gestion des Fonds Structurels européens en Région.

INTERCOMMUNALITÉS

- Co-piloter la réflexion globale de développement économique (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique), participer au réseau d'ingénierie et aux cellules économiques.
- Accompagner les entreprises (création, développement, transmission) en lien avec la Région, le Département et les Chambres Consulaires.
- Création et gestion de pépinières d'entreprises. Par exemple, pour Carcassonne Agglo, la création et gestion d'une pépinière d'entreprises orientée vers la recherche et le développement ; cette structure, dotée d'importants moyens en informatique, permettrait l'accompagnement de chercheurs sur deux ou trois ans afin de permettre le développement d'entreprises. Ce dispositif serait assorti de conditions garantissant l'ancrage territorial des entreprises bénéficiaires.

CONSEIL RÉGIONAL

- Participer au partenariat stratégique (communication, marketing) et financier entre la Marque "Le Pays Cathare®" et "Qualité Sud de France" ou «Sud de France».
- Participer au réseau d'ingénierie et aux cellules économiques.
- Développer un partenariat financier pour la mise en œuvre d'actions collectives de formation, de qualification des réseaux et filières professionnelles en lien avec les organismes régionaux et les Fonds Structurels Européens.

ETAT

- Participer au réseau d'ingénierie et aux cellules économiques.
- Développer un partenariat financier pour pérenniser le développement commercial et qualitatif de la Marque Pays Cathare dans le cadre du CPER 2014-2020.

CLIDA / CONSULAIRES

- Co-piloter la réflexion globale de développement économique (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique), participer au réseau d'ingénierie et aux cellules économiques.
- Mobiliser les réseaux professionnels pour développer et structurer les filières économiques actuelles et d'avenir : organisation d'actions collectives (promotion, rencontres professionnelles, communication...).
- Accompagner les entreprises (création, développement, transmission) en lien avec la Région et le Département.
- Participer à la gouvernance stratégique et assurer le pilotage de la gouvernance économique de la Marque "Le Pays Cathare®" : engager les démarches qualité (contrôles) et marketing auprès des attributaires de la Marque "Le Pays Cathare®" en coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels engagés.

EUROPE

- Favoriser la création, reprise et développement des TPE/PME dans le cadre des fonds structurels 2014-2020.

COLLECTIF DES ATTRIBUTAIRES DE LA MARQUE “LE PAYS CATHARE®”

- S’impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la Marque et dans la gestion opérationnelle de la Marque en lien avec les partenaires engagés.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

TPE PME ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES

- Réflexion globale de développement économique (cf. objectif 16 : définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique).
- Définition d’un plan d’actions coordonnées en faveur du développement de l’économie présentielle (résidentielle).

MARQUE “LE PAYS CATHARE®”

- Homogénéisation des cahiers de charges produits en lien avec les passerelles Sud de France.
- Adosser la Marque “Le Pays Cathare®” aux Signes Officiels de Qualité ou autres procédures garantissant la qualité et les contrôles externes.
- Associer les professionnels aux décisions opérationnelles.
- Signature du règlement et renouvellement du protocole de 2009.
- Acter une charte de graphique (slogan et règles de communication communes).

2014 :

TPE PME ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES

- Animation du réseau d’ingénierie (cellules économiques).
- Mise en œuvre d’un plan d’actions coordonnées en faveur du développement de l’économie présentielle (résidentielle).

MARQUE “LE PAYS CATHARE®”

- Pérenniser un partenariat stratégique (communication, marketing) et financier entre la Marque “Le Pays Cathare®” et “Qualité Sud de France” ou «Sud de France».
- Déterminer et mettre en œuvre un nouveau plan pluriannuel d’actions coordonnées.
- Négocier un partenariat financier dans le cadre de la nouvelle contractualisation CPER 2014-2020.



OBJECTIF 14

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE CONTEXTE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) fera l'objet au plan national, en 2013, d'une loi qui permettra notamment de poser les critères d'intervention de la Banque Publique d'Investissement en direction des entreprises de l'ESS. Le Conseil général de l'Aude entend s'appuyer sur ce cadre réglementaire, pour lancer des initiatives nouvelles dans un département où l'ESS s'est développée progressivement ces dernières années.

L'ambition du Département de l'Aude est en effet de positionner l'emploi au cœur des dynamiques économiques et d'intégrer la notion de solidarité aux impératifs de production et de rentabilité.

Le concours "Innovation sociale et dynamiques territoriales" en 2012, avait pour finalité de rapprocher des structures de l'économie sociale et solidaire et des entreprises dites conventionnelles, ces partenariats ont été riches en projets viables économiquement et répondant par l'emploi non délocalisable à des besoins non satisfaits.

En période de crise économique, l'ESS est, par ses valeurs fondatrices (primauté des personnes et de l'objet social sur le capital ; adhésion volontaire et ouverte, gestion démocratique, fonds propres impartageables, appropriation collective des excédents, solidarité et responsabilité, utilité sociale des produits et services), non plus une économie dite "alternative" mais une économie ancrée durablement sur nos territoires.

L'histoire audoise est riche en initiatives collectives pérennes : mouvements coopératifs viticoles, maillage associatif dense représentatif d'une économie sociale et solidaire ancrée localement. En effet, les quatre grandes familles de l'ESS (coopératives, associations, mutuelles, fondations) représentent aujourd'hui plus de 12 % de l'économie audoise, soit près de 10 000 ETP.

Les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) (15) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) audoises (3) sont des exemples de solidarités abouties dont les initiatives sont en plein essor. Toutefois, le groupement coopératif ne se résume pas à cette seule forme juridique et des projets de coopératives d'habitants ou d'adhérents sont en gestation avec une reconnaissance nationale.

Ainsi les acteurs du secteur social et médico-social (associations gestionnaires, fondations, mutuelles) représentent dans le département de l'Aude un poids économique important, avec plusieurs milliers d'emplois.

Le Conseil général de l'Aude, à travers son intervention dans le champ économique, au côté du Conseil régional et avec l'appui des fonds européens, favorise le maintien et la création d'activité qu'elle relève de l'ESS ou pas. En partenariat avec les chambres consulaires (CLIDA), les collectivités compétentes en la matière et l'Etat, le Conseil général souhaite mettre en œuvre une stratégie de développement économique favorisant la création d'emploi et le développement des filières (cf objectifs 13 et 16).

Les conventions déjà engagées par le Département avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et, par ailleurs, avec le Centre de Ressources des Groupements d'employeurs (CRGE) du Languedoc Roussillon pour répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent mutualiser de l'emploi s'inscrivent pleinement dans cette volonté de développer une économie porteuse des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Aux côtés du Département, le Grand Narbonne et Carcassonne Agglomération constituent également des acteurs essentiels des projets fédérateurs de maison des acteurs de l'ESS, de couveuse/pépinière ou encore de structuration de l'offre intermodale pour faciliter le déplacement des Audois.

Sur les autres territoires également, la dynamique est en marche. Les bassins de vie du Lauragais, de la Haute Vallée et du Lézignanais voient émerger des projets autour d'une thématique forte d'innovation sociale. La construction d'une réponse adaptée à un besoin identifié non satisfait est au cœur de l'ESS, favorisant l'émergence de filières locales nouvelles (filiale bois, circuits courts) ou de niches d'emplois potentielles (secteur de la petite enfance, des personnes âgées /handicapées).

Les fonds structurels européens fléchés sur l'innovation sociale, technologique ou organisationnelle pourront compléter les financements régionaux ou locaux, investis dans ces projets.

LES ENJEUX MAJEURS

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CRÉANT UNE CULTURE COMMUNE ET PARTAGÉE AUTOUR DE SES VALEURS.

FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS LOCAUX EN DÉTECTANT DES INITIATIVES ÉCONOMIQUES REPOSANT SUR L'INNOVATION SOCIALE, ENTREPRENEURIALE ET TECHNOLOGIQUE.

"INNOVER ENSEMBLE" ENTRE ACTEURS DE L'ESS ET ENTREPRISES CONVENTIONNELLES AFIN DE CRÉER DES RÉPONSES ADAPTÉES À DES BESOINS SOCIAUX NON SATISFAITS

LES OBJECTIFS

PROMOUVOIR LES VALEURS DE L'ESS AUPRÈS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES AUDOIS ET DU GRAND PUBLIC : actions de sensibilisation, financement et accompagnement des têtes de réseaux Exemple : Formation du réseau des conseillers techniques économiques de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat aux outils spécifiques de l'ESS : les SCOP et les SCIC, les dispositifs de financement et les outils départementaux ou régionaux permettant de tester ou d'accompagner un projet (couveuse, incubateur, pépinière nucleus) ;

FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE LES ENTREPRISES RELEVANT DE L'ÉCONOMIE DITE "CONVENTIONNELLE" ET CELLES RATTACHÉES AU CHAMP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE et faire ainsi de l'ESS un champ à part entière de la stratégie de développement économique départementale ;

CRÉER UNE CULTURE COMMUNE TRANSVERSALE AUTOUR DES SOLIDARITÉS AUDOISES : l'ESS au service de différents publics pour favoriser le mieux vivre, lever les freins à l'emploi, répondre à des besoins en matière de santé publique...

CRÉER ET/OU CONSOLIDER LES EMPLOIS LOCAUX PAR LE BIAIS DES DISPOSITIFS EXISTANTS : contrats aidés, emplois d'avenir, financements régionaux sur de l'ingénierie, aides directes et indirectes du Département pour la création et le développement des petites entreprises...

"INNOVER ENSEMBLE" : agir collectivement pour que l'offre économique d'une entreprise traditionnelle ou d'une organisation professionnelle puisse se construire avec un acteur de l'ESS ;

ANIMER UN PÔLE DES ACTEURS DE L'ESS POUR DYNAMISER, ENRICHIR ET ÉVALUER LES ACTIONS ;

L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ne doit pas exclure les activités traditionnelles mais concerner tous les secteurs. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent une solution pour certains projets d'entreprises.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU MONDE ÉCONOMIQUE : services de l'Etat, Région, chambres consulaires, pépinières d'entreprises, notamment sous la forme des cellules économiques réunissant l'ensemble des acteurs du développement économique audois, mais aussi entreprises, organisations professionnelles, URSCOP, Chambre régionale de l'Economie Sociale, et l'ensemble des structures porteuses de finances solidaires (AIRDIE, ADIE, PFIL) par le biais des conventions bilatérales existantes ou à créer.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FAVORISANT LE MAINTIEN ET LA CRÉATION D'EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

SÉCURISER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE L'ESS : harmonisation des pratiques, élaboration d'une charte qualité, clarification des relations entre collectivités et associations...

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Définition des axes prioritaires de la politique départementale de l'ESS, au sein des politiques de solidarité (Schéma Unique des Solidarités) et au titre de la politique économique du Département.
- Mise en œuvre d'actions dans le cadre d'appel à projets, autour de trois axes majeurs :
 - Créer une culture commune de l'ESS,
 - Créer des emplois et de la richesse,
 - Innover "ensemble".
- Accompagnement des lauréats du concours "Innovation sociale et dynamiques territoriales". 3 catégories de projets sont à soutenir :
 - Entrepreneurat durable,
 - Solidarités locales,
 - Synergies Innovantes.
- Accompagnement des structures régionales (têtes de réseaux) de l'ESS : URSCOOP, CRGE, CRES.
- Accompagnement d'une plate-forme autour des finances solidaires, des projets de club d'investisseurs type CIGALES en lien avec les Assises départementale de la jeunesse.
- Poursuite du travail de partenariat avec les chambres consulaires sur le développement des actions liées à l'Economie Sociale et Solidaire (meilleure connaissance des outils spécifiques du type SCOP, SCIC, Incubateur, programme ESSOR, etc....).
- Travail autour des modalités de sécurisation des financements du secteur médico-social.
- Prise en charge d'études de faisabilité, aides à l'investissement et au recrutement et développement d'outils financiers adaptés.

INTERCOMMUNALITÉS

- Carcassonne Agglo : Lancement d'un diagnostic territorial ESS.
- Grand Narbonne : s'appuie sur la Maison de l'Emploi du Grand Narbonne, comme relais territorial, pour mener en partenariat avec la CRES, des actions de :
 - Valorisation et de promotion : cartographie des acteurs de l'ESS, animations dans le cadre du mois de l'ESS (journée portes ouvertes des structures du territoire, colloques...) et dans le cadre du Forum de la création/reprise d'entreprises (Promotion des statuts de l'ESS via la table ronde "statuts juridiques" animée par l'Ecole de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale),
 - Sensibilisation des élus du territoire sur les "valeurs et fondements de l'ESS" par le biais de petits déjeuners de l'ESS,
 - Animation de réseau d'acteurs : les rencontres ESSentielles,
 - Accompagnement des projets de territoire dans le cadre d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), plateforme collaborative pour développer les synergies économiques locales en cours de réflexion.

CONSEIL RÉGIONAL

- Programme de développement de l'économie sociale et solidaire (ESSOR) ;
- Soutien à la création et au développement des entreprises de l'ESS ;

ETAT

- Intervention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) qui a pour objet la sauvegarde des activités artisanales et commerciales dans les zones fragilisées par les évolutions économiques et sociales, notamment en milieu urbain ;
- Mobilisation des aides de l'Etat (aides de droit commun) en direction des structures de l'ESS.

LES CHAMBRES CONSULAIRES ET LES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

■ Favoriser la connaissance et le développement des outils spécifiques de l'ESS auprès de leurs ressortissants lors des stages à la création, et aussi lors des transmissions d'entreprises.

■ Les organismes d'accompagnement à la création d'activité, Boutique de gestion et coopératives d'activités et d'emploi notamment ont des actions en faveur de la création d'emplois durables par l'installation d'entrepreneurs individuels ou collectifs sur le département.

■ Une formation des acteurs d'accompagnement peut être envisagée pour faciliter la création de cette forme d'entreprises, notamment en portant à la connaissance de ses conseillers les outils spécifiques de l'ESS dans une logique d'une meilleure appropriation.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

■ Premier appel à projets ESS et poursuite du travail engagé avec les acteurs économiques et les consulaires.

■ Elaboration de la stratégie partagée de développement économique audoise.

2014 :

■ Vote du Schéma Unique des Solidarités intégrant un axe ESS.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

CONSEIL GÉNÉRAL

Appel à projets ESS, aides à la création/reprise et développement des TPE et services de proximité, conventionnement annuel avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude, conventionnement avec les Plateformes Initiatives locales au titre de l'abondement du fonds de prêts (570 000 € en 2013).

CONSEIL RÉGIONAL

Programme PACTE, maintien des services de proximité et programme ESSOR spécifiquement dédié aux structures de l'ESS.

ETAT

FISAC destiné au maintien des TPE et des services de proximité.

Crédits de droits communs.

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

(FSE, FEDER, LEADER, FEADER).

MÉCÉNAT PRIVÉ (FONDATIONS, MUTUELLES, ENTREPRISES)



**INSCRIRE L'AUDE DANS LES
DYNAMIQUES RÉGIONALE,
NATIONALE ET EUROPÉENNE
DE DÉVELOPPEMENT**



OBJECTIF 15

RENFORCER LE RAYONNEMENT DU PORT

MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE ET DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

LE CONTEXTE

Propriétés de la Région depuis 2007, l'aéroport de Carcassonne Sud de France et le port multi-activités de Port-La-Nouvelle (PLN) sont des outils structurants majeurs du département de l'Aude.

En contribuant fortement à l'aménagement et au développement économique de ce territoire et des régions limitrophes, ils sont aussi d'importants générateurs d'emplois. Le port multi-activités de Port-La-Nouvelle et l'aéroport constituent des piliers du développement économique du département. A ce titre, ils bénéficient du soutien fort et pérenne de la Région et des collectivités locales partenaires. L'objectif est d'instaurer durablement ces deux équipements structurants comme les piliers du développement économique du département dans des dynamiques inters-régionales.

PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE :

Géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne-Lézignan-Corbières-PLN, dont la délégation de service public (DSP) s'achèvera en 2016, le port multi-activités de Port La-Nouvelle affiche régulièrement l'une des meilleures progressions de tonnages des ports français. Spécialisé dans la réception des hydrocarbures et dans l'exportation de céréales, le port occupe une place stratégique pour accueillir une partie du transport provenant d'Asie et pour développer les échanges avec l'espace méditerranéen et le Maghreb en particulier.

■ Caractéristiques du port en 2011 :

- 3ème port de commerce français de Méditerranée ;
- 1er pour l'exportation de céréales ;
- 2ème pour l'importation de produits pétroliers ;
- Effectifs toutes activités confondues : 382 personnes ;
- Trafic : 2 140 000 tonnes dont 48 % vrac liquides (hydrocarbures), 38 % céréales (blé dur), 14 % vrac solide ;
- Autres activités : criée (environ 1 800 tonnes de négoce), plaisance (255 anneaux) ;
- Chiffre d'affaires global : 41,5 M€ (8 % de la valeur ajoutée du département).

Caractérisé par un trafic qui progresse régulièrement (+3,55 % en 2011), le port multi-activités de Port La-Nouvelle bénéficie d'un emplacement stratégique favorable pour capter des parts supplémentaires d'un marché maritime croissant, qui plus est sur un espace de développement européen majeur (arc méditerranéen et euro-méditerranée). Son potentiel étant cependant pénalisé par ses capacités nautiques limitées, la Région a décidé de pallier ce handicap en se dotant d'un outil concurrentiel financé par le biais d'une convention signée en décembre 2011 avec le Département de l'Aude et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.



AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE :

La Région Languedoc-Roussillon a confié à la société Véolia Transport en mai 2011, via une Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans, l'exploitation de l'aéroport de Carcassonne Sud de France. Le trafic de cet aéroport dépend en grande partie des flux touristiques générés par la destination Aude Pays Cathare et par le littoral.

■ Caractéristiques de l'aéroport :

- Activités : trafic commercial (compagnie Ryanair), sécurité civile protection incendie, trafic militaire, formation aéronautique, location de véhicules ;
- Trafic commercial orienté très largement sur l'Europe du Nord : 394 367 passagers en 2012 pour 2 745 vols sur douze destinations dans 6 pays différents : Londres, Dublin, Liverpool, East Midlands, Cork, Glasgow, Bournemouth, Bruxelles, Porto, Billund, Eindhoven, Beauvais (depuis décembre 2012) ;
- Effectifs : près de 200 personnes dont 77 salariés de Véolia Transport ;

- Longueur de la piste : 2 100 mètres, permettant d'accueillir des avions court et moyen courrier, d'une capacité de 150 places environ ;
- Retombées économiques : 73 M € (valeur ajoutée) soit 1 400 emplois équivalents temps plein.

Pénalisé par des installations devenues obsolètes, l'aéroport de Carcassonne Sud de France a vu son trafic diminuer depuis 2007, année d'une fréquentation record avec 466 305 passagers. Malgré tout, l'année 2012 a été marquée par un renouveau du trafic.

Parallèlement à l'arrivée de Véolia Transport et dans une volonté de redynamisation, la Région lance un programme de mise aux normes et de modernisation. Le financement de ce programme a été formalisé en octobre 2011 par une convention avec le Département et les deux Communautés d'Agglomération audoises. Ces trois partenaires se sont associés au titre de "l'union sacrée pour les infrastructures de transports".

LES ENJEUX MAJEURS

PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE :

En limite de capacité, le port multi-activités de Port-La-Nouvelle ne peut pas accueillir tous les navires et trafics potentiels actuels. Dans un marché devenu de plus en plus concurrentiel, ce manque de compétitivité fragilise son développement. Un projet d'agrandissement a donc été envisagé pour permettre l'amélioration, la diversification et le développement de ses offres de services en :

- Veillant à l'intégration exemplaire du futur port dans son environnement, le port de Port La-Nouvelle étant situé dans un environnement naturel d'exception (à proximité immédiate de la Réserve Naturelle Régionale de Sainte-Lucie notamment) ;
- Respectant les critères du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration, définissant les critères et périmètres de protection entre les activités industrielles à risque et leur voisinage (autres industries et zones habitées).



RENFORCER LE RAYONNEMENT DU PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE ET DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

Au-delà du projet "Grand Port 2015", les enjeux résident dans la capacité des acteurs audois à intégrer cet outil dans leur stratégie de développement économique et dans leurs relations avec les territoires limitrophes, en particulier les entreprises de la région Midi-Pyrénées pour laquelle le port pourrait constituer un outil pour développer de nouveaux marchés dans le bassin méditerranéen.

Développer l'intermodalité autour de Port-La-Nouvelle : fer, autoroute de la mer, fluvial, transport combiné, autoroute ferroviaire... autant de solutions alternatives à la route et en capacité de répondre non seulement aux problèmes de congestion des flux littoraux mais également au développement durable.

AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

L'enjeu du programme de modernisation entamé en 2012 consiste à donner à l'aéroport un nouveau souffle pour améliorer durablement son attrait auprès de nouvelles compagnies aériennes. Il s'agit également de considérer cet aéroport comme un équipement de développement économique (et pas seulement touristique) grâce à l'ouverture européenne qu'il procure.

LES OBJECTIFS

PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE :

- Aggrandir le port en lui permettant de suivre les évolutions maritimes de ses concurrents. Le scénario d'aménagement envisagé devra autoriser l'accueil des navires de plus en plus couramment utilisés soit de 225 mètres de long, de 36 mètres de large et de 12,50 à 14,50 de tirant d'eau.

Les caractéristiques physiques du port multi-activités de Port-La-Nouvelle à l'intérieur du chenal ne permettent pas l'accueil et les manœuvres des navires.

- Aménager au sein du port des équipements destinés à pérenniser et développer les activités existantes et attirer des industriels de niveau mondial.
- Développer les liens entre le port et son hinterland : liens avec les zones d'activités environnantes, infrastructures routières ou ferroviaires nécessaires.

AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

Pour dynamiser l'aéroport de Carcassonne Sud de France, la Région s'est fixée des objectifs ambitieux, soutenus par ses partenaires locaux, Département et intercommunalités audoises :

- Renforcer l'attractivité nationale et internationale de l'aéroport pour favoriser le développement et la création de nouvelles lignes afin d'atteindre 500 000 passagers dès 2017 ;
- Inscrire cette stratégie dans une démarche de développement durable respectueuse des hommes et des territoires, assurer la cohérence de cette stratégie avec les politiques départementales et régionales d'aménagement du territoire ;
- Promouvoir l'offre coordonnée des cinq plateformes régionales à l'international, en partenariat avec les Régions voisines ;
- Valoriser cet équipement aéroportuaire pour renforcer le développement touristique et économique du département.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE

- Valoriser et promouvoir le port multi-activités de Port-La-Nouvelle en tant qu'outil majeur de développement économique pour les entreprises audoises et pour renforcer les relations avec l'espace toulousain ;
- Engager le projet en veillant au respect des critères sécuritaires et environnementaux.

- Assurer la participation des Partenaires et Opérateurs Associés (POA) pour permettre l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques adapté à l'environnement spécifique du port et respectant les projets du développement portuaire ;



RENFORCER LE RAYONNEMENT DU PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE ET DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

- Valoriser et promouvoir l'aéroport comme une ressource pour le développement économique et touristique des territoires de l'Aude et l'intégrer dans les stratégies de développement ;
- Respecter les engagements pris en matière de participation aux travaux du programme de modernisation et de mise aux normes ;
- Promouvoir l'attrait et les offres touristiques départementales ;
- Promouvoir les liaisons intermodales existantes à partir de l'aéroport et développer de nouvelles liaisons pour mieux irriguer les territoires du département, en particulier les principaux pôles urbains et économiques du territoire mais aussi vers la métropole toulousaine.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE :

CONSEIL GÉNÉRAL

- Participer aux réunions des POA dans le cadre du PPRT ;
- Prévoir et réaliser les aménagements routiers situés sur la voirie départementale, en particulier finaliser le déclassement de la RD 703 mais aussi les études, les travaux et le financement liés aux infrastructures routières nécessaires à l'agrandissement du port ;
- Participer au financement et au suivi du projet, conformément à la convention.
- Participer au financement du développement portuaire.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE

- S'impliquer dans les réunions des POA dans le cadre du PPRT ;
- Gérer la zone d'activités de Truilhas à Sallèles d'Aude de manière coordonnée au déploiement portuaire ;
- Participer au financement et au suivi du projet portuaire ;
- Promouvoir le port.

CONSEIL RÉGIONAL

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'agrandissement du port et participer au financement du projet ;
- Participer au financement des infrastructures routières.
- Participer aux réunions des POA dans le cadre du PPRT ;

ETAT

- Piloter l'élaboration du PPRT ;
- Organiser l'instruction des procédures administratives préalables au lancement du projet.

CLIDA ET AUTRES INTERCOMMUNALITÉS

- Participer à la promotion du port et sa prise en compte dans les stratégies de développement économique.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NARBONNE-LÉZIGNAN CORBIÈRES-PLN :

- Participer aux réunions des POA dans le cadre du PPRT ;
- Amplifier la promotion et la commercialisation des offres portuaires.



RENFORCER LE RAYONNEMENT DU PORT MULTI-ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE ET DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE :

CONSEIL GÉNÉRAL

- Réaliser les travaux (dont giratoire) sur la voirie départementale ;
- Participer au financement et au suivi du projet.

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE ET DU CARCASSONNAIS

- Participer au financement et suivi du projet ;
- Aménager les lignes de transport interurbain pour améliorer la desserte de l'aéroport ;
- Prendre en compte l'aéroport dans leurs actions de promotion et dans les stratégies de développement économiques et touristiques.
- Pérenniser la desserte de l'aéroport en transport collectif, via la navette qui relie l'aéroport à la gare SNCF, la Place Davilla, la Halte centrale au Dôme et la Cité Médiévale.

CONSEIL RÉGIONAL

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- Déployer la stratégie aéroportuaire régionale concertée autour des cinq plateformes (Carcassonne, Montpellier, Béziers, Nîmes et Perpignan) ;
- Participer au financement des infrastructures routières.

CLIDA ET COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

- Valoriser l'aéroport dans les actions de promotion économique et touristique ;
- Promouvoir la marque Pays Cathare® auprès de la clientèle aéroportuaire.

AUTRES INTERCOMMUNALITÉS ET CLIDA

- Participer à la promotion de l'aéroport et sa prise en compte dans les stratégies de développement économique.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

PORT MULTI ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE

2013 :

- Mise en place du PPRT.

2014 - 2019 :

- Enquête publique et réalisation des travaux d'agrandissement portuaire, sous réserve des délais nécessaires pour la finalisation éventuelle du projet et pour l'obtention des autorisations administratives.

AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE

2011- 2018 :

- Réalisation des travaux de modernisation et de mise aux normes.



LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

PORT MULTI ACTIVITÉS DE PORT-LA-NOUVELLE :

La convention de partenariat conclue en 2011 prévoit que la Région Languedoc-Roussillon financera le projet évalué à 200 millions d'euros à hauteur de 70 %. Le Département de l'Aude et l'Agglomération de Narbonne participeront à ce projet respectivement à hauteur de 15 %.

■ Le volet agrandissement du port est estimé à 200 millions d'euros (valeur 2012). Il comprend :

- L'aménagement de terre-pleins de 20 hectares sur la plateforme Nord ,
- La création d'une réserve foncière de 80 hectares,
- La création d'un nouveau bassin portuaire de 115 hectares,
- La construction d'une nouvelle digue de 2 160 mètres au nord,
- Le prolongement de l'actuelle digue au sud sur environ 660 mètres,
- L'aménagement de la plate forme logistique portuaire sur 80 ha,
- Les aménagements maritimes (au regard de l'issue du débat public en cours).

■ Le volet routier sur la voirie départementale est estimé à 5,5 millions d'euros (valeur 2012). Il comprend :

- La création d'un giratoire à la sortie de l'autoroute A9,
- Le renforcement de la RD 6139 entre l'A9 et le port de Port-La-Nouvelle.

Il est important que ces aménagements soient coordonnés dans le temps avec les aménagements portuaires.

AÉROPORT DE CARCASSONNE SUD DE FRANCE :

Le programme de modernisation et le volet exploitation font l'objet d'une convention qui prévoit d'une part la participation financière de la Région, propriétaire de l'équipement, à hauteur de 70% et d'autre part du Département de l'Aude et des communautés d'agglomération de Narbonne et de Carcassonne, chacun à hauteur de 10 %.

■ Le volet investissement a été estimé à 28 millions d'euros (valeur 2011). Il vise à moderniser :

- La caserne des pompiers,
- Le hangar matériel,
- Le local des loueurs,
- L'aménagement des accès,
- La création d'un giratoire et de parkings,
- La construction d'une nouvelle aérogare,
- L'aménagement des aires de stationnement des aéronefs.

■ Le volet exploitation est estimé à 27 millions d'euros (valeur 2011).



OBJECTIF 16

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONTEXTE

Le développement économique suppose l'interaction d'une multiplicité d'acteurs. Acteurs privés d'abord qui se situent sur des marchés dans un environnement concurrentiel et qui doivent répondre à des impératifs de rentabilité. Acteurs publics également, qu'ils soient compétents pour définir et porter une stratégie régionale, qu'ils soient responsables d'une politique de l'emploi au plan national ou qu'ils soient localement à l'origine de stratégies de valorisation et de promotion des territoires d'accompagnement et de développement des entreprises en lien avec leur environnement direct.

Le Département se doit d'être un acteur de cette politique partenariale, bien au-delà de ses compétences propres en matière de cohésion sociale. En effet, pour mieux protéger et partager il convient en premier lieu de produire sur un territoire donné. Le thème du redressement productif et de la réindustrialisation ne saurait uniquement caractériser l'action de l'Etat.

Il s'agit d'ores et déjà de rendre cohérentes des actions publiques qui ne se sont pas clairement pensées dans le champ du développement économique (l'offre de formation initiale et continue, le tourisme, les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires mais aussi numériques, les filières). En effet toutes ces actions publiques sont constitutives d'une véritable stratégie de développement économique qui ne peut se réduire au simple soutien financier des entreprises.

Parallèlement, il convient de structurer la collaboration avec tous les acteurs audois qui interviennent sectoriellement sur ces sujets, notamment les communautés d'agglomération, les communautés de communes et les chambres consulaires.

L'objectif à atteindre est de bâtir et mettre en œuvre une politique partagée de développement économique audoise.

A ce titre, le rôle du Conseil général, de partenaire de confiance et de proximité, pourra être réaffirmé, aux côtés des principaux acteurs audois (Intercommunalités, CLIDA...) œuvrant dans le champ du développement économique. La complémentarité avec la politique économique régionale sera recherchée à partir d'une stratégie départementale clairement identifiée et partagée par les acteurs.

Le département de l'Aude bénéficie d'une position géographique favorable. Il est à la fois au carrefour d'axes de communication structurants (A61/A9), mais aussi proche de deux métropoles régionales, Toulouse et Montpellier, dont le Département peut tirer parti. Il comporte des infrastructures économiques majeures telles que le port multi-activités de Port-la-Nouvelle et l'aéroport de Carcassonne Sud de France. Il accueillera demain une "gare nouvelle" à Narbonne.

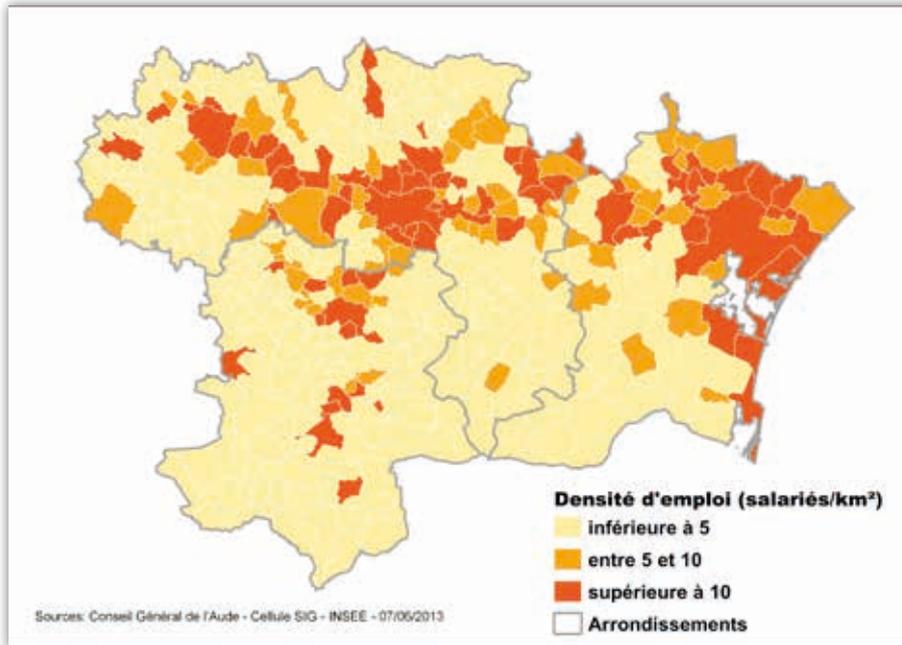
Le tissu économique du département est principalement territorialisé à proximité des axes routiers structurants et sur le littoral.

Les entreprises audoises sont essentiellement composées de TPE : près de 95 % des entreprises sont des TPE de moins de 10 salariés. Les filières économiques actuellement prédominantes sont constituées par les services, en particulier la filière touristique, la construction, l'industrie agro-alimentaire, l'agriculture et la viticulture.

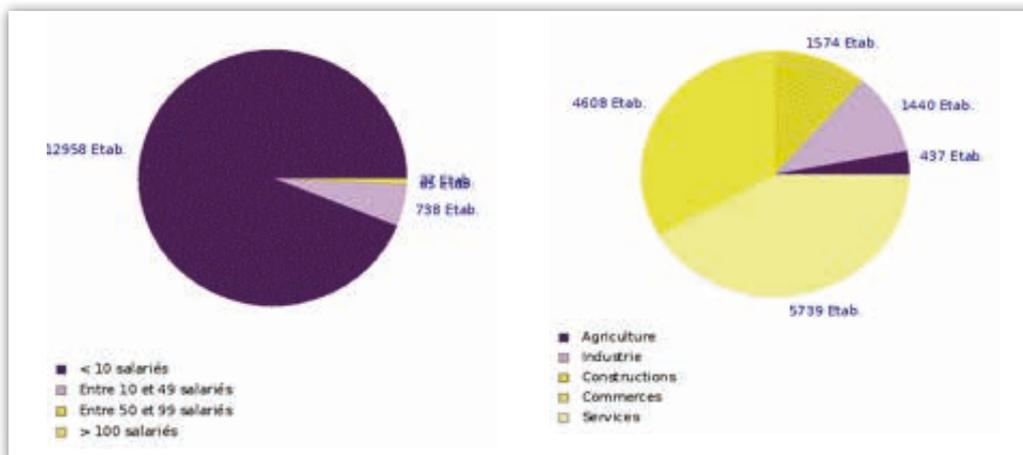
La main d'œuvre audoise se caractérise par une faible mobilité et une qualification générale peu spécialisée. Cette faible qualification constitue un défi majeur auquel le Département doit répondre en lien avec la Région, chef de file de la formation professionnelle. Renforcer la formation professionnelle des Audois doit donc constituer un axe majeur pour les 15 ans à venir.

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

⋮ Densité d'emploi (Emploi salarié/Km²) par commune



⋮ Sources : observatoire économique Audois – Code 11 (février 2013)



DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin de bâtir cette stratégie économique partagée, il convient de mieux structurer et d'articuler les politiques publiques menées en matière d'enseignement, d'infrastructures et de filières économiques, conformément aux objectifs suivants, lesquels figurent également dans le SDADDT :

- Développer l'offre d'enseignement (formation initiale et continue),
- Renforcer le rayonnement de l'aéroport et du port multi-activités de Port-la-Nouvelle,
- Positionner l'Aude comme carrefour du réseau LGV du sud de la France,

- Assurer un accès au très haut débit,
- Accompagner les mutations de l'agriculture et de la viticulture,
- Renforcer le Tourisme et la destination Aude Pays Cathare,
- Faire du Canal du Midi un moteur du développement,
- Valoriser les filières économiques de proximité,
- Soutenir l'économie sociale et solidaire,
- Gérer durablement la ressource en eau.

LES ENJEUX MAJEURS

ELABORER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PARTAGÉE ENTRE LES ACTEURS AUDOIS, comme démarche préalable à l'amélioration de l'attractivité économique de l'Aude.

OCCUPER TOUTE SA PLACE DANS LES DYNAMIQUES RÉGIONALES, NATIONALES ET EUROPÉENNES pour asseoir la compétitivité économique de l'Aude.

CONFORTER LE POTENTIEL DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES AUDOISES ET CONSTRUIRE LES ATOUTS DE DEMAIN qui généreront la création de nouveaux emplois.

LES OBJECTIFS

ELABORER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PARTAGÉE ENTRE LES ACTEURS AUDOIS.

Dans un premier temps, il est indispensable que les acteurs (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, Intercommunalités) partagent le diagnostic commun (atouts et faiblesses des filières économiques audoises, pertinence de l'offre de formation initiale et continue, filières en émergence, infrastructures, acteurs, outils ...).

Dans un second temps, il conviendrait de choisir de manière concertée les axes de développement économique prioritaires (les filières d'avenir, les infrastructures, les formations et outils à développer) pour les entreprises audoises en s'inscrivant dans les dynamiques régionales et inter régionales : structuration de la filière vigne et vin, environnement énergies renouvelables, les biotechnologies, l'éco-construction, la filière santé ainsi que la filière E.S....

STRUCTURER UNE COLLABORATION ENTRE L'ENSEMBLE DES ACTEURS AU SERVICE DES ENTREPRISES.

L'objectif est de construire un réseau de compétences au service des entreprises, constitué de la Région, des intercommunalités, des Chambres consulaires, d'Oséo, de la Banque de France, de l'Etat, des investisseurs... Le Conseil général pourrait jouer un rôle dans

cette coordination au plan départemental afin de renforcer les synergies et les échanges, de capitaliser les expertises au profit de la création, du développement, de la transmission des entreprises audoises.

CONFORTER ET SOUTENIR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES D'AUJOURD'HUI (TOURISME, AGRICULTURE, VITICULTURE, AGRO ALIMENTAIRE, ...) ET BÂTIR LES FILIÈRES D'AVENIR À PARTIR DES FORCES DU TERRITOIRE EN MOBILISANT LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUES EXISTANTS, EN PARTICULIER RÉGIONAUX.

La stratégie départementale s'appuiera en priorité sur les contrats de filières développés par la Région Languedoc-Roussillon nommés "Agir en Languedoc Roussillon" visant à encourager la structuration des réseaux d'échanges, les rapprochements des entreprises, afin de renforcer leurs compétences et leur compétitivité. Six contrats AGIR ont été élaborés par la Région, dans des domaines dans lesquels les entreprises audoises peuvent s'inscrire :

- Agir pour l'agroalimentaire,
- Agir pour la logistique et les transports,
- Agir pour les équipements et fournisseurs vitivinicoles,
- Agir pour les TIC,

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Agir pour l'eau,
- Agir pour la forêt et la filière bois.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES ET DE QUALIFICATION, les rapprocher de l'offre de formation initiale et continue existante et à créer, pour répondre aux besoins des filières économiques d'avenir.

VALORISER LE POTENTIEL D'INNOVATION ET DE CRÉATION D'EMPLOIS DES ENTREPRISES AUDOISES EN NOUANT DES PARTENARIATS, notamment avec les pôles de compétitivité régionaux et inter régionaux suivants : Eau, Qualimed, Agrimip.

MAINTENIR UNE STRATÉGIE CONCERTÉE ET UN ENGAGEMENT COMMUN EN CE QUI CONCERNE LES GRANDES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES que sont le TGV, et la Gare de Narbonne-Montredon, l'aéroport de Carcassonne Sud de France, le port multi-activités de Port-La-Nouvelle et le réseau Très Haut Débit.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES AUDOISES ET DE NOUVELLES ENTREPRISES par une offre foncière et de services qui soit à la fois coordonnée, équilibrée, attractive et qui réponde aux besoins des entreprises. Cela suppose la recherche de cohérence et d'articulation des politiques foncières et d'urbanisme et ce aux niveaux départemental et communautaire (PLUi, SCOT, interSCOT...).

Les zones d'activités constituent des outils classiques qui doivent être développés. Il convient de coordonner l'offre départementale, en lien avec la Région (PRAE) et les intercommunalités, pour éviter les concurrences territoriales infra-départementales. Le déploiement de la fibre optique et du Très Haut Débit concernera en priorité les PRAE et ZAE d'intérêt départemental.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ELABORER UNE VISION COMMUNE ET CO-PILOTER D'UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Département, CLIDA, grandes intercommunalités) : organiser des "Assises du développement économique" en fonction de l'évolution des compétences de l'acte 3 de la décentralisation.

FÉDÉRER LES ÉNERGIES ET UN RÉSEAU DE COMPÉTENCES (coordonner, mutualiser, faciliter la circulation des informations, accompagner les porteurs de projet...) pour développer l'attractivité et la compétitivité économique de l'Aude.

VALORISER LE POTENTIEL D'INNOVATION ET DE CRÉATION D'EMPLOIS des entreprises audoises en nouant des partenariats notamment avec les pôles de compétitivité, Eau, Qualimed et Agrimip.

VALORISER L'OFFRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EXISTANTE EN LIEN AVEC LES PÉPINIÈRES :

- Identifier l'offre d'immobilier d'entreprise vacante immédiatement ou à court terme et en favoriser la requalification si nécessaire ;
- Rapprocher cette offre avec les besoins des entreprises en lien également avec les pépinières.

ATTEINDRE UNE APPROCHE CONCERTÉE ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ZAE :

- Recenser l'existant et les projets de court (2 ans) ou moyen terme (5 ans) ;
- Définir le positionnement stratégique des ZAE majeures (intérêt régional, intérêt départemental) au regard de leurs qualités particulières (taille, infrastructures, secteurs économiques proches, recherche et développement, services aux entreprises et aux salariés, gestion de la ZAE, ...) ;
- Assurer un travail de suivi des ZAE en requalification et en création.

FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES :

- Mener des politiques de promotion et de prospection.
- Développer l'offre de services aux entreprises (THD, gardiennage ...) et aux salariés (restauration, crèche, guichet bancaire, transports collectifs).
- Favoriser la gestion, l'animation, la promotion, et la commercialisation des ZAE afin de garantir une qualité de services pérenne.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Bâter la stratégie de développement économique audoise et en assurer son co-pilotage ;
- Accompagner les entreprises (création, développement, transmission) en lien avec la Région, les intercommunalités et les chambres consulaires ;
- Nouer des liens avec les pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux afin de développer l'innovation ;
- Co-élaborer le schéma départemental des zones d'activités ;
- Assurer un rôle d'interlocuteur de proximité vis-à-vis des territoires et des entreprises.

INTERCOMMUNALITÉS

- Participer à l'élaboration de la stratégie de développement économique audoise et à son co-pilotage ;
- Accompagner les entreprises (création, développement, transmission) en lien avec la Région, le Département et les chambres consulaires ;
- Développement des clusters, des offres de formation professionnelle aux besoins des entreprises adaptées aux filières économiques actuelles et à celles en émergence.

CONSEIL RÉGIONAL

- Elaborer et porter un schéma de développement économique Languedoc-Roussillon ;
- Soutenir et animer les filières "Agir en Languedoc Roussillon" et apporter un appui aux entreprises audoises à travers la structuration des réseaux d'échanges, les rapprochements d'entreprises, afin de leur donner la capacité de conquérir de nouveaux marchés, nationaux et internationaux ;
- Créer des parcs d'activités d'intérêt régional (PRAE) dans l'Aude ;
- Mobiliser les outils régionaux et inter régionaux d'amorçage (Jérémie), de capital risque, capital développement (Soridec), et de promotion des entreprises ;
- Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins des entreprises (ex : Carcassonne ingénierie touristique et patrimoniale).

ETAT

- Participer à l'élaboration de la stratégie de développement économique audoise ;
- Agir sur l'offre de formation supérieure et le développement de la recherche.

CLIDA / CONSULAIRES

- Participer à l'élaboration de la stratégie de développement économique audoise et à son co-pilotage ;
- Accompagner les entreprises (création, développement, transmission) en lien avec la Région, le Département et les chambres consulaires ;
- Mobiliser les réseaux professionnels.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Elaboration de la stratégie partagée de développement économique audoise.
- Poursuite de l'évaluation des ZAE existantes, formalisation des préconisations qualitatives et suivi de la mise en œuvre.

À PARTIR DE 2014 :

- Mise en œuvre de cette stratégie de développement économique (filières actuelles et d'avenir, THD, zones d'activités, marketing territorial, emploi-formation ...).
- Programmes d'aménagement et de requalification des zones d'activités.
- Lancement de la réflexion et mise en œuvre de l'observatoire "foncier économique et immobilier d'entreprise".



3^{ème} Axe

**VALORISER
LES PATRIMOINES
NATUREL, HISTORIQUE
ET TOURISTIQUE**



**FAIRE DES RESSOURCES
PATRIMONIALES,
UNE SOURCE DE
DÉVELOPPEMENT**



OBJECTIF 17

FAIRE DU CANAL DU MIDI UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT

LE CONTEXTE

Conçu en 1666 par Pierre Paul Riquet, le Canal du Midi constitue un patrimoine architectural et paysager exceptionnel et touristique, dont la valeur universelle a été reconnue au niveau mondial par son inscription en 1996 au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO).

En prenant en compte non seulement le Canal du Midi stricto sensu, mais aussi le Canal de Jonction, le Canal de la Robine, et les Sources du Canal (qui se composent des Rigoles de la Plaine et de la Montagne), le linéaire du Canal du Midi s'étend sur 200 km environ dans l'Aude.

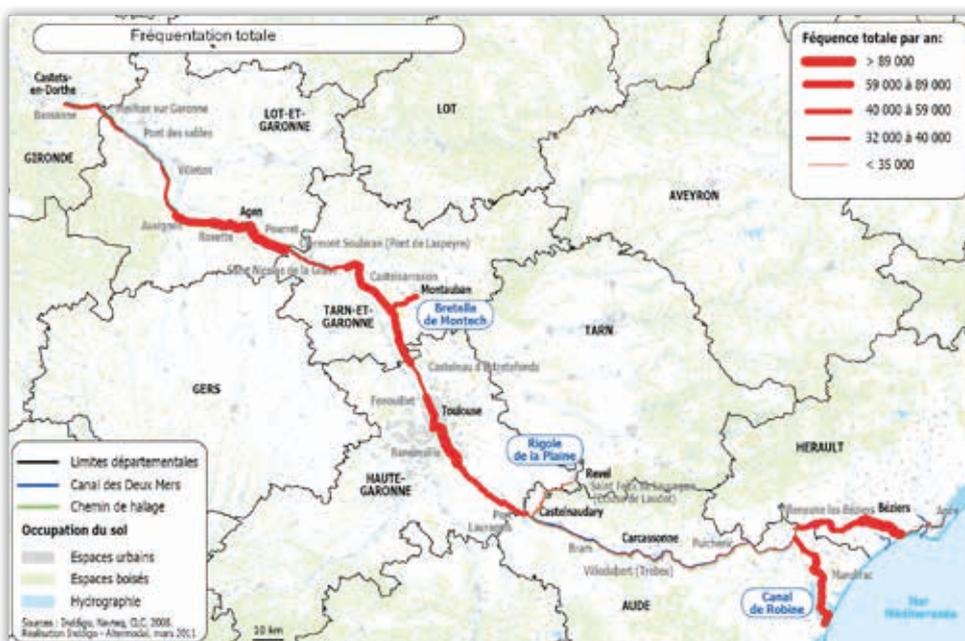
Le Canal du Midi, dans l'Aude, souffre d'une grande disparité quant à ses aménagements et corrélativement à sa fréquentation. En effet, le niveau de mise en valeur et la fréquentation sont fortement liés, même si en l'espèce le Canal de la Robine fait figure d'exception tant sa proximité avec l'agglomération narbonnaise et avec le littoral en fait un espace fortement fréquenté.

Actuellement, dans le département de l'Aude, la fréquentation du Canal du Midi induit des retombées économiques moyennes de 60 000 € /an/km. Toutefois, cet impact est en deçà des retombées générées par le Canal dans les départements ayant effectué son aménagement ces dernières années et qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Le désintérêt dont le Canal a longtemps souffert fait de cet espace globalement vierge d'équipements un terrain favorable à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement concertée et partenariale.

Ainsi, la réalisation d'une étude de faisabilité de la voie verte doit être comprise comme l'amorce d'un projet global, un moyen d'impulser une politique de développement que les partenaires partagent et relayent par des actions complémentaires. Il s'agit de faire du Canal une épine dorsale avec des rameaux irriguant l'ensemble du territoire audois.

..... L'impact de la réalisation d'une voie verte sur la fréquentation touristique terrestre
..... (source Indigo, Navtech, CLC, 2008)





FAIRE DU CANAL DU MIDI UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT

Créer une voie verte le long du Canal du Midi (y compris les Rigoles, le Canal de Jonction et de la Robine) permet d'inclure le département de l'Aude dans un contexte interrégional de promotion et de développement de cet ouvrage inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité.

La continuité des voies vertes permet de donner aux touristes une perspective majeure pour faire du Sud-ouest de la France une destination accueillante. L'objectif est en effet à terme d'intégrer la Vélo Route européenne qui se préfigure de l'Atlantique à la Méditerranée.

Le Canal du Midi comprend dans l'Aude onze ports, qui servent de supports à une activité touristique fluviale importante.

Enfin, le Comité Départemental du Tourisme a fait du Canal du Midi un des piliers de sa politique d'accueil des personnes en situation de handicap, notamment en adhérant de manière volontariste aux actions de promotion et de sensibilisation autour de la charte "Destination pour tous".

LES ENJEUX MAJEURS

CONSERVER LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, pour cela travailler collectivement à l'émergence d'une culture commune de protection du Canal et de ses abords.

POSITIONNER LE CANAL DU MIDI COMME UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, AU MÊME TITRE que les sites du Pays Cathare, dans un contexte de durcissement des règles de protection qui ne peuvent remettre en cause la vocation touristique et donc de développement économique du Canal, un équilibre est donc à rechercher.

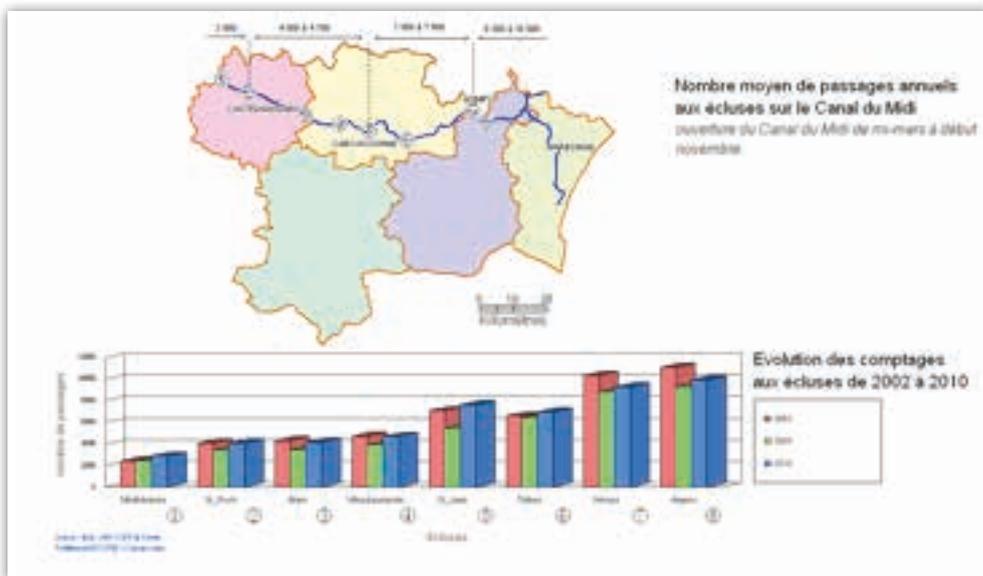
ANTICIPER LA POSSIBLE DÉSAFFECTATION DES TOURISTES EN LIEN AVEC LA MALADIE DU CHANCRE COLORÉ, SUR LES TRONÇONS DU CANAL DU MIDI IMPACTÉS et assurer une bonne répartition de la fréquentation sur la voie d'eau, notamment en maillant le linéaire d'équipements dédiés, particulièrement dans les ports.

DONNER AUX AUDOIS LES MOYENS DE SE RÉAPPROPRIER LE CANAL POUR QU'ILS EN DEVIENNENT LES AMBASSEURS : développement des usages de proximité, campagne de communication et de vulgarisation de son histoire, de ses atouts...

DÉVELOPPER, VALORISER ET FAVORISER L'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE DE LA LOCATION DE BATEAUX qui a un impact important sur l'économie locale, par des effets directs (chiffre d'affaire annuel du secteur de 4,3 M €) et induits (restauration, location de vélo, services connexes évalués à une dépense journalière moyenne de 62 € par touriste à vélo).

CONSOLIDER L'IDENTITÉ CANAL DU MIDI COMME PARTIE INTÉGRANTE DE L'IDENTITÉ DE L'AUDE en lien avec les départements et régions limitrophes.

..... Tourisme fluvial : comptage aux écluses,
..... Evolution 2002-2010



FAIRE DU CANAL DU MIDI UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES SITES en impliquant tous les acteurs concernés le long du linéaire et en proposant un aménagement et une valorisation des haltes historiques, la création de services adaptés et modernes, dans un contexte de sécurisation des investissements publics.

AFFIRMER FERMEMENT LA VOLONTÉ DES ACTEURS PUBLICS DE CONSERVER ET DE DÉVELOPPER UNE GESTION PUBLIQUE DES AMÉNAGEMENTS PRINCIPAUX NOTAMMENT LES PORTS ET LES SITES EMBLÉMATIQUES À FORT POTENTIEL PATRIMONIAL (PORTS, SYSTÈME D'ALIMENTATION...).



LES OBJECTIFS

PLANIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LA REPLANTATION DE LA VOIE VERTE, NÉCESSAIRE POUR CONSERVER LE CLASSEMENT PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET COMME IMPÉRATIF ENVIRONNEMENTAL. Le Canal du Midi, au sein des paysages de grandes plaines céréalières puis viticoles traversées, est un des axes majeurs de la trame verte et bleue. La contamination des platanes par le Chancre coloré est facteur de dépréciation de la qualité paysagère et patrimoniale du Canal. Il convient de mettre en œuvre le cahier de référence, "projet global de replantation et de restauration des alignements" adopté par la Commission nationale des Sites du 27 septembre 2012 afin de restaurer la voûte verte et plus globalement la qualité paysagère de cette trame verte et bleue.

DÉVELOPPER DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT permettant d'accroître la fréquentation de manière raisonnée : voies vertes, haltes, interconnexion avec les chemins de randonnées dans le cadre du Schéma départemental des itinéraires de randonnées ...

ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DU CANAL DU MIDI via son système d'alimentation et les barrages, notamment dans le contexte du changement climatique qui devra être anticipé afin de ne pas risquer des pénuries.

POSER LA QUESTION DU RETOUR D'UNE NAVIGABILITÉ À VOCATION ÉCONOMIQUE DU CANAL DU MIDI, notamment dans le contexte de développement de la plateforme portuaire de la Nouvelle en matière d'échanges internationaux sur les céréales : étudier la question d'une maîtrise d'ouvrage de VNF sur cette question.

PERMETTRE L'ÉQUILIBRE DANS LES USAGES NOTAMMENT POUR SÉCURISER LE RÔLE DU CANAL DU MIDI DANS LA POLITIQUE D'IRRIGATION AGRICOLE ET VITICOLE, notamment en assurant un partage concerté de l'eau : lâchers nécessaires à la navigation de plaisance, à l'activité des loueurs de bateaux en période estivale tout en n'obérant pas les masses disponibles pour les campagnes d'irrigation.

FAIRE DU CANAL DU MIDI UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT

CONCEVOIR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DYNAMIQUE AUTOUR DU CANAL afin d'assurer une collaboration entre les différents acteurs (Etat, VNF, collectivités locales), relais des différents usages (loisirs, gestion hydraulique, maintien des paysages, tourisme bleu, irrigation...).

TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES LA QUESTION DE LA NAVIGABILITÉ et de la qualité des eaux qui peuvent être entravées par un défaut d'entretien des fonds et des berges, que cela soit sur le Canal du Midi ou sur le Canal de la Robine.

CONSIDÉRER LE POINT ÉCONOMIQUE CONSÉQUENT DES USAGERS TERRESTRES DU CANAL (piétons, cyclistes, cavaliers...), et en assurer un accueil adéquat.

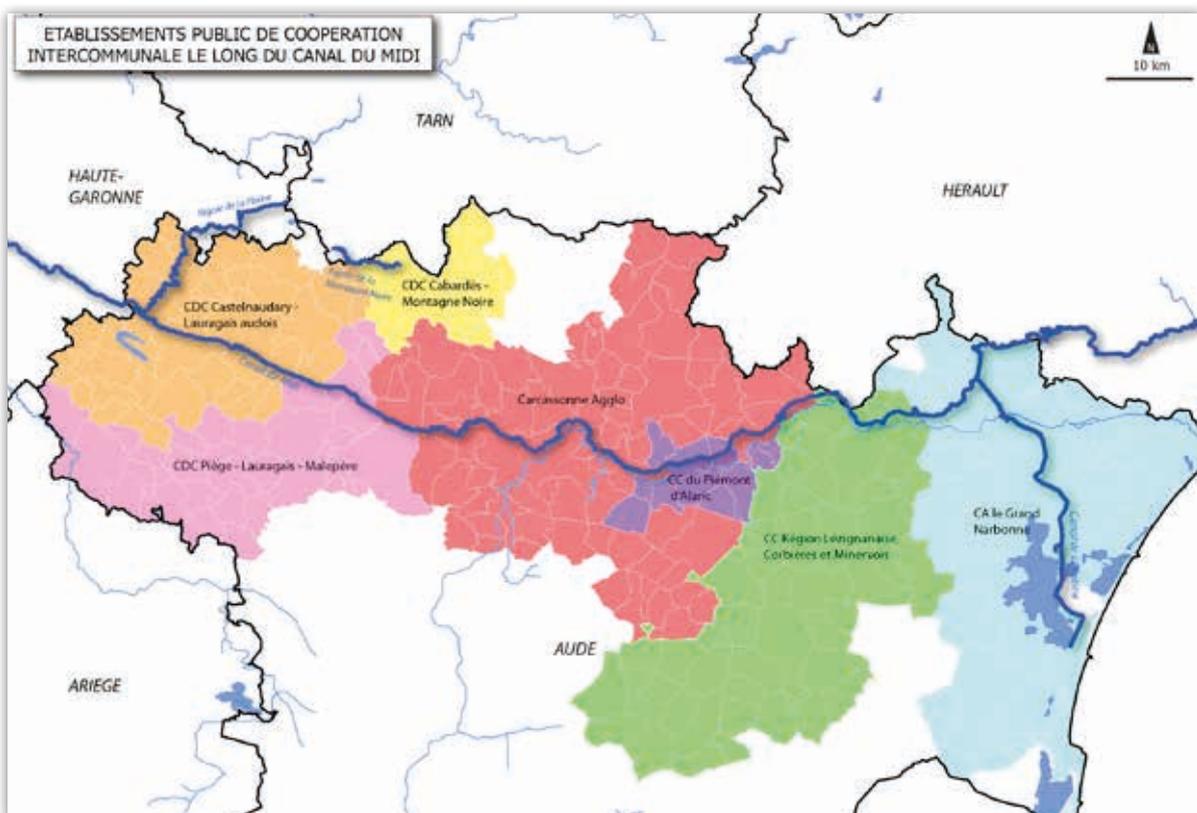
LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ÉLABORER UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU CANAL, en lien avec les autres dynamiques économique et touristique du département, notamment autour de la réalisation d'une voie verte articulée particulièrement avec la dorsale Canal/Montségur mais aussi les dynamiques régionale et interrégionale (Projet autour de Minerve, Charte d'aménagement et de développement du Canal, projet de V80 entre Bordeaux et la Méditerranée ...).

FAIRE DES ENGAGEMENTS FINANCIER ET TECHNIQUE des partenaires en direction de la valorisation du Canal du Midi et de la restauration paysagère de ce dernier, des moteurs d'une politique globale de développement économique, touristique et environnemental.

ADOPTER UNE POSITION COMMUNE DES COLLECTIVITÉS AUDOISES ET UN PARTENARIAT FINANCIER SUR LA REPLANTATION DES ARBRES D'ALIGNEMENT, en lien avec les autres partenaires (Etat, VNF, Régions et départements concernés).



LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Pilotage et financement de l'étude de faisabilité "Voie verte".
- Participation au financement des campagnes de replantation des arbres d'alignement du linéaire dans le cadre de la lutte contre le Chancre coloré.
- Mise en production dans les pépinières départementales de plants d'essences intercalaires et test des capacités d'adaptation de quelques essences jalons.
- Positionnement en tant que maître d'ouvrage de l'aménagement de la voie verte et de son entretien avec un cofinancement des intercommunalités le long du linéaire.

INTERCOMMUNALITÉS

- Participer à la politique de partenariat lancée le long du linéaire et à l'élaboration de la stratégie globale, notamment en mobilisant les acteurs socioprofessionnels.
- Participer au financement de l'aménagement de la voie verte et de son entretien en fonction du montant des travaux sur leur linéaire en partenariat avec le Conseil général, sous réserve de régler les problèmes de chevauchements de conventions de superposition, notamment quand elles sont déjà existantes pour d'autres usages.
- S'impliquer financièrement dans la politique de replantation le long du Canal du Midi.
- Développer des outils d'aménagement et de développement permettant d'accroître la fréquentation de manière raisonnée, notamment avec le projet d'aménagement du Grand Bassin à Castelnaudary qui vise à réaliser un ensemble d'infrastructures portuaires et d'aménagements urbains

CONSEIL RÉGIONAL

- Participer au programme d'abattage et de replantation, à hauteur de 1,5 millions/an (sous réserve des dépenses effectives).
- Inscrire la problématique de l'aménagement et de la valorisation du Canal du Midi dans les procédures contractuelles.

ETAT

- Définir les nouveaux contours de la gouvernance du Canal du Midi, notamment à travers la Charte Interrégionale qui peut devenir un premier outil pour mieux appréhender les objectifs et les moyens de cette gouvernance partagée.
- Piloter, en concertation avec l'ensemble des partenaires, la politique de replantation et en assurer une planification la plus pertinente possible eue égard aux contraintes biologiques (évolution du Chancre coloré).
- Assurer la mise en place et le suivi de la campagne de mobilisation des mécènes dans le cadre de la politique de replantation.

CLIDA

- Mobiliser les acteurs socioprofessionnels pour qu'ils soient des relais des politiques de promotion et de développement du Canal du Midi.
- Faire du Livre Blanc sur le Canal du Midi un outil de développement concerté.

VNF

- Assurer la gestion du Canal du Midi, de ses berges et de ses équipements, dans la transparence, notamment dans le contexte des renouvellements des Délégations de Service Public afin de sécuriser les investissements publics.
- Prendre en charge le pilotage financier et la maîtrise d'ouvrage de la replantation des arbres le long du Canal du Midi.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'entretien des berges et des ouvrages d'art du Canal du Midi dans un cadre prospectif sécurisé.



FAIRE DU CANAL DU MIDI UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT

CDT

- Impulser une politique de promotion et de communication des équipements et des services le long du Canal (ports, voies vertes, hébergements, services connexes...).
- Inscrire le linéaire du Canal du Midi dans le plan de Médiation Touristique Numérique du Département

- Participer au comité d'itinéraire du Canal des 2 Mers afin de réussir la mise en tourisme de la voie verte en lui conférant une dimension européenne
- Contourner l'écueil du risque de détérioration de l'image du Canal à la suite des abattages massifs en proposant une vision du Canal dans le long terme.

CAUE

- Poursuivre le travail conséquent engagé pour la préservation et la valorisation du Canal du Midi, notamment par l'accompagnement des élus riverains.

- Travailler à la bonne intégration des extensions urbaines en cohérence en termes de qualité avec ce patrimoine fragile et support à un tourisme culturel indispensable à la dynamique communale et territoriale.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 - 2014 :

- Etude de faisabilité de la voie verte.

2013-2033 :

- Arrachage des platanes et replantation des arbres.
- Réalisation de la voie verte.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

L'INGÉNIERIE :

Réalisation de l'étude sur la voie verte par le Conseil général cofinancée par les intercommunalités, VNF et l'Etat. Coût : 80 000 € HT.

L'INVESTISSEMENT COMPREND DEUX VOLETS :

- L'aménagement de la voie verte dont le montant est estimé à 25 millions d'euros, sur la base moyenne de 150 000 € / km de voie (y compris les aires d'accueil).
- La replantation des arbres dont le montant estimé à 200 M € sur 20 ans inclut l'abattage, la replantation et l'entretien sur cinq ans des plantations. Ce montant concerne l'intégralité du linéaire du Canal. Toutefois, 80% du linéaire se trouve en Région Languedoc-Roussillon et 70% se situe dans l'Aude.

LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVOIT À L'HEURE ACTUELLE LA RÉPARTITION SUIVANTE :

- 1/3 Etat
- 1/3 Mécénat
- 1/3 Collectivités Territoriales dont :
 - Région : sur la base d'une participation de 1,5 M € par an (selon dépenses effectives) ;
 - Reste à charge à parité entre le Département et des Intercommunalités 20,955 M €.

Il est proposé une répartition et une participation des intercommunalités situées le long du Canal au prorata du linéaire.



OBJECTIF 18

VALORISER LES SITES PATRIMONIAUX EMBLÉMATIQUES

LE CONTEXTE

Les ensembles monumentaux de Carcassonne et de Narbonne se trouvent reliés par le Canal du Midi et structurent l'axe Est-Ouest du département. Les sites-pôles du Pays Cathare constituent pour leur part un maillage patrimonial du territoire départemental qui ne demande qu'à être renforcé en s'appuyant sur les patrimoines archéologiques, religieux, militaires et civils plus diffus.

La notoriété de la Cité de Carcassonne inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1997 et de sa Bastide, la célébrité de Narbonne, fille de Rome, Ville d'art et d'Histoire, avec son ensemble : Clos de la Lombarde, rue du Pont des Marchands, Palais des Archevêques, Cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur, canal de la Robine, projet de Musée Régional de la Narbonne Antique, ... ne sont plus à démontrer. Le Canal du midi qui bénéficie aussi d'un classement à l'UNESCO et la volonté du Conseil général d'œuvrer à une inscription de tout ou partie des sites-pôles du Pays Cathare sont autant d'éléments qui contribuent et contribueront au développement d'un tourisme patrimonial de qualité.

Les deux pôles urbains et leurs communautés d'agglomérations, le pôle de compétence du linéaire du Canal et de ses abords, les sites-pôles et leurs intercommunalités plutôt rurales structurent le territoire départemental. Ils sont tout autant décideurs et acteurs que partenaires potentiels, tout autant outils de gestion que vecteurs de développement de ces patrimoines.

Le Conseil général, à travers le Programme Pays Cathare, initié il y a plus de 20 ans s'est donné pour ambition de structurer le développement des territoires, notamment les plus ruraux, à partir des ressources non délocalisables telles que le patrimoine emblématique (les Sites Pôles) et les produits ou services locaux de qualité (la marque "Le Pays Cathare®").

Les 19 sites pôles du Pays Cathare se situent dans un environnement naturel préservé. Ils constituent un des éléments majeurs de la destination touristique audoise et incarnent une identité qui permet de démarquer notre département de l'uniformisation touristique.

Le Département de l'Aude engage une nouvelle étape de sa politique de valorisation de ce patrimoine : "L'Acte II, demain le Pays Cathare".

Au delà des grands sites, le département dispose de nombreux autres patrimoines, plus singuliers, plus confidentiels qui sont complémentaires de cette offre patrimoniale.

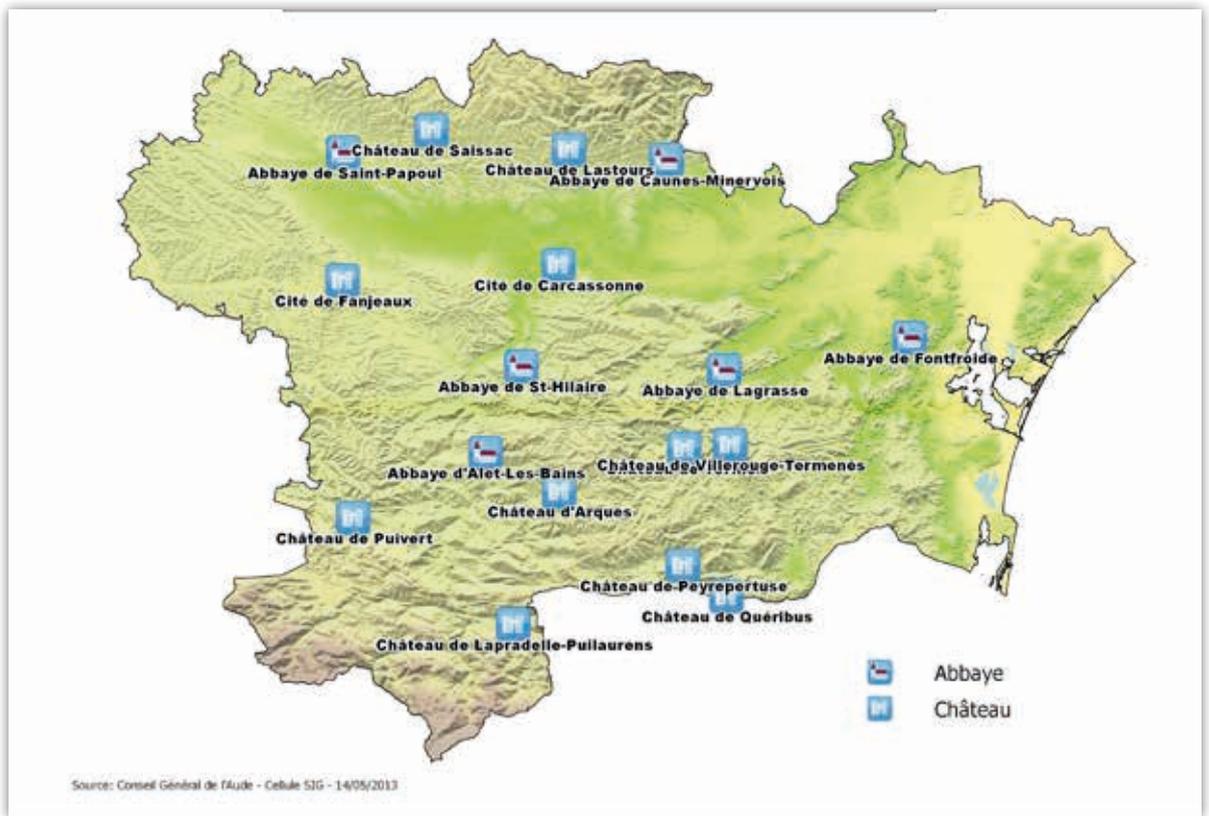
Le tissu patrimonial du département est particulièrement dense, il totalise 125 sites classés et 256 sites inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques.

Les sites patrimoniaux emblématiques sont nombreux et comptent :

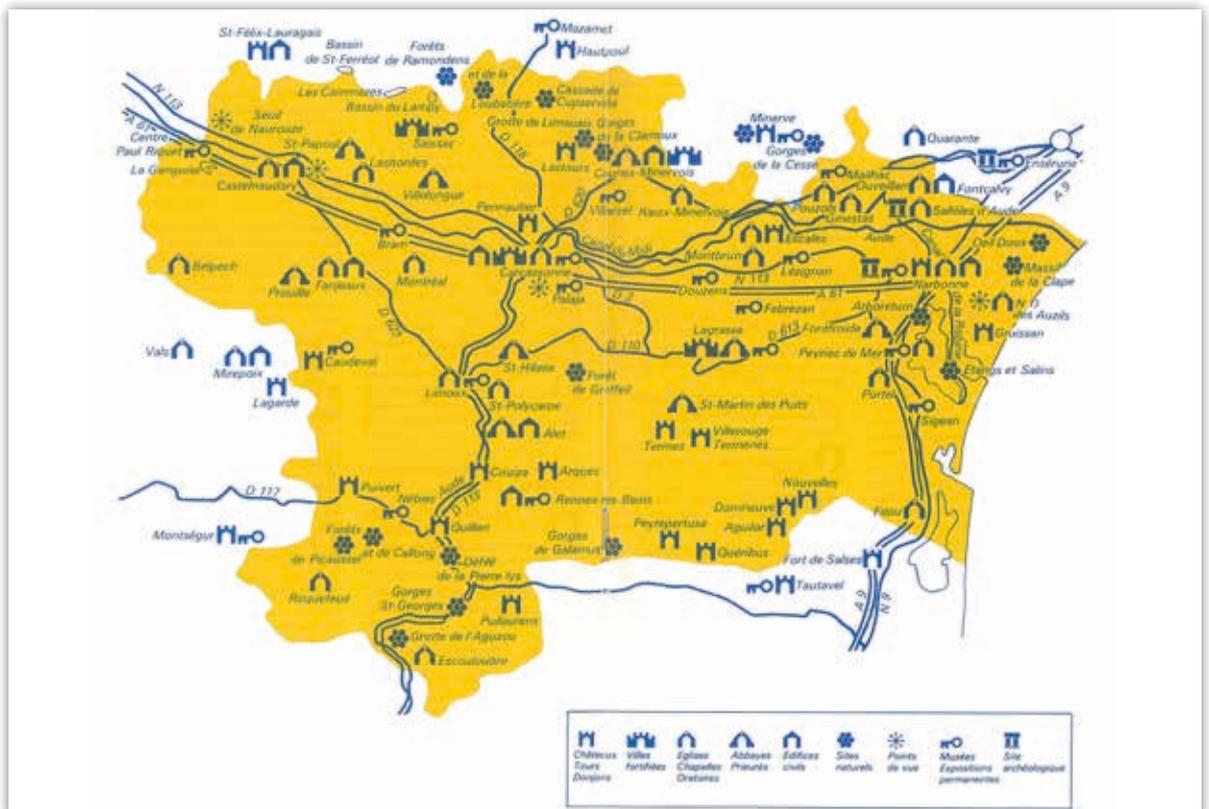
- Du patrimoine architectural civil : des châteaux, des folies du Languedoc viticole, des villages remarquables pour certains labellisés, et leurs halles, fontaines et lavoirs,
- Du patrimoine religieux : des abbayes médiévales, des cathédrales, églises ou chapelles, qu'elles soient pré-romanes, romanes ou de style gothique méridional,
- Des collections : conservées dans des musées,
- Des mégalithes et sites archéologiques in situ,
- Des lieux des fêtes traditionnelles profanes ou sacrées : carnaval de Limoux, fête de la Saint-Pierre à Gruissan.

Cette liste non exhaustive montre à quel point le patrimoine du département peut être complémentaire à la condition qu'il soit valorisé et ne reste pas dans l'ombre des grands "phares" mais soit au contraire éclairé par eux.

Les 19 sites Audois du Pays Cathare



Aude, Patrimoine culturel



LES ENJEUX MAJEURS

ENJEU IDENTITÉ/IMAGE. Romanité, Catharisme et Civilisation Médiévale Méridionale, Voies historiques, autant d'images patrimoniales et d'éléments identitaires qui pourraient être mis à profit pour compléter, enrichir la destination patrimoniale et la faire évoluer dans un environnement concurrentiel en développement permanent.

ENJEU DESTINATION. Vecteurs d'identité et d'attractivité de la destination Aude, l'enjeu porte sur la conservation et la valorisation des différents sites emblématiques pour en faire des moyens privilégiés de promotion de la culture et du patrimoine. La mise en valeur des richesses territoriales matérielles et immatérielles doit également permettre de préserver l'ensemble des sites et collections qui marquent le territoire. Promouvoir les ressources patrimoniales dans les dimensions identitaire, culturelle, pédagogique et éducative, tant en direction des visiteurs extérieurs qu'auprès des Audois, jeunes et moins jeunes, afin de susciter une appropriation ou une réappropriation.

ENJEU COMPLÉMENTARITÉ. Ces enjeux se cristallisent autour de lieux touristiques majeurs dont les flux de visiteurs doivent être gérés afin de recouvrer une qualité de l'accueil et d'assurer les équilibres physiques et paysagers, de déterminer une politique d'entretien et de gestion de grande qualité. La diffusion des flux de visiteurs vers les sites complémentaires, dans une démarche de solidarité intersites, pourrait générer une curiosité et une attractivité supplémentaire favorisant l'allongement des séjours touristiques (Ob. 15). Une véritable économie du patrimoine et de la connaissance est à développer, favorisant le maintien et la création d'emplois non délocalisables.

ENJEU ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES sur le territoire départemental par l'augmentation de la fréquentation touristique. Cet enjeu passe par l'allongement de la saison touristique et la réalisation d'un nouveau programme de mise en marché de l'offre patrimoniale et de ses produits et services. L'Aude Pays Cathare doit viser un rayonnement régional, national, européen voire international en s'inscrivant dans de nouvelles démarches partenariales.

LES OBJECTIFS

ASSURER LA PRÉSERVATION DES GRANDS PATRIMOINES pour leur valeur intrinsèque et en qualité de moteurs touristiques du département permettant de diffuser vers les autres patrimoines matériels et/ou immatériels (gastronomie, oenotourisme, occitan, marque pays cathare®, langue occitane, traditions orales, fêtes et traditions, Audois célèbres, lieux emblématiques).

INSCRIRE LE PAYS CATHARE DANS UNE TRIPLE AMBITION :

- Refonder la force du réseau des sites autour de valeurs partagées et d'un engagement commun, en lien avec la Marque Pays Cathare ;
- Replacer les sites pôles dans les dynamiques majeures de demain ;
- Actualiser les sites pour une attractivité et un rayonnement renforcé.

CLASSER LES SITES EMBLÉMATIQUES DU PAYS CATHARE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :

Le Conseil général de l'Aude a pris l'initiative de présenter une demande d'inscription des sites du Pays Cathare au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Conscient que ce projet nécessitera du temps et des efforts et qu'il convient de s'inscrire plutôt sur le long terme, le Département souhaite que la dynamique générée à travers cette démarche participe au rayonnement de ce patrimoine à un niveau international.

METTRE EN VALEUR OU RECONSTITUER VIRTUELLEMENT LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET/OU IMMATÉRIEL EN CRÉANT DES SYNERGIES AVEC LES GRANDS PATRIMOINES, en construisant par exemple des itinéraires à thèmes, en utilisant le panel d'outils numériques de découverte : 3D, réalité augmentée, visite virtuelle... d'autant plus évocateurs et appréciables, lorsqu'il ne subsiste plus ou tout au moins plus suffisamment de témoins matériels ... Les diverses sources documentaires, régulièrement enrichies, pourront nourrir ces actions de médiation de toutes formes et en constituer le contenu scientifique, pédagogique et culturel (Fiche Ob 9: Culture, sport et loisirs) attendu par les visiteurs.

VALORISER ET METTRE EN TOURISME L'ENSEMBLE DE CES PATRIMOINES POUR CONFORTER LA VOCATION DE DESTINATION DE TOURISME PATRIMONIAL ET CULTUREL DU DÉPARTEMENT.

Ainsi la mission solidaire du réseau des sites du Pays Cathare demeure l'organisation des synergies et des renvois de clientèle de site en site. L'objectif étant aussi de recouvrer des progressions de fréquentations moyennes annuelles de 8 % comme celles connues avant la crise de 2008. Actuellement, malgré la conjoncture, les sites patrimoniaux audois bénéficient malgré tout d'une progression de + 4.74% (CDT chiffres 2011).

FREQUENTATION DES SITES Audois

Source Observatoire du Tourisme Départemental de l'Aude

Thématiques	Evolution 2010 / 2011	Nombres de sites	Nombre d'entrées 2011
Châteaux	6,10%	10	824 430
Abbayes	12,80%	7	208 560
Musées	14,80%	12	402 660
Train touristique	-4,50%	1	17 710
Centres d'interprétations	-5,50%	8	117 530
Total Aude	4,74%	38	1 570 890

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

POUR SUIVRE LE PARTENARIAT ENGAGÉ SUR LA VALORISATION DES PATRIMOINES et des opérations comme l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne. Cette opération est portée par le Syndicat Mixte associant l'Etat, la ville, l'agglomération, le Conseil général et le Conseil régional, qui a engagé "une étude d'actualisation du schéma global de fonctionnement du site" afin d'obtenir l'aval de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages et de passer à la phase travaux. La ville fortifiée de Carcassonne a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1997 comme bien culturel. Les finalités de l'OGS sont :

- Déterminer une politique d'entretien et de gestion,
- Restaurer et assurer les équilibres physiques et paysagers,
- Permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement du territoire.

Ce travail partenarial pour valoriser le patrimoine se concrétise également autour du Canal du Midi (objectif 17).

RENFORCER LE TRAVAIL EN RÉSEAU AUTOUR DES SITES PATRIMONIAUX POUR DÉVELOPPER DES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES SITES. Les nouvelles technologies devraient en constituer un volet novateur notamment à travers l'e-patrimoine et ses applications : flash code, géo localisation des points d'intérêts, visites en ligne, compléments de contenus de visites par informations numériques ...

ASSURER L'INVENTAIRE ET LA CONSERVATION DES PATRIMOINES qui sont des opérations partenariales (Europe, Etat, collectivités, etc....). L'Inventaire du patrimoine culturel est en cours, mené par la Région Languedoc-Roussillon sur des thématiques précises programmées de façon pluriannuelle. L'opération de "Recensement du patrimoine culturel des communes de l'Aude" a été effectuée par le Département dans le cadre d'une convention avec l'Europe et l'Etat.

ORGANISER LA COORDINATION DES PARTENARIATS FINANCIERS afin que les co-financeurs (Etat, Région, Département) établissent une programmation annuelle harmonisée des subventions apportées aux maîtres d'ouvrages pour la préservation et la restauration des patrimoines.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

■ Poursuivre ses engagements techniques et financiers sur les opérations partenariales du type Canal du Midi, OGS, Sites-Pôles Pays Cathare et les autres patrimoines emblématiques ;

■ Renforcer l'attractivité des 19 Sites Pôles et leur organisation en réseau. La valorisation de l'offre patrimoniale et l'évolution de sa gouvernance doivent répondre à 3 objectifs :

- Refonder la force du réseau des sites autour de valeurs partagées, d'un engagement commun, d'un nouveau dispositif de gouvernance et d'une nouvelle relation entre le Conseil général et les sites pôles ;
- Replacer les sites pôles dans les dynamiques majeures (commerciales, marketing, technologiques...) et développer les partenariats stratégiques qui permettront d'offrir à cette démarche une nouvelle dimension économique ;
- Actualiser l'offre des sites pour une attractivité et un rayonnement renforcés, en tenant compte des spécificités de chacun.

■ Orienter le programme Pays Cathare sur des stratégies de modernité, d'ouverture et de performance économique.

Il devra permettre de mener des actions collectives sur le programme et le réseau :

- Le déploiement d'une signature Pays Cathare qui sera la marque de l'ambition et de la qualité des sites déclinée sur l'architecture, les aménagements, l'offre et l'accueil des visiteurs, l'identité et la signalétique ;
- La mise en œuvre d'une stratégie web de portail et d'outils de promotion collective cohérents avec ceux mis en œuvre au niveau départemental afin d'être visible sur les marchés touristiques et de générer des effets de levier ;
- Le renouvellement des offres sur et autour des sites qu'elles soient patrimoniales, culturelles ou touristiques et le recours généralisé aux outils de la médiation mais aussi à une véritable politique événementielle et culturelle.

Il accompagnera les sites sur un programme d'actions individuelles, site à site :

■ La mise en œuvre de plans pluriannuels et structurants d'amélioration de chaque site afin de hisser les sites-pôles à la hauteur de la qualité de leur monument et leur environnement.

■ L'actualisation de l'offre des sites passera par la mise en place d'un plan d'actions contractualisé dans une convention entre le Conseil général, l'intercommunalité et le propriétaire du Site avec pour projet de :

- Requalifier les aménagements et les espaces publics (sites, cheminements, villages) ;
- Enrichir l'offre et sa diffusion pour mieux répondre aux différents publics.

■ Poursuivre la dynamique générée par le projet de candidature Unesco des sites emblématiques du Pays Cathare : le Conseil général de l'Aude a pour ambition de piloter et présenter un dossier de candidature en vue du classement des sites du Pays Cathare sur la liste des Biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Ce projet visera à développer les synergies avec les deux sites audois d'ores et déjà classés. (Cité de Carcassonne et Canal du Midi).

■ Faire de l'abbaye de Lagrasse, propriété départementale, un site de référence du programme Pays Cathare et de la politique culturelle départementale, dans le domaine du livre et la pensée :

- Veiller à la conservation, à la restauration et à la valorisation patrimoniale du monument ;
- Organiser la politique d'ouverture au public de l'abbaye et développer la fréquentation du site ;
- Créer un centre d'interprétation de l'abbaye et définir un projet départemental autour du livre, de la lecture, de la pensée et du patrimoine écrit ;
- Promouvoir le rayonnement culturel et le développement du site.

■ Sauvegarder et valoriser les autres sites patrimoniaux emblématiques par la poursuite des interventions ponctuelles dans le cadre de partenariats habituels.

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

■ Assurer la préservation et la valorisation des sites qui se trouvent sur leur périmètre ou dont elles sont propriétaires dans le cadre de cofinancements ;

■ Poursuivre le partenariat technique et financier sur les grands sites de leur territoire ;

■ Participer financièrement au développement des sites, dans la mesure où les sites sont sur leur territoire.

CONSEIL RÉGIONAL

■ Poursuivre le partenariat technique et financier avec les collectivités audoises à travers les 19 sites du programme Pays Cathare, l'opération régionale de rayonnement et développement des sites patrimoniaux "les chemins de l'histoire", "Sud de France", et l'opération Grand Site de la Cité de Carcassonne ;

■ Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de Musée de la Romanité. Le futur Musée Régional de la Narbonne Antique qui a pour ambition de faire renaître la prestigieuse cité antique de Narbonne, patrimoine trop longtemps resté méconnu, viendra renforcer cette richesse patrimoniale. Il recevra, conservera et valorisera l'ensemble des collections antiques exceptionnelles soit 15 000 pièces de sculptures, mosaïques, peintures, parmi lesquelles deux points forts que sont les 1 400 éléments lapidaires remarquables et un ensemble de peintures murales, décors de riches maisons romaines, sans doute le plus riche de France.

ETAT (DRAC ET CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES)

■ Assurer la préservation et la conservation des monuments historiques ;

■ Participer au financement de la conservation et de la restauration des monuments historiques (intervention à hauteur de 40 à 50 % pour les monuments classés et 25 % pour les monuments inscrits) ;

■ Participer au projet de classement des sites du Pays Cathare au patrimoine Mondial de l'UNESCO ;

■ Participer financièrement à la mise en valeur des sites patrimoniaux.

CLIDA

■ Labellisation des produits et professionnels de la marque Pays Cathare®.

EUROPE

■ Partenaires financiers, réseaux internationaux, itinéraires culturels...

CDT

■ Conduire des actions de valorisation et promotion des patrimoines de la destination "Aude, Pays Cathare", en lien avec la promotion des grands patrimoines, les sites pôles Pays Cathare et les autres patrimoines emblématiques ;

■ Développer l'e-tourisme pour s'adapter à l'évolution des pratiques de préparation des séjours : guide de voyage électronique, prise en compte des communautés de jeunes voyageurs adeptes des outils Web 2.0.

ASSOCIATION DES SITES DU PAYS CATHARE INTÉGRÉE AU RÉSEAU

■ Participation de l'outil fédérateur aux actions de sensibilisation, de formation, d'échanges d'expériences, représentation des sites pôles et relais de la déclinaison des chantiers collectifs sur les sites pôles...

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

ABBAYE DE LAGRASSE

2013 :

- Etude muséographique.

2014 :

- Réalisation du centre d'interprétation.

2015 :

- Ouverture du centre d'interprétation au public.

OPÉRATION GRAND SITE CITÉ DE CARCASSONNE

2013 :

- Restitution de l'étude d'actualisation du schéma global de fonctionnement et passage du dossier en Commission supérieure des sites et paysages. L'étude définira des entités opérationnelles sur lesquelles seront déclinées des opérations d'aménagement : aires de stationnement cité, porte Narbonnaise, île, pont vieux, boulevards, port du canal.

2014 :

- Programmations des actions calage des partenariats financiers.

2015 :

- Premières réalisations.

MUSÉE DE LA ROMANITÉ

2013 :

- Finalisation du projet architectural.

2014 :

- Travaux de construction.

2016 :

- Ouverture au public.

ACTE II DU PAYS CATHARE

2013 :

- Restitution définitive de l'étude acte 2.

2014 :

- Evolution de la gouvernance et mise en place de nouveaux outils de pilotage, contractualisation avec les collectivités territoriales pour la réalisation des plans d'actions à venir.

CANDIDATURE UNESCO

2013 :

- Constitution du Comité scientifique.

2014 :

- Définition du périmètre de la candidature et de la valeur Universelle exceptionnelle de ces Biens.

2015 :

- Constitution technique du dossier de candidature à l'UNESCO.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

BUDGET SITES PÔLES :

Données budgétaires Conseil général 2013 :

- Investissement : 500 000 € /an.
- Fonctionnement : 294 000 €/an.

Participation des communes et intercommunalités. Participations financières du Conseil régional (20 à 30%) et de l'Etat sur les Monuments Historiques (40 à 50 %)

BUDGET UNESCO :

Un budget spécifique devra être dédié à la candidature UNESCO. Pour 2013 le budget prévu sur ce volet est de 40 000 € ce qui permettra de financer l'accompagnement du bureau d'étude en charge de l'animation du comité scientifique pour la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Cette candidature nécessitera à terme un partenariat financier élargi qui impliquera les communes, les intercommunalités, la Région, l'Etat et l'Europe.

BUDGET ABBAYE DE LAGRASSE :

Echelonné de 2013 à 2015. Conseil général maître d'ouvrage : montant prévisionnel de l'opération Centre d'interprétation : 3 775 750 € Ht. Participations financières du Conseil Régional (25%) et de l'Etat sur la partie Monuments Historiques (40 %).

BUDGET OPÉRATION GRAND SITE CITÉ DE CARCASSONNE :

- En fonctionnement : la contribution des membres (Ville et communauté d'agglomération de Carcassonne, Département, Région) : 50 000 € /an.
- En investissement : des clés de répartition seront déterminées en fonction des fiches actions définies par le schéma global. Pour mémoire : les Opérations de préfiguration du grand site portées par la ville : création de jardins extraordinaires sur l'île 450 000 €, étude de requalification paysagère du secteur du lycée Charlemagne 150 000 €, refonte de la signalétique touristique patrimoniale 400 000 €. Participation financière de l'Etat.

BUDGET MUSÉE DE LA ROMANITÉ :

Un Investissement de 44 M € porté par la Région et une politique régionale de valorisation de l'archéologie antique.

BUDGET CANAL DU MIDI :

Partenariat financier Département, Région, Etat et intercommunalités le long du linéaire du Canal du Midi (objectif 17).

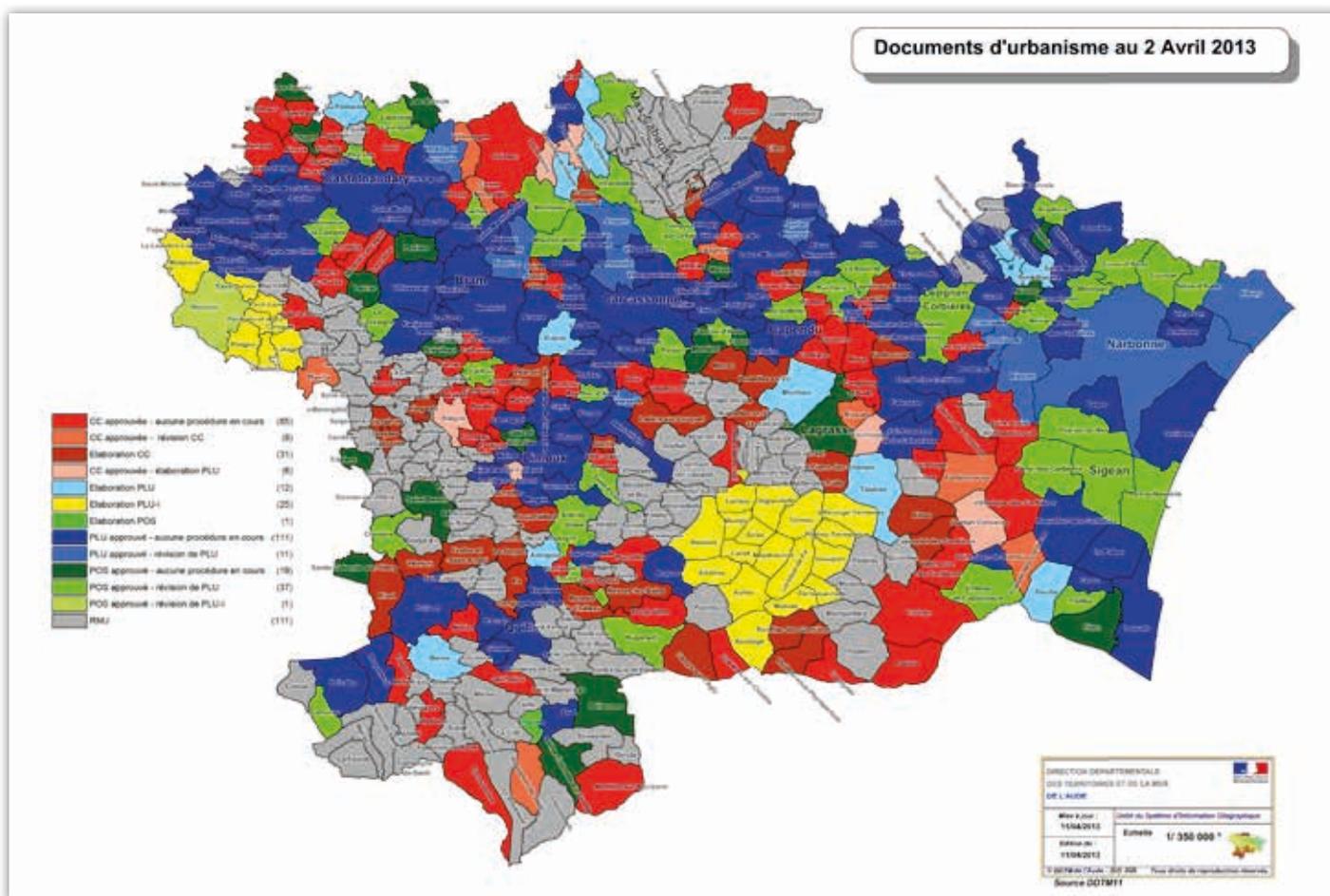
OBJECTIF 19

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PAYSAGÈRES

LE CONTEXTE

Les espaces agricoles et naturels représentent 93 % du territoire départemental et sont indissociables en termes de paysage, de biodiversité et de fonctionnalité. Ils constituent un patrimoine précieux et indispensable tant sur le plan économique qu'environnemental. Ils jouent un rôle majeur dans les paysages du département, et influent de ce fait sur son attractivité résidentielle et touristique. L'agriculture occupe

une place importante dans l'Aude en raison de son poids économique, culturel et territorial. En effet, l'agriculture constitue la seconde activité économique du département derrière le tourisme, elle contribue à hauteur de 7 % du PIB, elle représente directement 7% de l'emploi, soit 9 000 équivalents temps plein pour 7 300 exploitations.



Les espaces agricoles et naturels représentent également un réservoir foncier pour le développement urbain. En 2010, l'artificialisation ne représentait que 7 % de la surface du département mais elle avait progressé de 9 % depuis 2006. Durant cette période, 3 500 hectares ont été consommés pour accueillir 15 000 habitants supplémentaires, soit 2 300 m² par habitant. 88 % de cette consommation est prélevée sur les terres agricoles, souvent les meilleures.

Les projections démographiques de l'INSEE prévoient une augmentation de 100 000 habitants à l'horizon 2040, cette progression démographique aura des impacts importants sur les ressources foncières et paysagères si les tendances actuelles de consommation foncière perdurent.

Aujourd'hui, le département est couvert par quatre Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), document prescriptif de planification spatiale, qui devront entrer en révision prochainement pour être compatibles avec les lois "Grenelle" tout en s'appuyant sur les nouveaux périmètres des intercommunalités.

Dans un souci d'équilibre territorial et de cohérence d'aménagement, il semble important que l'ensemble du territoire départemental soit couvert par des SCoT et que leurs périmètres dépassent les nouvelles

limites intercommunales pour se caler sur celles des bassins de vie, notamment en zone rurale.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), déclinaison opérationnelle et territoriale des SCoT, est jusqu'à présent principalement communal. Il tend à évoluer vers l'échelon intercommunal.

A ce jour, 152 communes sont dotées d'un PLU et un PLUi est en cours d'élaboration mais un nombre encore important de communes ne dispose d'aucun document d'urbanisme ou seulement d'une carte communale.

Pour ce qui concerne les formes urbaines, le modèle dominant de développement des dernières années s'est appuyé sur la maison individuelle, sous forme de lotissements pavillonnaires avec pour effet un étalement urbain important.

Il y a donc nécessité de s'interroger sur les pratiques actuelles de planification, les questions du renouvellement urbain, de densification des pôles urbains, des formes urbaines des villes et des villages et de leurs impacts sur les relations sociales et les mobilités. Il en est de même pour ce qui concerne l'évolution des zones d'activité et de commerces.

LES ENJEUX MAJEURS

CONCILIER DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE AVEC LA PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS tant pour leur qualité paysagère et environnementale qui constitue un élément déterminant d'attractivité résidentielle et touristique que pour leur poids sur l'économie et le dynamisme du territoire rural audois.

ASSURER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE optimisant les stratégies de développement définies en partenariat et offrant aux populations locales et touristiques un cadre de vie favorable et confortable.

ASSURER UNE COHÉRENCE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT entre les différents bassins de vie et espaces du territoire départemental.

LES OBJECTIFS

UTILISER LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES OUTILS D'ÉVALUATION POUR ASSURER UNE GESTION DE L'ESPACE COHÉRENTE ET PÉRENNE

dans un souci de valorisation des activités et des espaces ruraux, d'économie de la ressource foncière, d'amélioration du cadre de vie des populations et d'optimisation des stratégies de développement :

- Inciter et accompagner la couverture complète du département par des SCOT à l'échelle des bassins de vie et des PLU intercommunaux ;
- Assurer la cohérence des orientations d'aménagement et des prescriptions des différents SCOT du département ;
- Mettre en place un outil de suivi de la consommation foncière.

METTRE EN PLACE DES STRATÉGIES FONCIÈRES EN LIEN AVEC L'EPFR ET LA SAFER POUR :

- Favoriser la réalisation des grands projets structurants retenus dans le SDADDT. (Cf. objectif aménagement routier LGV) avec une attention particulière sur la minimisation de l'impact des aménagements sur l'environnement et la réparation des éventuels dommages causés.
- Permettre aux collectivités de mener à bien leurs opérations d'aménagement urbain tout en cherchant à minimiser les effets négatifs sur les espaces agricoles.

MENER UNE RÉFLEXION SUR LES FORMES URBAINES, leur consommation d'espace et leur impact sur le lien social et les mobilités, pour aboutir à des propositions d'actions (en accompagnement des collectivités).

MINIMISER LES IMPACTS DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAINS OU EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES par des mesures compensatoires en direction des espaces agricoles et naturels.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

PLANIFICATION SPATIALE :

■ Définir une stratégie départementale partagée en matière de gestion de l'espace permettant de répondre aux grands enjeux de la politique d'aménagement du territoire à savoir notamment :

- Assurer le développement économique et la réalisation des projets structurants (cf. objectifs 1,16),
- Assurer le développement de l'habitat (cf. objectif 4),
- Garantir la préservation des espaces agricoles et naturels.

■ Sensibiliser les élus locaux et les acteurs à l'urbanisme durable et l'économie des ressources, aux nouvelles formes d'habitat, aux potentialités de renouvellement urbain dans le tissu existant.

■ Favoriser l'élaboration de documents d'urbanisme à une échelle stratégique : PLU intercommunaux, SCOT ruraux... et accompagner la révision des SCOT arrêtés pour leur mise en conformité avec le "Grenelle 2" et leur adaptation aux nouveaux périmètres communautaires.

■ Développer un observatoire foncier départemental

■ Favoriser les interconnexions et les échanges entre les structures chargées de l'élaboration des SCOT pour garantir une cohérence départementale d'aménagement s'insérant dans des cadres d'aménagement régionaux, nationaux, européens et mondiaux (ouverture sur la méditerranée notamment).

■ Etablir un cahier de recommandation départemental pour l'élaboration des documents d'urbanisme, afin de promouvoir une prise en compte approfondie des enjeux d'un développement économique équilibré et respectueux de l'environnement dans les diagnostics territoriaux.

■ Développer l'ingénierie pour les collectivités : cahier de recommandations départemental pour l'élaboration des documents d'urbanisme, guide des outils et acteurs de la maîtrise du foncier afin de faciliter les opérations portées par les collectivités : préemption, expropriation, bail emphytéotique, SAFER, EPFR..., mise en place d'outils de sensibilisation.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PAYSAGÈRES

PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS :

- Encourager l'élaboration de schémas des terres agricoles et espaces naturels dans le cadre de l'élaboration des documents de planification tels que ScoT et PLUI ou de manière volontaire et autonome (cf. objectifs 11 et 21).
- S'appuyer sur le travail de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) dans les espaces non couverts par un document d'urbanisme.
- Accompagner une politique foncière de type ceinture verte à vocation agricole (et notamment maraichère) afin de préserver les terres agricoles de la pression foncière et assurer une offre de produits de proximité aux populations locales.
- Mettre en œuvre les outils disponibles en matière de protection des terres agricoles :
 - Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) autour des pôles urbains et dans les territoires intermédiaires, à l'échelle intercommunale afin de maintenir les qualités paysagère et environnementale et de préserver les potentiels économiques agricoles,
 - Zone agricole protégée (ZAP) pour les productions agricoles remarquables.
- Intégrer dans les réflexions sur les espaces agricoles et naturels la question de la production d'énergie renouvelable.
- Mobiliser les outils d'aménagement foncier rural pour améliorer la fonctionnalité des espaces agricoles et naturels.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET PLANIFICATION URBAINE

- Participer à la mise en œuvre d'une stratégie départementale partagée en matière de gestion de l'espace permettant de répondre aux grands enjeux d'aménagement du territoire.
- Soutenir l'élaboration des SCoT en veillant à leur mise en cohérence avec le SDADDT.
- Participer activement au suivi des documents de planification en tant que Personne Publique Associée.

GESTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

- Accompagnement technique et financier des projets de schémas agricoles portés par les territoires, de manière directe ou indirecte dans le cadre des partenariats avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER.
- Participer aux travaux de la CDCEA ainsi qu'à la

démarche d'élaboration de l'observatoire foncier départemental.

- Définition d'une stratégie partagée permettant l'établissement de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains.
- Mobilisation des outils de protection et d'aménagement foncier :
 - Mise en œuvre d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier notamment dans le cadre des grandes infrastructures comme précisé dans l'objectif 1 en lien avec la stratégie "biodiversité" du CG 11,
 - Développement du dispositif de prise en charge des frais liés aux échanges d'immeubles ruraux en lien avec la SAFER et le CRPF (bourse foncière forestière),
 - Financement des travaux ruraux connexes aux aménagements fonciers,
 - Mise en œuvre avec l'Etat du dispositif "terres incultes" pour lutter contre les friches.

INTERCOMMUNALITÉS

- Participer à la mise en œuvre d'une stratégie départementale partagée en matière de gestion de l'espace permettant de répondre aux grands enjeux d'aménagement du territoire.
- Mise en œuvre de démarches de planification spatiale à une échelle stratégique et pertinente (SCoT, SCoT ruraux, PLUI, PDU).
- Mise en œuvre de stratégies foncières.
- Mise en place d'opérations exemplaires (formes urbaines innovantes et économes).
- Participation aux travaux de la CDCEA ainsi qu'à la démarche d'élaboration de l'observatoire foncier départemental.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PAYSAGÈRES

CONSEIL RÉGIONAL

- Appui à la mise en œuvre des SCoT.

ETAT

- Conseil et assistance technique pour l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Pilotage des travaux de la CDCEA, et de la démarche d'élaboration de l'observatoire foncier départemental.

CONSULAIRES ET CLIDA

- Participer à la mise en œuvre d'une stratégie départementale partagée en matière de gestion de l'espace permettant de répondre aux grands enjeux d'aménagement du territoire.
- Participation active en qualité de personnes publiques associées pour des approches sectorielles affiniées.

CAUE

- Accompagnement méthodologique, conseils, sensibilisation et formation des publics élus, professionnels ou particuliers et plus particulièrement des intercommunalités qui s'engagent dans une vision globale de leur territoire (SCoT ou PLU) en vue d'une déclinaison en PLU et des équipes municipales qui vont s'engager dans la rédaction d'un document d'urbanisme qui règlementera le développement de leur commune.
- Conseils, accompagnement méthodologique (très en amont) à la réflexion de projets et à l'élaboration de cahier des charges d'appel d'offre de professionnels pour la mise en œuvre (Habitat collectif, stratégies et planification urbaine, projets Environnementaux et paysager).
- Diffusion des projets exemplaires, références nationales, régionales ou locales, rôle d'interface entre projets et expériences territoriales locales.

PNR

- Promotion d'une gestion économe de l'espace visant la protection des espaces naturels et agricoles en contribuant à la définition et la mise en valeur d'opérations exemplaires de type nouvelles formes urbaines et en accompagnant les communes volontaires dans ces démarches.

SAFER

- Participation à l'élaboration de schémas agricoles et à la gestion des espaces agricoles et naturels pour concilier agriculture et environnement (participer aux compensations foncières agricoles et environnementales).
- Partenaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies foncières des collectivités. (Développer la veille foncière et l'observatoire foncier, assurer la médiation avec le monde agricole).

EPFR

- Partenaire dans la mise en œuvre des stratégies foncières des collectivités.



**PRÉSERVER
LES RESSOURCES
NATURELLES**



OBJECTIF 20

GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

LE CONTEXTE

En France comme dans les 27 autres pays membres de l'union européenne, les premiers plans de gestion des eaux encadrés par le droit communautaire de la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000, ont été approuvés à la fin de l'année 2009. Ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus pour 2015 ou 2021 en matière de "bon état des eaux". Les programmes de mesures (PDM) qui y sont associés sont les actions opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs des SDAGE au niveau de chaque Agence de Bassin.

Dans l'Aude, nous sommes concernés par le SDAGE Rhône-Méditerranée Corse et par le SDAGE Adour-Garonne ; cette année, nous rentrons en phase de révision et de concertation du public sur les futurs SDAGE et PDM à l'horizon 2016-2021.

Le SDAGE est opposable à l'ensemble des actes administratifs. Les actes réglementaires de l'État, de ses établissements publics et des collectivités doivent être compatibles à ses dispositions.

En parallèle, Le Pacte d'Istanbul, engagement international¹, a été adopté par le Conseil général de l'Aude le 16 décembre 2011, mais également par des communes ou intercommunalités audoises (Castelnaudary, Grand Narbonne,...). Il reconnaît l'importance de l'eau comme bien public et la nécessité de bien la gérer pour garantir un accès satisfaisant des populations à ce bien précieux. Il s'inscrit dans la continuité d'engagements régionaux (la Charte régionale Aqua 2020) et départementaux (ALDAE 2011 et stratégie pour l'Eau : Aldae 2015).

La gestion de la ressource en eau est une question cruciale pour le Département de l'Aude, dans un contexte de contraintes fortes liées :

- À l'augmentation des besoins en eau avec des pointes estivales très fortes du fait du doublement de la population alors que les ressources sont traditionnellement à leur minimum de production ;
- À la nécessité d'anticiper une évolution climatique qui risque d'accroître la fréquence et la gravité des épisodes de sécheresse et d'inondations ;
- Au besoin de préserver les ressources souterraines, les ressources de surface et les milieux aquatiques, parfois fragiles ou menacés, face aux pressions grandissantes en termes de prélèvements, de pollution, et d'usages variés ;
- Aux difficultés à gérer la grande dispersion des captages du fait du nombre des communes et en lien avec un fort attachement des populations aux sources locales ;
- Aux inégalités de répartition des ressources et des besoins en eau sur le territoire ;
- À l'obligation d'atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015/2021 qui pourrait entraîner de fortes pénalités pour l'Etat français en cas de non respect de la DCE ;
- À la nécessité d'accompagner les divers usages pour pérenniser l'accès à l'eau sans impacter les milieux en matière d'irrigation, de navigation...

¹ Engagement international proposant aux collectivités locales qui souhaitent adapter leurs infrastructures et leurs services d'eau aux nouveaux défis mondiaux du changement climatique, et de l'urbanisation croissante

Cette structure sera également la garante d'une réflexion à engager afin de tendre vers une uniformisation du prix de l'eau en assurant une forme de péréquation entre les ressources abondantes et celles plus fragiles, entre les ressources de surface et celles plus profondes, entre les ressources de qualité et celles à traiter. Elle pourra également faire le choix de privilégier certains modes de gestion en s'appuyant sur la future Agence Technique Départementale : accompagnement technique et financier des retours aux régies municipales ou intercommunales ou certains modes de tarification sociale (baisse du prix de la part fixe pour alléger la facture des plus modestes et inciter aux économies d'eau, tarification de la part fixe en fonction du profil de consommation,...).

DÉVELOPPER DURABLEMENT DES ACTIVITÉS LIÉES À L'EAU (AGRICULTURE, INDUSTRIE, LOISIRS, TRANSPORT...)

L'approche intégrée de la gestion des ressources en eau rend nécessaire la coordination de la gamme d'activités humaines qui créent des besoins en eau, qui déterminent les utilisations foncières et qui génèrent des produits de déchets connexes à l'eau. Elle tient compte des différents usages de l'eau et des équilibres physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes aquatiques. Ce principe reconnaît aussi la zone de captage ou le bassin fluvial comme l'unité logique et cohérente écologiquement pour la gestion des ressources en eau.

Cette approche s'articule nécessairement autour du triptyque suivant :

■ Economiser la ressource et mutualiser les réserves

Sans attendre et préjuger des résultats de l'étude sur les volumes prélevables conduite par le SMMAR qui permettra de mieux qualifier les zones en déséquilibre qualitatif, un certain nombre de pratiques et d'usages doivent être prioritaires. La volonté du monde agricole de développement de l'irrigation impliquera une réflexion préalable sur la connaissance des zones en déficit. Par ailleurs, du fait de la révision des autorisations de prélèvements qui interviendra par la suite, il conviendra de privilégier les solutions économes en eau avant d'envisager l'extension des réseaux d'irrigation. Les extensions de réseau d'irrigation sous pression seront réorientées vers les secteurs déjà équipés (réorganisation foncière), la reconversion des réseaux gravitaires en réseaux sous pression (Narbonnais et Lézignanais) sera privilégiée. Enfin, la mise en œuvre de systèmes de production adaptés au changement climatique et la modernisation du matériel agricole (dispositifs de goutte à goutte,..) seront prioritairement recherchés au même titre que la substitution des prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux (création de retenue).

Cette même étude sur la ressource a également un lien avec l'objectif 17 (Faire du Canal du Midi un axe majeur de développement) car VNF peut être considéré comme l'un des plus grands "consommateurs d'eau de l'Aude". La prise en compte des efforts de gestion à venir pour satisfaire aussi bien les usages liés à la navigation et au tourisme qu'aux activités agricoles, sera déterminante. Elle devra constituer le point de départ de la réflexion pour une adéquation entre les besoins futurs et les ressources actuelles. Un zoom territorial particulier sera réalisé sur le Canal de la Robine afin de mieux appréhender les usages et les volumes mobilisés.

En cohérence avec la politique régionale de l'eau, des ressources complémentaires ou de substitution pour sécuriser durablement l'approvisionnement en eau dans le cadre du projet Aqua Domitia seront mobilisées. Ce projet d'artère littorale a pour objectif de sécuriser l'approvisionnement de l'ouest de l'Hérault et de l'Aude, en prolongeant le réseau alimenté par l'eau du Rhône et en le connectant à ceux de l'Hérault, de l'Orb et de l'Aude. Pour gérer cette ressource additionnelle, l'Aude devra poursuivre le renforcement du potentiel de ses usines de potabilisation.

Enfin, et compte tenu de l'augmentation démographique, les besoins en eau seront toujours plus importants : ainsi on estime qu'en 2030 (+ 100.000 habitants permanents) la consommation supplémentaire sera de 6M m³ ce qui signifie qu'à rendement constant, l'Aude aura besoin de 10M m³ de ressources supplémentaires par an. Si l'on ajoute à cela les changements climatiques qui risquent d'accroître la fréquence et la gravité des épisodes de sécheresse (augmentation de température et diminution des précipitations), la question des gains de rendement des réseaux est donc fondamentale pour l'Aude. Le partenariat technique et financier proposé par les accords cadre Conseil général et Agence de l'Eau et la stratégie ALDAE 2015 visent un gain significatif de 5% à l'horizon 2015.

■ Protéger les milieux aquatiques

Les rivières, nappes d'eau souterraines, marais, lagunes, mer... et tous les milieux aquatiques, au sein d'un même bassin versant, dépendent étroitement les uns des autres. De la source alimentée par la pluie, à la fonte des neiges et des glaciers formant des rivières qui rejoignent la mer, tout est lié. Par exemple : la mer Méditerranée est l'ultime milieu récepteur des eaux du Rhône et des fleuves côtiers comme l'Aude. La qualité des rivières et des lagunes dépend étroitement des apports de leurs affluents et du ruissellement des eaux de leurs bassins versants. Les nappes d'eau souterraines qui accompagnent la rivière alimentent celle-ci en période de sécheresse. À l'inverse, c'est la rivière qui alimente ses nappes en période de crue ou de hautes eaux.

Par ailleurs, les milieux aquatiques fonctionnent de façon différente. Par exemple, les lagunes sont extrêmement sensibles aux pollutions, alors que la mer l'est plutôt moins. Les milieux aquatiques s'avèrent donc complexes à gérer : afin d'optimiser leurs capacités épuratoires mais aussi de réservoirs naturels et biologiques de ressources, il convient de restaurer la continuité écologique et de rétablir l'hydromorphologie. Il s'agira d'aménager des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique et notamment ceux classés sur la liste des "Ouvrages Grenelle", pour lesquels les travaux de restauration de la continuité écologique devaient être engagés avant fin 2012.

La préservation des milieux aquatiques passera également par le fait de :

- Promouvoir la réalisation de plans de désherbage au niveau des collectivités (les assister et les guider tout au long de la procédure : élaboration du CCTP, montage des dossiers de subvention, suivi du bureau d'étude, suivi des réunions,...) ;
- Aider les services techniques des routes, des collèges et des espaces verts à participer à cet effort (projet de plantations avec fourniture de plantes adaptées au climat, conseils et accompagnement pour le changement des pratiques horticoles, aide au montage de dossiers pour le financement des matériels alternatifs,...) ;
- Créer des haies et fournir des plants aux agriculteurs (pour limiter le lessivage d'engrais, de pesticides et favoriser la biodiversité, les auxiliaires des cultures) ;
- Développer les aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs.

DÉVELOPPER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES ET LES BONNES PRATIQUES

L'action de l'Observatoire Départemental de l'Eau est essentielle pour l'atteinte des enjeux et objectifs suivants :

- Avoir une vision d'ensemble et une connaissance parfaite de la problématique eau sur le territoire audois ;
- Échanger et partager les données sur l'eau :
 - Faciliter l'accès aux données et à l'expertise,
 - Rendre accessibles les informations les plus représentatives et les plus significatives,

- Permettre l'exploitation de ces données face aux enjeux territoriaux,
- Permettre une concertation permanente entre les différents acteurs,
- Apporter un soutien aux partenaires par la mise à disposition et la diffusion de données.

■ Informer et sensibiliser les publics, à tout moment, de l'état des connaissances en matière de gestion de la ressource en eau et les sensibiliser aux bonnes pratiques (réunions publiques, journée départementale de l'environnement, journée de la biodiversité, interventions scolaires, articles de presse...)

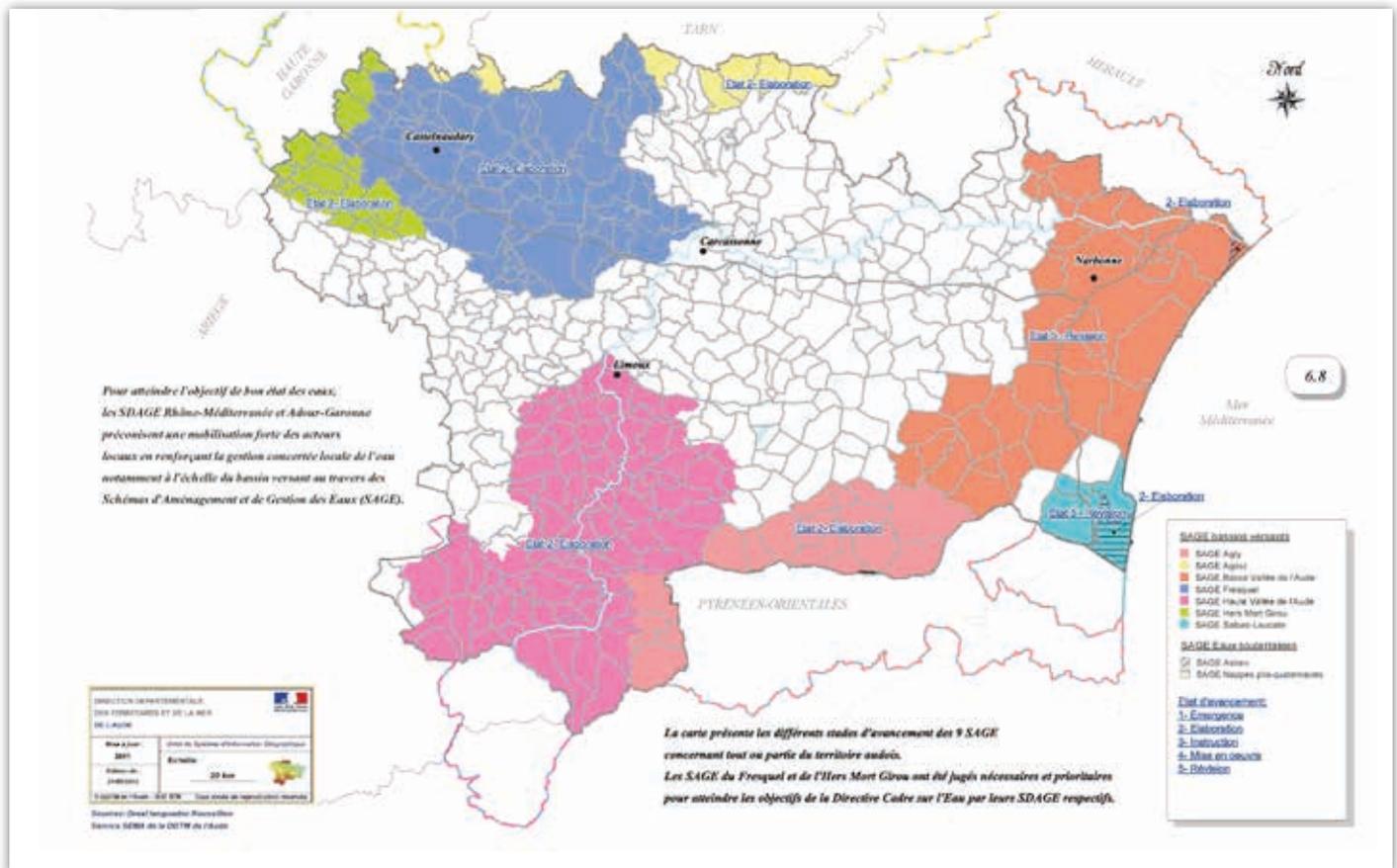
■ Faciliter le suivi des politiques départementales et apporter une aide à la décision politique en matière de gestion de la ressource en eau ;

■ Connecter les divers schémas et plans relatifs à la ressource du territoire : schéma départemental de l'eau potable (SDAEP), schéma départemental d'élimination des sous produits de l'assainissement, suivi qualité des cours d'eau, plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), schéma des ENS/Zones Humides, trames vertes et bleues...

A partir de ces données, il s'agira de travailler en direction de tous les publics (élus, particuliers, professionnels) et d'avoir une attitude exemplaire au sein de chaque collectivité en accompagnant, formant, informant et en développant des actions de sensibilisation des habitants.

Bien entendu, les territoires pertinents sont ceux des parlements de l'Eau, c'est-à-dire des Commissions Locales de l'Eau au sein des territoires, engagées dans une démarche de SAGE. Parce que la gestion de l'eau est la porte d'entrée de la gouvernance territoriale, il convient de souligner la structuration de l'Aude à travers l'ensemble des syndicats de bassins versants qui couvrent aujourd'hui l'intégralité du territoire départemental.

Carte : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : périmètre et état d'avancement (Atlas départemental des territoires de l'Aude, DDTM Aude, Juillet 2012)



LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

UNE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE NÉCESSITERA :

- La structuration des acteurs de la production et de la grande adduction à des échelles cohérentes de territoires. La coordination des différents acteurs sera effectuée à travers un partenariat entre le Conseil général et une structure de coordination à créer dans le cadre de la démarche ALDAE 2015. Elle permettra d'engager un regroupement des acteurs et le développement d'une vision stratégique sur les bassins où il n'existe pas de syndicat de production (Corbières et Haute Vallée), pour garantir à tous les Audois l'accès à une ressource. La solidarité départementale pourra s'exercer entre les secteurs en déficit structurel, ou à fort besoin en sécurisation et les secteurs excédentaires sur la base d'un prix le plus unitaire possible. Aussi, le déploiement d'une stratégie de renforcement des capacités de potabilisa-

tion des grandes unités desservant le département est un enjeu fort de cette politique. Avec l'interconnexion des systèmes Orb et Rhône, le Département de l'Aude accompagne la Région et son concessionnaire pour la réalisation du programme Aqua Domitia, qui permettra de sécuriser définitivement les besoins en eau du littoral et de l'arrière-pays du Minervois ;

- Un solide partenariat financier, entre le Conseil général et les Agences de l'Eau, réaffirmé dans le cadre de leur 10ème programme qui prévoit des modalités d'aides spécifiques pour les communes rurales. Il s'agira entre autre, d'inciter les communes à réhabiliter leurs ouvrages vétustes et à adopter une programmation de leurs travaux de sécurisation conforme au schéma départemental de sécurisation en eau potable à l'horizon 2030 et dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage intercommunale ;

- L'amélioration de la connaissance des ressources en eaux souterraines encore méconnues afin de dégager leur potentialité et leur vulnérabilité et de les réserver à un usage exclusif pour l'eau potable (AEP) ;

- Une meilleure articulation entre les documents d'urbanisme et les SAGE afin de les rendre plus efficaces comme les outils de planification et d'aménagement du territoire.

ECONOMISER LES RESSOURCES EN EAU :

- Améliorer les rendements et moderniser les réseaux AEP en référence à une gestion patrimoniale, avec réalisation des inventaires du patrimoine et actualisation des schémas directeurs ;

- Engager un travail de pédagogie pour éduquer l'ensemble des usagers à une consommation raisonnée de l'eau (citoyens, vacanciers, agriculteurs, entreprises, ...) ;

- Promouvoir des outils de pilotage et de gestion des services publics de l'eau : observatoire départemental de l'eau, réseaux de suivi des ressources, ...

- Disposer d'un service public d'assistance technique performant et pouvant proposer des actions d'ingénierie et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (projet de création d'une Agence Technique Départementale à l'horizon 2014) ;

- Améliorer la connaissance du besoin réel de chaque utilisateur.

CONSERVER UNE BONNE QUALITÉ DE L'EAU :

- Poursuivre la protection réglementaire des périmètres de protection des captages, et les aires d'alimentation des captages prioritaires ;

- Engager des actions de sensibilisation, pour la réduction de l'emploi des produits pesticides ;

- Adopter les solutions de gestion et de traitement conformes au schéma départemental de gestion des sous-produits de l'assainissement ;

- Privilégier l'épandage agricole des boues des Stations d'Épuration (STEP), et la valorisation des produits issus des STEP à l'exemple de Irri Alt Eau mis en œuvre par l'INRA et dans le cadre de produits normés dont la traçabilité est garantie ;

- Favoriser l'émergence des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

- Restaurer les zones humides dans leurs fonctionnalités écologiques de préservation de la ressource et rétablir une bonne hydromorphologie des cours d'eau, afin d'améliorer leurs fonctionnalités, et en particulier celles d'auto-épuration.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

Conformément à sa délibération du 22 octobre 2012 et à son règlement des aides dans le domaine de l'eau et de l'environnement, le Conseil général s'engage à :

- Contribuer à apporter de l'eau à tous les Audois :

Sachant que 10 nouvelles personnes s'installent chaque jour dans l'Aude : d'ici 2030, ce sont donc 6 millions de mètres cube supplémentaires qu'il faudra trouver pour répondre à ces besoins. Il sera nécessaire de les mobiliser, de les transporter et de les traiter dans des ouvrages efficaces et correctement dimensionnés.

Les 176 communes audoises qui n'appartiennent encore à aucune intercommunalité de l'eau devront donc mettre en synergie leurs moyens pour s'adapter à ces évolutions.

Le Plan Climat Energie Territorial devra tracer des pistes d'atténuation des effets du changement climatique et présenter des solutions pour lutter contre la précarité liée à la charge financière de la satisfaction des besoins primaires en eau des populations les plus défavorisées.

- Garantir durablement l'accès à une ressource de qualité :

Le Conseil général assistera les communes pour leur permettre de réaliser l'inventaire de leurs réseaux, pour protéger leur captage, pour lutter contre les pollutions diffuses et pour améliorer les procédés de traitement de l'eau potable.

Grâce au produit de la Taxe d'Aménagement, le Département réalisera des plans de gestion et accompagnera financièrement la préservation de nouvelles zones humides qu'il a placées en haut de sa hiérarchisation (lagunes qui sont des zones tampons entre notre façade maritime et nos cours d'eau, tourbières qui favorisent le stockage de réserves en eau et têtes de bassins versants dont l'impact sur la qualité de l'eau est avéré).

- Economiser l'eau et Sécuriser les réserves :

Le Conseil général vise des réductions de 5% sur les consommations domestiques d'ici 2030, de 10% sur les consommations publiques et sur la consommation de ses services et bâtiments sur la même période.

En améliorant les rendements des réseaux des communes et en visant notamment un taux de renouvellement proche de la moyenne nationale (alors qu'il est de 5 fois inférieur à celui-ci actuellement), le CG permettra de dégager de nouvelles potentialités et de soulager certains milieux soumis à de fortes pressions et à un risque de détérioration.

L'agriculture sera également aidée pour participer à cet effort général en améliorant ses dispositifs d'irrigation (réseaux sous pression en remplacement de réseaux gravitaires, etc...) et en développant des réseaux permettant de lutter contre le stress hydrique des vignes et les effets du changement climatique.

Le stockage de l'eau hivernale excédentaire sera privilégié aux prélèvements directs dans les milieux surtout déficitaires et en période d'étiage. La mutualisation des ressources stockées sera recherchée autant que possible à travers des structures de gestion collectives. Pour les secteurs du territoire mobilisant des ressources en eau exogènes, le Département s'engage à participer au financement des interconnexions audoises, indispensables à la sécurisation de ces besoins, inscrites au sein du projet Aqua Domitia, expression d'une solidarité régionale et interbassins (délibération du Département du 31 janvier 2011 ratifiant le protocole d'accord tripartite CG11/BRL/Région sur le financement des travaux engagés dans le cadre du projet Aqua Domitia).

INTERCOMMUNALITÉS

- Mettre en œuvre une programmation technique et financière compatible avec le schéma AEP.
- Travailler dans un premier temps au transfert des compétences à une échelle intercommunale, notam-

ETAT ET AGENCES DE L'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau, et sa déclinaison au niveau des bassins avec les SDAGE, demande d'atteindre le bon état des masses d'eau en 2015, avec des possibilités de report sous conditions particulières en 2021 et 2027.

A partir de l'identification des enjeux liés à l'eau par bassins versants ou masses d'eau, ils déclinent pour l'ensemble du territoire départemental, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs au travers d'actions concrètes, définies et réalisées en partenariat avec les acteurs locaux, au sein notamment du Comité Départemental de l'Eau de l'Aude.

Les actions identifiées dans le plan d'actions stratégique de la MISE, pour les années 2012-2015, couvrent un large champ d'intervention. Les principales mesures mises en œuvre sont présentées ci-après par grandes thématiques :

- Rétablir et garantir l'équilibre quantitatif entre les ressources disponibles et les usages avec la mise en œuvre de mesures de gestion et de partage des ressources disponibles entre les différents usages dans le cadre de commissions de travail notamment dans les zones présentant un déséquilibre quantitatif chronique (Zones de Répartition des Eaux et zones en déficit quantitatif du SDAGE) et avec la gestion des épisodes exceptionnels de sécheresse, dans le cadre du Comité de Gestion de l'Eau.

- Développer la solidarité et partager les connaissances :

La mise en réseau des acteurs de l'eau, l'implication dans les circuits de formation spécialisée et la recherche et développement seront des atouts pour conserver un savoir hydraulique performant et ouvert vers l'avenir. Cette compétence sera présentée aux plus jeunes et aux étudiants afin de les sensibiliser à la richesse de ce bien et à sa fragilité.

La solidarité entre nos habitants sera renforcée par l'abondement de fonds sociaux pour prévenir les impayés de factures et par une réflexion avec les exploitants des services d'eau pour tendre vers une juste tarification de l'eau.

Enfin, le Département avec les Agences de l'Eau participera à créer des synergies financières pour venir en appui à des projets structurants de coopération décentralisée.

ment au niveau des EPCI à fiscalité propre et dans un second temps, participer à une étude en vue d'une adhésion à une structure départementale au titre de la compétence production / sécurisation par interconnexion de l'eau.

- Protéger et garantir la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable des populations avec la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable pour la sécurité sanitaire des eaux brutes vis à vis des pollutions accidentelles ; la protection des aires d'alimentation des captages prioritaires vis à vis des pollutions diffuses ; la sauvegarde des ressources souterraines stratégiques à l'alimentation en eau potable.

- Lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses afin de garantir une eau de qualité pour les usages avec la mise en conformité des stations d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées afin d'améliorer la qualité des eaux traitées rejetées dans les cours d'eau ; la réduction de la pollution par les phytosanitaires et les nitrates par une maîtrise de leur utilisation et la limitation du transfert vers les cours d'eau et les nappes.

- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau pour retrouver des milieux vivants de qualité avec l'aménagement des obstacles (barrages et seuils) à la migration des espèces aquatiques notamment en anticipant sur les futurs classements des cours d'eau ; le relèvement des débits réservés des obstacles (barrages et seuils) à l'écoulement afin de garantir un débit suffisant pour la vie aquatique ; la protection des zones humides au travers de programmes d'actions pour la préservation et la restauration de ces milieux humides.

CLIDA

Recueil des besoins actuels et projetés des entreprises et accompagnement sur les dispositifs permettant d'optimiser les besoins des structures économiques.

SMMAR

- Proposer des solutions de gestion quantitative afin de rétablir et garantir un accès équilibré à la ressource.
- Appuyer réglementairement la gestion quantitative dans le cadre de l'élaboration des SAGE.
- Appui technique aux collectivités ou politiques sur la sur la problématique gestion quantitative.
- Assistance technique et maîtrise d'ouvrage des syndicats adhérents sur la problématique continuité écologique.
- Participation à l'élaboration de la liste de classement des cours d'eau.

PNR

Sur son territoire d'intervention, le PNR contribue au suivi de la qualité de l'eau en lien avec les réseaux nationaux et régionaux. Il participe aux démarches de gestion concertée de l'eau et d'amélioration du fonctionnement hydrologique des étangs visant notamment la protection des zones humides.

Il concourt à la diffusion des connaissances sur les ressources en eau et milieux aquatiques et conduit des opérations de sensibilisation à la gestion économe de l'eau en direction des particuliers et des professionnels de l'agriculture.

AUTRES MOBILISATIONS

Carcassonne Agglo : Carcassonne Agglo s'est engagée dans une démarche de préservation de l'eau et des milieux aquatiques à travers un Accord Cadre de coopération signé en janvier 2012 en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'Etat, le Département et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières et a adopté le Pacte d'Istanbul pour l'eau en mars 2012. Carcassonne Agglo a, de plus, mis en place une tarification différenciée sur l'eau et l'assainissement pour inciter aux économies d'eau.

Grand Narbonne : met déjà en œuvre la plupart des actions préconisées dans cette fiche et cherche à garantir durablement l'accès à une ressource, à améliorer les rendements par la réalisation de réhabilitation des réseaux, à travailler sur une harmonisation des prix de l'eau au niveau du territoire et avec un mode de gestion en régie, à lutter contre les pollutions ponctuelles, à sécuriser l'alimentation en eau de chaque commune et à disposer d'une assistance technique performante.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013-2015 :

- Développer une gestion concertée et intégrée de l'eau.

2015 :

- Garantir durablement l'accès à une ressource de qualité.
- Economiser la ressource et mutualiser les réserves.
- Développer et partager les connaissances et les bonnes pratiques.
- Economiser la ressource et mutualiser les réserves.
- Développer et partager les connaissances et les bonnes pratiques.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

DATES PRÉVISIONNELLES DE MISE EN EAU ET COÛTS ESTIMÉS DU PROJET AQUA DOMITIA

ETUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES :

Echéances fixées pour 2012 avec un montant estimé à 2 M€ avec une participation du Conseil général de l'Aude de 250 k€.

MAILLON SUD :

Surdimensionnement amont de l'adducteur à Fabrègues, lié au transfert de volumes supplémentaires pour le Département de l'Aude. L'échéance prévue est 2015 et le montant est estimé à 54 M€ avec une participation du Conseil général de l'Aude de 1 000 k€.

MAILLON LITTORAL AUDOIS :

Doublement de l'adducteur actuel desservant la station de potabilisation de Puech de Labade pour renforcer en eau brute (Orb et/ou Rhône à terme). L'échéance prévue est 2015 et le montant est estimé à 8 M€ avec une participation du Conseil général de l'Aude de 4 000k€.

MAILLON MINERVOIS :

Interconnexions et extension de la concession hydraulique régionale autour de la réserve de Jouarres (Etudes pré-opérationnelles et schémas engagés fin 2012). L'échéance prévue est > 2018 et le montant est estimé entre 3 et 6 M€ avec une participation du Conseil général de l'Aude attendue entre 1 400 k€ et 4 000 k€.

MAILLON NORD MONTPELLIER :

Interconnexions et extension de la concession hydraulique régionale autour de Montpellier. L'échéance prévue est 2015 et le montant est estimé à 50 M€.

MAILLON VAL D'HÉRAULT ET BITERROIS :

Maillons successifs d'extension de la concession avec interconnexion des systèmes Orb et Rhône (réalisation conditionnée par une défaillance du système Orb). L'échéance prévue est > 2018 et le montant est estimé à 77 M€ avec une participation du Conseil général de l'Aude de 4 000 k€.

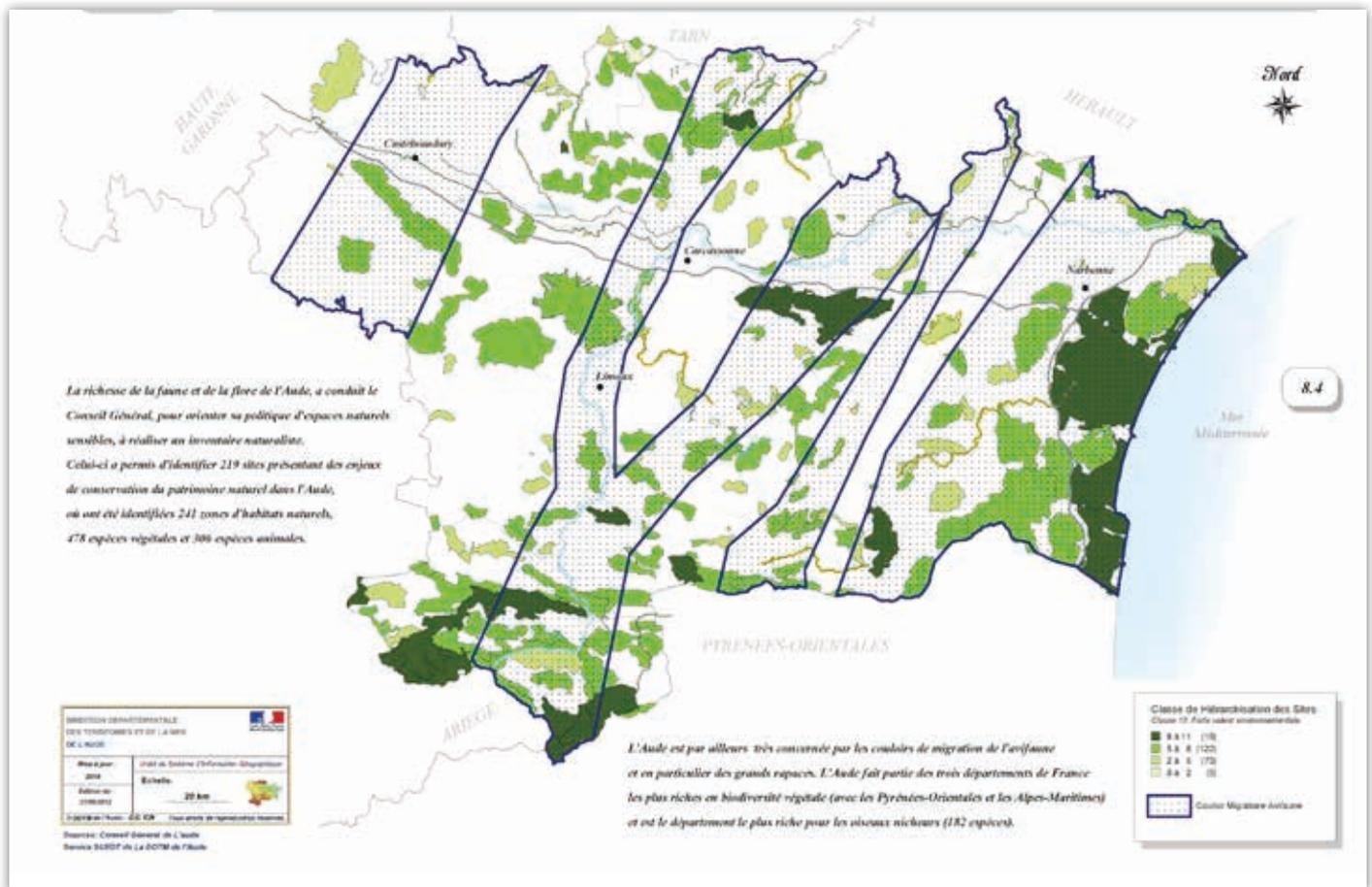
Echéances	Opérations	Montant estimé	Participation CG11 attendue
2012	Etudes pré-opérationnelles	2 M d'€	250 K d'€
2015	Maillon Sud Surdimensionnement amont de l'adducteur à Fabrègues, lié au transfert de volumes supplémentaires pour le Département de l'Aude.	54 M d'€	1 000 K d'€
2015	Maillon Littoral Audois Doublement de l'adducteur actuel desservant la station de potabilisation de Puech de Labade pour renforcer en eau brute (Orb et/ou Rhône à terme).	8 M d'€	4 000 k d'€
> 2018	Maillon Minervois Interconnexions et extension de la concession hydraulique régionale autour de la réserve de Jouarres. Etudes pré-opérationnelles et schémas engagés fin 2012	3 à 6 M d'€	1 400 k d'€ A 4 000 k d'€
2015	Maillon Nord Montpellier Interconnexions et extension de la concession hydraulique régionale autour de Montpellier.	50 M d'€	Pas de participation CG11
> 2018	Maillon Val d'Hérault et Biterrois Maillons successifs d'extension de la concession avec Interconnexion des systèmes Orb et Rhône (réalisation conditionnée par une défaillance du système Orb)	77 M d'€	4 000 k d'€

L'Aude figure ainsi parmi les trois départements les plus riches en biodiversité végétale (avec les Pyrénées-Orientales et les Alpes-Maritimes). Il est le département le plus riche de France métropolitaine pour ce qui concerne les oiseaux nicheurs.

Compte tenu de ces richesses, le Conseil général de l'Aude, dans la continuité du Grenelle de l'Environnement, a développé une stratégie départementale pour la biodiversité. Cette dernière, adoptée lors de la session du 22 octobre 2012, mobilise tant des compétences que des moyens financiers. Elle vise à fédérer les énergies afin d'aboutir à des actions concrètes au cœur des territoires.

Les dispositifs de connaissance et de mise en valeur de la biodiversité sont aujourd'hui correctement déployés pour préserver les espèces ou les biotopes les plus importants et les plus sensibles. En particulier, le Conseil général conduit des actions de préservation des milieux naturels depuis les années 80 à travers la mobilisation de la taxe d'aménagement et par la mise en œuvre du droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Espaces Naturels Sensibles et grands couloirs de migration (Atlas départemental de l'Aude, DDTM de l'Aude, 2012)



Au-delà des mesures de préservation, certains acteurs territoriaux ont intégré ces richesses territoriales dans leur stratégie de développement, voire les ont mises au cœur de leur démarche. C'est le cas du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise qui, en plus de ses actions de protection et de mise en valeur de ses richesses naturelles et du Littoral, constitue un

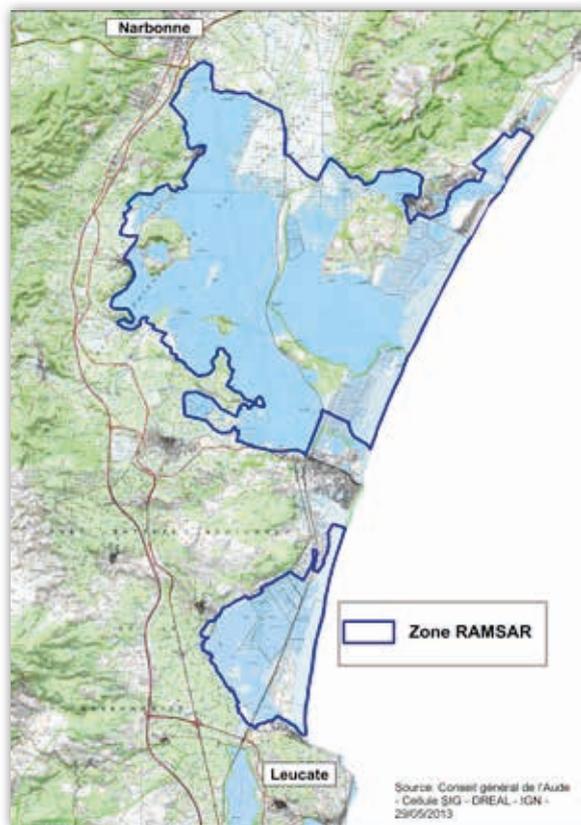
lieu d'expérimentation et d'exemplarité en matière de gestion intégrée des ressources naturelles. C'est également le cas de l'EPTB SMMAR qui porte une réflexion globale à l'échelle du bassin versant au travers de plans de gestion pluriannuels sur diverses thématiques (Zones humides, ripisylve, géomorphologie...).

LES ENJEUX MAJEURS

Les enjeux majeurs reposent sur l'optimisation de la gestion, la sensibilisation et la reconnaissance de l'importance du patrimoine naturel audois afin d'engager des actions concrètes de valorisation et de communication sur ces richesses naturelles. Pour celles qui sont bien préservées, l'appropriation de ces richesses constitue un chantier en tant que tel, tant au niveau de acteurs économiques, agricoles, viticoles, touristiques ou territoriaux, qu'au niveau du grand public.

Enfin, l'Aude possède une façade littorale remarquable par son classement pour les étangs et lagunes, en RAMSAR -zones humides d'intérêt international- mais aussi par la présence du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion au sud. La mise en œuvre du programme d'actions pour le milieu marin de la Méditerranée occidentale, à travers ses quatre objectifs, à l'horizon 2020 est également un enjeu fort qui intéressera notre département (préservation de la biodiversité marine, prévention et lutte contre les pollutions marines et les déchets en mer).

Par ailleurs, un des enjeux majeurs est de concilier l'ensemble des activités sur le département (industrie, agriculture) et l'aménagement du territoire. Les travaux portés par les différentes collectivités permettent de restaurer les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques tout en conservant des activités économiques nécessaires au développement durable du territoire.



LES OBJECTIFS

POUR SUIVRE LES ACTIONS DE GESTION ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LES RAPPROCHER DES PRÉCONISATIONS DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000, ET TOUT PARTICULIÈREMENT DES ACTIONS DE PROTECTION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES.

RENFORCER LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DANS LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE POUR FAIRE DE CES RICHESSES UN POTENTIEL OU UN AVANTAGE CONCURRENTIEL DE DÉVELOPPEMENT.

VALORISER LA RICHESSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS CE QUI FONDE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES AUDOIS.

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE, MAIS AUSSI FAVORISER L'IMPLANTATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS UNE LOGIQUE DE SAUVEGARDE DES PAYSAGES.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ŒUVRER COLLECTIVEMENT POUR UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ CENTRÉE SUR L'HOMME ET SES ACTIVITÉS :

- Soutien à la mise en valeur des ENS, aux équipements et aux actions d'accueil du public sur les ENS, en lien avec les gestionnaires de sites, dont les intercommunalités ;
- Soutien aux actions de préservation de la biodiversité en mobilisant les cadres d'intervention en vigueur ;
- Meilleure visibilité et soutien aux actions du PNR de la Narbonnaise, pour valoriser sa dimension "territoire d'innovation et d'exemplarité" ;
- Sensibilisation dans les écoles, auprès du grand public et des touristes ;
- Identification dans le cadre des SCOT d'une trame verte et bleue pour y fixer des prescriptions homogènes sur l'ensemble du territoire, selon le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours d'élaboration ;
- Soutien au projet de PNR "Corbières – Fenouillèdes" ;
- Collaboration auprès des maîtres d'ouvrages compétents en matière de gestion des hydro systèmes.
- Œuvrer à la protection des milieux aquatiques : Les orientations fondamentales n° 2 et 5 du SDAGE Rhône Méditerranée engagent les collectivités dans une démarche de non dégradation des milieux aquatiques, et visent l'objectif environnemental d'amélioration de la qualité de ces milieux. Elles prônent les actions menées en termes de lutte contre les pollutions des milieux aquatiques, et la poursuite de l'objectif de préservation de la biodiversité et de la santé humaine : si des avancées sont notables en terme de connaissance et de méthode en matière de pollution par les substances dangereuses, il est aujourd'hui urgent d'engager des actions pour réduire ces pollutions qui concernent de nombreux secteurs : industriels, artisanaux, collectivités, etc. ; en effet, la pollution des eaux (superficielles et souterraines) par les pesticides, risque de conduire un certain nombre de masses d'eau à ne pas atteindre le bon état en 2015.

Certains milieux (et usages associés) sont particulièrement sensibles aux pollutions et doivent faire l'objet de plans d'actions renforcés pour reconquérir leur qualité : cours d'eau à débit faible et subissant une forte pression, bassins eutrophisés, zones de baignade ou secteurs littoraux conchylicoles ...

FAIRE DE NOTRE RICHESSE NATURELLE UN ATOUT ÉCONOMIQUE :

- Amplifier l'implication du monde agricole dans les actions de préservation de l'environnement en promouvant les bonnes pratiques et plus spécifiquement l'agriculture biologique (cf. objectif 14 : accompagner les mutations de l'agriculture et plus particulièrement de la viticulture) ;
- Encourager la valorisation des richesses naturelles dans l'image et la promotion des productions agricoles : produits de la Marque Pays Cathare, définition d'un "plus" "environnement" pour les vins audois et autres produits du terroir avec signe de qualité. (cf. objectif 18 : renforcer la destination Aude Pays Cathare) ;
- Valoriser les richesses naturelles dans la stratégie de promotion économique et touristique en les traduisant en facteur d'attractivité et d'image valorisante pour les entreprises et en s'appuyant sur les orientations du PDESI ;
- Donner au PNR de la Narbonnaise une dimension de territoire d'excellence et d'expérimentation des savoir-faire en matière de développement durable et d'environnement.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel dans les propriétés départementales en le rendant accessible.
- Connaître et sauvegarder le patrimoine naturel remarquable.
- Veiller à la non-dégradation des milieux aquatiques par la mise en œuvre de démarches de sensibilisation à la réduction des pesticides (PAPPH), et les actions de suivi conduites par l'Observatoire Départemental de l'Eau, à travers son réseau de mesure tant au niveau des réservoirs biologiques que sur les masses d'eau ayant retrouvé un bon état écologique. Ce réseau permet également d'identifier de nouvelles sources de pollution, et de mesurer les bénéfices des actions engagées sur les masses d'eau dégradées.
- Protéger les zones humides pour préserver la ressource en eau.
- Soutenir les outils de développement local.
- Promouvoir les espaces naturels dans l'aménagement du territoire.
- Lutter contre les plantes et la faune invasives, prévenir d'autres infestations.
- Restaurer des espaces naturels et leurs fonctionnalités écologiques dégradées par l'activité humaine.
- Agir pour le développement de l'éducation à l'environnement et la découverte des milieux naturels (Agenda 21 des collèges, programme ENSEMBLE ...).
- Renforcer l'offre touristique par l'ouverture des espaces naturels adaptée à une fréquentation soutenable (par exemple soutien à la création et à l'entretien d'espaces et sites de pleine nature)
- Poursuivre les actions de gestion et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles et les rapprocher des préconisations des documents d'objectifs Natura 2000

INTERCOMMUNALITÉS

- Mise en valeur de sites naturels sous responsabilité des intercommunalités ou communes (exemple de l'observatoire des vautours de Bugarach en projet pour 2014 mené par la Communauté des Communes du Pays de Couiza).
- Création et entretien de sentiers de randonnée.
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les ENS en direction des scolaires, du grand public et des touristes.
- Concernant les intercommunalités impliquées dans le projet de PNR "Corbières - Fenouillèdes" : portage des études préalables et discussions avec la Région.
- Œuvrer à la restauration et la revalorisation de zones humides et des cours d'eau afin de lutter contre les pollutions.

CONSEIL RÉGIONAL

- Intervention sur certains ENS notamment dans le cadre de la convention tripartite : Région /Conservatoire du Littoral / Conseil général.
- Développement d'une politique de labellisation et de reconnaissance de territoires à fort potentiel environnemental, à travers sa politique des Parcs Naturels Régionaux et celle des Réserves Naturelles Régionales.
- La Région s'est vue confier par le législateur la compétence d'élaboration des schémas régionaux de Cohérence Ecologique, dans une démarche concertée visant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques et à définir une "trame verte et bleue" sur notre territoire. Bien que ce document ne soit pas à l'heure actuelle réalisé, il sera un outil essentiel à harmoniser avec notre Stratégie départementale pour la biodiversité.

ÉTAT

Les engagements élevés de l'État sur le réseau Natura 2000 visent à préserver les espaces naturels en lien avec les activités humaines. Les soutiens financiers de l'État à ces activités bénéfiques sont compris dans le Règlement de Développement Rural avec un cofinancement européen du FEADER pour : le soutien à l'animation des sites par les collectivités,

l'acquisition de connaissances naturalistes (élaboration de DOCOB), les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales. La poursuite de ces soutiens est prévue dans le cadre du futur programme FEADER 2014-2020.

CLIDA

■ Intégration des richesses naturelles dans les actions de promotion du territoire ou des productions (image de qualité, environnement sain...).

■ Accompagner une politique de création d'activités économiques en lien avec le patrimoine naturel.

CDT

■ Elaboration et édition fin 2012 d'une plaquette intitulée "Nature et Environnement" destinée à tous les prestataires (offices de tourisme, tour-opérateurs ...).

■ Création en 2013 d'une base de données recensant tous les sites naturels visitables et / ou aménagés dans l'Aude pour ensuite les diffuser dans différents médias : sites

Internet, documents papier, flash code sur les panneaux pédagogiques présents en espaces naturels L'objectif est de permettre aux internautes et possesseurs de Smartphones (50 % des téléphones portables en France) de consulter, à n'importe quel moment et endroit, le potentiel de visites touristiques d'espaces naturels audois et les manifestations qui y sont organisées.

SMMAR

■ Renforcer le lien entre aménagement du territoire et gestion des milieux naturels.

■ Restaurer – Créer des hydro systèmes.

■ Communiquer – Vulgariser autour du fonctionnement des milieux aquatiques.

■ Lier la gestion des écosystèmes aquatiques et lutter contre les inondations.

EPFR

■ Participation à des acquisitions foncières en vue de la préservation des espaces agricoles et naturels remarquables.

SAFER

■ Participer à l'élaboration de schémas agricoles et à la gestion des espaces agricoles et naturels pour concilier

agriculture et environnement (participer aux compensations foncières agricoles et environnementales).

PNR

■ Sur son territoire d'intervention, le PNR contribue aux politiques régionales et départementales de préservation et de valorisation des espaces naturels. Il

participe à l'amélioration de la connaissance de ces milieux.

CAUE

■ Accompagner les communes qui le sollicitent.

■ Organiser des cycles de formation, sensibilisation avec des intercommunalités qui souhaiteraient avoir cette réflexion.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le calendrier opérationnel sera défini en 2013. La session du 22 octobre 2012 a adopté les grands enjeux et ambitions de la politique en faveur de la biodiversité. Il conviendra, en 2013, de décliner cette stratégie en enjeux opérationnels et en actions prioritaires pour notre territoire.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

La stratégie départementale pour la biodiversité est financée sur la recette de la Taxe d'Aménagement. La recette varie avec le taux de construction annuel mais elle se situe autour de 1.8M d'euros ces dernières années.

S'agissant d'une recette grevée d'affectation, il est possible de reporter les enveloppes annuelles non consommées pour répondre à de nouveaux enjeux ou engager des opérations d'envergure exceptionnelle ; ce sera le cas en 2013, avec une autorisation de programme de 1.3 M d'euros pour les premiers travaux sur les ouvrages d'art de l'ancienne voie-ferrée du Canal à Montségur.

OBJECTIF 22

ASSURER LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS AU REGARD DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

LE CONTEXTE

Plus de trente ans après la directive du 15 juillet 1975 qui posait les bases réglementaires de la gestion des déchets en Europe, l'Union Européenne a adopté en novembre 2008 une nouvelle directive qui a été transposée en droit national par les Etats membres.

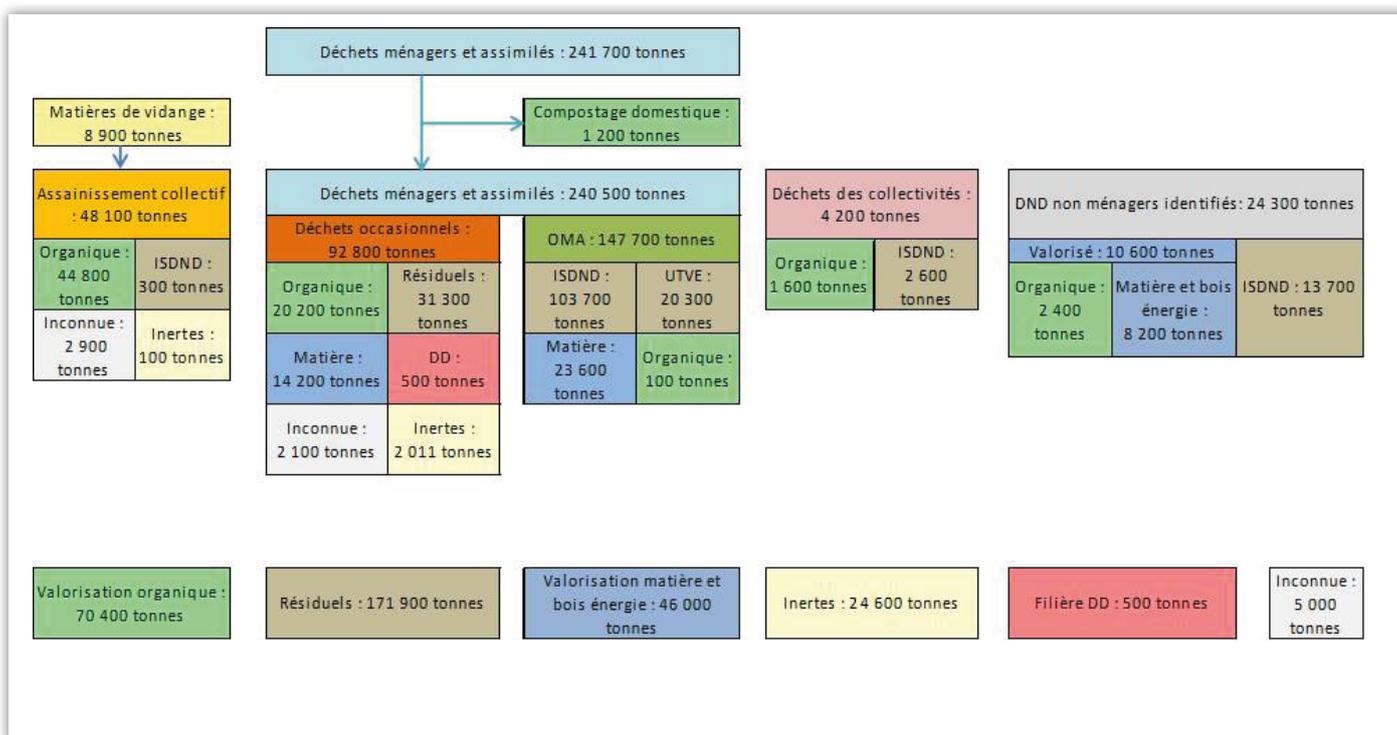
Décret d'application du Grenelle 2, mais aussi transposition de cette directive-cadre sur les déchets, le décret du 11 juillet 2011 porte une grande ambition : améliorer la gestion des déchets en France. La distinction des déchets selon leur dangerosité et non plus leur origine est consacrée au plan réglementaire. Il instaure également une nouvelle hiérarchie dans les modes de traitement et le tri des bio-déchets. Quant aux plans de gestion des déchets, il adapte la partie réglementaire du Code de l'Environnement et précise que ces plans sont composés d'un état des lieux, d'un programme de prévention et d'une planification de la gestion des déchets. Enfin, il prévoit la création, dans chaque département, des plans

de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

L'organisation du Département de l'Aude en matière de collecte et traitement des déchets des ménages est dans une phase de mutation qui se traduit notamment par la création de COVALDEM 11, syndicat de traitement et de collecte à la carte couvrant près des 2/3 du territoire départemental.

Il convient de noter que si la population audoise permanente concernée par le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux est de 349 000 habitants, une forte population touristique représentant un peu moins de l'équivalent annuel de 50 000 habitants impacte fortement les organisations à mettre en œuvre et les objectifs à atteindre.

Le synoptique suivant traduit la situation quantitative de la production des déchets non dangereux dans l'Aude.



LES ENJEUX MAJEURS

DOTER L'AUDE D'OUTILS DE PLANIFICATION DES DÉCHETS DE TOUS TYPES

L'enjeu majeur consiste à doter l'Aude d'outils de planifications de tous les types de déchets non dangereux, conformes à la réglementation, opérationnels et pragmatiques et reconnus par l'ensemble des acteurs des filières de collectes et de traitement.

LIMITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS DANS L'AUDE

Il s'agit de limiter l'augmentation de la production des déchets dans un contexte d'accroissement de la population audoise et de prévenir tous les risques de pollutions liés à une mauvaise gestion et/ou traitement des déchets afin de conserver une image qualitative en termes de richesses de nos milieux naturels.

LES OBJECTIFS

ELABORER UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX.

ELABORER LE PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU BTP.

FAVORISER LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI DES DÉCHETS DE TOUS TYPES.

INFLÉCHIR LA COURBE DE PRODUCTION DES DÉCHETS ET INCITER LES DÉMARCHES DE PRÉVENTION de la production des déchets en soutenant les collectivités compétentes.

DISPOSER DE CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION et qui intègrent les évolutions démographiques à moyen et long terme.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

ORGANISER LA GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX :

- Confirmer le choix départemental de la filière trivalorisation-enfouissement ;
- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Optimiser les services de collecte en termes de fréquences de passage, de mode et de valorisation ;
- Se doter d'objectifs de tri à la fois ambitieux, réalistes et applicables par l'ensemble des Audois ;
- Tendre vers une juste tarification du service public en accompagnant les collectivités vers une facturation progressive, liée au volume (ou poids) des déchets quotidiens produits par les ménages.

RÉSORBER LES DÉCHARGES SAUVAGES : en premier lieu celles qui présentent un risque accru pour l'environnement (cours d'eau et nappes souterraines) et les espaces naturels (risque incendies) (cf Objectif 24 : Prévenir les risques majeurs).

TRAITER L'ENSEMBLE DE NOS DÉCHETS NON DANGEREUX SUR NOTRE TERRITOIRE :

- Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume pour ne pas impacter notre bilan des gaz à effets de serre ;
- Organiser l'élimination des déchets non dangereux à l'échelle du territoire ;
- Développer un réseau de centres de stockage permettant la prise en compte spécifique des déchets professionnels, notamment ceux du bâtiment et des travaux publics ;
- Favoriser l'accès des professionnels aux sites gérés par les structures publiques (notamment accès des professionnels dans les déchetteries moyennant paiement).

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Elaborer et animer le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) et le Plan des déchets du BTP ;
 - Animer un partenariat technique et financier avec l'ADEME permettant aux collectivités de se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre des plans départementaux ;
 - Suivre les expérimentations des plans locaux de prévention, de développement de la redevance incitative,...
 - Favoriser la valorisation et le réemploi des déchets : soutien et accompagnement sur des projets économiques (économie circulaire / écologie industrielle) et sur l'économie sociale et solidaire ;
 - Adapter notre règlement des aides dans le domaine des déchets en fonction de plusieurs objectifs :
- Favoriser la cohérence des décisions en matière de gestion des déchets au niveau technique, économique et environnemental ;
 - Accélérer par l'aide financière, la prévention de la production des déchets et la modernisation de leur gestion ;
 - Susciter ou prendre des initiatives nécessaires à l'accompagnement de cette politique en matière d'information et de sensibilisation de tous les Audois (opérations foyers témoins, collègues témoins,...) ;
 - Coordonner et rendre plus lisibles les soutiens et les incitations publiques.
- Animer un observatoire départemental des déchets et évaluer annuellement l'application des objectifs du PPGDND.

INTERCOMMUNALITÉS

- Animer les plans locaux de prévention des déchets ;
- Poursuivre la mise en place du compostage individuel ou collectif ;
- Créer des ressourceries ;
- Organiser le transport et le traitement des déchets audois ;
- Résorber les décharges sauvages (sur la base du recensement départemental) pour les intercommunalités dotées de la compétence ;
- Optimiser la couverture et les objectifs de collecte des déchetteries ;
- Optimiser et uniformiser par type de secteurs (urbains, ruraux, périurbains) les divers modes de collecte ;
- Sensibiliser et dynamiser le tri et le réemploi.

CONSULAIRES ET CLIDA

- Prévenir le suremballage et sensibiliser leurs adhérents à la réduction des Déchets Industriels et Banaux (DIB) ;
- Appuyer la mise en place d'activités de valorisation des déchets, de filières spécifiques ou démarches d'écologie industrielle et accompagner les entreprises concernées ;
- Animer le plan BTP en direction des entreprises, accompagner des stratégies de valorisation de ces déchets.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Evaluation du gisement des déchets non dangereux audois et approfondissement du choix du scénario.
- Réalisation du schéma des sous-produits de l'assainissement.
- Lancement du schéma BTP.

2014 :

- Adoption du PPGDND après enquête publique et mise en œuvre des principales actions :
 - Renforcer la réduction à la source des déchets de 5kgs/an/hab. pendant 5 ans,
 - Développer le recyclage matière et organique,
 - Réduire les quantités partant en incinération et en stockage.
- Adoption du plan des déchets issus du BTP.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

CONSEIL GÉNÉRAL ET ADEME : environ 700 k€ chacun sur 2012/2013.

Dans ce contexte, l'Aude dispose d'un potentiel significatif en matière d'énergies renouvelables dans les différentes filières : éolienne, solaire, bois-énergie, géothermique, hydraulique ...

LA FILIÈRE ÉOLIENNE AUDOISE :

Le département dispose d'un potentiel important en particulier dans l'éolien. L'Aude est le 1er producteur national et dispose de 25 parcs et 209 éoliennes représentant 280 mégawatts de puissance (source DREAL, février 2013).

Aujourd'hui, la production d'origine éolienne du département de l'Aude est estimée à 700 GWh sur un an, la production d'origine photovoltaïque à 89 GWh.

LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE AUDOISE :

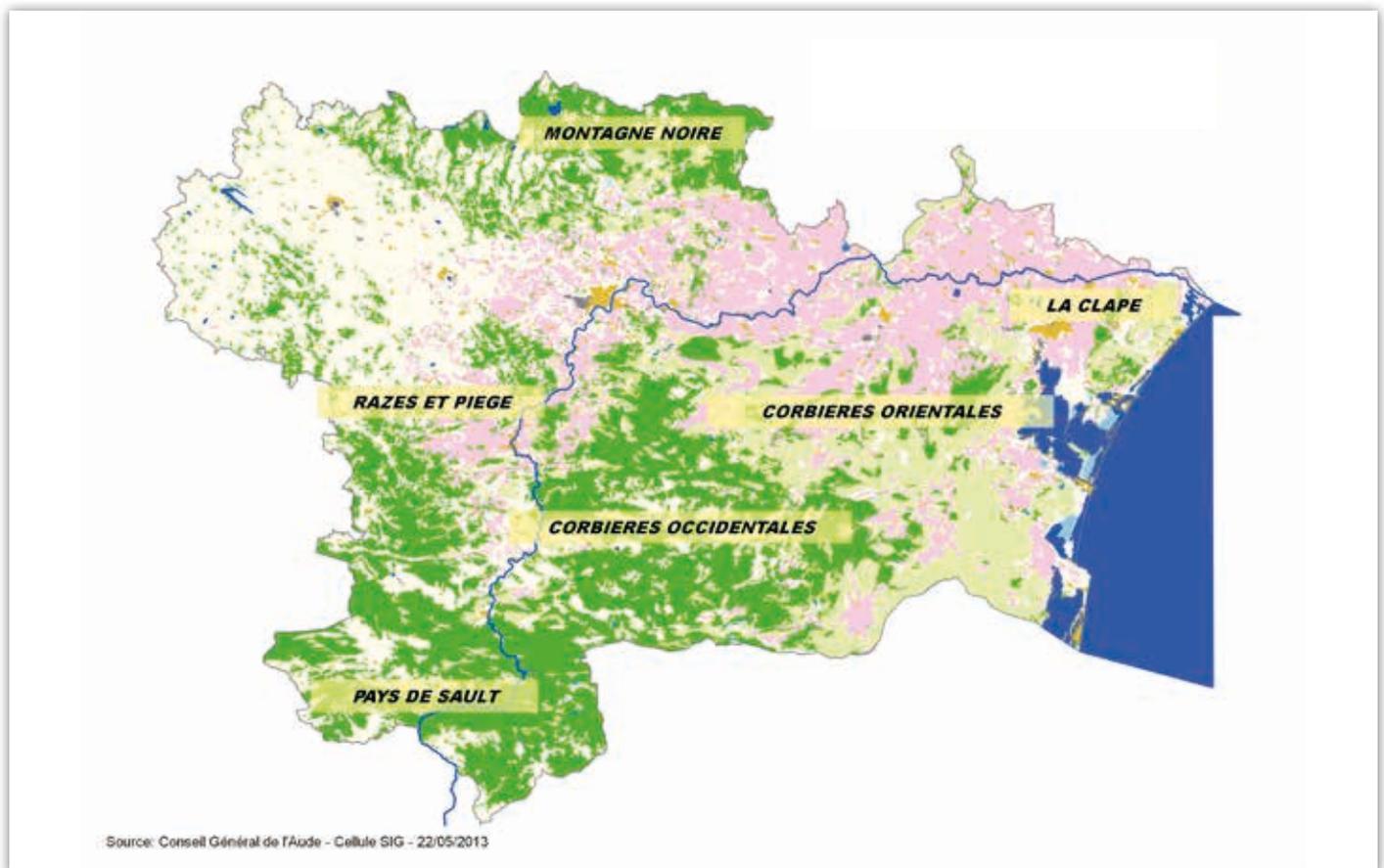
L'Aude dispose d'un peu plus d'un quart des puissances installées en matière photovoltaïque en Languedoc-Roussillon. La puissance installée et en service est de 66 Mwc fin 2011 dont 6 Mwc pour les installations de puissance inférieure ou égale à 3 kW. La production d'électricité est évaluée à approximativement 89 GWh par an. Cependant, le département ne jouit pas du meilleur ensoleillement de la région.

Le niveau de consommation locale d'électricité et le potentiel de raccordement au réseau sont des facteurs dimensionnants pour déterminer le potentiel de développement du photovoltaïque notamment pour les projets de grande puissance (centrales au sol, grandes toitures).

L'objectif du SRCAE Languedoc Roussillon à l'horizon 2020 se répartit en 47% sur le bâti d'activité, 27 % sur le bâti résidentiel et 25% de centrales au sol. Pour parvenir à cet objectif, une puissance d'environ 150 Mwc devra être installée sur le département de l'Aude. Au total, la production d'électricité solaire pourrait être de près de 270 GWh.

LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE est en développement et constitue un atout pour l'Aude compte tenu d'un gisement important : c'est le deuxième gisement forestier de la région, deux chartes territoriales forestières sont en place. Près de 22 chaufferies automatiques au bois sont à ce jour en service dans l'Aude et représentent un peu moins de 8 000 kw de puissance installée. Le Conseil général œuvre au développement de la filière au travers de son plan Bois Energie par de l'aide à la décision, à l'investissement, l'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que l'information et le suivi de celle-ci.

Les massifs boisés Audois



LA GÉOTHERMIE consiste à exploiter la chaleur stockée dans le sous-sol de notre planète. Cette énergie est potentiellement considérable. Les domaines d'utilisation de l'énergie de la terre recouvrent le chauffage, le rafraîchissement, l'utilisation directe de la chaleur et la production d'électricité.

La géothermie souffre d'une certaine méconnaissance qui a pour conséquence une sous-utilisation de cette énergie par rapport à sa capacité de développement. Cette méconnaissance provient notamment d'un déficit d'information et d'un manque de données aisément accessibles adaptées aux besoins des acteurs potentiels de la géothermie.

L'objectif affiché pour 2020 dans le SRCAE est une production de 30 GWh/an ; en 2050, une production de 150 GWh/an.

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE HYDRAULIQUE sur le territoire audois représente une puissance installée et en service de 129 MW fin 2010. La production d'électricité est de 359 GWh sur un an. Par rapport aux autres départements du Languedoc-Roussillon, l'Aude contribue à hauteur de 13% de la production d'hydroélectricité. La production hydroélectrique du département se situe principalement dans la Haute Vallée de l'Aude avec 27 concessions et 18 usines de production. A titre d'information, près de 4 500 000 kWh sont produits chaque année sur le périmètre hydraulique départemental de Laprade en montagne noire.

Le département de l'Aude ne dispose pas du potentiel hydroélectrique le plus important de la région. Ce constat s'explique par la multiplicité des zones protégées. Cependant, si l'objectif du SRCAE est atteint, une production d'environ 16 GWh devra être réalisée sur le département de l'Aude d'ici 2020.

LES ENJEUX MAJEURS

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les problématiques de la transition énergétique et du changement climatique sont mondiales. Si certaines solutions pourront être déployées partout, d'autres seront spécifiques à des pays ou zones géographiques en fonction des conditions climatiques, économiques et sociales.

Les acteurs audois sont conscients que le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur. Néanmoins, à l'exception de la filière bois qui commence à être structurée, les initiatives sur le territoire audois, si elles sont nombreuses, restent globalement individuelles ou à petite échelle. Ainsi, il y a encore un grand potentiel de développement.

Pour pouvoir agir efficacement sur la transition énergétique, il est nécessaire de renforcer la coordination des actions, dans le cadre d'une programmation générale pilotée à l'échelon départemental.

L'ensemble des partenaires devra s'impliquer dans le débat initié par le gouvernement. Les préconisations de cette fiche pourront être adaptées en fonction des axes qui ressortiront de la réflexion départementale et nationale.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui en France, la consommation d'énergie est satisfaite à plus de 70% par les énergies fossiles, à 17% par le nucléaire et à 11% par les énergies renouvelables. Il est donc impératif de stopper cette fuite en avant vers des énergies épuisables et de miser sur la sobriété et l'efficacité énergétique en même temps que pour le développement des énergies renouvelables. Même si les habitants du Languedoc-Roussillon sont ceux qui consomment le moins d'énergie par

habitant du fait de la faiblesse de son tissu industriel et de la douceur de son climat, on sait que ce constat a tendance à évoluer négativement. De plus, on a pu mettre en évidence que 43% de notre consommation provient de nos bâtiments et 41% de nos transports, ce qui en fait les 2 postes à cibler prioritairement.

Si on ajoute à ce bilan que 44% de la part d'énergie consacrée au chauffage est d'origine électrique, dispensée par des appareils vétustes et dans des logements mal isolés, on constate que performance énergétique, maîtrise des consommations et lutte contre la précarité énergétique sont étroitement liées.

Le patrimoine des collectivités publiques est également au cœur des préoccupations de la transition énergétique, tant en ce qui concerne les bâtiments publics et équipements collectifs que les matériels d'éclairage public, étant précisé que ces derniers représentent en moyenne 50% des consommations d'électricité des communes. Il convient de soutenir les initiatives exemplaires des collectivités pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la transition énergétique.

Les objectifs donnés par le SRCAE sont une réduction de 9% par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 et de 44% à l'horizon 2050.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique est combattue depuis 2005 par des dispositifs comme les tarifs sociaux en électricité et en gaz. La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois causes : les conditions socio-économiques du ménage, l'efficacité énergétique du logement et l'exposition aux fluctuations des prix du marché de l'énergie.

Ainsi, les solutions mises en place doivent s'orienter autour de ces trois axes avec plus ou moins d'impacts :

- Contribuer à couvrir les charges liées à l'énergie via les aides financières à mobiliser notamment pour des actions préventives,
- Améliorer l'efficacité énergétique des logements grâce aux plans de rénovation et à la mise en œuvre de projets pilotes,
- Accompagner les ménages dans la maîtrise de la demande en énergie (MDE) via la diffusion de bonnes pratiques.

Cet enjeu figure également dans l'objectif 4 du SDADDT intitulé "Impulser une politique de l'habitat adaptée" et doit s'inscrire dans le nouveau cadre législatif du service public de la performance énergétique de l'habitat.

DÉVELOPPER DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES CIBLÉES AUTOUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

Dans un contexte de crise internationale, tous les pays du monde sont concernés par des problèmes liés à l'énergie. Les énergies renouvelables non productrices de gaz à effet de serre demeurent un enjeu majeur pour notre territoire, nos collectivités et notre tissu économique.

Elles sont source d'un développement durable et stratégique notamment en matière de création d'emplois locaux. Malgré l'existence de ce potentiel, peu d'entreprises se sont créées ou développées dans l'Aude sur le créneau de l'installation ou de la maintenance des équipements de production d'EnR ou dans la construction même des équipements.

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL :

Une attention particulière doit être portée sur la nécessité de favoriser un développement de haute qualité environnementale des énergies renouvelables en évitant le mitage du territoire afin de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine, aux monuments culturels et à la qualité de vie des riverains

LES OBJECTIFS

VALORISER LE POTENTIEL CONNU DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU DÉPARTEMENT en densifiant les parcs / fermes existants en cohérence avec les objectifs du SRCAE.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES RENOUVELABLES SOUS CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIC ou sous forme de partenariats publics-privés favorisant un juste retour sur investissement au plan local et le développement d'outils de politique énergétique départementale (fonds pour la rénovation thermique...), tout en garantissant une meilleure acceptation sociale des projets.

FAVORISER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL DES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES dans le département notamment dans les domaines de la géothermie ou du biométhane ou du petit éolien.

ENGAGER UNE RÉFLEXION AVEC LES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU, dans leur rôle d'outil de gouvernance quantitative de l'eau, pour la part des EnR relative au développement de la micro-hydroélectricité.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS LIÉES À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (matériaux, maintenance, installation...) pour créer des emplois locaux non délocalisables et structurer les filières. (cf. Objectif 12 : Valoriser les complémentarités des ressources touristiques)

SOUTENIR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE. (Cf. Objectif 4 Impulser une politique de l'habitat adaptée).

CONFORTER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS.

TENDRE VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE.

DÉVELOPPER DES ACTIONS INNOVANTES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ALTERNATIFS RÉDUISANT LA DÉPENDANCE DU TERRITOIRE À L'ÉGARD DES ÉNERGIES FOSSILES.

FAVORISER UNE PLANIFICATION URBANISTIQUE INTÉGRANT LES PRESCRIPTIONS DES PCET, PDU ET SRCAE.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

VALORISER LA RESSOURCE BOIS ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA FILIÈRE :

- Développement des Chartes forestières ;
- Poursuite de la structuration de la filière bois-énergie :
 - Soutien direct, appui et coordination au niveau départemental de la filière,
 - Accompagnement des collectivités,
 - Réflexion sur l'intégration du bois énergie dans tout projet de construction porté ou accompagné par le Conseil général.
- Considérant que la filière bois-énergie est l'un des vecteurs de développement économique des avant-pays, soutenir en particulier les actions de développement de la filière dans ces territoires.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE CONCERTÉE ET ARTICULÉE AVEC LE SRCAE CONCERNANT LE PHOTOVOLTAÏQUE ET L'ÉOLIEN. LES PISTES DE TRAVAIL POURRAIENT ÊTRE LES SUIVANTES :

- Elaborer une stratégie de développement de nouveaux projets sur des bases acceptées par tous et au plus près des consommateurs :
 - Solaire : privilégier les installations en toiture ou au sol sur les friches industrielles ou sites à réhabiliter,
 - Éolien : densifier prioritairement les parcs existants en se souciant de la co-visibilité depuis les sites pôles, le Canal du midi et tout ce qui fait la richesse culturelle et patrimoniale de l' "Aude Pays Cathare » (Cf. Objectif 18 Renforcer la destination Aude Pays Cathare).

- Encourager l'installation d'entreprises de production, entretien, maintenance d'installation dans le cadre de zones d'activités qualifiées en conséquence (deux projets de ZAE au moins sont positionnés sur cette thématique à Limoux et dans l'agglomération de Narbonne) ;

- Proposer une offre en formation sur ces métiers par le biais des consulaires sans oublier les formations universitaires ;

- Etudier les possibilités d'accueillir les opérateurs du grand éolien (terrestre et offshore) dans les meilleures conditions et avec le plus de transparence possible (demande des consulaires au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Aude).

COORDONNER LES PLANS D' ACTIONS DES PLANS CLIMAT TERRITORIAUX (PCET) AVEC LES OBJECTIFS DU SRCAE AFIN DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET L'IMPACT DES ÉNERGIES FOSSILES DANS NOS BILANS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRÉVENIR UNE NOUVELLE FRACTURE SOCIALE LIÉE AU PRIX DES ÉNERGIES FOSSILES.

CONDUIRE DES ACTIONS DE PÉDAGOGIE, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET FAVORISER DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES POUR QUE LES HABITANTS RIVERAINS DES PROJETS PUISSENT S'IMPLIQUER POSITIVEMENT.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Soutenir financièrement le surcoût des chaufferies bois et des réseaux de chaleur pour les bailleurs sociaux et maîtres d'ouvrage publics.
- Animer le Plan Bois Énergie : information et sensibilisation des collectivités locales ; mise à jour du schéma départemental d'implantation de plates-formes de stockage de bois déchiqueté en vue d'une meilleure structuration des filières locales d'approvisionnement sur le territoire audois ; procédure d'accompagnement du projet de chaudière ; équipement des bâtiments départementaux ; coordination départementale.

- Développer une logique de consignes de gestion et d'exploitation des grands réservoirs hydrauliques, aussi bien pour ses propres ouvrages ou ceux des institutions dont le Département est membre, afin d'optimiser et développer la production hydroélectrique.

- Réaliser une évaluation du potentiel de géothermie de l'Aude en lien avec le BRGM. Valoriser le potentiel de développement de la géothermie dans l'Aude, en sensibilisant les maîtres d'ouvrage et en mobilisant les professionnels.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS

- Réaliser un pré-diagnostic énergétique intégrant une analyse d'opportunité de développement des EnR, notamment du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire auprès des EPADH et des hébergements de PA/PH afin de mieux maîtriser les coûts énergétiques dans les prix de journée de nos établissements.
- Accompagner le développement de la méthanisation.
- Soutenir Pôle Energies 11 - Agence de l'Énergie et du Climat du Département de l'Aude à travers une convention d'objectifs visant l'information et la promotion autour des ENR afin d'atteindre les objectifs

INTERCOMMUNALITÉS

- Définir un zonage des sites et espaces compatibles avec le développement des EnR et favorables à l'implantation d'éolien ou de photovoltaïque.
- Promouvoir et mettre à disposition des locaux pour les permanences délocalisées des EIE et de l'Agence Locale Énergie et Climat.
- Elaborer des plans d'approvisionnement territoriaux en bois énergie et créer des plateformes de stockage des plaquettes forestières.

CONSEIL RÉGIONAL

- Elaborer et faire adopter le SRCAE.
- Soutenir les politiques EnR, l'Agence départementale de l'Énergie et du Climat et le SYADEN.

CLIDA / CHAMBRES CONSULAIRES

- Aider à l'implantation d'entreprises et le développement de formations sur les EnR dans les filières liées : chauffage, production domestique, maintenance....

ADEME

- Apporter une expertise en matière de promotion des EnR et de transition énergétique.
- Promouvoir l'information du grand public et mobiliser les professionnels du bâtiment.

PÔLE ÉNERGIE 11 — AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AUDE

- Mutualiser les compétences de toutes les administrations et des consulaires par la mise en réseau des acteurs locaux.
- Initier des projets économiques afin de donner aux Audois de la valeur ajoutée dans le domaine des

partagés du SRCAE.

- Structurer, avec l'ADEME et la Région, une présence des espaces info-énergies (EIE) sur l'ensemble du territoire de l'Aude, en repartant des 3 EIE existants et en s'appuyant sur l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.
- Elaborer son PCET, en recherchant des cohérences et des synergies avec ses partenaires dans son plan d'actions.
- Gérer et animer le Fonds Social Logement pour lutter contre la précarité énergétique des plus démunis et conduire des actions de sensibilisation auprès des bailleurs sociaux.

- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables, notamment le bois-énergie pour le chauffage des bâtiments.
- Elaborer leurs PCET, y compris des plans simplifiés pour les territoires ruraux, articulés avec celui du Conseil général.
- Promouvoir la création de bâtiments à basse consommation ou à énergie positive.
- Réhabiliter l'habitat ancien dans un souci de maîtrise des dépenses énergétiques.
- Accompagner la création de filières "Environnement".

- Poursuivre l'appui technique et financier à la filière bois énergie.

- Travailler à la sensibilisation de ses ressortissants pour la prise en compte des économies d'énergie (en collaboration avec la Fédération des métiers du Bâtiment, la CAPEB et architectes,...).

- Soutenir les actions structurantes portées par l'ALEC et le SYADEN.
- Apporter un soutien financier aux porteurs de projets dans le cadre des différents dispositifs d'aide en vigueur.

économies d'énergie et des énergies renouvelables. En matière de petit éolien, la création d'une plateforme de certification des appareils est une garantie de qualité et positive notre image sur le plan technologique.

SYADEN

- Assurer l'organisation du service public de l'énergie dans le département, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification communaux et le contrôle du concessionnaire du service public de l'électricité.
- Soutenir l'investissement des collectivités en matière d'éclairage public à haute performance énergétique.
- Accompagner les collectivités audoises dans le domaine de la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine public (montages de dossiers, pré-diagnostic, conseil en orientation énergétique en lien avec le CAUE, ...).
- Soutenir le développement de sites de productions d'énergies nouvelles et renouvelables d'initiative publique (compétence statutaire du SYADEN pour la production d'EnR).
- Collecter des Certificats d'Economies d'Energies générés par des actions de maîtrise des consommations énergétiques.
- Orienter et soutenir les collectivités en faveur de la mobilité durable à travers le lancement d'un schéma de déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides ainsi que des prototypes innovants.
- Contribuer à lutter contre la précarité énergétique en collaboration notamment avec l'Association Pôle Energie 11, le Conseil général de l'Aude, les intercommunalités et EDF Solidarités (actions d'économies d'énergies dans les immeubles, sensibilisations....).

SMMAR

- Intégrer dans le règlement des SAGE HVA et Fresquel l'activité hydroélectrique et engager préalablement la réflexion avec les CLE concernées.
- Soutenir la conciliation des activités en lien avec l'hydroélectricité.

PNR

- Contribuer à l'animation d'une politique EnR en direction des entreprises et des particuliers.
- Contribuer à la diversification et à la qualité environnementale des EnR.
- Participer à la définition de documents d'orientation et/ou planification en la matière (PCET, zonage d'implantation ...).

CAUE

- Communiquer des informations techniques et de conseils en architecture pour allier les objectifs de transition énergétique en direction des communes et des particuliers, en lien avec l'Espace Info Energie.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Adoption du SRCAE.

2014 :

- Elaboration d'une stratégie départementale en matière d'énergie éolienne, photovoltaïque, hydroélectrique, en liaison avec le SYADEN...

2015 - 2030 :

- Mise en œuvre de la stratégie départementale et soutien des filières en matière d'énergies renouvelables.



OBJECTIF 24

ASSURER LA MOBILISATION DE TOUS POUR PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS

LE CONTEXTE

Prévenir les risques majeurs suppose une mobilisation des acteurs tant vis-à-vis des risques naturels (feux de forêt, inondations, vent, neige, submersion marine) que vis-à-vis des risques technologiques (transports des matières dangereuses, sites à risques). L'Aude est tout particulièrement marquée par la prévention des risques naturels.

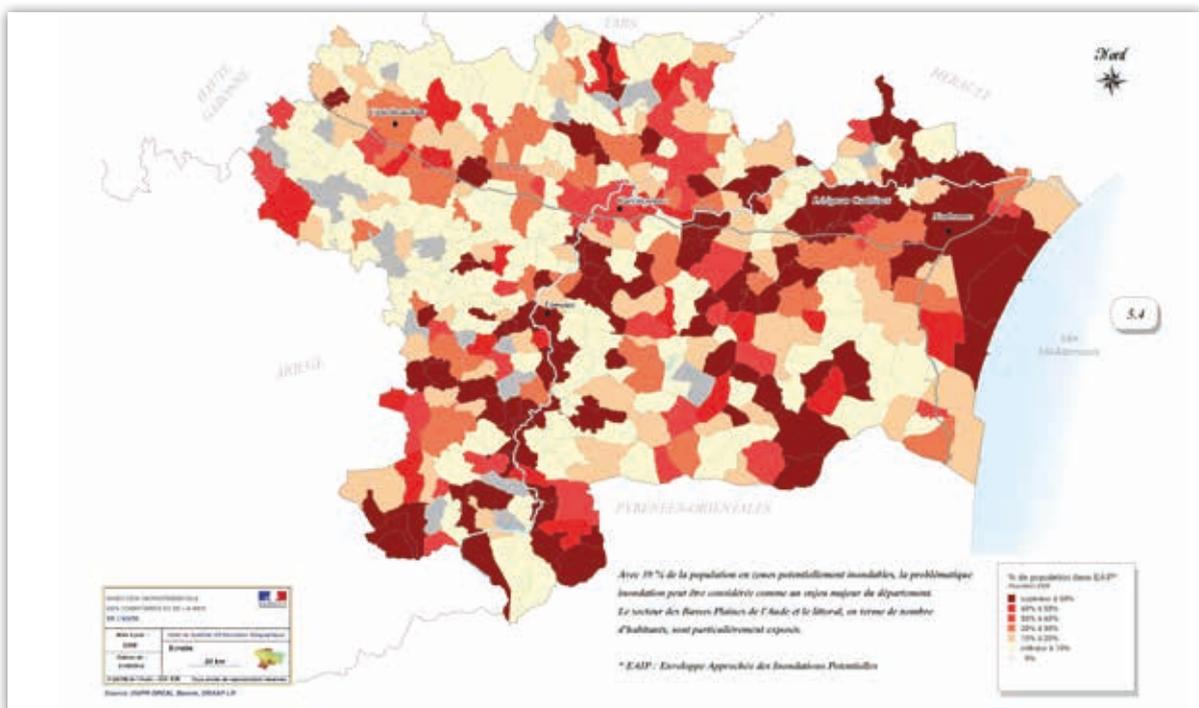
Selon l'observatoire des risques naturels du Languedoc-Roussillon, 98% des communes de la région sont exposées à au moins 1 risque naturel (inondation, incendie de forêt, glissement de terrain, avalanche, érosion, risque sismique). Les risques inondations et incendies d'espaces naturels combustibles s'avèrent les plus importants et ceux pour lesquels l'occurrence se renouvelle régulièrement.

A titre de rappel, le renforcement de la politique nationale en matière de prévention des risques majeurs depuis les années 1980, est la conséquence de l'aug-

mentation importante des coûts des dégâts occasionnés lors des catastrophes naturelles, cette augmentation étant elle-même la conséquence de l'urbanisation non maîtrisée dans les zones à risques. C'est la raison pour laquelle l'Etat a introduit des outils tels que les Plans d'Exposition aux Risques, remplacés par la loi du 2 février 1995 (dite "Loi Barnier") par les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, dans l'objectif de limiter les conséquences des catastrophes naturelles pour les vies humaines, et aussi d'en contenir et à terme d'en réduire les conséquences financières.

Ce dispositif est fortement lié au dispositif d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles, aujourd'hui construit sur un principe de solidarité nationale (chaque assuré et chaque contribuable, qu'il vive ou non dans une zone à risque, supportant ainsi la charge des coûts des dégâts des catastrophes naturelles, participe au financement du dispositif).

..... La population exposée au risque inondation
 (Atlas départemental de l'Aude, DDTM de l'Aude, 2012)



■ **Le risque d'inondations** est particulièrement important dans le département, notamment à travers le risque de submersion marine, de crues torrentielles et les inondations de plaine. Ainsi, près de 40% de la population audoise est exposée à ce risque. Le Narbonnais est particulièrement concerné puisque 23 % du territoire du SCoT est couvert par ce risque. Les inondations de 1999 et les pertes humaines qu'elles ont générées sont encore dans toutes les mémoires. Le changement climatique va accentuer ces risques, en particulier à travers des événements climatiques exceptionnels (orages cévenols) qui seront plus fréquents.

La stratégie nationale pour la prévention des inondations s'organise autour de deux axes principaux :

- La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit d'améliorer l'information des populations, de renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales et de réduire la vulnérabilité avec la possibilité de s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) ;
- Un volet financier : les financements de l'Etat ont été renforcés dans certains bassins où des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Aude contractualisé sur la période 2007-2013 pour près de 80 M€) ont rassemblé l'Etat et les collectivités territoriales autour d'initiatives communes intégrées dans des programmes d'ensemble cohérents, destinés à réduire les conséquences des inondations.

Mais l'Europe et l'Etat français s'appuient désormais sur de nouveaux outils réglementaires pour évaluer, prévenir et gérer le risque inondation.

En effet, la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite "Directive Inondation", a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations dans la Communauté Européenne.

Elle préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques appelés «districts hydrographiques», en l'occurrence le district Rhône et côtiers méditerranéens dit "bassin Rhône-Méditerranée" pour ce qui concerne notre bassin.

La Directive Inondation a été transposée en droit français par les 2 textes suivants :

- L'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite "LENE" du 12 juillet 2010, qui introduit notamment des précisions sur l'aléa centennal à prendre en compte pour l'élaboration des PPRI,
- Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à

l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Cette transposition française prévoit une mise en œuvre à trois niveaux : 1-National / 2-District hydrographique (le bassin Rhône-Méditerranée) / 3-Territoire à Risques d'Inondations importants (TRI). Au niveau national, le Ministre en charge de l'Ecologie a défini une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondations (SNGRI) qui doit qualifier les critères de caractérisation de l'importance du risque d'inondations sur les bases des évaluations préliminaires élaborées dans chaque district hydrographique français.

Au niveau de chaque district hydrographique, le Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) a :

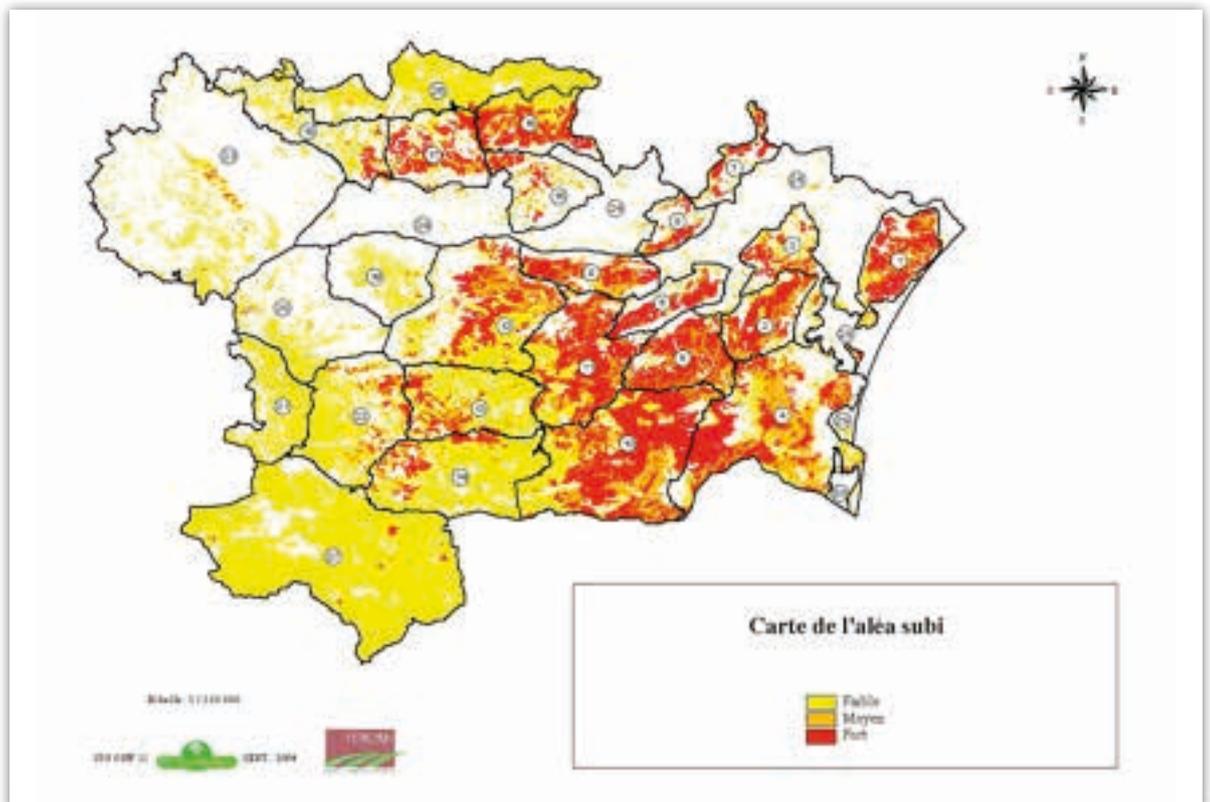
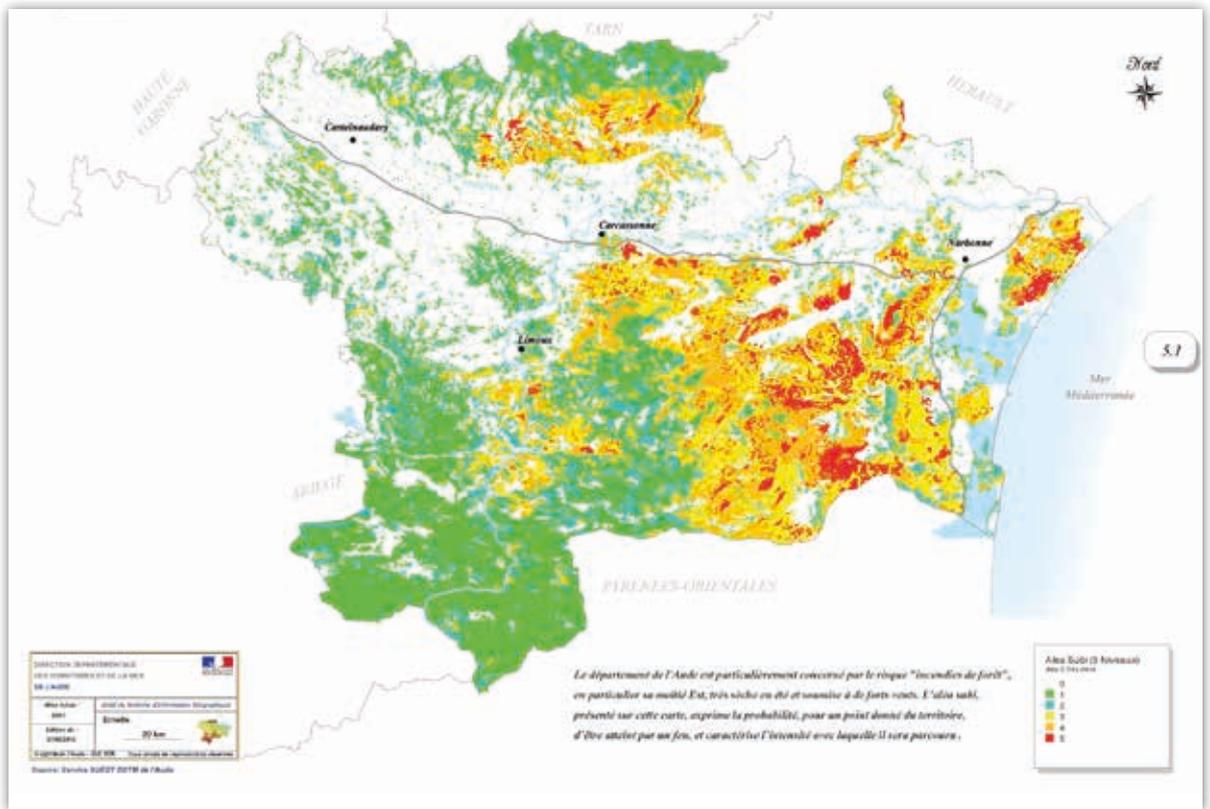
- Entériné une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI) et sélectionné des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI),
- Engagé l'élaboration de cartes des surfaces inondables et des risques d'inondations,
- Défini la liste des stratégies locales à élaborer pour les Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI).

Pour l'Aude, deux Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI) ont été retenus fin 2012 autour des aires urbaines de NARBONNE et CARCASSONNE. D'ici fin 2013, ces territoires feront l'objet d'une cartographie des risques inondations et d'ici 2014, d'une stratégie locale de gestion des risques inondations à l'échelle des bassins versants potentiellement concernés. L'objectif dans l'Aude est d'établir une stratégie locale à l'échelle du périmètre de l'EPTB SMMAR afin de ne pas créer de disparités entre les territoires et notamment entre l'amont et l'aval.

Un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) sur le district devra être arrêté par le Préfet de Bassin avec les objectifs de gestion fixés et les moyens d'y parvenir.

■ **Le risque de feu de forêt** est très présent dans l'Aude compte tenu de son climat méditerranéen et de la place importante occupée par la forêt. Ainsi, ce sont plus de 80% des communes qui sont concernées par ce risque et, sur les 630 000 hectares du département, plus de la moitié sont considérés comme secteurs sensibles au feu de forêt. Les incendies qui se sont déclarés dans le département ont souvent une vitesse de propagation très élevée. Plus les massifs forestiers seront continus du fait de la déprise agricole, plus les incendies seront difficiles à maîtriser et les conséquences sur les biens, les personnes et l'environnement seront importantes. Au-delà de la déprise agricole, l'arrachage des vignes en périphérie des agglomérations et l'évolution de l'urbanisation contribuent à la suppression des ceintures de protection des communes qui deviennent de plus en plus vulnérables dans les cas de feux majeurs.

..... Les risques “feux de forêt”
 (Atlas départemental de l'Aude, DDTM de l'Aude, 2012)



ASSURER LA MOBILISATION DE TOUS POUR PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS

■ S'agissant **des risques technologiques**, il convient principalement de prendre en considération les risques d'accidents liés au transport de matières dangereuses et les risques d'accidents susceptibles d'intervenir sur des sites industriels sensibles. Le département de l'Aude, par sa situation géographique, est un carrefour et donc un passage privilégié pour les marchandises rentrant ou sortant de l'Espagne à destination de toute l'Europe.

Le Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) regroupe aussi bien le transport par route, avion, voie ferrée, fluviale et maritime que par canalisation.

Au total ce sont 119 communes qui sont exposées à ce risque soit une population menacée de plus de 255 000 habitants.

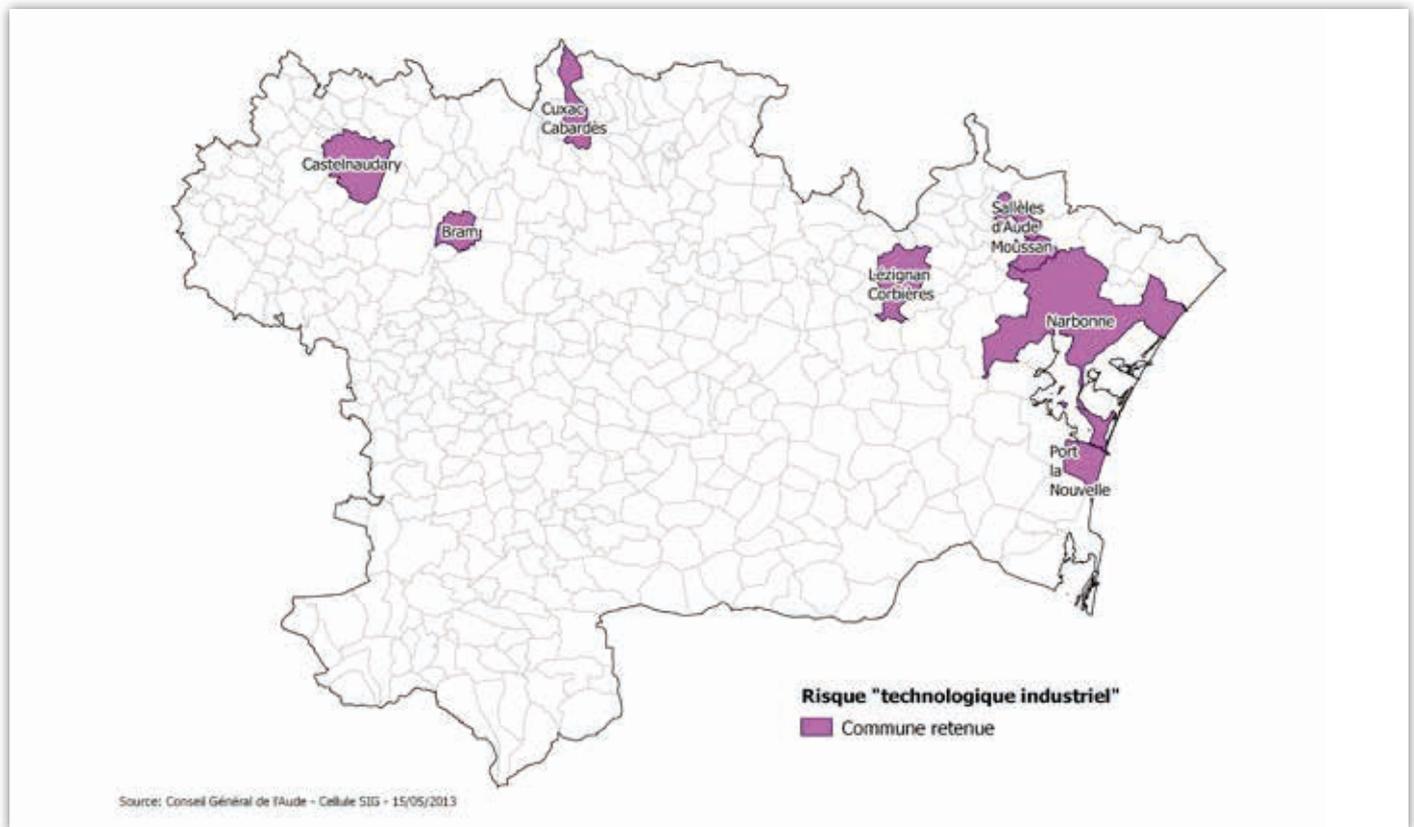
Le risque est essentiellement présent sur les grands axes de circulation et en périphérie des sites industriels et agglomérations majeures du département. Les accidents marquants se sont situés sur la gare SNCF de Narbonne en 2001 avec un déraillement de plusieurs wagons transportant de l'acide fluoridrique ou encore un feu de poids lourds transportant du GPL en 2010 sur la commune de Port la Nouvelle.

Le risque industriel se caractérise par des événements accidentels liés à l'exploitation des sites soumis à la réglementation des installations classées (ICPE) et pouvant avoir des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.

Dans le département de l'Aude, 24 établissements industriels sont considérés comme installations à risques.

Toutefois, en application de la Directive européenne 96/82/CE, dite Directive Seveso 2, seuls 8 d'entre eux, (car existant au 31 juillet 2003 et/ou devenus "seuil haut" après cette date) ont été retenus au titre de l'information préventive sur les risques majeurs, c'est-à-dire pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ; dans l'Aude, 4 PPRT sont aujourd'hui prescrits. Ces établissements doivent alors être dotés d'un P.P.I. (plan particulier d'intervention) qui délimite un cercle de danger à l'intérieur duquel les populations doivent obligatoirement être informées à titre préventif des risques qu'elles encourent et qui détermine l'organisation des moyens de secours et leur volume.

Informations préventives sur les risques majeurs



LES ENJEUX MAJEURS

PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION

La sélection des TRI visée par la Directive Cadre Inondation (DCI) n'est pas une fin en soi mais une étape vers une gestion priorisée. Les décideurs locaux devront dès 2013 s'inscrire dans une réorganisation de leurs réflexions pour s'adapter aux objectifs et à la méthode imposés par la DCI :

- Dans un premier temps : caractériser les poches d'enjeux ;
- Dans un deuxième temps : cartographier les risques pour préciser la vulnérabilité des enjeux pour 3 niveaux d'événements ;
- Dans un troisième temps : mettre en œuvre une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations pour chaque TRI sur un périmètre plus large, qui devra être celui de l'EPTB SMMAR, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations.

=> Le SMMAR devra s'assurer de la cohérence des actions des Collectivités Territoriales à l'échelle de la stratégie locale qui devra être établie dès 2013 et permettra d'articuler ce dispositif avec le PAPI 2.

L'enjeu majeur porte sur la bonne prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire, en particulier dans le cadre des documents de planification spatiale et d'opérations d'aménagement.

/PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE DE FEU DE FORÊT

L'enjeu majeur en matière d'incendie dans le cadre du SDDADT est de prendre en compte ce risque dans les stratégies d'aménagement et de développement des territoires et de développer une culture du risque chez les institutionnels (collectivités, administrations de l'Etat, organismes consulaires, fédération de chasse, organisations de protection de la nature ...) et à l'adresse des administrés. Ce dernier point devant se matérialiser par des partenariats croisés.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

L'enjeu principal est la couverture opérationnelle des risques et assurer une meilleure information des usagers.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

L'enjeu essentiel est celui de prévenir le risque accidentel susceptible de se produire sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement et d'adapter l'urbanisation aux risques.

LES OBJECTIFS

POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION ET LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS, DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DES SERVICES PUBLICS.

POURSUIVRE LES ACTIONS DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DES RISQUES.

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE CES RISQUES.

FACILITER LA PRISE EN COMPTE DE CES RISQUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME et les opérations d'aménagement.

INFORMER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES HABITANTS AUX RISQUES mais aussi les élus locaux et les entreprises.

LE CADRE DU PARTENARIAT

LE SOCLE COMMUN

RISQUE INONDATION :

■ Appuyer l'EPTB SMMAR pour la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) pour intégrer chaque TRI dans un

périmètre "risque" plus large (périmètre EPTB), afin d'atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations.



ASSURER LA MOBILISATION DE TOUS POUR PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS

- Apporter un appui aux élus pour l'intégration de ce risque dans leurs documents de planification. Cet appui pourrait être assuré par l'Agence technique (projet en cours de définition) en lien avec le CAUE et le SMMAR.

- Accompagner l'élaboration ou la réactualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).

- Accompagner une programmation contractuelle de travaux de protection des lieux habités et de prévention de ce risque associant tous les financeurs, dans le cadre du Comité Départemental de Prévention des Inondations (CDPI), dont la coordination est assurée par le SMMAR.

- Disposer de moyens d'interventions et de personnels formés lors de la survenance des sinistres et se doter d'un outil de prévision météorologique commun aux acteurs départementaux. (SMMAR, SDIS, Conseil général – Direction des Routes et Transports scolaires).

RISQUE INCENDIES ET DFCI :

- Garantir au titre du SDACR une couverture satisfaisante de ce risque

- Prendre en compte le volet DFCI en partageant avec le SDIS les opportunités de desserte DFCI et/ou de prise d'eau sur les réseaux d'irrigation lors d'opérations de renouvellement ou d'aménagement foncier dans les zones à risque.

- Elaborer et diffuser un message commun entre acteurs en charge des politiques publiques de prévention du risque incendie. Le but est de développer la culture du risque chez les élus et tous les acteurs du développement, de mieux intégrer cette problématique dans leurs actions en matière d'urbanisme, de débroussaillage obligatoire, ou d'emploi du feu.

- Disposer de coupures stratégiques à proximité des zones d'habitat en interface avec les espaces combustibles en veillant à leur viabilité économique sur le long terme.

- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion permettant d'adapter l'activité agricole aux objectifs de prévention des risques (pastoralisme, gestion des friches...).

- Prioriser les actions transversales, comme celles liant les enjeux de DFCI à l'entretien des friches viticoles :

- Intégrer la logique DFCI dans la remise en valeur des friches viticoles : intégrer le critère risque dans la sélection des friches à remettre en valeur et définir des modalités d'entretien qui soient adaptées (voir à ce sujet la fiche 1-9),
- Réduire la vulnérabilité des peuplements par une sylviculture adaptée, dans les zones de production. Intégrer la logique DFCI dans la stratégie de développement de la filière bois-énergie : intégrer la gestion territoriale du combustible dans la sylviculture des zones de production de biomasse énergie,
- Favoriser les programmes d'aménagement et d'entretien de coupures stratégiques de cloisonnement pour la DFCI,
- Utiliser le brûlage dirigé dans le cadre de l'aménagement foncier et les restructurations de territoires, la protection des interfaces périurbaines et les peuplements à forte valeur patrimoniale.

RISQUE TECHNOLOGIQUE :

- Garantir, au titre du SDACR, une couverture satisfaisante des risques industriels et de transport de marchandises dangereuses.

- Etablir et assurer le suivi de l'ensemble des PPRT nécessaires.

LES MOBILISATIONS RÉCIPROQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

- Engagements actuels PAPI 1 : règlement "prévention et gestion du risque inondations" de décembre 2012, pour la protection des lieux habités, en financement additionnel des autres financeurs afin d'atteindre 80% d'aides (hors maîtrise d'ouvrage) ;

- Engagements à venir, compatibles avec la DCI : PAPI 2 pour la période 2014-2020, contractualisation qui pourrait élargir les limites d'éligibilité des opérations au-delà des débordements de cours d'eau, des risques pour la santé humaine, (ruissellement diffus, submersion marine, hydromorphologie des cours d'eau...) dans le cadre d'une politique d'intervention ciblée et prédéfinie ;

- Aider les syndicats mixtes départementaux (SMMAR, EPTB et SMDA) dans la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) pour intégrer chaque TRI dans un périmètre "risque" plus large afin d'atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations ;

- Etablir un partenariat durable avec le SDIS, par le biais de la convention pluriannuelle, afin de pérenniser les capacités d'intervention du SDIS vis-à-vis de la couverture des risques majeurs ;

ASSURER LA MOBILISATION DE TOUS POUR PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS

- Mise en œuvre du programme départemental de DFCI (programme d'actions voté annuellement) ;
- Mise à disposition du SDIS et entretien des vigies ;
- Débroussaillage le long des routes départementales.

Concernant l'ensemble des risques :

- Participer à développer auprès des populations,

chefs d'entreprises tous secteurs d'activités, élus, gestionnaires des Services Publics, les actions de sensibilisation pour développer la culture du risque ;

- Rôle de médiation avec l'Etat notamment à travers l'outil du Comité Départemental de l'Eau qui permet à chacun d'intervenir dans le respect de ses prérogatives mais en visant une meilleure synergie de ses actions.

INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

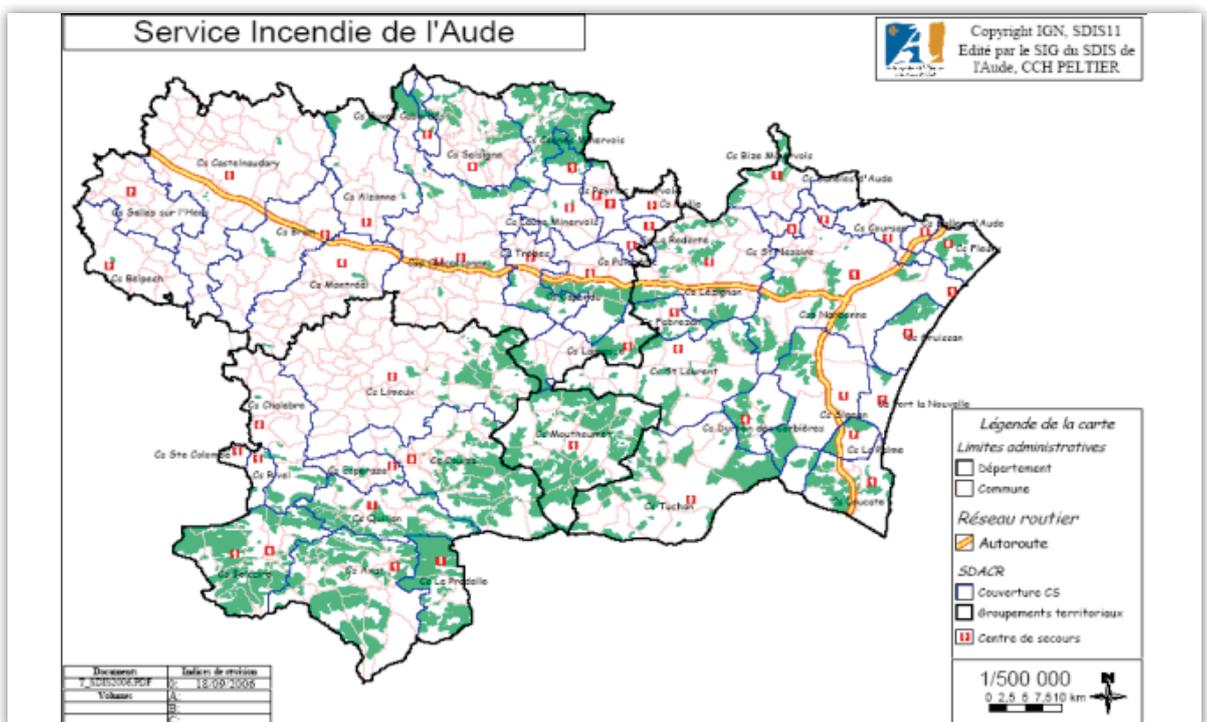
- Intégration des risques dans les documents d'urbanisme.
- Mener auprès des populations des actions de sensibilisation pour développer la culture du risque.
- Portage d'opérations d'aménagement foncier pertinentes, tenant compte de ces risques.

- Transfert de la compétence d'aménagement et de création d'équipements (cuves, citernes,..) et de zones d'appui pour la DFCI (brûlages dirigés, coupures stratégiques,..).

CONSEIL RÉGIONAL

La dynamique du Languedoc-Roussillon en matière de prévention des inondations est l'une des plus importantes de France. Cet élan est né de l'implication forte de l'Etat, de la Région, des Conseils généraux et des syndicats à l'échelle des bassins versants.

La Région Languedoc-Roussillon doit être en mesure de poser les bases des enjeux et cadrer les orientations des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) qui seront proposées par les grands syndicats de bassins et/ou EPTB locaux. Elle devrait pouvoir maintenir une fonction de catalyseur des financements européens pour la gestion des risques majeurs sur nos territoires.



ASSURER LA MOBILISATION DE TOUS POUR PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS

ETAT

- Partenariat et définition de consensus sur la définition des risques et l'application des réglementations.
- Implication dans les politiques de prévention des risques.
- Financement des actions de prévention et de protection.

La DDTM de l'Aude, conformément aux dispositions du décret relatif à ses missions et dans la continuité du rôle qu'elle a tenu jusqu'alors, poursuivra son travail dans le domaine de la prévention des risques, notamment par :

- Son rôle dans le cadre de l'application de la directive inondations ;
- L'amélioration des connaissances sur les risques (aléas, enjeux, vulnérabilité) ;
- La poursuite de l'élaboration et de la révision (lorsque c'est nécessaire) des plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

- Le "porter à connaissance" auprès des collectivités, dans le cadre de l'élaboration ou des révisions des documents d'urbanisme, ou dans le cadre plus spécifique des porter à connaissance sur les risques ;
- Sa contribution à l'information prévention des populations sur les risques auprès de la préfecture de l'Aude ;
- Son implication active, auprès de l'EPTB SMMAR, dans la construction et la mise en œuvre des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;
- L'accompagnement des collectivités dans des démarches innovantes en termes de prise en compte des risques dans l'aménagement (résilience des territoires, etc.) ;
- Des actions d'information ou de communication auprès du grand public ;
- Son positionnement auprès du préfet en cas de crise d'inondations.



SMMAR

Suite aux inondations de 1999, les acteurs audois ont créé une structure de coordination et de gestion, le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et

des Rivières) : il est chargé de piloter la politique de prévention des inondations et de porter le PAPI 2 en sa qualité d'Etablissement Public territorial de Bassin.

SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est une structure majeure dans le cadre de la gestion des risques à travers son maillage territorial. Il permet d'agir tant en prévention et prévision (développement d'une culture du risque) qu'en curatif lors des divers sinistres.

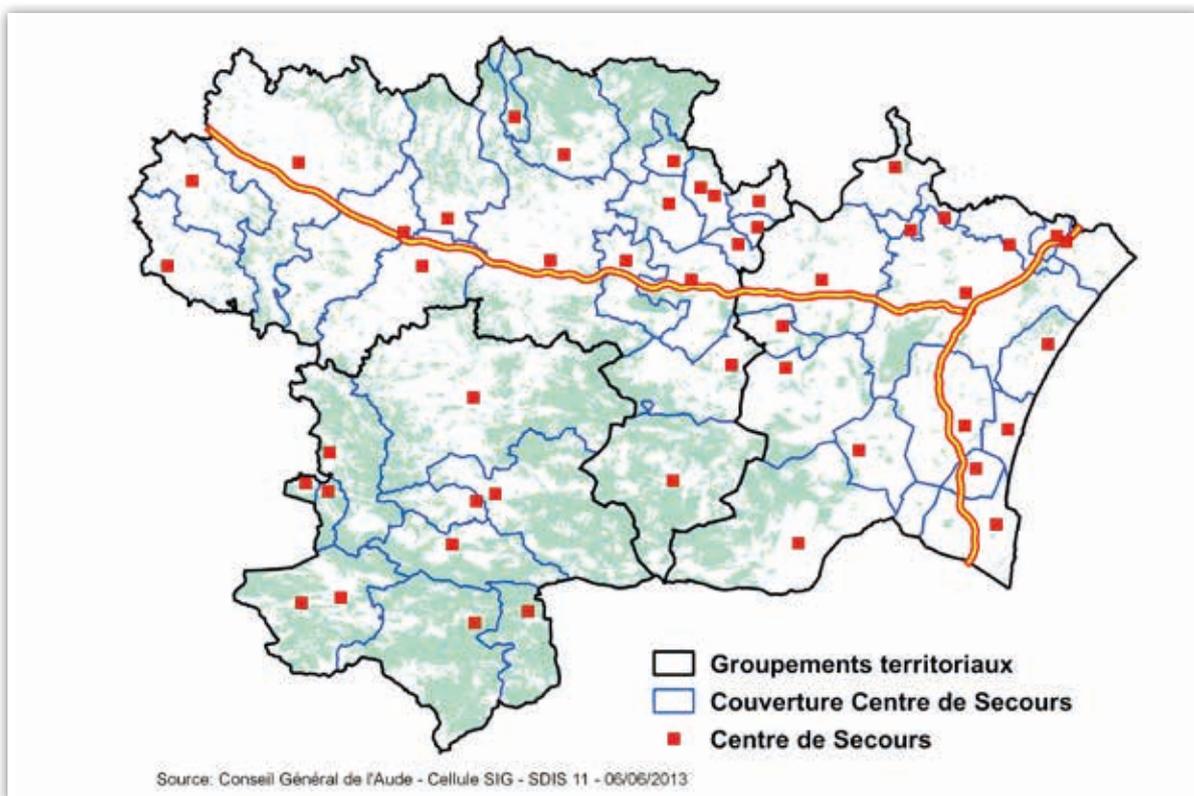
Le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, il exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou catastrophes ainsi que leur évacuation.

Le SDIS intervient également pour :

- Garantir la mise en œuvre des orientations du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Maintenir le maillage actuel du SDIS essentiel au maintien des territoires ;
- Lutter contre les incendies et les risques majeurs et participer au travail interservices en matière de prévention des risques ;
- Disposer des moyens de lutte lorsque des catastrophes naturelles se produisent ;
- Participer avec les autres acteurs au développement de la culture du risque ;
- Se doter avec les autres acteurs d'espaces collaboratifs (ex : partage de la ressource météorologique, bases de données catastrophes naturelles et historiques ...) ;
- Mettre à disposition du Département ses compétences dans le cadre de la restructuration du foncier en zone rurale.



AGENCE DE L'EAU

- Financer le dispositif lutte contre les inondations ;
- L'Agence Adour Garonne n'intervient pas sur la protection des biens et des personnes (constructions de digues par exemple) mais finance (60 %) dans le cadre de sa politique d'entretien des cours d'eau, des aménagements de bassins versants (préservation et

remobilisation des champs d'expansion des crues, préservation ou réimplantation d'infrastructures végétales - haies - sur les versants, ayant pour effet de ralentir les écoulements et de rétablir les zones d'expansion des crues) ; elle finance également les études PAPI (30 à 50 %).

EUROPE

- Mobilisation de fonds européens.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2013 :

- Engagement des dernières opérations programmées au PAPI I.

2014-2020 :

- Elaboration d'un cadre contractuel et partenarial PAPI II répondant à la SLRGI de la directive européenne inondation pour les nouvelles opérations de prévention du risque inondations.

LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Accompagner le fonctionnement des syndicats mixtes départementaux et interdépartementaux dont le Département est membre statutaire.

Coût : 1 100 000€.

Développer des actions de prévention et de gestion du risque inondation en partenariat avec le SMMAR, sous l'égide du Comité Départemental de prévention des inondations (CPDI).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Conception : CG 11 Service Communication /ANATOME / Crédit: photo: ©CG11 - Thinkstock

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cédex 9
Tél. : 04 68 11 63 56
Mail : develop-territorial@cg11.fr

